Niveau(x) d'enseignement: 9
Centre d'intérêt: 777

Numéro EDUQ : 9470553

Duranceau, Johanne.

Histoire : Division du travail et organisations ouvrières, GSD-143 : guide d'apprentissage individualisé / [rédaction, Johanne Duranceau]. -- [Ed. rev. et corr.]. -- [Québec] : Direction de la formation générale des adultes, 1992, c1993.
xxix, 296 p. : ill. ; 28 cm.

Comprend des résumés. Code: 9394-0529; 38-7586. Bibliogr.: p. 293-296. Glossaire.

ISBN 2-550-23872-9

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction de la formation générale des adultes

Descripteur(s): Histoire * Travail * Apprentissage individualisé * Objectifs d'apprentissage * Activité d'apprentissage * Exercice * Guide * Education des adultes

Identificateur(s) de sujet: Organisation ouvrière

Ce guide, conçu de manière à respecter les caractéristiques de l'apprentissage individualisé, permet à l'étudiant adulte de se familiariser avec le monde du travail et les organisations ouvrières. Il comprend quatre sections: 1- renseignements généraux; 2- activités d'apprentissage présentées par objectif et comportant des textes théoriques, des exemples, des illustrations, des exercices thématiques et de synthèse; 3- exercices de révision; 4- annexes formées des corrigés de tous les exercices et d'une bibliographie.

Type de document:

HISTOIRE

DIVISION DU TRAVAIL ET ORGANISATIONS OUVRIÈRES

GSD-143

GUIDE D'APPRENTISSAGE INDIVIDUALISÉ

NOVEMBRE 1992

Québec

94-70553

HISTOIRE

DIVISION DU TRAVAIL ET ORGANISATIONS OUVRIÈRES

GSD-143

GUIDE D'APPRENTISSAGE INDIVIDUALISÉ

NOVEMBRE 1992

Direction de la formation générale des adultes

AVANT-PROPOS

La Direction de la formation générale des adultes (DFGA) du ministère de l'Éducation du Québec vous propose le matériel d'apprentissage qui suit pour le cours *Division du travail et organisations ouvrières.*

Ce cours fait partie du programme d'Histoire du champ des sciences humaines. Il a été réalisé entre janvier 1990 et novembre 1992 grâce à la collaboration des personnes qui suivent :

Rédaction de l'édition provisoire (août 1989)	Hélène Duchesne Noureddine Mnasri Robert Nolet	CECQ CECQ CECQ
Rédaction de l'édition revue et corrigée	Johanne Duranceau	CS Vallée-de-la-Lièvre
Responsable du champ sciences humaines à la DFGA	Serge Leloup	MEQ
Responsable de la production	Carmen Allison	CECQ CS Charlesbourg
Validation	Marguerite Fleury Nicole Landry Luc Lépine Gilbert Salmon Louise-Anne Maher Linda Maziade	CECM CSR Chauveau CS Les Écores CS de Thetford-Mines CECQ CECQ
Révision linguistique	Services linguistiques	MEQ
Conception graphique	Brigitte Fortin	CECQ
Montage	Guy Fiset	CECQ
Secrétariat	Claudette Lafrance	CS de Saint-Eustache

Le directeur de la Direction de la formation générale des adultes,

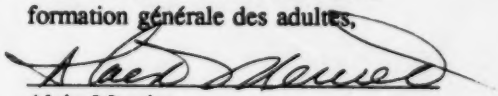

Alain Mercier

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SECTION
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

UTILISATION DU GUIDE XIII

INTRODUCTION GÉNÉRALE XVII

GLOSSAIRE XIX

PRÉALABLES XXIII

LISTE DES TABLEAUX XXVII

LISTE DES CARTES XXIX

DEUXIÈME SECTION
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

OBJECTIF TERMINAL 1 3

Expliquer l'impact des transformations de la division du travail sur la législation ouvrière ainsi que sur l'organisation des travailleuses et des travailleurs.

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1 5

Décrire la formation de la classe ouvrière au Canada et au Québec.

LE XIX^e^ SIÈCLE

- DU TRAVAIL INDÉPENDANT À LA MANUFACTURE 11
  La survie de la communauté; l'esclavagisme; l'artisanat.

- LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE 18

- FACTEURS QUI ONT PERMIS L'INDUSTRIALISATION 25
  Facteurs économiques; facteurs politiques; facteurs sociaux.

- LE MOUVEMENT SYNDICAL 31
  Début du mouvement syndical : 1800-1850; essor syndical : 1850-1872; vers la légalisation des syndicats; 1872-1877; consolidation du syndicalisme : 1877-1896.

- LA LÉGISLATION OUVRIÈRE 52

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1 59

EXERCICES DE SYNTHÈSE 1.1 61

FICHE DE PARTICIPATION 65

LECTURES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES 67

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2 69

Décrire l'introduction des méthodes de travail tayloriennes dans les structures productives au Canada et au Québec.

1896-1929

- L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, 1896-1929 74

- TAYLOR ET FORD : DEUX NOUVELLES CONCEPTIONS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL 78
  Le taylorisme; la chaîne de montage de Ford.

- LE MÉTIER ET LES MÉTHODES TAYLORIENNES AU QUÉBEC ... 86
  La spécialisation accrue du travail; le salaire à la pièce ou au rendement; l'augmentation du nombre de contremaîtres dans les manufactures; la restructuration du système d'apprentissage.

- LE MOUVEMENT SYNDICAL, 1896-1929 95
La philosophie de l'«american federation of labor» (AFL); les syndicats nationaux canadiens et les Chevaliers du Travail; les racines du syndicalisme catholique au Québec; l'opposition croissante du syndicalisme américain; la One Big Union (OBU); la divergence fondamentale entre la One Big Union et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada; la Constitution de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC); le Congrès pancanadien du Travail (CPT).

- LA LÉGISLATION SOCIALE 109
Les premières interventions des gouvernements en matière de conditions de travail; les conditions de vie; la reconnaissance syndicale.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2 119

EXERCICES DE SYNTHÈSE 1.2 121

FICHE DE PARTICIPATION 127

LECTURES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES 129

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.3 131

Décrire la dynamique politique et économique de la reconnaissance des organisations ouvrières.

1929-1959

- L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, 1929-1959 136
La crise économique de 1929; l'entrée du Canada en guerre; la reconversion industrielle, 1945-1959.

- ESSOR ÉCONOMIQUE ET DIVISION DU TRAVAIL 143
Le taylorisme; l'automatisation.

- LES ORGANISATIONS SYNDICALES 145
  L'accroissement du nombre de membres; le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC); le Congrès canadien du travail (CCT); la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC); la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) : ses ancêtres; les syndicats de l'enseignement; le syndicalisme de tendance communiste : la Ligue pour l'Unité Ouvrière.

- UNE LÉGISLATION OUVRIÈRE DE PLUS EN PLUS INFLUENCÉE PAR LES LUTTES SYNDICALES ET POPULAIRES 158
  Les syndicalismes canadien et québécois : deux voies; les plus importantes lois sociales; la reconnaissance des organisations ouvrières; l'intervention du gouvernement fédéral; l'intervention du gouvernement provincial; la formule Rand; les autres législations; les grèves.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.3 173

EXERCICES DE SYNTHÈSE 1.3 175

FICHE DE PARTICIPATION 181

LECTURES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES 183

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.4 185

Décrire les facteurs politiques et économiques entourant les organisations syndicales depuis 1960.

1960-1990

- L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DEPUIS 1960 191
  Les années 60 : le rattrapage; les années 70 : le ralentissement économique; les années 80 : la remise en question des acquis sociaux.

- LES ORGANISATIONS SYNDICALES 200
  Les effectifs; la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ); la Confédération des syndicats nationaux (CSN); la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec, qui devient en 1967 la Centrale des enseignants du Québec (CEQ).

- DIVISION DU TRAVAIL ET REVENDICATIONS SYNDICALES 216
  La crise des méthodes de travail tayloriennes et fordiennes; les revendications syndicales.

- LA LÉGISLATION OUVRIÈRE 227
  Le code du travail (1964); la Loi du salaire minimum (1964); la Loi sur les licenciements collectifs (1970); la Loi sur la santé et la sécurité au travail (1979); de nouvelles orientations et de nouveaux défis.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.4 231

EXERCICES DE SYNTHÈSE 1.4 233

FICHE DE PARTICIPATION 239

LECTURES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES 241

TROISIÈME SECTION
EXERCICES DE RÉVISION

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF TERMINAL 1. 245

EXERCICES DE RÉVISION 249

FICHE DE PARTICIPATION POUR L'ENSEMBLE DU COURS 257

QUATRIÈME SECTION
ANNEXES

CORRIGÉ DES EXERCICES DES OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES 261

CORRIGÉ DES EXERCICES DE RÉVISION 289

BIBLIOGRAPHIE 293

PREMIÈRE SECTION

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

UTILISATION DU GUIDE

Le présent document a été conçu de manière à respecter les caractéristiques de l'apprentissage individualisé et pour faire en sorte que :

- vous participiez le plus possible;
- vous fassiez votre propre cheminement;
- vous respectiez votre rythme;
- vous mettiez à profit vos expériences et vos connaissances.

Les fiches de participation permettent de déterminer votre taux de réussite, d'évaluer votre démarche d'apprentissage objectif par objectif et ainsi de prendre des décisions pour progresser dans vos activités d'apprentissage.

Selon vos besoins, vous pourrez consulter votre formatrice ou votre formateur. Si un point vous semble plus difficile, il ne faudra pas hésiter à recourir à son aide pour obtenir:

- des conseils;
- de l'assistance;
- des explications;
- des critiques et des commentaires.

Le guide comporte quatre sections : les renseignements généraux, les activités d'apprentissage, les exercices de révision et les annexes.

Dans la première section vous trouverez des explications, des conseils, un glossaire et des renseignements pour vous préparer à aborder l'étude du contenu. Le glossaire donne des explications sur certains termes en tenant compte du contexte dans lequel ils sont utilisés. Les termes du glossaire sont en majuscules dans le texte lorsqu'ils y apparaissent pour la première fois. Vous aurez à consulter cette section au cours de la réalisation des activités d'apprentissage.

La deuxième section contient les activités d'apprentissage, présentées par objectif. Pour atteindre l'objectif terminal vous devrez avoir vu une série d'objectifs intermédiaires. Chaque objectif comprend un certain nombre de thèmes développés par des textes théoriques, des exemples, des illustrations et des exercices thématiques.

En plus des exercices thématiques, il existe des exercices de synthèse des objectifs intermédiaires qui sont représentés par le signe graphique suivant :

Pour réviser le contenu des objectifs intermédiaires et de l'objectif terminal, vous trouverez des résumés représentés par ces signes graphiques :

Résumé
de l'objectif
intermédiaire

Résumé
de l'objectif
terminal

La troisième section, intitulée «Exercices de révision» est représentée par le signe graphique suivant :

les exercices de révision vous permettent de faire le point dans votre apprentissage et de vérifier votre compréhension de l'ensemble du contenu. Ces exercices sont conçus pour vous préparer à l'examen officiel du ministère de l'Éducation.

La quatrième section regroupe les corrigés de tous les exercices et une bibliographie. Les corrigés sont divisés en deux catégories :

- le corrigé des exercices des objectifs intermédiaires;
- le corrigé des exercices de révision.

Cependant, dans le but de stimuler chez vous la réflexion et le goût de la recherche, il arrive que, dans certains cas, les réponses aux questions ne soient pas données dans le texte ou dans les corrigés. Vous êtes alors invités à partager vos réflexions et les résultats de vos recherches avec votre formatrice ou votre formateur et avec les autres élèves. De plus, des lectures complémentaires et des activités additionnelles pour les curieuses et les curieux sont suggérées pour parfaire votre apprentissage. Celles-ci sont toutefois facultatives et ne seront pas l'objet de questions à l'examen.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Division du travail et organisations ouvrières : deux réalités qui, à travers le temps, ont façonné l'histoire du Canada et du Québec et qui se sont inscrites dans notre quotidien.

Le présent cours pourra alimenter votre réflexion sur le monde du travail. Il vous permettra de découvrir ce monde sous ses aspects les plus importants et vous apportera des connaissances pour expliquer la réalité actuelle.

Ainsi, vous serez amené à cerner l'évolution de la division du travail et des organisations ouvrières, en relation directe avec la situation économique du Canada et du Québec. Vous serez mis en présence d'événements historiques vous permettant de mieux comprendre les caractéristiques de chacune des périodes étudiées. Vous serez également appelé à faire des liens entre ces divers événements historiques.

À la fin de ce cours, vous serez en mesure d'apprécier les efforts d'organisation du milieu ouvrier canadien et québécois. De plus, la connaissance des principaux acquis syndicaux des dernières décennies vous permettra de comprendre et d'analyser les défis qui se poseront au cours des années 90.

GLOSSAIRE

ACTEURS SOCIAUX — Groupes qui composent une société : employeuses et employeurs, travailleuses et travailleurs, syndicats, gouvernement. Il s'agit en général de groupes organisés (groupes de femmes, groupes écologistes, etc.).

CAPITALISME — Régime économique et social dans lequel les capitaux, sources de revenu et de contrôle des moyens de production, n'appartiennent pas, en règle générale, à ceux qui les font fructifier par leur propre travail.

COMPAGNON — Homme de métier du Moyen Âge se situant entre l'apprenti et le maître.

CONVENTION COLLECTIVE — Accord entre un employeur et un syndicat définissant les conditions de travail : salaires, congés, etc.

CORPORATISME — Doctrine économique et sociale qui prône la création d'institutions corporatives représentées auprès des pouvoirs publics.

ÉTAT-PROVIDENCE — État considéré comme pourvoyeur dans le domaine social. La notion d'État-providence est apparue à la fin de la Seconde Guerre mondiale, au moment où les gouvernements ont mis en place des programmes sociaux.

FÉODALISME — Système social et économique reposant sur le lien de dépendance entre le seigneur (celui qui possède la terre) et le serf (le paysan). Pour pouvoir exploiter la terre, ce dernier est tenu de payer au seigneur une redevance (le cens), en nature ou en travail : il est alors le censitaire du seigneur.

FONDS MUTUELS — Fonds de secours créés au XIX^{e} siècle par les gens de métier pour venir en aide aux travailleuses et aux travailleurs dans le besoin. Aujourd'hui, ce terme désigne des fonds de placements diversifiés.

INDEXATION — Clause d'une convention collective qui permet d'augmenter les salaires en tenant compte des hausses de prix, de l'évolution économique.

INFLATION — Lorsque l'ensemble des biens et des services subit une hausse des prix, on parle d'inflation. L'inflation influence tous les secteurs de l'économie.

LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE — Théorie selon laquelle les entreprises doivent, pour se développer, être libres de toute contrainte. Chaque individu est libre de travailler ou d'échanger. La libre concurrence est au coeur de toute action économique; toute intervention de l'État est perçue comme une entrave au libre commerce.

MARAUDAGE — Période précédant la fin d'une convention collective où les diverses organisations syndicales tentent d'obtenir l'adhésion de membres d'autres syndicats. Phase intense d'activités syndicales où chacune des organisations doit prouver aux syndiquées et aux syndiqués qu'elle est la plus apte à les représenter. Cela amène des rivalités inter-syndicales.

MOYENS DE PRODUCTION — Ensemble des éléments nécessaires à la production de biens matériels : machines, capitaux, usines, etc.

PLAN MARSHALL — Plan de développement économique et politique mis sur pied par les États-Unis après la Seconde Guerre mondiale pour aider les pays européens. Il fut présenté par le secrétaire d'État américain d'alors, George Catlett Marshall, d'où le nom de PLAN MARSHALL.

PLÉBISCITE — Vote que prend une population sur un sujet donné, par exemple : l'enrôlement obligatoire au moment de l'entrée en guerre. A le même sens que référendum.

PRÉCAIRE — Dont la durée ou l'avenir est incertain, n'est pas assuré. Un emploi qui n'offre à celle ou à celui qui l'occupe aucune garantie quant à sa durée est un emploi précaire.

PROLÉTAIRE

Personne qui ne possède pour vivre que les revenus de son travail (salaire), qui exerce un métier manuel ou mécanique et a un niveau de vie relativement bas comparé aux autres couches sociales.

PROLÉTARIAT

Classe sociale des prolétaires.

RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Changement profond dans les méthodes de production qui entraîne une modification du rapport entre le producteur et les moyens de production. Elle s'opère en trois étapes :

- **l'artisanat** : le producteur, l'artisan, est maître de ses outils et est indépendant;
- **la manufacture :** l'artisan perd son autonomie. Il travaille dans un atelier de production pour un capitaliste. Même si l'artisan effectue le même travail, il n'est plus propriétaire de ses outils;
- **l'industrie ou la fabrique** : à cette étape, la révolution industrielle est atteinte. Les «artisans» n'effectuent plus qu'une partie du travail, de la production. La machine est partie intégrante du processus de production et règle la cadence de travail. Les artisans sont devenus des «ouvriers salariés».

SERF

Le terme «serf» vient du mot latin «servus» qui veut dire **esclave**. Le serf est un paysan exploitant une parcelle de terre qui appartient à un seigneur. Le serf est, au même titre que la terre qu'il exploite, propriété du seigneur.

SOCIALISME

Système politique et économique où les intérêts collectifs prévalent sur les intérêts des particuliers.

STAGFLATION

Phénomène économique des années 70 caractérisé par la présence de deux éléments :

1. la **stagnation** de l'économie, la hausse du chômage et
2. l'**inflation**,

d'où le terme «stag-flation».

TAUX D'INDEMNISATION — Pourcentage du salaire qui revient à la travailleuse ou au travailleur en cas d'invalidité causée par un accident de travail.

TRADE-UNIONISTE — Anglicisme. Courant syndical apparu au XIX[e] siècle. Associé au réformisme, il s'oppose au courant révolutionnaire du XX[e] siècle.

TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ — Traité signé en 1854 entre les Colonies britanniques de l'Amérique du Nord (Canada) et les États-Unis portant sur l'ouverture réciproque des marchés. Le traité prit fin en 1866.

TRAVAIL ÉQUIVALENT/ SALAIRE ÉGAL — Revendication syndicale axée sur l'obtention d'un salaire égal pour un travail dont les caractéristiques (niveau de formation, expérience, responsabilité) peuvent être jugées d'égale valeur. Cette revendication vise essentiellement à relever les salaires dans les emplois dévalorisés parce qu'ils sont occupés par des femmes et des enfants.

TRAVAILLEUSE QUALIFIÉE TRAVAILLEUR QUALIFIÉ — Travailleuse ou travailleur qui possède une grande maîtrise des tâches qu'il a à accomplir (exemple : la menuisière, le menuisier, la technicienne, le technicien, l'ingénieure, l'ingénieur...).

TRAVAILLEUSE SPÉCIALISÉE TRAVAILLEUR SPÉCIALISÉ — Travailleuse ou travailleur qui ne possède aucune qualification précise. (Exemple : le manoeuvre, l'ouvrier d'une chaîne de montage...).

PRÉALABLES

Voici une liste de sigles de diverses organisations ouvrières.

Chaque fois que nous mentionnerons une nouvelle organisation syndicale ou un organisme lié au syndicalisme, nous utiliserons l'appellation complète suivie du sigle. Par la suite, nous utiliserons le sigle, afin d'alléger le texte. N'hésitez donc pas à consulter cette liste chaque fois que vous doutez de la signification d'un sigle.

ABRÉVIATIONS UTILISÉES (SIGLES)

AFL	American Federation of Labor.
CCT	Congrès canadien du travail (union du CPT et du CIO).
CECM	Commission des écoles catholiques de Montréal.
CEQ	Centrale des enseignants du Québec, qui devient en 1972 la Centrale de l'enseignement du Québec.
CIC	Corporation des institutrices et des instituteurs catholiques.
CIO	Committee for Industrial Organisation.
CLC	Canadian Labour Congress.
CLU	Canadian Labour Union.
CMTC	Congrès des métiers et du travail du Canada.
CNMTC	Congrès national des métiers et du travail du Canada.
CPT	Congrès pan-canadien du travail.
CRO	Commission des relations ouvrières.
CSD	Centrale des syndicats démocratiques.

CSN	Confédération des syndicats nationaux (précédemment CTCC).
CTC	Congrès du travail du Canada.
CTCC	Confédération des travailleurs catholiques du Canada.
FAS	Fédération des affaires sociales.
FCT	Fédération canadienne du travail (précédemment CNMTC).
FIIQ	Fédération des infirmières et infirmiers du Québec.
FPTQ	Fédération provinciale du travail du Québec.
FTQ	Fédération des travailleurs du Québec.
FUIQ	Fédération des unions industrielles du Québec.
IWW	Industrial Workers of the World.
LUO	Ligue pour l'unité ouvrière.
OBU	One Big Union.
PAPTQ	Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec.
TTA	Toronto Trades Assembly.
UCC	Union catholique des cultivateurs.
UPA	Union des producteurs agricoles.

LES LIGNES DE TEMPS

Au début de chaque objectif intermédiaire, nous vous présentons une ligne de temps. De quoi s'agit-il? Tout simplement d'un tableau contenant, au centre, des dates et, de chaque côté, des éléments d'information qui vous permettront de mieux cerner le contenu d'une période historique.

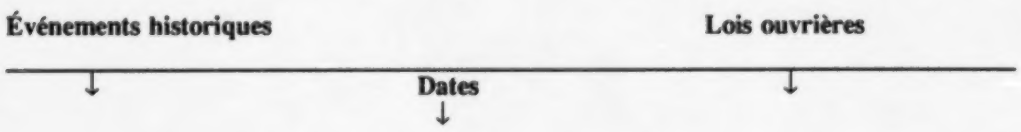

Vous y trouverez des informations générales sur la situation au Québec et dans le monde (événements historiques, politiques, culturels, etc.) ainsi que sur les lois ouvrières qui ont marqué les mouvements ouvriers canadien et québécois.

Cette ligne de temps est un outil d'apprentissage.

Consultez-la, elle est un guide.

Bonne lecture.

LISTE DES TABLEAUX

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Tableau 1 Industrie manufacturière, Québec, 1851-1891 29

Tableau 2 Organisations ouvrières au Québec, avant 1850 33

Tableau 3 Deux conceptions de la liberté 34

Tableau 4 Déclaration de principes des Chevaliers du travail 47

Tableau 5 Naissance et consolidation du syndicalisme : principales fédérations syndicales 56

Tableau 6 Propension chronologique à la grève par secteurs, 1851-1891 57

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Tableau 7 Organisations syndicales, Canada, 1908 98

Tableau 8 Organisations syndicales, Canada, 1896-1929 102

Tableau 9 Effectifs syndicaux au Québec, 1901-1931 115

Tableau 10 Répartition des syndicats selon l'allégeance, Québec, 1901-1916 115

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.3

Tableau 11 Effectifs syndicaux au Québec, 1941-1961 147

Tableau 12 Organisations syndicales, Canada, 1921-1956 149

Tableau 13 Organisations syndicales, Québec, 1921-1967 150

Tableau 14 Répartition des syndicats selon l'allégeance, Québec, 1931-1961 151

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.4

Tableau 15 Répartition des effectifs selon l'affiliation syndicale, Québec, 1961-1988 201

Tableau 16 Effectifs syndicaux au Québec, 1961-1985 201

LISTE DES CARTES

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Carte 1 Les canaux et les chemins de fer au Canada, au XIX^e siècle. 26

Carte 2 Le deuxième système de canalisation du Saint-Laurent en 1848. 36

DEUXIÈME SECTION

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

OBJECTIF TERMINAL 1

Expliquer l'impact des transformations de la division du travail sur la législation ouvrière ainsi que sur l'organisation des travailleuses et des travailleurs

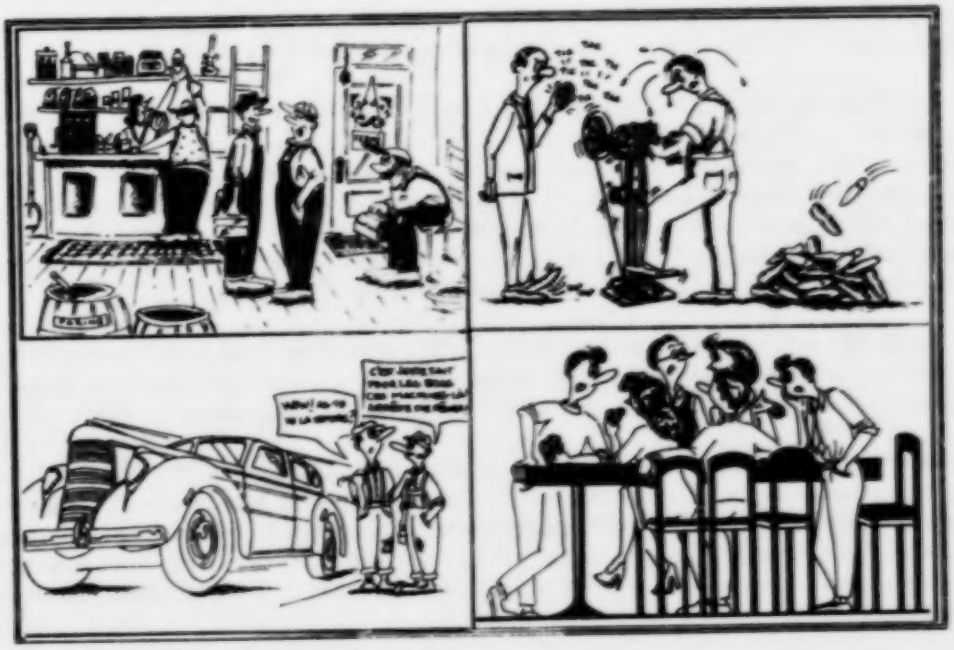

Le présent cours, intitulé ***Division du travail et organisations ouvrières***, explique l'impact qu'ont eu les transformations de la division du travail sur les organisations de travailleuses et de travailleurs ainsi que sur la législation ouvrière. Il est divisé en quatre objectifs intermédiaires représentant quatre périodes historiques importantes :

- le XIX^{e} siècle;
- 1896-1929;
- 1929-1959;
- 1960 à aujourd'hui.

Nous étudierons d'abord les aspects fondamentaux de la révolution industrielle, le passage de l'artisanat à la manufacture puis à la fabrique. Cette transformation économique est le prélude à la naissance de la classe ouvrière et à l'émergence des premières organisations syndicales. Celles-ci seront l'oeuvre de femmes et d'hommes de métier autrefois artisans.

Puis nous aborderons deux théories mises en avant pour améliorer la productivité et accentuer le processus de division du travail amorcé au XIX^{e} siècle. Introduites par Taylor et Ford, ces théories ont des conséquences importantes pour les travailleuses et les travailleurs, qui se verront déposséder de leur savoir. Les organisations ouvrières, de plus en plus présentes au sein de la classe ouvrière, sont divisées quant au rôle qu'elles doivent jouer compte tenu du nombre grandissant d'ouvrières et d'ouvriers spécialisés. Des tensions se font jour entre les tenants du syndicalisme industriel et du syndicalisme de métiers.

Le monde du travail se modifie tant sur le plan de la composition de la main-d'oeuvre que sur le plan des orientations choisies par les principales organisations syndicales. Ces dernières réagissent à l'évolution des techniques et elles connaissent des changements en leur sein.

Finalement, nous aborderons les acquis de la révolution tranquille qui influencent encore aujourd'hui notre société. Les organisations syndicales élargissent leur champ d'intervention, participant de plus en plus aux grands débats sociaux. Elles refusent de se limiter aux contrats de travail et soulèvent de grandes questions : l'environnement, l'économie, etc. Nous étudierons en outre certains aspects de l'histoire de chacune des trois grandes centrales syndicales québécoises.

OBJECTIF INTERMÉDAIRE 1.1

Décrire la formation de la classe ouvrière au Canada et au Québec

OBJECTIF TERMINAL 1

Expliquer l'impact des transformations de la division du travail sur la législation ouvrière ainsi que sur l'organisation des travailleuses et des travailleurs

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Décrire la formation de la classe ouvrière au Canada et au Québec

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Décrire l'introduction des méthodes de travail tayloriennes dans les structures productives au Canada et au Québec

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.3

Décrire la dynamique politique et économique de la reconnaissance des organisations ouvrières

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.4

Décrire les facteurs politiques et économiques entourant les organisations syndicales depuis 1960

LIGNE DE TEMPS

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1 : LE XIX^{e} SIÈCLE

Événements historiques		Lois ouvrières
Abolition de l'esclavage au Québec	1800-1816	
Début de la navigation à vapeur sur le Saint-Laurent	1809	
	1821	Loi des maîtres et des apprentis (Québec)
Ouverture du canal de Lachine	1824	
Ouverture du premier canal Welland	1829	
Ouverture du canal Rideau	1832	
Inauguration du premier chemin de fer	1836	
Rébellions: Bas-Canada, Patriotes	1837	
Haut-Canada, Réformistes	1838	
Acte d'Union (Union du Bas et du Haut-Canada)	1840	
Inauguration du premier service atlantique régulier	1840	
Grande immigration des Irlandais chassés par la famine	1847	Loi des maîtres et des serviteurs (Québec)
Nouveau pouvoir politique : responsabilité ministérielle	1848	
Agrandissement des canaux	1848	
Formation de la Grand Trunk Railway Company	1853	
Traité de réciprocité	1854	
Inauguration du pont Victoria (premier pont qui relie Montréal à la rive sud)	1859	
Guerre de Sécession entre les états américains du Nord et du Sud	1861-1865	
Fin du Traité de réciprocité	1866	
Confédération canadienne	1867	
Premier chemin de fer transcontinental	1870	
Insurrection des métis, fondation du Manitoba	1870	
	1872	Loi des unions ouvrières (Canada)
Fin de la construction du chemin de fer entre Québec, Montréal et Ottawa	1879	
Formation de la Canadian Pacific Railway Company	1880	
Insurrection des métis, Alberta	1884-1885	
	1885	Loi des manufactures (Québec)

Inauguration du premier chemin de fer transcontinental canadien	1886	Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail (Canada)
Inauguration du chemin de fer entre Québec et le Lac Saint-Jean	1887	

LE XIX^{e} SIÈCLE

L'histoire commence à Québec, un soir de mai 1870. Cinq cordonniers de métier sont réunis. Travaillant depuis peu en manufacture, ils connaissent de nouveaux rapports de travail. Ils échangent des réflexions sur la question.

Ils se nomment Pierre, Jean, Jacques, Guy et Louis. Prenons connaissance de leur discussion.

- *Pierre :* *«Moi, quand j'avais ma boutique, j'étais le plus réputé de la ville. Des gens de Montréal venaient acheter mes bottes. Pas vrai les gars?»*

- *Jean :* *«Bien sûr! Pierre, que tu étais le meilleur.»*

- *Jacques :* *«Tout de même, depuis que j'ai fermé boutique et que je travaille à la manufacture, je me sens diminué.»*

- *Guy :* *«Ça n'a pas de bon sens, je travaille plus fort, je fais beaucoup plus de bottes, mais je gagne moins d'argent qu'avant. Bientôt ma femme va être obligée de travailler. Plutôt la mort!»*

- *Louis :* *«Il faudrait nous organiser pour exiger l'amélioration de nos conditions de travail. Il nous faudrait un syndicat.»*

- *Pierre :* *«Pas si fort! On va se faire remarquer.»*

- *Louis :* *«Je le sais bien, mais il faut faire quelque chose contre les nouvelles machines. Bientôt, je vous le dis, notre métier va disparaître.»*

- *Guy :* *«Tu y vas un peu fort, tu sais bien qu'ils ont besoin de nous autres. Fais pas ton prophète de malheur. Mais je suis d'accord avec toi, il faudrait qu'on s'organise.»*

1.1 EXERCICE 1

Ces travailleurs avec qui nous venons de faire connaissance font plusieurs constatations sur leurs nouvelles conditions de travail. Ils déplorent leur déqualification qui les fait passer du rang d'artisan-patron à celui d'ouvrier-salarié.

A) Pouvez-vous nommer deux changements qu'ils mentionnent?

_____

_____

B) En quoi ces caractéristiques des conditions de travail représentent-elles un phénomène nouveau?

_____

_____

_____

Car il s'agit bien d'un phénomène nouveau qui aura pour nom : RÉVOLUTION INDUSTRIELLE. Les cordonniers, comme beaucoup d'autres travailleuses et travailleurs, vivent une période de transition entre deux modes de production, entre deux façons de produire des biens.

Dans le présent objectif intermédiaire, nous aborderons cette période de transition en présentant tout d'abord un bref historique du travail. De tous temps, les hommes et les femmes ont travaillé. Mais les rapports qu'ils ont eu avec le travail et entre eux se sont modifiés au cours des siècles.

Par la suite, nous traiterons de la transition de l'artisanat à l'industrie, transition qui implique de nouvelles méthodes de travail ainsi que la formation d'une nouvelle classe : la classe ouvrière.

Comment s'opérera cette transformation au Canada, au Québec? Voilà ce que nous verrons dans le troisième thème.

Ainsi, le contenu de l'objectif vous aidera à comprendre les premières étapes du passage du travail artisanal au travail salarié.

DU TRAVAIL INDÉPENDANT À LA MANUFACTURE

Le travail est une valeur sociale reconnue. Il est un facteur de distinction sociale. Combien de fois ne vous demande-t-on pas, avant même de s'enquérir de votre nom : «Que faites-vous dans la vie?»

Au moment où cette valeur sociale est remise en question dans les sociétés occidentales, voilà un sujet qui devrait vous intéresser. Nous traiterons de trois expressions du travail qui correspondent à des époques différentes de l'histoire de l'humanité.

Le travail
- lié à la survie de la communauté;
- fondé sur la servitude : l'esclavagisme;
- indépendant : l'artisanat.

Mais d'abord il serait intéressant que vous réfléchissiez à votre propre définition du travail.

1.1 EXERCICE 2

A) Donnez votre propre définition du travail.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

B) Serait-il possible de vivre sans travailler? Expliquez.

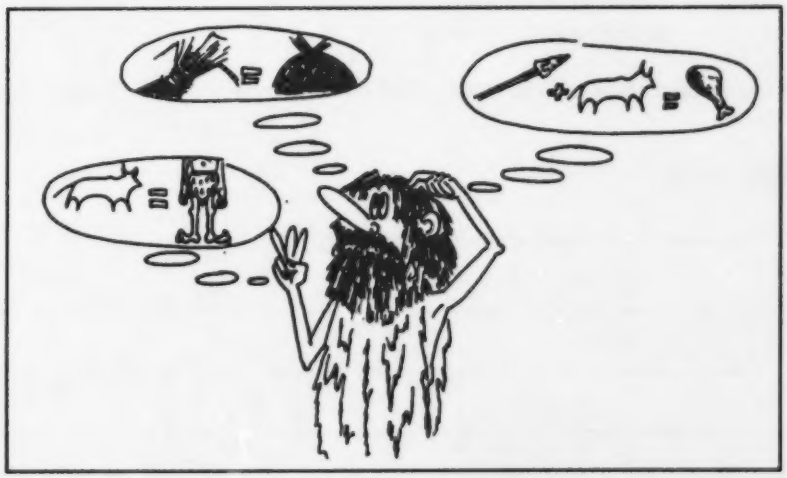

La notion de travail a en effet une histoire qu'il convient de rappeler avant de parler d'organisation du travail et d'organisations ouvrières.

LA SURVIE DE LA COMMUNAUTÉ

Au début de l'humanité, le travail n'était qu'une activité de survie limitée à la chasse et à la quête d'un abri. La pêche et la cueillette viendront plus tard s'ajouter à ces activités. Le travail est réparti selon les capacités de chacun des membres de la communauté. Il assure la survie de tout le groupe. Les premières sociétés humaines répartissent équitablement les biens obtenus par le travail. On parle alors de propriété collective.

L'ESCLAVAGISME

Plus tard, chez les Grecs, les Égyptiens et les Romains, nous assistons à l'apparition de sociétés dont l'économie va s'appuyer sur le travail de l'esclave. La propriété privée, qui supplanta la propriété collective, permit à quelques chefs de famille, de clan ou de tribu, de s'approprier la force de travail de personnes devenues esclaves par contrainte ou par nécessité. Les maîtres de ces esclaves n'étant plus obligés de s'adonner aux tâches nécessaires à la survie, ils avaient tout le loisir de réfléchir sur le monde qui les entourait; c'est ainsi qu'est né le travail intellectuel. Étant donné la position sociale de ceux qui s'adonnaient au travail intellectuel, on finit par mépriser le travail manuel. Cette attitude persistera jusqu'à la fin du Moyen Âge, c'est-à-dire jusqu'au XV[e] siècle.

En fait, l'esclavagisme n'aurait pu naître sans l'existence de deux phénomènes sociaux :

- la propriété privée;
- la suprématie du travail intellectuel sur le travail manuel. Les nobles romains et grecs n'étant plus astreints au travail manuel, ils se consacraient au travail intellectuel.

Le travail effectué par les esclaves est non rémunéré du simple fait qu'ils sont eux-mêmes la propriété du maître. Que l'on parle de maître (esclavagisme) ou de seigneur (FÉODALISME), il s'agit du même type de rapports en ce qui concerne le travail*.

Propriétaires terriens, ces maîtres ou ces seigneurs utilisent le travail de leurs esclaves ou de leurs SERFS pour développer leurs domaines et plus tard de nouvelles activités économiques (le commerce notamment).

---

* L'esclavagisme est relié aux empires égyptien, grec et romain (1500 av. J.-C. à environ 400 ap. J.-C.); le féodalisme est le système socio-économique qui existait au Moyen Âge (476-1492 ap. J.-C.), époque à la fin de laquelle on assiste à la découverte des Amériques. Dans les deux systèmes (esclavagisme et féodalisme), des femmes et des hommes font partie du patrimoine économique d'individus fortunés et puissants.

1.1 EXERCICE 3

À cette étape-ci de votre lecture, quel changement majeur est survenu dans la conception du travail? Expliquez.

CURIEUSES ET CURIEUX

Pouvez-vous nommer une société, un pays qui au XIX^e^ siècle encourageait l'esclavage?

Bien que l'esclavage soit une expression du travail reliée aux temps lointains des empires grec et romain, on ne peut oublier que l'esclavage a existé à une période plus récente et surtout plus près de nous.

Jusqu'au XIX^e^ siècle, l'esclavage était légal dans certains états du Sud des États-Unis. Dans ces états, la présence des esclaves, main-d'oeuvre peu coûteuse, permettait aux propriétaires des grandes plantations de produire à un coût très bas. Pour ces grands propriétaires, l'esclavage était la seule façon possible de concurrencer leurs voisins du Nord, les états de la Nouvelle-Angleterre (New York, Massachussetts...) qui étaient sur la voie de l'industrialisation.

Entre 1861 et 1865, les États-Unis vivaient une guerre civile, les états du Nord affrontant les états du Sud. La guerre de Sécession avait entre autres comme enjeu l'abolition ou la survie de l'esclavage. La victoire des états du Nord entraîna l'abolition de l'esclavage.

Mais ce n'est pas qu'aux États-Unis qu'il y a des esclaves. Des recensements démontrent qu'au Haut-Canada (Ontario) et au Bas-Canada (Québec), tout comme en Nouvelle-Écosse, il y eut esclavage. En 1784, au moins 304 esclaves sont dénombrés au Canada.

Comme le nombre le démontre, l'esclavage est loin d'être une pratique courante au Canada contrairement à ce qui est le cas dans les états du Sud des États-Unis.

Il y a eu des esclaves d'origine africaine mais aussi des panis (esclaves amérindiens) chez quelques riches marchands, tel James McGill, ou chez des curés, comme le curé Dunière de la paroisse Saint-Augustin.

Certaines tentatives d'interdire l'esclavage seront vouées à l'échec. L'historien Marcel Trudel suggère que c'est davantage par indifférence qu'à cause d'un appui à l'esclavagisme que ces tentatives échoueront. L'esclavage disparaît avant qu'on ait réussi à légiférer sur la question. Dès 1799, il ne reste que quelques esclaves et panis. En 1821, il sera fait mention pour la dernière fois d'une esclave, Marie Marguerite, donnée à l'Hôpital général de Montréal par Grasset de Saint-Sauveur au moment de son départ pour l'Europe.*

---

* M. TRUDEL. L'esclavage au Canada Français, Histoire et conditions de l'esclavage, 1960, p. 295-314.

Nous allons maintenant aborder une troisième forme de travail : le travail indépendant.

L'ARTISANAT

Le travail est ici affaire de compétence. Il est intimement lié à l'acquisition de connaissances nécessaires à l'accomplissement d'une tâche, d'un métier. Celui ou celle qui exerce le métier est appelé maître-artisan et est indépendant en ce qui concerne l'organisation de son travail. Il peut travailler seul ou avec quelques apprentis et COMPAGNONS. À son contact, ces derniers apprennent les rudiments du métier et font un apprentissage complet pour obtenir eux aussi le titre de maître-artisan.

> Ces artisans «possèdent leurs instruments de travail et n'acquièrent la pleine maîtrise de leur métier qu'à la suite de longues années d'apprentissage. Ainsi le maître-cordonnier confectionne sa chaussure en entier; pour acquérir toutes les facettes de son art, il doit travailler une dizaine d'années comme apprenti ou compagnon auprès d'un maître-cordonnier*.»

Le travail manuel est valorisé puisqu'il fait appel à une compétence acquise au fil des ans et à un savoir-faire reconnu par la communauté. Les artisans contrôlent la fabrication du bien, à toutes les étapes.

Avez-vous entendu parler des joaillères du Moyen Âge? Des tailleurs de pierre qui, en Europe, construisirent les grandes cathédrales? Des ébénistes-sculpteurs qui décorèrent nos églises aux XVIII[e] et XIX[e] siècles?

Ces femmes et ces hommes avaient en commun d'être des artisans, maîtres de leur savoir-faire, de leur métier. Ils offraient leurs services et leur compétence. Ils étaient surtout fiers de leur métier et de l'adresse qui s'y rattachait.

1.1 EXERCICE 4

A) Pouvez-vous nommer d'autres métiers artisanaux que ceux que nous venons de mentionner?

_____

_____

* J.HAMELIN, et Y. ROBY. Histoire économique du Québec, 1851-1896, 1971, p. 306.

B) Croyez-vous que les métiers artisanaux représentent la majorité des emplois actuels? Expliquez.

_____

_____

_____

C) Quels sont les grands changements dans la conception du travail qu'amène l'artisanat?

_____

_____

_____

LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

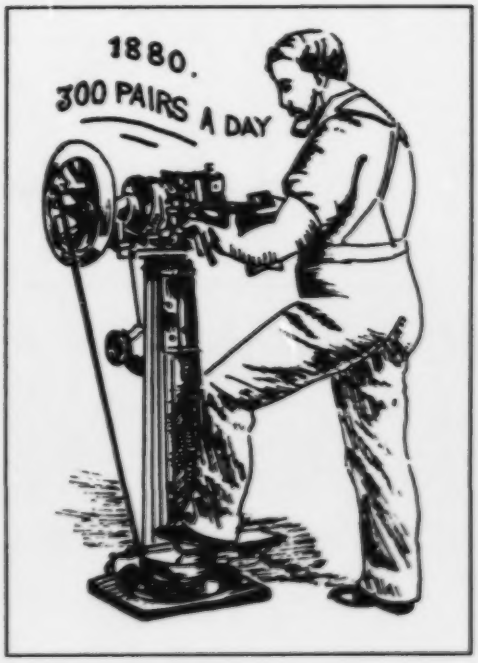

Collection Walker, Musée McCord, Montréal.

1.1 EXERCICE 5

Que remarquez-vous de différent entre les deux méthodes de production illustrées ci-dessus?

_____

_____

_____

Nous avons vu que l'un des aspects du travail qui change au fil des siècles est le rapport qu'il crée entre les individus.

Nous avons aussi pris connaissance d'une première forme de travail indépendant : l'artisanat. Nous disons première, car l'artisanat est la première étape d'un grand bouleversement dans la façon de produire un bien.

On appellera cette transformation radicale des conditions de production la révolution industrielle.

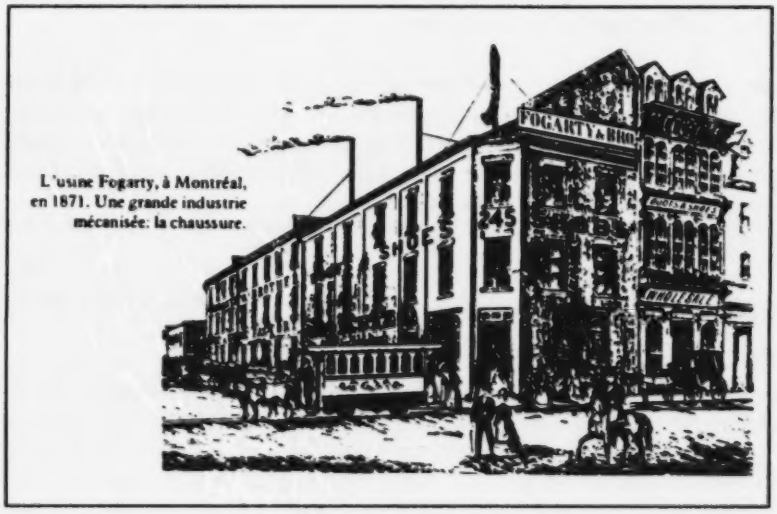

L'usine Fogarty, à Montréal, en 1871. Une grande industrie mécanisée: la chaussure.

Source : L. CHARPENTIER, et autres. Nouvelle histoire du Québec et du Canada, 1985, p. 229.

L'organisation scientifique du travail, dont il est question dans le présent cours, coïncide avec l'avènement du CAPITALISME comme système économique.

Dès la fin du XV[e] siècle, l'accumulation de capitaux au sein d'un groupe de marchands permet une modification importante du système économique et l'avènement progressif du capitalisme.

CURIEUSES ET CURIEUX

L'Angleterre : berceau de la révolution industrielle

Au XII[e] siècle, une classe bourgeoise, constituée de marchands, de financiers et de banquiers, se détache peu à peu de la classe féodale. C'est en Angleterre, au XIV[e] siècle, que le féodalisme sera véritablement remis en question par l'adoption d'une politique agricole ayant pour but de créer des groupes de paysans indépendants.

Cette politique, dite d'«enclosures», met fin au rapport entre seigneurs et serfs (paysans) qui était le fondement du féodalisme.

Il s'agit pour l'Angleterre des premiers pas vers l'organisation sociale capitaliste, du début d'un long processus de transformation économique et sociale qui durera plus de quatre siècles. Au XIX[e] siècle, l'Angleterre, devenue une puissance mondiale, est le pays le plus avancé sur la voie du capitalisme et son infrastructure industrielle est sans commune mesure avec celle des pays voisins.

Le capitalisme établit de nouveaux rapports de travail, qui vont transformer fondamentalement la société.

Contrairement au féodalisme, le capitalisme s'appuie sur la production individuelle et la propriété privée de ce que l'on appelle les MOYENS DE PRODUCTION (usines, machines, matières premières). Le capitalisme prônera l'autonomie du travail, c'est-à-dire la liberté de tirer profit de ses capacités intellectuelles et manuelles : sa force de travail. Dans les sociétés esclavagistes et féodales, l'esclave ou le serf était tributaire de son maître ou de son seigneur pour sa survie quotidienne.

Ce qui distinguera la situation de l'ouvrière et de l'ouvrier en régime capitaliste, c'est l'implantation d'un nouveau mode de rémunération, le salariat. En échange de leur force de travail, l'ouvrière et l'ouvrier reçoivent un salaire. Le salaire est le seul lien entre la main-d'oeuvre et l'employeur. Pour le reste, l'ouvrière et l'ouvrier sont libres, ce qui n'était pas le cas de l'esclave et du serf. Le salaire est essentiel pour survivre, du moins pour la majorité des gens. Ne pas avoir de salaire, au début du capitalisme, signifiait la misère et souvent la mort. Le travail prend donc, avec le salaire, une valeur sociale nouvelle. Ces ouvrières et ces ouvriers salariés formeront une nouvelle classe, le PROLÉTARIAT.

La notion d'organisation du travail ne pouvait naître que dans le contexte du capitalisme industriel. De nouvelles techniques sont introduites pour accélérer la production. Les moyens de transport se développent considérablement, ce qui permet de maintenir le rythme de l'évolution industrielle du pays.

1.1 EXERCICE 6

Que prône le capitalisme?

_____

_____

Le processus d'industrialisation se fait en trois étapes. La première est le développement de l'artisanat. Rappelons brièvement les principales caractéristiques de ce mode de production:

- les moyens de production (ex. les outils) appartiennent à celui qui travaille;
- toutes les étapes de la production sont effectuées par la même personne;
- l'artisane et l'artisan travaillent seuls ou avec quelques apprentis et compagnons, en petites unités de travail.

La seconde étape est l'apparition de la manufacture.

La manufacture est à l'origine de l'organisation du travail dans la société capitaliste. Le capitaliste fait travailler des artisans dans une manufacture. Ces derniers ne sont plus propriétaires de leurs outils. Le capitaliste leur fournit tout ce dont ils ont besoin : matières premières, outils...

Le travail en manufacture entraîne la division technique du travail : les artisans ne participent plus à toutes les opérations de la fabrication.

En subdivisant les tâches, on les simplifie. Elles peuvent donc être accomplies par une main-d'oeuvre sans qualification.

«L'étape de la manufacture permet de mieux organiser la production et d'améliorer la productivité*.»

1.1 EXERCICE 7

Qu'est-ce qui est à l'origine de l'organisation du travail dans la société capitaliste?

_____

_____

---

* P.-A. LINTEAU, et autres. Histoire du Québec contemporain, de la Confédération à la crise, 1867-1929, 1979, p. 139.

Dans les manufactures, les objectifs de productivité se heurtent à la résistance des travailleurs, souvent des artisans indépendants ou des gens de métier, qui avaient toujours eu le contrôle total de leur travail et de leurs outils ainsi qu'un lien direct avec leur clientèle. Mais surtout, ils avaient toujours participé à toutes les étapes de la production.

Le travail en manufacture change radicalement leur situation de même que les techniques de leur métier. Même si dans une manufacture de chaussures, par exemple, le cordonnier pouvait encore fabriquer au complet un soulier, il avait perdu l'essentiel : son autonomie. Il avait des normes de qualité et de productivité à respecter, en outre, il n'avait plus aucun lien avec sa clientèle.

La troisième étape est le passage à l'industrie mécanisée*, c'est à proprement parler la révolution industrielle.

Les cordonniers, artisans du cuir. Musée national de l'homme, Ottawa.

---

* Pour décrire cette période, on parle aussi de l'apparition de l'«usine» ou de la «fabrique».

L'évolution du système capitaliste exige une nouvelle division du travail. Dans la manufacture, les produits étaient fabriqués entièrement par l'artisan, ce qui exigeait trop de temps. L'événement important de cette étape, c'est la «machine». Son introduction dans le processus permet d'augmenter la productivité, de réaliser une production de masse. La machine imposera son rythme, sa cadence et déterminera les gestes de l'artisan, le dépossédant peu à peu de son savoir-faire.

Pour l'entrepreneur, cette segmentation du travail signifie un gain de productivité. Par son savoir-faire, l'artisan avait jusque-là continué à jouer un rôle important dans la production. L'industrie et le machinisme vont mettre un terme à cette situation; l'artisan sera un jour remplacé en usine par l'ouvrier spécialisé. Or, plus la machine est spécialisée, moins l'artisan, lui, a besoin de l'être. L'artisan devient donc de plus en plus dépendant des machines et perd progressivement son savoir-faire.

Désormais l'ouvrière et l'ouvrier ne sont plus propriétaires de leurs outils. Ils sont embauchés par un patron qui leur fait effectuer des tâches bien précises. La division des tâches rend l'apprentissage très facile pour un grand nombre de personnes, ce qui permet l'emploi d'une main-d'oeuvre peu qualifiée et, par conséquent, «bon marché».

1.1 EXERCICE 8

A) Quelles seront pour l'artisan et l'homme de métier les conséquences du travail en manufacture?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

B) Pourquoi l'organisation du travail en manufacture fut-elle entravée par l'artisan?

C) Nommez deux éléments qui caractérisent la troisième étape de l'industrialisation. Expliquez quelle nouveauté ceux-ci introduisent?

FACTEURS QUI ONT PERMIS L'INDUSTRIALISATION

Nous avons abordé dans les deux thèmes précédents le concept de travail aux XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles. Nous nous sommes familiarisés avec le phénomène de l'industrialisation et les étapes qui ont mené à la révolution industrielle.

Ce qu'il importe maintenant de comprendre, ce sont les facteurs qui ont rendu possible l'industrialisation. L'industrialisation n'est pas un phénomène propre à une décennie. Son apparition n'a pas lieu en même temps dans tous les pays. Alors que la révolution industrielle est très profondément engagée en Angleterre au XVIII[e] siècle, il faudra attendre plus d'un siècle pour qu'elle se produise au Canada.

Il a fallu qu'un ensemble de facteurs économiques, politiques et sociaux soient réunis pour donner lieu à la révolution industrielle.

Avec la révolution industrielle, on assiste au regroupement des travailleuses et des travailleurs d'abord dans des manufactures, puis dans des usines. La production devient de plus en plus morcelée, simplifiée, et la mécanisation accentue la division du travail.

En tenant compte de cela, on peut maintenant s'interroger sur les facteurs qui sont à l'origine de l'apparition des industries, de l'avènement de l'industrialisation.

Nous traiterons de trois ordres de facteurs :

- économiques;
- politiques;
- sociaux.

Par la suite, nous verrons comment ces facteurs ont joué au Canada.

FACTEURS ÉCONOMIQUES

Pour ouvrir des manufactures ou des usines, pour acheter des machines, il faut beaucoup de capitaux.

L'accroissement de l'activité économique au début du XIX[e] siècle a permis la formation d'une classe d'«entrepreneurs». Ces derniers créent des banques, établissent des liens avec d'autres entrepreneurs, anglais ou américains, échangent des connaissances. Ils mettent sur pied des réseaux de crédit; ils accumulent des capitaux, qui leur permettent le moment venu de prêter à des industriels ou de produire eux-mêmes.

Une fois les capitaux réunis, il faut voir à l'acheminement des matières premières qu'on utilisera pour la production et à l'écoulement des biens produits. Il faut donc trouver des moyens de transport et de communication.

Il s'agit d'établir des réseaux de transport et de communication qui permettront de relier les différentes régions, de créer ce qu'on appelle un marché intérieur. Ce sont principalement les fleuves et les rivières, les canaux, les chemins de fer et les routes qui constitueront ce réseau de transport.

CARTE 1 - LES CANAUX ET LES CHEMINS DE FER AU CANADA, AU XIX[e] SIÈCLE

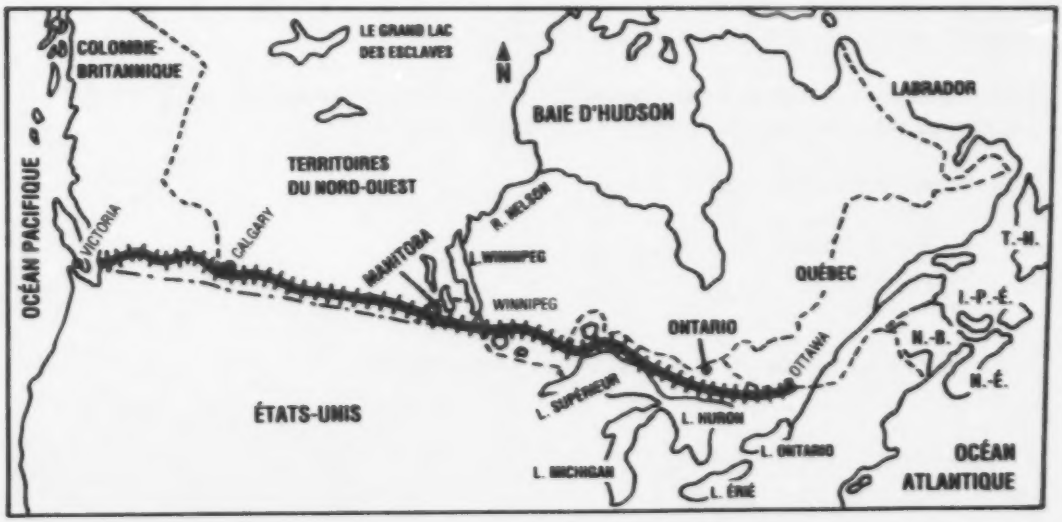

Source : KERR, D.G.G. Atlas historique du Canada, 1979, p. 48-49.

FACTEURS POLITIQUES

La construction de chemins de fer et de canaux relève du gouvernement. Il faut donc un gouvernement qui soit en mesure de prendre les décisions qui favorisent le développement économique du pays.

L'Union du Haut-Canada (Ontario) et du Bas-Canada (Québec), en 1840, a permis la création d'un «ensemble économique canadien». «L'achèvement du réseau de canaux en 1848, puis la construction du chemin de fer du Grand Tronc améliorent la qualité et la rapidité des communications contribuant ainsi à l'unification du marché intérieur*». La Confédération de 1867 favorisera l'expansion du territoire. Les politiques mises de l'avant, comme la construction du chemin de fer transcontinental reliant l'est du pays à la Côte du Pacifique, viseront l'agrandissement du marché intérieur.

On a souligné déjà que pour mettre sur pied des usines et faire une production intensive il faut un «marché», c'est-à-dire qu'il faut une population capable d'acheter ainsi qu'une main-d'oeuvre abondante.

L'industrialisation vise la production de masse, soit une production à grande échelle pour le plus d'acheteurs possible. Il faudra donc être en mesure de rejoindre tous ces clients potentiels.

FACTEURS SOCIAUX

Pour produire, les entreprises ont besoin de capitaux et de moyens techniques. Grâce à la construction de chemins de fer et de canaux, on unifie le marché canadien; les industriels s'assurent de pouvoir produire et aussi de pouvoir vendre leurs produits. Mais pour faire fonctionner les machines, pour produire des biens, il faut des ouvrières et des ouvriers.

L'arrivée massive d'immigrantes et d'immigrants irlandais permet la création d'un réservoir de main-d'oeuvre pour les manufactures et les usines. Ces travailleuses et travailleurs seront également les consommatrices et consommateurs dont a besoin l'industrie naissante.

---

* P.A. LINTEAU, et autres. Op. cit., 1979, p. 141.

1.1 EXERCICE 9

En quoi les capitaux, les canaux et l'immigration ont-ils été des facteurs qui ont favorisé l'industrialisation?

_____

_____

_____

_____

Bien qu'il y ait eu des manufactures et des usines au pays dès 1820, on ne peut parler d'industrialisation que vers 1850. En effet, ce n'est qu'à ce moment que l'ensemble des facteurs seront réunis ce qui permettra d'engager le processus d'industrialisation. Pourtant cette première phase sera freinée par la crise économique de 1873-1878. Mais dès 1880, une reprise économique significative permettra de compléter la première phase de l'industrialisation.

Pour la période de 1880 à 1896, reprenons les divers facteurs et soulignons-en les aspects concrets.

- Économique : Agrandissement du marché canadien.
  Nouveaux réseaux de chemin de fer.
  Spécialisation de l'agriculture, offrant de nouveaux marchés pour les industriels.

- Politique : Le gouvernement canadien adopte le tarif douanier en 1879.
  Cette mesure vise à protéger les industriels canadiens par l'imposition d'une taxe sur les produits étrangers.

- Social : Au Québec, la main-d'oeuvre provient des campagnes. Les jeunes y trouvent difficilement des terres pour s'établir et l'attrait de la ville est grand. Les familles sont nombreuses et les parents ne peuvent subdiviser leur terre pour en laisser une partie à chacun de leurs enfants. Aussi, beaucoup de jeunes ne peuvent s'établir sur la terre paternelle et n'ont d'autre choix que d'aller travailler en usine.
  Femmes et hommes des campagnes joignent les rangs des nouveaux «urbains». Ils quittent fermes et villages dans l'espoir d'améliorer leur sort dans les manufactures, où ils vont grossir les rangs de la nouvelle classe ouvrière.

TABLEAU 1 - INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, QUÉBEC, 1851-1891

Groupe	1851[b]	1861[b]	1871[c]	1881[c]	1891[c]	1901[c]
Alimentation	153 504	3 830 307	18 650 000	22 440 000	34 700 000	33 099 000
Tabac		262 050	1 430 000	1 750 000	3 600 000	8 231 000
Caoutchouc						39 000
Cuir	103 720	1 206 527	14 330 000	21 680 000	18 900 000	20 325 000
Textile	46 528	788 316	1 340 000	2 400 000	4 300 000	12 352 000
Vêtement		28 000	5 850 000	10 040 000	13 600 000	16 542 000
Bois	187 276	4 155 693	11 690 000	12 790 000	18 500 000	16 340 000
Papier et pâte	45 200	268 200	540 000	1 342 000	2 300 000	6 461 000
Fer et acier		1 472 680	3 130 000	4 220 000	7 600 000	12 842 000
Imprimerie, édition			1 250 000	1 830 000	2 300 000	3 510 000
Équipement de transport		648 041	2 910 000	3 600 000	9 900 000	8 058 000
Métaux non ferreux						1 497 000
Appareils électriques		47 300			400 000	1 815 000
Minerai non métallique		321 390				1 630 000
Pétrole et charbon						245 000
Produits chimiques		130 600				4 138 000
Divers		35 750	1 510 000	2 490 000	4 270 000	1 342 000
Total du recensement	600 000	15 000 000	77 200 000	104 660 000	153 300 000	153 574 000
Total classifié	536 228	13 194 854	62 630 000	84 582 000	120 370 000	148 467 000
Échantillon	89,4 %	87,9 %	81,1 %	80,8 %	78,5 %	96 %

a. W.F. Ryan, The Clergy and Economic Growth, p. 306.
b. Calculé par Gaston Tisdell. On ne possède pas la valeur de la construction navale.
c. Calculé par Jean-Yves Rivard. La Politique Nationale et le développement industriel du Québec, 1870-1910, Université de Montréal. (Thèse manuscrite).

Source : J. HAMELIN, et Y. ROBY. Op. cit., 1971, p. 267.

1.1 EXERCICE 10

D'après les données du tableau 1, quels sont les quatre principaux secteurs économiques en ce qui concerne la valeur de la production?

1861	1891
1.	
2.	
3.	
4.	

L'industrialisation s'est-elle faite de façon identique dans tous les secteurs de notre économie?

Laissons des experts répondre :

> «Il y a des secteurs, comme la chaussure, où les trois grandes étapes se sont manifestées successivement. Mais il n'en va pas toujours ainsi. Deux éléments de la situation particulière du Québec doivent être signalés. Le Québec étant une colonie, et de peuplement récent, il y a des cas où l'étape initiale de l'artisanat ne s'y est jamais développée. Certains produits, comme ceux du textile, ont été pendant longtemps importés et, quand on commence à les fabriquer sur place, il est possible de démarrer à la phase industrielle. De plus, l'Angleterre et les États-Unis se sont industrialisés plus tôt que le Québec, de sorte que ce dernier peut profiter de l'expérience acquise ailleurs et importer sans transition des innovations techniques qui, ailleurs, sont le résultat d'une longue maturation. Dans plusieurs cas, ce sont des entrepreneurs britanniques ou américains qui viennent s'installer au Québec, apportant avec eux les innovations. Dans ce contexte, on peut croire que l'étape intermédiaire de la manufacture est, au Québec, assez brève et, parfois, escamotée*.»

1.1 EXERCICE 11

Pourquoi dans certains secteurs passe-t-on directement à l'étape industrielle?

_____

_____

_____

* P.-A. LINTEAU, et autres. Op. cit., 1979, p. 141.

LE MOUVEMENT SYNDICAL

Nous aborderons dans ce thème les débuts du mouvement syndical de 1800 à 1850 et son essor, entre 1850 et 1872. Nous verrons également le chemin parcouru vers la légalisation des activités syndicales entre 1872 et 1877, et finalement la consolidation du syndicalisme de 1877 à 1896.

DÉBUT DU MOUVEMENT SYNDICAL : 1800-1850

1.1 EXERCICE 12

Pourquoi pensez-vous que les travailleuses et les travailleurs créent des syndicats?

Le syndicalisme est né au XIX[e] siècle en réaction aux abus du système capitaliste. Les artisans-ouvriers s'organisent et on assiste à la naissance d'un mouvement ouvrier revendicateur.

Le syndicalisme s'oppose d'abord aux aspects négatifs de la politique de LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE, qui donne tout pouvoir au patron d'engager et de congédier. En fait, les conditions de travail sont entièrement déterminées par le patron. Toute revendication de la part de l'ouvrière et de l'ouvrier est jugée sévèrement et signifie, plus souvent qu'autrement, le renvoi; d'autant plus que la main-d'oeuvre disponible est très nombreuse.

Ce sont d'abord les membres des corporations (maîtres-compagnons-apprentis) qui vont se grouper pour agir devant le capitalisme naissant. Ils vivent tous les jours les effets négatifs de l'industrialisation; à cause des nouvelles méthodes de travail, toutes et tous voient leur métier menacé.

Des organisations voient le jour en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et dans ce qui va devenir l'Ontario et le Québec. Elles sont suffisamment puissantes pour que le Parlement juge nécessaire de faire une loi afin d'empêcher les ouvrières et les ouvriers de contrôler les salaires. On empêche même les réunions publiques. Tout doit se faire clandestinement.

Le tableau qui suit présente les organisations ouvrières au Québec, avant 1850.

TABLEAU 2 - ORGANISATIONS OUVRIÈRES AU QUÉBEC, AVANT 1850

1823 Montréal	Association de tailleurs, Tailors Benevolent Society
1824 (Juillet) Montréal	Assemblée des compagnons et imprimeurs
1827 Québec	Association des compagnons typographes
1830 Montréal	Loge des tailleurs de vêtements Association des cordonniers
1830-1835	Associations diverses - tailleurs de pierre, maçons, ouvriers boulangers, pompiers
1833 (5 février) Montréal	Association des charpentiers-menuisiers de Montréal. (En grève le 18 mars pour l'obtention de la journée de 10 heures).
1834 Montréal	Union des métiers de Montréal : premier regroupement de syndicats. (Lutte pour la journée de 10 heures).
1840 Québec	Société Amicale et Bienveillante des Charpentiers de Vaisseaux de Québec

Source : CSN/CEQ. Histoire du mouvement ouvrier, cent cinquante ans de luttes, 1984, p. 306.

La plupart de ces organisations disparaissent avant la fin de la première moitié du XIX[e] siècle. Mais le mouvement est enclenché. L'objectif est d'abord de faire reconnaître le droit de se syndiquer, mais aussi de préserver le métier que menaçait de plus en plus la manufacture. Certaines associations, comme l'Union des métiers de Montréal, luttent aussi pour la réduction du temps de travail (pour la journée de 10 heures).

Le libéralisme économique domine au XIX[e] siècle. Nul ne doit restreindre le droit de commerce. L'État, tant canadien que québécois, ne légifère pas en faveur des syndicats. Au contraire, il les condamne car tout regroupement est perçu comme un frein aux libertés individuelles.

Les travailleuses et les travailleurs d'un même métier s'organisent pour résister à l'arbitraire et aux aspects négatifs du libéralisme. Prenez connaissance du texte qui suit.

TABLEAU 3 - DEUX CONCEPTIONS DE LA LIBERTÉ

En 1886, Jules-Paul Tardivel propriétaire du journal La Vérité de Québec témoigne devant la Commission d'enquête sur les relations entre le capital et le travail.

- *Le commissaire : «Exigez-vous que vos hommes signent un document déclarant qu'ils n'appartiennent à aucune société ouvrière?»*

- *Tardivel : «Oui.»*

- *Le commissaire : «Sont-ils parties à ce contrat?»*

- *Tardivel : «Que voulez-vous dire? C'est un contrat de part et d'autre. J'en lis les clauses à celui qui veut s'engager. Il le signe, sachant fort bien qu'il doit s'y conformer.»*

- *Le président de la Commission : «Il peut l'examiner avant de le signer et refuser sa signature s'il le juge à propos?»*

- *Tardivel : «Exactement.»*

- *Le commissaire : «Il se passe des choses étranges et curieuses dans cette province de Québec. Ainsi, vous obligez un homme à signer un contrat qui ne lie qu'une des parties contractantes.»*

- *Tardivel : «Du tout. S'il n'aime pas mes conditions, il n'a qu'à ne pas s'engager.»*

- *Le commissaire : «En le forçant à signer, vous lui enlevez toute liberté d'action.»*

- *Tardivel : «C'est matière d'opinion.»*

Source : L. CHARPENTIER, et autres. Op. cit., 1985, p. 235.

Quelles conditions cet éditeur pose-t-il aux ouvriers qu'il embauche? Le commissaire semble croire que le contrat restreint la liberté des employés qui le signent. Partagez-vous son avis ou celui du journaliste Tardivel?

1.1 EXERCICE 13

Quel était l'objectif des premières organisations syndicales?

Il ne faut pas croire que tout fut calme durant cette première moitié du XIX[e] siècle. Les grèves des ouvriers des canaux de Lachine et de Beauharnois marqueront les mouvements ouvriers québécois et canadien. Durant l'année 1843, des conflits importants éclatent. Après une réduction de leur salaire (qui passe de 3 à 2 shillings par jour), les 1 300 ouvriers du canal Lachine déclenchent la grève. Leurs conditions de travail ne cessent de se détériorer. Payés une fois par mois, ils doivent s'endetter auprès de commerces appartenant à leurs patrons, «où les denrées sont vendues à prix fort». Ils obtiendront le retour à l'ancien salaire, après que les employeurs eurent craint de les voir quitter le chantier pour d'autres lieux de travail où ils auraient été mieux rémunérés.

Par contre, pour les 2 500 ouvriers de Beauharnois la situation sera tout autre. Ils déclenchent la grève en juin 1843. Leurs revendications? Une augmentation de salaire et la garantie que la journée de travail ne dépassera pas douze heures. Devant la lenteur des pourparlers, environ 1 000 ouvriers armés marchent vers Saint-Thimothée, village où résident deux des entrepreneurs. La violence éclate. L'armée qui avait été appelée tire sur les grévistes. Résultat : dix morts et une cinquantaine de blessés. «Ces premières grèves sont des révoltes contre des conditions de travail inhumaines*.»

1.1 EXERCICE 14

Que retenez-vous de ces grèves dans la construction des canaux?

---

* J. ROUILLARD. Histoire du syndicalisme québécois, 1989, p. 31.

CARTE 2 - LE DEUXIÈME SYSTÈME DE CANALISATION DU SAINT-LAURENT EN 1848

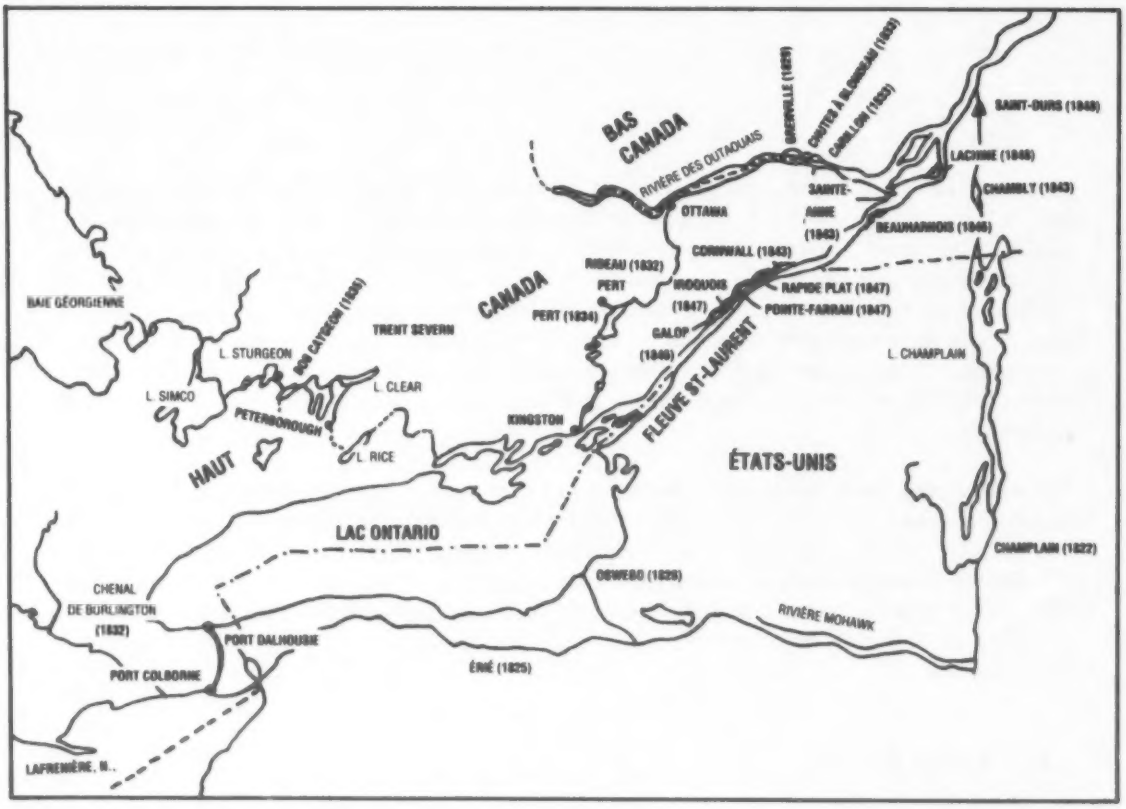

Source : GOUVERNEMENT DU CANADA. Canal de Lachine, Atlas historique, 1983, p. 8.

ESSOR SYNDICAL : 1850-1872

Cette période en est une de consolidation du capitalisme canadien.

La construction du chemin de fer des Maritimes vers le Québec, les liens Ontario-Québec par les nouveaux canaux et le réseau menant vers le nord des États-Unis par l'Ontario et le Québec favoriseront le développement de plaques tournantes pour le commerce à Toronto et à Montréal, stimulant les industries canadiennes du bois, du papier et des mines (carte 2).

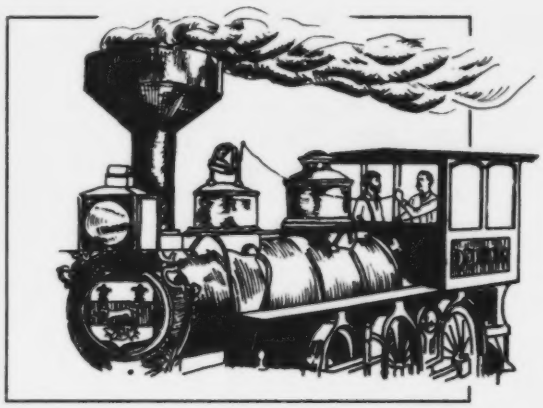

À la main-d'oeuvre locale viendront se joindre à cette époque des travailleurs immigrés, qui souvent avaient eu des expériences syndicales dans leur pays d'origine. Quelques-uns d'entre eux seront à l'origine de certains syndicats canadiens.

En 1850, des travailleurs britanniques introduisirent l'Amalgamated Society of Engineers dans les chemins de fer. En 1853, ils rallièrent autour d'eux trois syndicats. Puis, en 1888, l'Amalgamated Society of Carpenters and Joiners vit le jour. Ce syndicat existait encore au début du XX^{e} siècle, jusqu'à ce qu'il fusionne avec un autre syndicat.

Des syndicats américains encore plus importants s'implantèrent au pays à partir de 1860 : celui des mouleurs de fer, des mécaniciens de locomotives, des cigariers, des conducteurs de chemin de fer, des tonneliers, des chauffeurs de locomotive, ainsi que la National Typographical Society et les Chevaliers de Saint-Crispin*.

À la même époque, entre 1862 et 1865, les charpentiers créèrent des syndicats entièrement canadiens, à Victoria, à Québec, à Halifax et à Saint-Jean.

Les boulangers, les tailleurs, les briqueteurs, les tailleurs de pierre, les débardeurs et les relieurs suivirent leur exemple.

---

* Il existe deux appellations de cette association, soit Chevaliers de Saint-Crépin et Chevaliers de Saint-Crispin. Nous emploierons ce dernier terme puisqu'il s'agit du terme original anglais.
Source : CSN/CEQ. Op. cit., 1984, p. 50.

On peut, dans une certaine mesure, suivre le développement des divers secteurs de l'économie et de l'industrie au Canada à travers la formation des syndicats de métiers (construction, construction navale, transport, chaussure, etc.).

Le machinisme et la spécialisation des tâches qui en découle permirent l'entrée massive de femmes et d'enfants dans les manufactures.

C'est en réaction contre cette utilisation de main-d'oeuvre non qualifiée que les Chevaliers de Saint-Crispin (1867-1874) furent créés aux États-Unis. Les Chevaliers comptent principalement des ouvriers d'origine britannique. Cette association eut des ramifications en Ontario et au Québec, où elle concentrait ses activités dans les manufactures de chaussures, là où la mécanisation faisait le plus de ravages.

> «La lutte entreprise ne portait pas sur la mécanisation en soi, mais plutôt contre son utilisation par des mains inexpertes[1].»

Dans leurs statuts, les Chevaliers de Saint-Crispin n'inclurent que deux motifs pour faire grève :

> «...pour la défense de l'ordre et la sauvegarde du droit de refuser d'initier une nouvelle main-d'oeuvre à des conditions autres que celles prescrites dans leurs statuts[2]».

Encore là, ils défendaient le métier.

Ces syndicats furent très mal accueillis par l'Église catholique québécoise. Cette hostilité se manifesta lorsqu'en 1869 une loge québécoise des Chevaliers fit grève dans la chaussure pour dénoncer la baisse des salaires, le coût élevé de la vie et le manque de travail.

L'Église s'opposa à cette grève, la qualifiant :

> «d'acte essentiel d'hostilité contre le bon ordre et la sécurité des intérêts privés, parce qu'il sème la division, donne le jour aux animosités, allume la méfiance et répand un sentiment de malaise dans tout le corps social[3].»

---

1 R. DESROSIERS, et D. HÉROUX. Le travailleur québécois et le syndicalisme, 1973, p. 15.

2 R. DESROSIERS, et D. HÉROUX. Op. cit., 1973, p. 16.

3 R. DESROSIERS, et D. HÉROUX. Op. cit., 1973, p. 16.

De plus, on accuse les Chevaliers de Saint-Crispin de servir les intérêts américains. La grève fut un échec et entraîna un recul pour les Chevaliers au Québec. Mais cela ne signifiait nullement la fin du mouvement ouvrier.

1.1 EXERCICE 15

A) Qu'est-ce qui a permis l'entrée des femmes et des enfants dans les manufactures entre 1850 et 1872?

B) Pourquoi dit-on que la période de 1850 à 1872 fut une période de consolidation du capitalisme canadien?

C) Que reproche l'Église québécoise aux Chevaliers de Saint-Crispin?

CURIEUSES ET CURIEUX

Les Irlandais, forts de l'expérience syndicale acquise dans leur pays, sous domination anglaise, ne tardent pas à créer des syndicats au Canada, en particulier à Montréal et à Québec.

À Québec, en 1857, les débardeurs du port forment le Ship Labourer Benevolent Society, une société de FONDS MUTUELS. Elle compte 95 % d'Irlandais.

Mais le quasi-monopole exercé par les Irlandais sur l'embauche va causer des heurts importants entre Irlandais et Canadiens français. Ces derniers créent en 1865 leur propre syndicat, l'Union canadienne des débardeurs.

Ces divisions entre nationalités durent jusque dans les années 1880 et nuisent à l'unité syndicale au Québec et au Canada.

VERS LA LÉGALISATION DES SYNDICATS : 1872-1877

Action politique, réponse politique

L'année 1872 marque un tournant pour le mouvement syndical canadien. Au Québec, les années 1870 sont marquées par des dissensions entre Canadiens français et Irlandais et par la dure crise économique qui sévit entre 1873 et 1878.

L'unité syndicale pancanadienne est loin de faire l'unanimité. L'esprit encore très corporatiste des syndicats de métier y est pour beaucoup.

Pourtant, 1871 voit la création de l'Association des manufacturiers canadiens. La même année, le premier conseil central ouvrier est mis sur pied à Toronto. Il s'agit de la Toronto Trades Assembly (TTA), qui regroupe tous les syndicats de la ville, soit cinq syndicats de métier. Ce conseil jouera un grand rôle dans les actions syndicales qui secoueront l'Ontario à cette époque et il conservera son influence très longtemps.

L'année 1872 est cruciale pour le mouvement ouvrier. En effet, cette année-là, des grèves éclatent dans plusieurs villes du Canada, dont Montréal, Hamilton et Toronto, pour l'obtention de la journée de neuf heures.

La ligue ouvrière de Montréal organise la revendication autour de cette question. Cependant, devant le refus catégorique des patrons, le mouvement s'effrite, tout comme à Hamilton et à Toronto. Mais à Toronto aura lieu une grève, celle des typographes, qui aura des répercussions sur tout le mouvement syndical.

Cette grève devait aboutir à la Loi des unions ouvrières, qui légalisait les activités syndicales. Elle s'inscrit dès le départ dans le mouvement de revendications de la journée de neuf heures. Les imprimeurs torontois réagissent à ce débrayage en faisant arrêter les dirigeants syndicaux. Rappelez-vous qu'un syndicat est illégal dans la mesure où il conspire pour faire augmenter les salaires. C'est «un délit de coalition visant à restreindre la liberté de commerce*».

Ces arrestations suscitent un tollé de protestations, tant et si bien que le premier ministre du Canada, John A. MacDonald, doit intervenir.

Le 7 mai 1872, le gouvernement conservateur de MacDonald adopte une loi afin de soustraire les membres des syndicats ouvriers aux poursuites criminelles pour cause de conspiration. Les activités syndicales ne peuvent donc plus être considérées illégales du simple fait qu'elles risquent de nuire au commerce.

Dur coup pour le libéralisme? Pas vraiment, car cette loi permet des poursuites criminelles contre quiconque (syndicat ou individu) intimide ou moleste les ouvriers qui veulent franchir un piquet de grève. Toutefois les syndicats ont gagné sur un point : leur existence est désormais tolérée.

La réaction des employeurs au Québec est terrible : ils mènent une campagne antigrève sur les thèmes de l'anti-américanisme, de l'ordre et de l'obéissance, etc. Malgré cette campagne, les ouvrières et les ouvriers appuient l'initiative du syndicat de Toronto et le félicitent pour sa victoire.

En 1876, une nouvelle loi fédérale reconnaît, malgré de nombreuses restrictions, le droit pour les syndiqués de dresser des piquets de grève.

---

* J. ROUILLARD. Op. cit., 1989, p. 28.

1.1 EXERCICE 16

En 1871-1872, les manufacturiers canadiens se regroupent au sein de l'Association des manufacturiers. Les travailleuses et les travailleurs forment eux aussi un premier regroupement de syndicats.

Pouvez-vous le nommer? Quelles associations regroupe-t-il?

_____

_____

_____

_____

_____

1.1 EXERCICE 17

A) Quel événement important pour le mouvement syndical se produisit au Canada en 1872?

_____

_____

_____

B) Quelle répercussion aura cet événement sur le mouvement syndical?

_____

_____

C) Peut-on parler d'une victoire complète pour les syndiqués? Pourquoi?

_____

_____

CURIEUSES ET CURIEUX

L'année 1871 est décisive pour le mouvement ouvrier mondial. En 1864, à Londres, a été formée l'Association internationale des travailleurs (première internationale), à laquelle Karl Marx* avait participé. Les idées socialistes circulaient dans les milieux syndicaux. En 1871 des ouvriers de Paris renversent le gouvernement, instaurant la Commune de Paris et le pouvoir ouvrier. Il s'agit des premiers balbutiements politiques de la classe ouvrière mondiale. La Commune est écrasée par l'armée. Pour tous les ouvriers et les ouvrières l'enthousiasme est grand pendant la Commune, et la tristesse et la colère profondes après qu'elle fut écrasée. Ces événements servirent d'avertissement au monde capitaliste. Il faut voir dans les ouvertures faites par le gouvernement canadien en 1872 une conséquence de l'action et des pressions du mouvement syndical international.

Une centrale syndicale nationale

L'action militante des syndiqués de Toronto permet la création en 1873 de la première centrale syndicale canadienne, la Canadian Labour Union (CLU). À l'assemblée de formation, il n'y a que des délégués de l'Ontario. Malgré tout, quelques syndicats québécois appuient l'initiative.

La centrale déploie ses efforts surtout sur le plan législatif, pour permettre le développement du CORPORATISME, enrayer les abus du système et exiger l'arbitrage des conflits de travail.

L'action de la centrale est freinée par la crise de 1873 qui dura jusqu'en 1878. En 1877, la centrale est dissoute, mais elle est à l'origine d'une autre centrale, formée en 1883, le Canadian Labour Congress (CLC). Cette centrale syndicale modifiera son appellation en 1892 et deviendra le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC).

La crise de 1873-1878 frappe durement le mouvement ouvrier. Des luttes pour le maintien des salaires éclatent partout au Canada, et aussi chez notre voisin du sud. La productivité chute à des niveaux dangereusement bas pour l'économie canadienne, encore très fragile par rapport à l'économie américaine en pleine expansion.

Plusieurs entreprises sont obligées de fermer leurs portes ou sont rachetées par les Américains. Pour la famille ouvrière, les conséquences sont le chômage, la pauvreté et ... la soupe populaire. Certaines émigrent aux États-Unis, dans l'Est, en espérant trouver du travail.

---

* MARX, Karl : Philosophe et économiste allemand. Il fut, avec son collaborateur Friedrich Engels, rédacteur du Manifeste du Parti Communiste en 1848.

Les organisations ouvrières ne peuvent faire face à la situation, surtout à cause de leurs faibles moyens organisationnels et financiers. La dispersion des forces syndicales joue contre le mouvement ouvrier. De leur côté, les capitalistes entrevoient des jours meilleurs grâce à la création du lien ferroviaire entre l'Atlantique et le Pacifique.

1.1 EXERCICE 18

A) Quelle est la première centrale syndicale canadienne?

_____

B) Quelles sont les conséquences pour la classe ouvrière de la récession de 1873-1878?

_____

_____

_____

_____

_____

CONSOLIDATION DU SYNDICALISME : 1877-1896

Luttes ouvrières au Québec : la position de l'Église

Durant cette période, le syndicalisme est en perte de vitesse. Les ouvrières et les ouvriers agissent spontanément. De 1877 à 1880 des grèves éclatent ici et là; elles sont dures. Rappelez-vous qu'une récession a affecté l'économie canadienne de 1873 à 1879. Les conditions de travail se détériorent : chômage et baisse des salaires.

À Montréal, l'arbitraire patronal par rapport aux salaires amène des ouvriers à attaquer les bureaux de la Davis et Cie; des coups de feu sont échangés et deux personnes blessées. La police et un détachement de milice maintiennent l'ordre. L'intervention d'un arbitre aide à régler le conflit à la fin de 1878.

À Québec, une émeute éclate en juin 1878. Des centaines d'ouvriers se rendent chez un entrepreneur en construction pour le forcer à signer un document dans lequel il s'engage à verser un dollar de salaire par jour; comme il refuse, on saccage son bureau. Des soldats interviennent, d'abord sans armes, puis armés. Un homme est tué; la colère est à son comble. Une manifestation est organisée à laquelle participent trois à quatre mille personnes qui se rendent à la prison de Québec et libèrent un prisonnier. Des troupes militaires sont dépêchées d'urgence à Québec pour rétablir le calme et l'ordre.

Tous ces conflits permettent aux ouvrières et aux ouvriers de prendre conscience du fait que leurs intérêts s'opposent à ceux de leurs patrons, ce qui favorise la multiplication des syndicats.

L'Église québécoise, sous la pression des événements, s'est vue obligée de sanctionner les organisations ouvrières. Mais bien sûr, les membres de syndicats américains ou soi-disant proches de la franc-maçonnerie risquent toujours l'excommunication. Ce que souhaite l'Église, ce sont des syndicats qui seraient sous son contrôle et sous celui des patrons eux-mêmes.

Ère de prospérité et montée du syndicalisme

Dans les années 1880, on assiste à une reprise économique grâce au développement de l'Ouest canadien. Pour que le développement ne soit pas freiné, les autochtones de l'Ouest furent installés dans des réserves ou tout simplement éliminés. Le train permit d'accélérer les échanges entre l'Est et l'Ouest, jetant les bases d'un commerce intérieur plus important et créateur d'emplois.

Cette ère de prospérité est marquée par la montée de deux organisations ouvrières : les Chevaliers du travail (Noble Order of the Knights of Labor) et le Congrès des métiers et du travail du Canada.

Les Chevaliers du travail

Les Chevaliers du travail est une organisation née aux États-Unis en 1869. Elle connut, dans la clandestinité, une montée fulgurante.

En 1881, l'organisation, dirigée par un catholique depuis 1879, réussit à faire légaliser ses activités aux États-Unis.

En 1886, elle compte déjà un million et demi d'adhérents et d'adhérentes, ce qui en fait la centrale la plus importante des États-Unis.

La reprise économique insufflée par le gouvernement MacDonald et la puissance des Chevaliers du travail allaient créer des conditions particulièrement favorables pour les syndicalismes canadien et québécois.

Au Québec, les Chevaliers du travail interviennent dans les industries où les syndicats ont eu jusqu'alors peu d'influence auprès des travailleuses et des travailleurs spécialisés, ceux du textile entre autres.

Les syndicats de métiers ne se sont jamais intéressés aux manufactures où les femmes étaient nombreuses, en partie parce que ces femmes n'étaient pas des TRAVAILLEUSES QUALIFIÉES. Les Chevaliers du travail, eux, ne croient pas que le métier doive être la base de l'organisation ouvrière (Tableau 4).

Prenez connaissance de ce que prônaient les Chevaliers du travail à la fin du XIX[e] siècle.

TABLEAU 4 - DÉCLARATION DE PRINCIPES DES CHEVALIERS DU TRAVAIL

1. Faire de la valeur morale et industrielle - non de la richesse - la vraie mesure de la grandeur des individus et des nations.

2. D'assurer aux travailleurs leur part légitime et la pleine jouissance des richesses qu'ils créent; assez de loisirs pour développer leurs facultés intellectuelles et sociales; tous les bénéfices, récréations et plaisirs de la sociabilité; en un mot de les rendre capables d'avoir part aux profits et aux honneurs d'une civilisation avancée.

3. L'établissement d'un Bureau de statistique du travail, afin que nous puissions arriver à un aperçu correct de l'éducation et de la condition morale et matérielle des masses ouvrières.

4. La réserve, en faveur des occupants ou colons actuels, des terres publiques qui sont l'héritage du peuple. Pas un arpent de terre pour les chemins de fer ou spéculateurs; nous voulons que toutes les terres qui sont maintenant entre les mains des spéculateurs soient taxées à leur pleine valeur.

5. L'abrogation de toutes les lois qui ne portent pas également sur le Capital et le Travail; et l'abolition de toutes les finesses et subtilités techniques, les délais calculés et le favoritisme dans l'administration de la justice.

6. L'adoption de mesures ayant pour objet de pourvoir à la santé et à la sécurité des ouvriers employés dans les manufactures, les mines et les industries du bâtiment; aussi assurant une juste indemnité en cas d'accidents qui seraient dus à l'absence des sauvegardes nécessaires.

7. La reconnaissance sur un pied d'égalité, par les corporations industrielles, de toutes les unions, corps de métiers, ordres, et toutes autres sociétés et associations qui sont déjà, ou peuvent être dans la suite, organisées par les classes ouvrières pour améliorer leur condition et protéger leurs droits.

8. Le passage des lois ayant pour objet de forcer les corporations de payer leurs employés chaque semaine en monnaie légale et en argent comptant pour tout le travail de la semaine précédente; et de garantir aux ouvriers et journaliers le premier gage ou hypothèque sur le produit de leur travail pour le montant entier de leurs salaires.

9. L'abolition de tout système de contrat à forfait pour les travaux nationaux, provinciaux ou communaux.

10. Le passage de lois établissant un système d'arbitrage entre patrons et employés; et donnant force de loi aux décisions des arbitres.

11. La défense de par la loi d'employer les enfants au-dessous de quinze ans dans les boutiques, mines et manufactures de toutes sortes.

12. Défense de par la loi de louer le travail des prisonniers à des particuliers pour leurs usines.

13. L'établissement d'un impôt gradué et progressif sur les revenus.

14. Que le gouvernement établisse un système national de monnaie dans lequel l'argent monétaire soit émis directement entre les mains du peuple en quantité suffisante pour les échanges, sans l'intervention de banques particulières; que l'argent de circulation ainsi émis ait cours légal et forcé et soit accepté en paiement de toutes dettes publiques et privées; et que l'État ne reconnaisse officiellement ou ne crée aucune banque privée ou compagnie de crédit, ni ne les couvre de sa garantie.

15. Que les obligations et les billets portant intérêt ne soient jamais émis par le gouvernement et qu'il émette de la monnaie légale, ne portant pas intérêt, lorsque le besoin s'en fera sentir.

16. Que l'importation par contrat d'ouvriers étrangers soit défendue.

17. Qu'avec le concours des bureaux de poste, le gouvernement organise des échanges financiers et qu'il facilite le dépôt des épargnes de la classe ouvrière.

18. Que le gouvernement général obtienne possession, par voie d'achat, en vertu du droit de souverain domaine, de tous les télégraphes, téléphones et chemins de fer; et que dans la suite nulle charte, lettres-patentes, ou privilège ne soient concédés à une corporation pour la construction et l'administration de moyens de transport de passagers, fret, lettres et dépêches.

19. De fonder des établissements de corporation de telle sorte que le système actuel de gages soit remplacé par un système industriel de «salaires coopératifs».

20. Qu'on mette en application le principe : à travail égal, salaire égal pour les deux sexes.

21. De raccourcir la journée de travail, en refusant de travailler plus de huit heures par jour.

Source : J. ROUILLARD. Op. cit., 1989, pp. 44-45.

1.1 EXERCICE 19

Dans la déclaration de principes des Chevaliers du travail, y a-t-il une revendication qui est encore aujourd'hui d'actualité? Expliquez.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

L'organisation syndicale doit, à leur sens, regrouper tous les salariés et non pas seulement des gens de métier. Les femmes représentent alors 15 p. 100 de la main-d'oeuvre globale et 33 p. 100 de la main-d'oeuvre des manufactures. Leurs conditions de travail sont de beaucoup inférieures à celles des hommes; leur salaire est dérisoire.

1.1 EXERCICE 20

A) En quoi les années 1880 sont-elles importantes sur le plan économique?

_____

_____

B) Quelles sont les conséquences, sur le syndicalisme, des changements qui surviennent dans l'économie?

_____

_____

Les succès des Chevaliers du travail sont indéniables. Ils ont plusieurs syndicats locaux en Ontario, au Québec, dans les Maritimes et même à Vancouver. Mais ces succès ne sont pas dus à leurs bons rapports avec les patrons et l'Église.

En 1884, les Chevaliers du travail sont condamnés par l'Église à cause de leurs affinités avec le socialisme et la franc-maçonnerie, mais ils seront réhabilités en 1887.

Le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC)

À la même époque, le Congrès des métiers du travail de Toronto prend l'initiative de convoquer une assemblée pour constituer une centrale syndicale pancanadienne : le Canadian Labour Congress, qui devient le Congrès des métiers et du travail du Canada en 1892. Il ne put réunir que des délégués de syndicats ontariens. Le véritable envol de cette centrale se fera en 1886 à la seconde réunion, à laquelle participeront les loges des Chevaliers du travail. D'ailleurs ceux-ci jouèrent un rôle important dans la consolidation du CMTC jusqu'à leur expulsion en 1902 (qui sera abordée dans le prochain objectif intermédiaire, où il sera question des divergences dans le mouvement syndical canadien).

Les buts du CMTC se résument à unifier le mouvement ouvrier et à améliorer la législation du travail.

Le CMTC regroupe tous les syndicats de métiers et aussi des fédérations syndicales, tels les Chevaliers du travail, qui ouvrent leur porte à la main-d'oeuvre spécialisée des manufactures et des usines. Un débat s'amorce déjà au sein du CMTC, autour du pouvoir de négociation. Signalons brièvement que pour la main-d'oeuvre qualifiée (ouvriers-artisans), leur métier et leurs qualifications constituent l'élément essentiel de la négociation. Plus un ouvrier est qualifié, plus il est difficile de le remplacer. Ces travailleuses et travailleurs trouvent inopportun de s'allier aux ouvriers spécialisés qui, à cause de leur faible niveau de compétence, diminuent le pouvoir de négociation. La présence grandissante des ouvriers spécialisés menace les acquis des ouvriers de métier. Les tensions entre les deux groupes iront en s'accentuant. C'est le débat entourant le choix entre le syndicalisme de métiers, prôné par la main-d'oeuvre qualifiée, et le syndicalisme industriel, ouvert à toutes les ouvrières et à tous les ouvriers, qui s'amorce. Nous aborderons plus à fond cette question dans le prochain objectif intermédiaire.

En cette fin du XIX^{e} siècle, les ACTEURS SOCIAUX ont pris leur place; le capitalisme va bientôt prendre son véritable essor.

1.1 EXERCICE 21

A) En quoi les Chevaliers du travail s'opposent-ils aux syndicats de métiers?

_____

_____

B) Quels groupes de travailleuses et de travailleurs sont représentés par les Chevaliers du travail?

_____

_____

CURIEUSES ET CURIEUX

La Fête du travail est-ce :
le Premier mai? ou le premier lundi de septembre?

*** Le premier lundi de septembre**

En 1882, le Conseil central des métiers et du travail de New York organise une fête pour les travailleuses et les travailleurs. Cet événement se propage dans diverses villes américaines et canadiennes. En 1886, l'Union des Cigariers est l'instigatrice de cette célébration à Montréal. Les ouvrières et les ouvriers de Québec se joignent au mouvement en 1891.

Cette fête suscite assez d'enthousiasme pour que le Parlement canadien, à la demande des organisations syndicales, rende officiellement le premier lundi de septembre jour férié.

Lors de la Fête du travail, les organisations syndicales mettent sur pied des défilés qui se terminent par un pique-nique et des jeux pour les familles ouvrières.

*** Le Premier mai**

En 1889, les délégués au Congrès de la Deuxième Internationale à Paris soumettent le projet de faire du Premier mai, la Fête Internationale des travailleuses et des travailleurs. En fait, le premier mai de cette même année 1889, une grève générale éclate à Chicago pour l'obtention de la journée de 8 heures. Une violente répression policière met fin à la grève. C'est pour remémorer ces événements sanglants qu'on choisit la date du Premier mai.

En Europe, le Premier mai est devenu la Fête des travailleuses et des travailleurs. Par contre, en Amérique, le choix du premier lundi de septembre est bien implanté. Aussi l'appel entourant le Premier mai n'est pas entendu, sauf de quelques groupes socialistes qui emboîteront le pas. La première manifestation du Premier mai à Montréal aura lieu en 1906.

Source : J. ROUILLARD. Op. cit., 1989, p. 58.

LA LÉGISLATION OUVRIÈRE

En 1885, le Parlement provincial vote la Loi des manufactures. Il est désormais interdit aux jeunes filles de moins de quatorze ans et aux jeunes garçons de moins de douze ans de travailler dans les manufactures à moins d'avoir l'autorisation de leurs parents. Il est stipulé que la semaine normale de travail est de 60 heures; avec les heures supplémentaires, elle est limitée à 77 heures et demie.

En 1886, c'est au tour du gouvernement canadien d'agir; il met sur pied la Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail.

Cela démontre l'importance qu'a pris le poids politique du mouvement ouvrier. C'est aussi le reflet du tournant décisif du capital canadien vers l'industrialisation et la remise en question de l'organisation du travail fondée sur le métier artisanal.

La Commission déposera deux rapports, ce qui révèle la division qui règne en son sein. L'enquête avait porté sur les conditions de vie et de travail des ouvrières et des ouvriers. Voici ce qu'on dit des conclusions :

> «Dans l'ensemble, les recommandations des deux groupes de commissaires n'ont rien de révolutionnaire. Tout au plus annoncent-elles les mesures sociales de l'ÉTAT-PROVIDENCE du XX[e] siècle. Ces mesures visent essentiellement à mieux définir les règles du jeu industriel en faisant intervenir l'État à titre d'inspecteur. Sur le plan des relations de travail, il y a divergence entre les deux tendances au sein de la commission : la majorité prônant un arbitrage obligatoire et exécutoire, la minorité se contentant d'un arbitrage volontaire. Quant aux mesures de sécurité sociale et de promotion, les commissaires n'accordent à l'État qu'un rôle incitatif et n'envisagent les contributions des individus que sur une base volontaire[1].»

En 1895, une seconde commission d'enquête est mise sur pied. Un rapport est déposé à la session de 1896 : le *Rapport sur le système de pressuration de l'ouvrier au Canada*[2].

À la suite de plaintes formulées par les syndicats et par le Congrès des métiers et du travail du Canada sur le système de sous-contrats dans l'industrie de la confection «sweating system», le gouvernement fédéral crée une commission d'enquête.

---

1 F. HARVEY. Révolution industrielle et travailleurs, 1978, p. 260.

2 GOUVERNEMENT DU CANADA. Rapport sur le système de pressuration de l'ouvrier au Canada, session 1896, p. 131.

Son but : recueillir «des renseignements sur la question des salaires et sur toutes autres choses touchant l'emploi, les conditions de vie et le travail des classes industrielles*».

Expliquons brièvement ce qu'est le système de pressuration : le «sweating system».

Certaines femmes faisaient des travaux de couture à la pièce, à la maison; elles étaient à la merci d'un intermédiaire, sous-traitant d'une manufacture. Ce système, qui existe encore aujourd'hui, ne favorisait évidemment pas la syndicalisation des femmes. De plus, il s'agissait presque toujours de travail au noir (non déclaré).

Voici l'un des témoignages soumis à la Commission et présenté dans le rapport mentionné ci-dessus :

- *M. Sniderman : «Certains jours le patron veut trop avoir et alors nous protestons. Nous faisons généralement 26 habits par jour chacun.»*

- *Le commissaire : «Est-ce que le système d'amende pour de l'ouvrage mal fait ou partiellement gâté existe et dans quelque proportion?»*

- *M. Gurofsky : «Ils n'appellent pas cela «amende». Si quelqu'un gâte de l'ouvrage il est d'usage de le lui faire payer, ou bonjour. Dans certains magasins ils ont l'habitude d'imposer une amende, comme vous le dites. Une femme apporte son ouvrage. Le contremaître dit «ceci ne passe pas», et prétend trouver des défauts. Il retient tant de son argent. Si elle ne prend pas ce qu'il lui donne, il lui dit «Il n'y a plus d'ouvrage pour vous». Nous croyons savoir que la chose se pratique sur une grande échelle dans un magasin ici. La femme dira peut-être qu'elle va rapporter l'ouvrage pour le finir convenablement, mais à ceci le contremaître répond qu'il ne peut attendre, qu'elle demeure trop loin, qu'on a immédiatement besoin de l'article, ou d'autres excuses du même genre. Puis il lui retient trois cents ou plus, selon le cas.»*

- *Le commissaire : «Vous donne-t-on les articles que vous gâtez?»*

- *M. Gurofsky : «Pas que je sache. Si nous gâtons un article qui vaut tant, il nous faut en payer la façon.»*

- *M. O'Donoughe : «Avez-vous le privilège de l'apporter?»*

- *M. Jury : «Si vous gâtiez une manche il vous faudrait prendre tout l'habit.»*

---

* GOUVERNEMENT DU CANADA. Op. cit., 1896, p. 1.

- *M. Gurofsky : «Un jeune homme qui travaillait dans ma boutique a, une fois, gâté une manche, et il a dû la payer. Ne la trouvant pas trop gâtée, il acheta un peu de la même étoffe et se fit un habit.»*

- *Le commissaire : «Quels sont les salaires ordinaires des ouvriers qui travaillent à la semaine?»*

- *M. Gurofsky : «Pour ceux qui sont couturiers, il y en a beaucoup ici, les meilleurs gagnent 11 $ par semaine, et les salaires baissent jusqu'à 5 $ et 4 $. Ce monsieur-ci (il indique M. Sniderman) est le seul à Toronto qui gagne plus de 11 $ par semaine. Il y eut un temps où les presseurs gagnaient 2 $ par jour. Aujourd'hui, au lieu d'avoir un homme pour presser tout le vêtement, ils en ont quatre. L'un pour les coutures, un autre pour le collet, et ainsi de suite. Ils paient ces hommes 3 $ à 4 $ par semaine, lorsque autrefois un seul homme faisait toute la besogne et gagnait 12 $ par semaine. On l'a payé parfois 9 $ par semaine et des fois jusqu'à 14 $.»*

- *Le commissaire : «Et quant aux femmes?»*

- *M. Gurofsky : «Leurs salaires varient de 75 cents en montant.»*

- *Le commissaire : «Par semaine?»*

- *M. Gurofsky : «Oui, jusqu'à 6 $, et je doute fort s'il y a six femmes qui gagnent plus de 6 $. Les salaires ordinaires varient de 3 $ à 4,50 $; mais 3 $ est une bonne moyenne.»*

- *Le commissaire : «Relativement à ces filles, sont-elles censées connaître le métier?»*

- *M. Gurofsky : «Celles qui gagnent 75 cents en connaissent quelque partie.»*

- *Le commissaire : «Quel est l'âge moyen des ouvriers?»*

- *M. Gurofsky : «Oh, il y en a de tout âge, 16, 17, 18 et jusqu'à 30 ans.»*

- *M. O'Donoghue : «Pensez-vous que 4 $ ou 4,50 $ est au-dessus de la moyenne?»*

- *M. Gurofsky : «Pris dans leur ensemble, je doute si les salaires atteindraient 4 $. Je dirai qu'il y a cinq hommes dans une boutique. La moyenne de nos salaires est de 12 $. Les filles ont une moyenne de 4 $. Mon expérience m'enseigne que dans les boutiques où il y a des hommes les salaires sont plus élevés que là où il n'y en a pas. Le fait qu'il y a des hommes dans la boutique tend à faire hausser les salaires et des filles et des hommes.»*

1.1 EXERCICE 22

Que retenez-vous de ce témoignage?

_____

_____

_____

Cette période se termine sans que de véritables gains soient faits par le mouvement ouvrier.

On ne réduit pas les heures de travail; on n'empêche pas non plus l'exploitation des femmes et des enfants. Par contre, les organisations ouvrières sont légitimées par le pouvoir politique. Il faudra désormais compter avec cette nouvelle réalité.

Pour vous aider à mieux comprendre l'évolution du syndicalisme au Québec et au Canada, nous vous présentons un tableau des principales fédérations syndicales. Ce tableau sera complété au fur et à mesure que nous aborderons de nouvelles organisations.

Nous terminerons cet objectif intermédiaire par un autre tableau sur la propension chronologique à la grève, par secteur, de 1851 à 1891.

TABLEAU 5 - NAISSANCE ET CONSOLIDATION DU SYNDICALISME : PRINCIPALES FÉDÉRATIONS SYNDICALES

Chevaliers du travail **(1869 : création aux États-Unis)** **(1882 : établissement au Canada)**	**Ligue ouvrière de Montréal** **(1872 : lutte pour la journée de 9 heures)**

1873-1877
Canadian Labour Union
‖
‖
‖
1883
Canadian Labour Congress
‖
‖
‖
1892
Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC)

‖ : changement d'appellation

NOTE : Nous utiliserons dans les tableaux des prochains objectifs intermédiaires les sigles de ces fédérations. Dans le cas du CMTC, nous ne reproduirons pas le nom des fédérations qui en sont à l'origine, mais seulement celui du CMTC.

TABLEAU 6 - PROPENSION CHRONOLOGIQUE À LA GRÈVE PAR SECTEURS, 1851-1891

Secondaire	1851-55	56-60	61-65	66-70	71-75	76-80	81-85	86-90	91-95	1896	Total
INDUSTRIE MANUFACTURIERE											
Aliments et boissons	-	-	-	-	-	1	1	1	-	-	3
Tabac	-	-	-	2	-	2	2	-	2	-	8
Caoutchouc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Cuir	-	-	-	3	-	-	4	5	3	-	15
Textile	-	-	-	-	-	2	1	2	4	-	9
Bonnetterie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Vêtements-confection	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Bois	-	-	1	1	-	-	3	-	1	-	6
Meuble	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Pâtes et papiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Imprimerie et édition	-	-	-	2	-	1	2	2	-	-	7
Industrie métal. primaire	-	-	-	-	2	-	3	3	3	-	11
Produits métalliques (finition)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Machinerie	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Matériel de transport	-	-	-	1	-	-	3	1	-	-	5
Appareils électriques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Produits minéraux non métalliques	-	-	-	1	-	2	1	1	-	-	5
Pétrole et charbon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Industrie chimique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION											
Bâtiment	-	-	-	2	4	7	2	4	2	-	21
Canaux	-	-	-	-	-	7	1	-	3	-	11
Chemins de fer	2	-	-	-	-	6	1	2	-	-	11
Tertiaire											
Commerce intérieur	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3
Commerce extérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Finances, assurances, immeuble	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Transports, communications et services d'utilité publique	3	-	2	4	4	13	10	9	5	1	51
Total	5	0	3	16	11	41	37	30	23	1	167

Source : N. BÉLANGER, et autres. Les travailleurs québécois, 1851-1896, 1975, p. 121.

1.1 EXERCICE 23

A) Nommez les cinq secteurs où les grèves sont le plus fréquentes. Indiquez le nombre de grèves pour chaque secteur.

	Secteurs	Grèves
1.	_____	_____
2.	_____	_____
3.	_____	_____
4.	_____	_____
5.	_____	_____

B) Quelles sont les périodes où les grèves sont le plus fréquentes (pour les cinq secteurs énumérés en A)?

	Secteurs	Période
1.	_____	_____
2.	_____	_____
3.	_____	_____
4.	_____	_____
5.	_____	_____

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Le travail à travers l'histoire a changé. Le travail est un phénomène social qui évolue dans le temps. D'abord limité aux activités nécessaires à la survie, semblables pour tous, le travail deviendra au fil des siècles un facteur de distinction sociale : maître-esclave, seigneur-serf. Dans cette perspective, le travail manuel sera dévalorisé. Bien qu'encore facteur de distinction sociale, l'artisanat se présente comme une nouveauté. L'artisane et l'artisan sont des travailleurs indépendants qui allient dans leur quotidien le travail manuel et l'art d'un métier, qu'ils exercent avec fierté.

La travailleuse et le travailleur n'appartiennent plus au seigneur ou au maître : ils sont indépendants. Ils acquièrent un métier, des connaissances, un art de produire. Leur travail, par les compétences qu'il requiert, est source de valorisation. Mais cette autonomie du travail sera remise en cause par la montée du système capitaliste.

Le capitalisme s'appuie sur la propriété privée des moyens de production. De nouveaux rapports de travail sont mis en place. Désormais l'ouvrier-artisan sera employé par le capitaliste : en échange de son travail il recevra un salaire. Le travail prend, avec le salaire, une valeur sociale nouvelle. L'industrialisation s'effectue en trois temps : l'artisanat, la manufacture, l'usine mécanisée.

À chacune des étapes, les ouvriers-artisans voient leurs rapports au travail se modifier. Ils perdent peu à peu leur métier; la spécialisation des tâches permet l'embauche d'une nouvelle catégorie de travailleuses et de travailleurs. L'introduction de la machine et la mécanisation des opérations viendront compléter ces changements. (Il est important de noter que certains secteurs économiques n'ont pas connu la transition en trois étapes.) Cette transformation profonde des méthodes de production prendra le nom de «révolution industrielle». En étant à l'emploi d'un capitaliste, en s'intégrant à la production manufacturière, l'artisane et l'artisan font désormais partie de cette nouvelle classe qu'est la classe ouvrière.

(SUITE)

Au-delà de ce qui constitue la révolution industrielle, il faut s'arrêter aux facteurs qui favorisent son émergence. L'industrialisation ne se produit pas de façon identique ni au même moment dans tous les pays. Il est important de faire ressortir les conditions générales qui favorisent son avènement :

- **accumulation de capitaux;**
- **connaissances techniques;**
- **réseaux de transport;**
- **unification du marché intérieur;**
- **main-d'oeuvre nombreuse;**
- **soutien de l'État au développement économique.**

On peut situer les débuts de l'industrialisation du Québec autour de 1850. En réaction aux changements majeurs dans les rapports de travail, les artisanes et artisans, devenus ouvriers, se regroupent dans des associations ouvrières. Ils tentent de sauvegarder leur métier mais sont rapidement obligés de se soumettre à la nouvelle division du travail imposée dans les manufactures et les usines. Les premières associations ouvrières auront une existence PRÉCAIRE et la plupart ne survivront pas à la deuxième moitié du XIX^{e} siècle. Des luttes seront menées pour la réduction du temps de travail. Durant cette période, deux syndicats pancanadiens, l'Ordre des Chevaliers du travail et le Congrès des métiers et du travail du Canada, auront une influence importante sur le mouvement ouvrier.

Alors que les ouvrières et les ouvriers de métier ont créé les premiers syndicats pour sauvegarder leur autonomie, les Chevaliers du travail rejettent l'affiliation fondée sur le métier et affirment qu'il faut syndiquer tous les travailleurs sans égard à leur qualification.

L'État, durant cette période, légalisera les syndicats. La Commission d'enquête sur les relations entre le capital et le travail, instituée par le gouvernement fédéral, fera le point sur les conditions de travail et de vie de la classe ouvrière.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 1.1

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Décrire la formation de la classe ouvrière au Canada et au Québec

1.1 EXERCICE 24

Quelles sont les principales conséquences du machinisme sur le métier des artisans qui travaillent en manufacture?

1.1 EXERCICE 25

Quel élément fondamental modifie les rapports de travail dans le système capitaliste?

1.1 EXERCICE 26

Nommez trois facteurs (d'ordres économique, politique et social) qui favorisent l'industrialisation.

Économique :

Politique :

Social :

1.1 EXERCICE 27

A) De quelle étape du processus d'industrialisation l'introduction de la machine fait-elle partie?

B) Quelles furent les conséquences de ce changement sur le travail des ouvrières et des ouvriers?

1.1 EXERCICE 28

Donnez un exemple d'un secteur économique québécois où l'industrialisation s'est faite sans passer par l'étape de la manufacture. Expliquez votre choix.

1.1 EXERCICE 29

A) Qui regroupe-t-on au sein des Chevaliers du travail?

B) En quoi ce syndicat diffère-t-il des syndicats de métiers?

FICHE DE PARTICIPATION COURS GSD-143

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Décrire la formation de la classe ouvrière au Canada et au Québec

ÉVALUATION

J'ai répondu correctement à _____ exercices sur l'ensemble des exercices de synthèse de l'objectif intermédiaire. Selon moi, j'ai réussi cet objectif à _____ p. 100.

EFFORTS

	Cochez
J'ai fait tous les efforts nécessaires pour réussir.	_____
J'ai fait plus ou moins d'efforts pour réussir.	_____
J'ai fait peu d'efforts pour réussir.	_____

PRISE EN CHARGE

J'ai eu peu recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu régulièrement recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu très souvent recours à la formatrice ou au formateur.	_____

DÉMARCHES ENTREPRISES

_____
_____
_____
_____

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

_____
_____
_____
_____

SUITES

Je peux poursuivre mon apprentissage. _____

Avant de poursuivre mon apprentissage, je dois revoir les parties suivantes de l'objectif intermédiaire :

_____

_____

LECTURES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES

Pour celles et ceux qui désirent poursuivre leur réflexion, nous suggérons les ouvrages* suivants :

BÉLANGER, Noël, et autres. Les travailleurs québécois, 1851-1896, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1975, 221 p.

BOILY, Raymond. Les Irlandais et le Canal de Lachine, Léméac, Montréal, 1980, 207 p.

HAMELIN, Jean, et autres. Répertoire des grèves dans la province de Québec au XIX[e] siècle, Presses de l'École des Hautes Études commerciales, Montréal, 1970, 168 p.

HAMELIN, Jean, et ROBY, Y. Histoire économique du Québec, 1851-1896, Fides, Montréal, 1971, 436 p.

HARVEY, Fernand. Révolution industrielle et travailleurs, Une enquête sur les rapports entre le capital et le travail au Québec à la fin du XIX[e] siècle, Boréal Express, Montréal, 1978, 347 p.

Bandes vidéo / Films

Vous pouvez également prendre le temps d'organiser le visionnement du film Les temps modernes, de Charlie Chaplin et d'en discuter entre amis.

---

* Ces ouvrages ne sont pas matière à examen.

OBJECTIF INTERMÉDAIRE 1.2

Décrire l'introduction des méthodes de travail tayloriennes dans les structures productives au Canada et au Québec

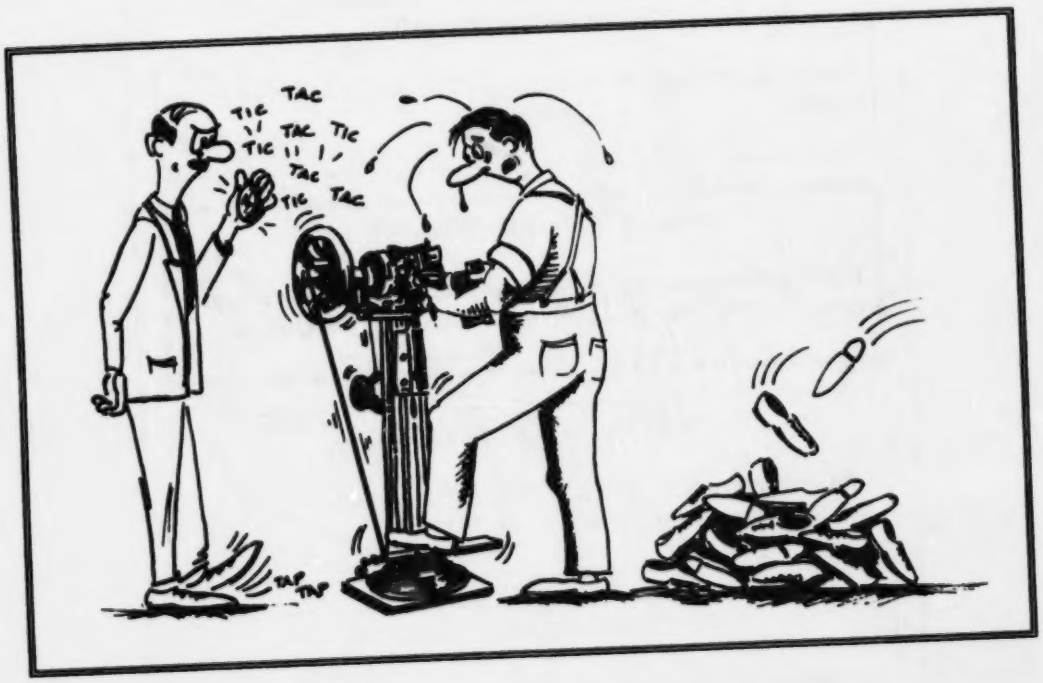

OBJECTIF TERMINAL 1

Expliquer l'impact des transformations de la division du travail sur la législation ouvrière ainsi que sur l'organisation des travailleuses et des travailleurs

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Décrire la formation de la classe ouvrière au Canada et au Québec

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Décrire l'introduction des méthodes de travail tayloriennes dans les structures productives au Canada et au Québec

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.3

Décrire la dynamique politique et économique de la reconnaissance des organisations ouvrières

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.4

Décrire les facteurs politiques et économiques entourant les organisations syndicales depuis 1960

LIGNE DE TEMPS

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2 : 1896-1929

Événements historiques		Lois ouvrières
Première ligne de transmission hydro-électrique (Saint-Narcisse)	1897	
Ouverture du canal Soulanges	1899	
	1900	Création du ministère du Travail (Canada)
		Loi sur la conciliation et l'arbitrage volontaire (Canada)
	1901	Loi sur la conciliation et l'arbitrage volontaire (Québec)
Pogroms en Europe de l'Est / Importante vague d'immigration juive	1905	Création du ministère du Travail (travaux publics) (Québec)
	1907	Loi des enquêtes en matière de différends industriels (Canada)
	1909	Première loi des accidents du travail (Québec)
	1910	Loi sur le travail des femmes et des enfants (Québec)
Début de la Première Guerre mondiale	1914	
Crise de la conscription (émeute à Québec)	1917	
Révolution russe		
Loi des mesures de guerre (frappe d'illégalité les groupes socialistes et les Industrial Workers of the World (IWW) (Canada)		
Fin de la Première Guerre mondiale	1918	
Obtention du droit de vote pour les femmes au fédéral	1919	Loi sur le salaire minimum des femmes (Québec)
	1921	Conciliation obligatoire dans les services publics municipaux (Québec)
Loi de l'assistance publique (Québec)	1924	Loi des syndicats professionnels (Québec)
Loi des pensions de vieillesse (Canada)	1927	

Dans un parc à Québec, par un beau dimanche de mai 1896

Retrouvons nos amis cordonniers. Entourés de leur famille, ils discutent des changements qu'ils ont vécus au cours des 25 dernières années.

Ils ont connu les bouleversements de la révolution industrielle : de maîtres-cordonniers qu'ils étaient, ils sont devenus ouvriers en usine.

Fortement touchés par la récession, qui dura de 1873 à 1878, ils ont vu se succéder des périodes de reprise et de ralentissement économiques.

Bientôt, un autre siècle débutera. Que leur réserve l'avenir?

Mais d'abord, quel constat font-ils après ces années passées en usine?

«Ça ne peut pas être pire que le XIX^e^ siècle, dit Pierre à sa femme. J'ai perdu ma «job» trois fois, toi tu travailles, les deux plus vieux aussi. Ça n'a pas de bon sens.

- *Au moins, on arrive malgré tout ça!*

- *Je me sens de moins en moins cordonnier, les machines me remplacent. J'ai de la difficulté à suivre la cadence de production. Tu sais qu'avec Louis et Guy, on s'arrange pour freiner la production. C'est normal, on se fait pousser dans le dos par des plus jeunes qui connaissent à peine le métier. Je te dis que la qualité de ce qu'on fait est douteuse. On dirait que les patrons s'en moquent.*

- *Et ton syndicat là-dedans?*

- *Pas toujours facile! Au moins, il se bat pour maintenir le métier, mais jusqu'à quand? De toute façon, le curé dit qu'il faut se méfier des syndicats. Il paraît que ce sont des Américains pas catholiques qui mènent ça. Des fois, je me dis que je devrais m'en tenir loin, on ne sait jamais.*

- *Pourquoi donc qu'ils s'occupent seulement des gars de métier? Il faudrait bien qu'ils pensent à nous autres. Dans la manufacture, on est une majorité de femmes. Il faut qu'il se passe quelque chose. Moi aussi, je suis épuisée, et regarde les enfants...»*

1.2 EXERCICE 30

Dans ce texte, quel type de syndicalisme est remis en question? Expliquez.

_____

_____

_____

_____

_____

Nous abordons dans cet objectif intermédiaire une nouvelle période de l'histoire ouvrière, soit celle qui couvre les années 1896 à 1929; l'économie est alors en pleine expansion.

Divers changements, autant en ce qui concerne les organisations ouvrières que l'intervention de l'État dans le monde du travail, vont se produire dans l'ensemble des pays occidentaux dès le début du XX^{e} siècle. Le Canada et le Québec n'échapperont pas à ces grands bouleversements.

On assiste principalement, au cours des 30 premières années du XX^{e} siècle, à une transformation des métiers traditionnels due à l'introduction des méthodes d'organisation du travail tayloriennes et fordistes, à la naissance au Québec des premières organisations syndicales nationales, ainsi qu'au développement de la législation sociale.

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, 1896-1929

De nouvelles divisions du travail sont introduites au début du XX[e] siècle.

Pour bien comprendre ces changements, il faut connaître le contexte économique dans lequel ils ont eu lieu. Nous traiterons donc dans ce thème des conditions générales de l'économie québécoise.

La période que nous allons aborder est décrite par certains auteurs comme l'âge d'or du capitalisme.

Depuis la récession de 1873-1878, une tendance à la baisse des prix avait été enregistrée. Le développement économique se fait sous le signe de la prudence.

En 1896 toutefois, on assiste à un renversement de la tendance. Prix et profits sont en hausse constante. Cela marque le départ d'une nouvelle période de prospérité : on entre dans la deuxième phase de l'industrialisation.

Trois grandes caractéristiques peuvent définir ce nouveau développement économique:

- l'émergence de nouveaux secteurs industriels;
- l'urbanisation accrue;
- la monopolisation des entreprises.

De nouvelles activités économiques voient le jour. Elles sont liées à l'exploitation des richesses naturelles. Des industries se créent, notamment dans les secteurs minier et forestier; la mise en valeur de l'hydro-électricité est aussi à l'ordre du jour. Le développement des régions se trouve favorisé car les industries naissantes doivent s'établir près des richesses qu'elles exploitent. De nouveaux centres urbains sont également créés dans la foulée de ce développement.

1.2 EXERCICE 31

Pouvez-vous nommer des industries liées aux richesses naturelles qui ont vu le jour dans votre région durant cette période?

_____

_____

Le développement industriel attire aussi de plus en plus de familles dans les villes en expansion, comme Montréal, ou en développement, comme celles du Saguenay/Lac-Saint-Jean. Un nouveau bassin de main-d'oeuvre se crée. Pour nombre de travailleuses et de travailleurs qui en font partie, il s'agit de la première expérience en usine.

1.2 EXERCICE 32

Pourquoi parle-t-on d'urbanisation en régions durant cette période?

_____

_____

Durant cette période, les investissements étrangers sont en hausse constante. Il s'agit en majorité de capitaux américains. De nombreuses créations d'industries et des monopolisations (fusions) marquent le développement économique.

Depuis 1850, les ateliers d'artisans sont peu à peu intégrés aux industries. Les entreprises demeurent néanmoins de dimension modeste, mis à part certaines grandes manufactures ou usines dans le secteur de la chaussure, par exemple.

Durant cette deuxième phase, on assiste à l'agrandissement des unités de production, qui implique un accroissement de la main-d'oeuvre nécessaire au fonctionnement d'une usine. Le développement des richesses naturelles favorise ce changement. Pour les extraire et les transformer, il faut investir dans de plus grandes usines, et aussi dans des équipements plus spécialisés que ceux utilisés dans le secteur de la chaussure ou du vêtement. À cause des besoins croissants en capitaux, on doit faire de plus en plus souvent appel à des financiers et à de grandes compagnies.

1.2 EXERCICE 33

Quel grand changement se produit dans la structure des industries?

_____

_____

Durant cette période, le Québec est en pleine croissance. De nouveaux marchés se créent au Canada grâce à l'ouverture de l'Ouest Canadien. Au Québec, la création d'industries liées aux richesses naturelles stimule l'économie.

Nous avons mentionné qu'une hausse des prix et des profits caractérise cette période. Cette tendance à la hausse, qu'on appelle INFLATION, cause des problèmes en 1913 : une récession frappe l'ensemble de l'économie canadienne.

En 1914 est déclenchée la Première Guerre mondiale. La guerre entraîne une aggravation de la récession puisque, pour un certain temps, elle perturbe les circuits d'approvisionnements de biens. Le chômage sera alors en hausse.

Dès 1915, les besoins que crée la guerre (demande des pays alliés) permettent la relance de la production agricole et industrielle. L'enrôlement, en drainant une partie des jeunes travailleurs, a pour effet de réduire le nombre de chômeurs.

Durant la guerre, les industriels et les gouvernements stimulent la production afin de répondre aux besoins locaux et étrangers. Les cultivateurs de l'Ouest sont encouragés à produire plus pour combler la demande en denrées alimentaires des pays européens.

1.2 EXERCICE 34

En quoi la guerre stimule-t-elle l'économie?

_____

_____

_____

Années folles, années de misère

La fin de la guerre de 1914-1918 aura des conséquences tragiques pour l'économie canadienne.

Durant la guerre, en effet, les produits des pays industrialisés, comme les États-Unis et le Canada, pouvaient envahir les marchés des pays européens dont l'économie était complètement désorganisée.

Ainsi, les exportations canadiennes passent-elles de 123 725 620 $ en 1913 à 706 819 650 $ en 1918. C'est donc dire que pendant la guerre, la capacité canadienne d'exportation vers l'Europe a été multipliée par six.

Après la guerre de 1914-1918, l'industrie canadienne connaît un grave ralentissement. Cependant, la croissance reprend à partir du milieu des années 20. La valeur de la machinerie et de l'outillage dans l'ensemble des industries connaît alors une augmentation sans précédent.

L'introduction des méthodes de travail tayloriennes au Québec amène une augmentation de la productivité. La prospérité gagne le pays, mais cela ne se traduit pas par une redistribution équitable des richesses dans la population. Les ouvrières et les ouvriers restent à l'écart de la prospérité.

En 1922, la valeur des exportations baissait, de façon draconienne, à 270 131 728 $. Favorisée par l'introduction massive des méthodes tayloriennes dans l'organisation du travail et par la présence des capitaux américains, la croissance de l'économie canadienne retrouve sa vigueur dès 1925.

TAYLOR ET FORD : DEUX NOUVELLES CONCEPTIONS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

L'accroissement de l'activité économique, la création de nouveaux secteurs industriels ainsi que l'agrandissement des usines sont des caractéristiques du capitalisme du début du XX^{e} siècle. On ne parle plus de naissance de l'industrie mais de croissance. C'est dans ce contexte d'expansion que de nouvelles méthodes de travail seront adoptées. Il s'agit maintenant de mieux produire.

FREDERICK W. TAYLOR

HENRY FORD

LE TAYLORISME

Le taylorisme désigne l'ensemble des méthodes de travail proposées et appliquées par un ingénieur américain, Frederick W. Taylor (1856-1915).

Taylor remarque que la productivité industrielle est en général très faible. Depuis les débuts de l'industrialisation, les tâches ont été simplifiées. On décompose les tâches afin d'en faciliter l'exécution, ce qui a pour effet d'accroître la production. Mais, selon Taylor, cette production se fait sans véritable planification, ce qui entraîne une faible productivité. Il soulignera entre autres problèmes celui de la démotivation de l'ouvrière et de l'ouvrier, peu intéressés à travailler au maximum de leur capacité.

1.2 EXERCICE 35

Quel problème Taylor soulève-t-il quant aux anciennes méthodes de production?

_____

_____

Taylor résume ainsi le problème de la faible productivité :

> «Quand un ouvrier américain joue au base-ball, quand un ouvrier anglais joue au cricket, on ne risque pas de se tromper en disant qu'il fait tout ce qu'il peut pour donner la victoire à son équipe... Quand le même ouvrier revient travailler le jour suivant, au lieu de s'efforcer de produire au maximum, dans la majorité des cas, cet homme s'efforce d'en faire aussi peu qu'il est possible sans risque... et dans de nombreux cas, il ne fait pas plus du tiers ou de la moitié de ce qui correspond à une journée de travail*.»

C'est cette situation que Taylor veut rompre. Il s'agit pour lui de transformer les vieilles méthodes de travail et de production qui entravent sérieusement la croissance de l'entreprise.

Taylor propose une véritable planification du travail, planification qui vise à maximiser le rendement de la main-d'oeuvre. Il évalue le rendement des travailleuses et des travailleurs comme on vérifie l'efficacité d'une machine.

À cette fin, Taylor mettra au point un système de chronométrage : les études de temps et de mouvements. Chaque tâche est évaluée en fonction du rendement optimum. La question est : est-ce la meilleure façon de produire en tenant compte de la rapidité d'exécution et de la baisse des coûts de production?

Comment effectue-t-on ces études de temps et de mouvements?

---

* Cité par N. MNASRI. Le travail à temps partiel : un quasi-rapport salarial, 1986, p. 58.

Il s'agit d'évaluer pour chacune des tâches le rendement maximal qu'une ouvrière ou un ouvrier d'expérience peut atteindre. Le travail effectué est chronométré et une norme de production est fixée, qui servira à établir le salaire. Cette forme de rémunération s'appelle le salaire au rendement ou à la pièce[1]. Grâce à ces études, Taylor évaluait la rapidité d'exécution d'un travail : le temps d'exécution, mais aussi l'utilité de chaque geste (le mouvement). Le but de sa démarche était d'augmenter la productivité en supprimant l'effort et les temps morts.

Désormais, l'employeur contrôle chaque étape de la production et définit les tâches et le rôle de chaque ouvrier. L'ouvrier n'est plus qu'un exécutant. Les tâches à effectuer ne sont plus que des éléments d'un ensemble qu'on appelle production.

Mais peut-on motiver une ouvrière ou un ouvrier en lui imposant une norme de production, une cadence?

Voici ce qu'en dit Taylor :

> «L'ouvrier est un être économico-rationnel, c'est-à-dire dont l'objectif premier est d'acquérir la plus grande richesse possible. L'ouvrier augmentera donc volontairement et spontanément sa productivité si ses revenus augmentent proportionnellement[2].»

Il ne s'agirait donc que d'offrir une prime à l'ouvrière ou à l'ouvrier quand il dépasse les normes de production.

Selon Taylor, le problème de la motivation peut être réglé par les primes. Plus l'ouvrière ou l'ouvrier produit, plus son salaire devrait augmenter.

Mais dans les faits, les cadences sont établies par les employeurs qui ont tendance à élever les normes de production et à abaisser les salaires, ce qui provoquera de nombreux conflits ouvriers.

Les changements ainsi introduits dans les usines par Taylor ne suffisent cependant pas à aplanir tous les obstacles à la productivité. En effet, même s'ils perdent le contrôle sur leur métier, les ouvriers conservent une arme importante, un moyen de pression non négligeable : ils peuvent collectivement décider de ralentir le rythme de travail.

---

1 «À la pièce» signifie que l'employé n'est plus payé à l'heure mais en fonction de chaque unité produite, c'est-à-dire que s'il est payé 20 cents par pièce, il gagnera 2,20 $ par jour s'il en a produit onze dans sa journée.

2 W.F. TAYLOR. Scientific Management, 1911, traduit par P. SIMON, et R. LAROSE. La gestion des organisations, 1976, p. 25.

Le ralentissement du rythme de travail entre les diverses tâches pose un important problème à Taylor, dans la mesure où le temps perdu a des effets directs sur les profits des employeurs.

Pour enlever aux ouvriers ce moyen de pression, Taylor se voit contraint d'augmenter la surveillance pour mieux contrôler leur travail et les obliger à respecter les cadences établies par la direction de l'usine. Mais cette mesure diminue également les profits des entreprises, qui doivent payer des salaires à des surveillants et à des contremaîtres.

1.2 EXERCICE 36

A) Que propose Taylor pour faire en sorte que le savoir-faire des ouvrières et des ouvriers ne nuise pas à la production?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

B) À quelle époque le taylorisme se situe-t-il?

_____

Ainsi, le taylorisme, comme nouvelle forme d'organisation du travail, s'attaque au contrôle qu'exercent les travailleurs de métier sur la production grâce à leur savoir-faire. Le taylorisme vise donc à réduire le temps de production, en accroissant le rendement et en empêchant les ouvrières et les ouvriers de ralentir le travail. Pour y arriver, on fera alors appel à des surveillantes et à des surveillants ainsi qu'à des contremaîtres.

CURIEUSES ET CURIEUX

Frédérick W. Taylor (1856-1915)

Ingénieur américain.

Il commence sa carrière à l'aciérie Midvale en 1870 comme ouvrier. Plus tard, il devient contremaître en chef d'une usine. Son travail consiste à déterminer la quantité de travail des employés. Il s'intéresse alors au rendement et élabore son système de salaires à la pièce.

Il devient par la suite consultant auprès de diverses compagnies, dont l'aciérie Bethlehem Steel. Dans ses dernières publications, il étudie le rythme de travail et la façon d'optimiser les méthodes de production. C'est lui qui est à l'origine des périodes de repos qu'on appelle maintenant les pauses-café.

LA CHAÎNE DE MONTAGE DE FORD

Les limites des nouvelles méthodes de travail conçues par Taylor seront dépassées avec la chaîne de montage inventée par Henry Ford.

Henri Ford (1863-1947), qui était constructeur de voitures, s'intéressait à l'organisation du travail. Pour résoudre le problème du temps perdu par les ouvrières et les ouvriers entre les tâches, Ford inventa la chaîne de montage, qui devait relier les diverses étapes de la fabrication. La vitesse de la chaîne de montage étant réglée mécaniquement, l'ouvrière et l'ouvrier n'ont plus de pouvoir sur le rythme de leur travail. La chaîne de montage fixe désormais les cadences et elle réduit le travail de surveillance et de contrôle des contremaîtres. Il s'agit là d'une évolution considérable des méthodes de travail tayloriennes.

Par un mouvement continu, la chaîne de montage permet d'éviter les temps morts et de limiter les tâches de manutention. En effet, il n'est plus nécessaire de déplacer manuellement les pièces; celles-ci se succèdent maintenant au rythme de la chaîne de montage. Chaque travailleuse et travailleur exécute la tâche qui lui est assignée, le long de cette chaîne en mouvement. Les méthodes de travail fordiennes poussent à l'extrême la division des tâches et la déqualification du travail.

1.2 EXERCICE 37

Les méthodes de travail de Taylor avaient des limites. Qu'inventa Ford pour régler le problème de la perte de temps?

L'ouvrier de Taylor, bien qu'ayant renoncé à son savoir-faire, était un ouvrier de première classe :

> «dûment sélectionné et entraîné, l'essentiel consistant dans la séparation du travail de conception d'avec celui d'exécution[1].»

L'ouvrier de Ford, au contraire, était un ouvrier de seconde classe. Ford le note d'ailleurs lui-même en parlant de la fonderie :

> «Autrefois tout le travail se faisait à la main et où il y avait des ouvriers qualifiés, il n'y a plus après la rationalisation que 5 p. 100 de modeleurs et de fondeurs réellement spécialisés. Les 95 p. 100 restant sont «spécialisés» dans une seule opération que l'individu le plus stupide peut se rendre à même d'exécuter en deux jours. Le montage se fait entièrement à la machine[2].»

Ford affirme qu'il a soulagé une partie de l'humanité grâce à la simplification des tâches:

> «Les hommes les moins dégourdis qui conduisent aujourd'hui chez nous des machines auraient été classés, il y a quelques années, comme la plus primitive main-d'oeuvre. Ils auraient été obligés de vivre la vie d'une bête de somme avec des auges et des brouettes, des pelles et des leviers[3].»

Une enquête faite dans les usines de Ford en 1926 montre que 79 p. 100 des ouvriers s'initient à leur travail en moins d'un jour. Il est loin le temps où l'apprentissage d'un métier exigeait plusieurs années. Ce système de déqualification systématique du travail est considéré par Ford comme une nécessité pour favoriser l'emploi pour tous, même pour celles et ceux qui manquent «d'intelligence».

---

1 B. CORIAT. L'atelier et le chronomètre, 1979.

2 H. FORD. Le progrès, 1930, p. 118.

3 Ibid. p. 118.

«Ce serait terrible, dit Ford, si l'industrie n'avait de place que pour les penseurs! Dans ce cas, ceux qui manquent d'intelligence deviendraient une charge publique, car les pauvres se recrutent surtout parmi ceux qui ne veulent pas penser et travaillent mal en conséquence*.»

1.2 EXERCICE 38

A) Quelle est la principale conséquence de l'utilisation de chaînes de montage pour la main-d'oeuvre?

_____

_____

_____

B) Quelles sont les deux caractéristiques de l'organisation du travail telle que conçue par Ford?

_____

_____

_____

C) Pourquoi le système de déqualificaton du travail est-il alors considéré comme une nécessité?

_____

_____

_____

_____

---

* Ibid. p. 118.

L'ouvrier de Taylor est encore un ouvrier de première classe. Il possède un certain savoir-faire qui exige une formation prolongée. Par contre, l'ouvrier de Ford est un ouvrier non qualifié : sa tâche est simplifiée au maximum et il peut acquérir sa formation en moins d'un jour.

Ainsi, grâce à l'introduction de la chaîne de montage, Ford réalisera deux objectifs : éviter les pertes de temps au travail et diminuer le contrôle exercé par les contremaîtres.

Mais quels effets ces nouvelles méthodes de travail auront-elles sur les conditions de travail, sur le métier? C'est ce que nous verrons dans le prochain thème.

LE MÉTIER ET LES MÉTHODES TAYLORIENNES AU QUÉBEC

Les études sur la question montrent que les changements techniques et la disparition des métiers ont commencé dès la fin du XIX[e] siècle dans les industries québécoises. Cependant les différents secteurs ont été touchés de façon inégale.

L'arrivée de la machine s'accompagna de la spécialisation de la main-d'oeuvre, de la décomposition des tâches, de la baisse des salaires et de la rareté de l'emploi dans le secteur touché.

Nous aborderons les effets de l'introduction des nouvelles méthodes de travail sous quatre aspects :

- la spécialisation accrue du travail;
- le salaire à la pièce ou au rendement;
- l'augmentation du nombre de contremaîtres dans les manufactures (rôle des contremaîtres);
- la restructuration du système d'apprentissage.

La machine a remplacé l'ouvrier...

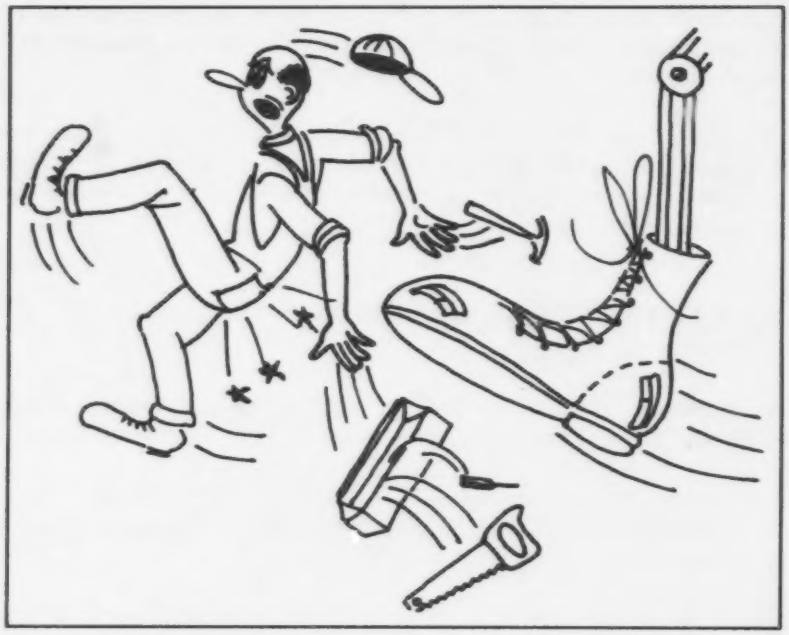

LA SPÉCIALISATION ACCRUE DU TRAVAIL

Avec l'introduction du taylorisme, on assiste à une augmentation du nombre d'ouvrières et d'ouvriers spécialisés. Par la simplification des tâches, une main-d'oeuvre sans qualification peut être intégrée au processus de production. Cette main-d'oeuvre, qui n'a pas une connaissance approfondie d'un métier, est facilement remplaçable. Les emplois deviennent donc précaires. Ils sont menacés par les fluctuations de l'économie et aussi par le bas niveau de compétence des ouvrières et des ouvriers, qui a une influence sur la baisse des salaires. Pourquoi l'ouvrier qui a moins de compétence serait-il payé autant qu'un ouvrier qualifié?

La spécialisation du travail, outre le fait d'entraîner la précarité de l'emploi, aura comme conséquence de favoriser l'emploi de femmes et d'enfants. L'utilisation de cette main-d'oeuvre à bon marché aura aussi comme effet une nouvelle baisse des salaires dans l'industrie.

L'envahissement des industries par la machine déclenche dès le début des années 20 des protestations et des critiques. Déjà en 1922, un article relatait les conséquences de l'utilisation des machines sur le métier et sur les conditions de travail en général. À propos des raisons du déclin du métier, l'auteur de cet article met en cause :

> «l'introduction et la diffusion d'un machinisme perfectionné; la concentration de l'industrie dans de grandes fabriques où la spécialisation, la subdivision du travail est poussée de plus en plus loin; la course à l'accroissement de la production et à la réduction du prix de revient[1].»

LE SALAIRE À LA PIÈCE OU AU RENDEMENT

Comme nous l'avons souligné dans le thème précédent, le salaire au rendement est adopté afin de motiver l'ouvrière et l'ouvrier à produire davantage.

Pour la main-d'oeuvre, cela signifie cadences et rythme accéléré de travail. Pour gagner un salaire décent, l'employé doit sans cesse travailler pour atteindre «la norme», norme qui peut être réajustée par l'employeur au gré de ses besoins.

Les conséquences négatives de ce mode de rémunération viennent s'ajouter à la précarité de l'emploi.

Les méthodes tayloriennes peuvent également être analysées du point de vue de la productivité du travail, c'est-à-dire de la contribution de l'ouvrier aux profits de l'entreprise. En 1900, un ouvrier moyen rapporte à son employeur 1 349,90 $; il lui rapporte 1 367,50 $ en 1920, et 2 149,40 $ en 1929[2].

Le nombre d'employés dans les industries manufacturières québécoises passe par ailleurs de 168 245 à 206 074 entre 1925 et 1929. La prospérité qui gagne le pays ne se traduit pourtant pas par une redistribution équitable des richesses dans l'ensemble de la population.

---

1 M. BUTEAU. «L'apprentissage», Semaine sociale du Canada, 1922, p. 260-262.

2 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Annuaire du Québec, 1931.

Le salaire est la seule source de revenu de la famille ouvrière. En cas de chômage ou de maladie, toute la famille est frappée par la misère et la pauvreté. Cette situation oblige l'ouvrière ou l'ouvrier à accepter n'importe quel travail, pourvu qu'il lui rapporte de quoi boucler les fins de mois. D'autant plus que pour la période étudiée, 1896-1929, l'inflation, avec la hausse générale des prix, gruge les minces augmentations de salaires que la classe ouvrière a pu obtenir. Le patronat en profite pour imposer des conditions de travail inacceptables et des salaires nettement insuffisants.

Les femmes et les enfants

On comprend alors pourquoi enfants et femmes sont obligés d'accepter n'importe quelles conditions de travail pour pouvoir boucler le budget familial. En 1910, on compte environ 26 690 femmes et 5 656 enfants de moins de seize ans dans les manufactures du Québec.

Le salaire de ces femmes et de ces enfants est de loin inférieur à celui des hommes. En 1910, le salaire annuel d'un journalier est de 331 dollars; celui d'une journalière est de 187 dollars et celui d'un enfant de moins de seize ans, de 113 dollars. Les raisons qui poussent les employeurs à engager des femmes et des enfants sont évidentes.

Les ouvrières et les ouvriers sont les oubliés de la prospérité

Les profits des entreprises, grâce à la productivité de la main-d'oeuvre, ont connu une importante augmentation de 1925 à 1929.

Les salaires des travailleuses et des travailleurs n'augmentent toutefois pas au même rythme. Non seulement la part de la richesse nationale qui revient à la classe ouvrière est-elle très faible, mais encore le volume des salaires des travailleuses et des travailleurs diminue par rapport au début des années 20.

Le salaire moyen annuel dans le secteur industriel au Québec, qui était de 1 104,77 $ en 1920, tombe à 1 063,07 $ en 1928.* La crise des années 30 aggravera cette situation en provoquant un mouvement de chômage tel qu'on n'en avait jamais connu.

---

* GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Annuaire du Québec, 1942-1943.

1.2 EXERCICE 39

En quoi la spécialisation du travail influence-t-elle les conditions de travail? Donnez deux exemples.

_____

_____

_____

_____

_____

L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE CONTREMAÎTRES DANS LES MANUFACTURES

Avec la répartition et la simplification des tâches, et la déqualification des ouvrières et des ouvriers qui s'ensuit, le taylorisme réussit à augmenter la productivité dans les manufactures. Cependant, à cause de la résistance des ouvrières et des ouvriers et de leurs syndicats, ce type d'organisation du travail devient coûteux. En effet, il exige l'embauche de contremaîtres, dont la fonction principale n'est pas de produire mais bien de contrôler le rythme de travail de la main-d'oeuvre. Taylor lui-même préconisait l'embauche d'un contremaître pour trois ouvriers car, disait-il :

> «Dans un atelier, quand on dirige l'entreprise suivant le nouveau système, il n'y a pratiquement pas un seul acte accompli par un ouvrier qui ne soit pas précédé et suivi par quelque acte accompli par quelqu'un se trouvant du côté de la direction. Il en est ainsi tout au long de la journée. L'ouvrier fait quelque chose, puis quelqu'un appartenant à la direction fait quelque chose et vice versa*.»

---

* R. LINHARD. Lénine, les paysans, Taylor, 1976, p. 81.

Au Québec, l'augmentation du nombre de contremaîtres dans les manufactures devient significative à partir des années 20. On constate d'ailleurs que leur nombre a augmenté de façon remarquable en dix ans. Alors qu'ils ne représentent en 1921 que 2,3 p. 100 des travailleurs manufacturiers, ils sont déjà 5,5 p. 100 en 1931. En valeur absolue, leur nombre passe de 3 650 à 7 742. En contrepartie, durant la même période, à cause de la crise, le nombre de travailleuses et de travailleurs productifs diminue de 14 p. 100.

LA RESTRUCTURATION DU SYSTÈME D'APPRENTISSAGE

L'époque où l'apprentissage d'un métier se faisait sur le tas commence déjà à être révolue vers la fin des années 10.

En effet, afin de «procurer à nos manufacturiers des producteurs instruits, des chefs d'atelier émérites, des contremaîtres expérimentés et des ouvriers d'élite[1]», le gouvernement met sur pied des écoles techniques qui recevront leurs premiers élèves en 1911.

L'introduction des méthodes de travail tayloriennes implique un système d'apprentissage ou d'éducation à deux niveaux. En effet, dans le taylorisme les travailleuses et les travailleurs se différencient selon leur qualification : il y a ceux qui conçoivent, dans les bureaux, et ceux qui exécutent, dans les manufactures. Dans la même usine, le travail de gestion et de conception est complètement séparé du travail manuel. Aussi, dans les années 20, deux types d'apprentissage coexistent : le cours technique et le cours de métier. L'historien Marcel Fournier les décrit ainsi :

> «...le cours technique, qui après trois ans d'études théoriques et des stages pratiques aboutit au «Diplôme de technicien» et qui, à certaines conditions, permet l'accès à l'enseignement universitaire de l'école Polytechnique, et «le cours de métier» qui, d'une durée de deux ans après la sixième année du cours primaire, permet à l'élève «d'acquérir dans un minimum de temps le maximum de connaissances utiles» et d'obtenir un «Certificat du cours des métiers» avec la mention de sa spécialité[2]».

---

1 L. GOUIN premier ministre du Québec, cité par M. FOURNIER. Entre l'école et l'usine, 1980, p. 23.

2 Idem, p. 24.

1.2 EXERCICE 40

Quels sont les deux types d'apprentissage qui existent dans les années 20?

_____

_____

_____

_____

Quant aux critères devant déterminer l'orientation des élèves vers l'un ou l'autre de ces cours, ils sont définis ici par A. Frigon, alors directeur général de l'enseignement technique :

> «En règle générale, dit-il, l'on devrait diriger vers le cours de métiers le jeune homme que l'on croit destiné à faire un bon ouvrier et vers le cours technique, celui qui en raison de sa position sociale, de ses aptitudes ou de sa formation primaire devrait plus tard occuper une position intermédiaire dans le domaine industriel*.»

1.2 EXERCICE 41

A) Quels sont les critères déterminant le choix des élèves :

1. pour le cours de métier?

   _____

2. pour le cours technique?

   _____

---

* Ibid. p. 25.

B) Pourquoi le taylorisme exige-t-il l'augmentation du nombre de contremaîtres dans les manufactures?

C) Quelles conséquences le taylorisme a-t-il eu sur la composition de la classe ouvrière?

Ainsi, au cours de la période allant de 1900 à 1930, l'organisation du travail fondée jusque-là sur le savoir-faire des artisans et donc sur l'importance des techniques traditionnelles du métier dans le processus de production, se transforme sous l'influence des méthodes tayloriennes.

Le métier est décomposé en diverses tâches et l'ouvrier est généralement non qualifié. L'apprentissage d'un métier, qui se faisait antérieurement sur le tas, est graduellement confié à des écoles techniques.

Mais, les conséquences de ces changements sur la composition de la classe ouvrière sont importantes. L'introduction des machines et la simplification des tâches faciliteront l'intégration et l'exploitation des femmes et des enfants dans le processus de production.

Désormais, on peut parler d'une hiérarchisation de la classe ouvrière. Les ouvriers les mieux payés et les mieux protégés sont les ouvriers dits qualifiés, c'est-à-dire ceux qui possèdent un métier; viennent ensuite les ouvriers qui n'ont aucune qualification, dont le nombre ne cesse d'augmenter depuis le début du siècle, et enfin, les femmes et les enfants.

Comment le mouvement syndical fera-t-il face à cette nouvelle situation? C'est ce que nous verrons dans les prochaines pages.

CURIEUSES ET CURIEUX

Nous avons vu que le développement économique à cette époque est tel qu'on parle d'âge d'or du capitalisme. Cette prospérité ne profite cependant pas à toutes les classes de la société.

Malgré quelques inventions, comme l'automobile et le téléphone qui sont considérées comme des symboles de progrès social, les conditions de vie des ouvrières et des ouvriers sont précaires. Les hausses de prix ont des effets négatifs sur les conditions de vie de la classe ouvrière.

La deuxième phase de l'industrialisation a permis une augmentation sensible du nombre d'emplois. Les gens de la campagne affluent vers les villes et cherchent à se loger près des usines. Les villes n'ont pas les services adéquats (collecte des déchets, logements, services de santé) pour répondre à cette hausse de population. Plusieurs familles s'entassent dans un même logement, ce qui aggrave les conditions d'insalubrité déjà mauvaises.

Les faibles salaires et les hausses constantes de prix auront même des conséquences désastreuses pour la santé des familles ouvrières. Une alimentation déficiente et la rareté de la vaccination expliquent en partie le taux de mortalité très élevé ainsi que les nombreux problèmes de santé.

À Montréal, le taux de mortalité infantile est un des plus élevés au monde. Au début du siècle, un enfant sur quatre meurt avant d'avoir atteint l'âge de un an.

On institue d'ailleurs, en 1912, les «gouttes de lait», pour faire la distribution de lait pasteurisé aux enfants des quartiers ouvriers. La pasteurisation permet de réduire les cas de mortalité dus à des maladies gastro-intestinales.

Logements exigus et insalubres, salaires insuffisants qui obligent tous les membres de la famille à travailler, mauvaise alimentation, voilà autant d'éléments qui rendent la vie de la classe ouvrière très difficile.

Source : T. COPP. Classe ouvrière et pauvreté, les conditions de vie des travailleurs montréalais 1897-1929, 1978, p. 77-163.

LE MOUVEMENT SYNDICAL, 1896-1929

Jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, le mouvement syndical canadien demeure relativement uni. Il est représenté par le Congrès des métiers et du travail du Canada, qui regroupe:

- les syndicats affiliés aux syndicats internationaux américains, dont le plus important est la Fédération américaine du travail (FAT), mieux connue sous son nom anglais : «American Federation of Labor» (AFL);

- les syndicats nationaux canadiens, dont la plupart font partie des Chevaliers du travail et sont hostiles aux syndicats américains. La majorité des Chevaliers du travail sont au Québec.

LA PHILOSOPHIE DE L'«AMERICAN FEDERATION OF LABOR» (AFL)

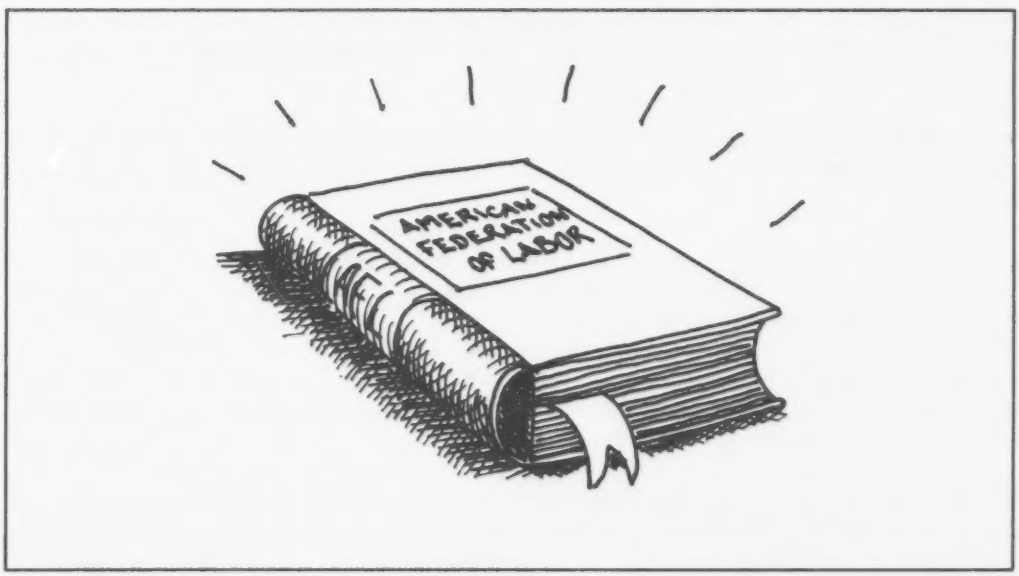

En dépit des transformations de l'organisation du travail et de la montée progressive du travail spécialisé, l'AFL, alors sous la présidence de Samuel Gompers, juge toujours la réalité ouvrière à partir de critères du XIX[e] siècle, époque où le métier était encore un facteur important dans le processus de production.

Les conditions extrêmement difficiles qui sont faites aux ouvrières et aux ouvriers non qualifiés n'intéressent guère l'AFL. Samuel Gompers refuse de changer les structures syndicales. Pourtant, ces changements permettraient de tenir compte de la réalité de ces ouvriers non qualifiés. Selon Gompers, le seul véritable syndicalisme est le syndicalisme de métiers.

Ce type de syndicalisme exclut les ouvrières et les ouvriers sans métier et ne reconnaît comme base de négociation avec le patronat que le métier. Il arrive souvent que les dirigeants de l'AFL obtiennent des conditions de travail avantageuses pour les ouvriers qui ont un métier en échange de leur silence sur les conditions d'exploitation subies par ceux et celles qui n'ont pas de qualification.

Pour l'AFL, la négociation est fondée sur un rapport de forces entre le patronat et le syndicat.

Il s'agit de vendre sa force de travail au meilleur prix, pour le meilleur salaire. Mais comme pour tout échange économique, il faut contrôler l'offre et la demande.

Pour l'AFL, le syndicat doit contrôler l'offre en matière de main-d'oeuvre, afin de maintenir son pouvoir de marchandage avec le patronat.

Pour ce faire, l'AFL n'acceptera comme membres que des ouvriers qualifiés. Plus l'ouvrière ou l'ouvrier est qualifié, en effet, plus il est utile. Il est probable donc que l'employeur consentira à payer un meilleur salaire pour le garder à son emploi.

Il faut aussi que le syndicat limite le nombre d'ouvriers pour que la main-d'oeuvre qualifiée n'entre pas en compétition, ce qui risquerait d'entraîner une détérioration des conditions de travail.

L'AFL refusera d'intégrer les travailleuses et travailleurs spécialisés dans ses rangs non seulement parce qu'ils sont perçus comme une source de division, mais aussi comme un facteur important de diminution du pouvoir de marchandage.

L'AFL voit dans le dualisme syndical un frein au marchandage. Le patronat pourrait en effet dresser les syndicats les uns contre les autres. L'AFL travaillera donc à l'élimination de ses concurrents, à commencer par les Chevaliers du Travail.

L'AFL est avant tout une organisation de défense des intérêts économiques de ses membres. Les questions de langue, de religion ou de politique ne l'intéressent pas. Ce refus des particularités canadiennes et québécoises sera à la base de nombreuses tensions avec les syndicats nationaux et avec le clergé québécois.

1.2 EXERCICE 42

A) Quel est, selon l'AFL, l'élément clé de toute négociation?

_____

_____

B) Comment est perçue la main-d'oeuvre spécialisée dans le rapport de force entre le syndicat et le patronat?

_____

_____

LES SYNDICATS NATIONAUX CANADIENS ET LES CHEVALIERS DU TRAVAIL

Contrairement à l'AFL, les syndicats nationaux, et particulièrement les Chevaliers du travail, pratiquent un syndicalisme large, qui tient compte des mutations profondes du monde ouvrier. Au syndicalisme de métiers ils opposent un syndicalisme d'entreprises, qui s'adresse à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs, indépendamment de leur qualification.

Les tensions entre les syndicats affiliés à l'AFL et les Chevaliers du travail aboutissent en 1902 à l'expulsion des Chevaliers du travail et des syndicats nationaux hostiles aux syndicats américains. Les syndicats internationaux de métiers réussiront à faire amender la constitution du CMTC. Désormais, les syndicats nationaux ne pourront être représentés au sein du CMTC s'ils agissent dans un secteur industriel déjà représenté par un syndicat affilié à l'AFL et ce, quel que soit le nombre de syndiqués représentés. C'est une mesure importante pour contrer le dualisme syndical. Dès cette date, le CMTC est sous le contrôle absolu de l'AFL et de son président, l'américain Samuel Gompers.

Le CMTC devient donc l'outil principal de la destruction des syndicats nationaux et des Chevaliers du travail.

Après leur expulsion, les syndicats nationaux et les Chevaliers du travail forment un nouveau regroupement syndical appelé le Congrès national des métiers et du travail du Canada (CNMTC). En 1908, ce regroupement deviendra la Fédération canadienne du travail (FCT).

TABLEAU 7 - ORGANISATIONS SYNDICALES, CANADA, 1908

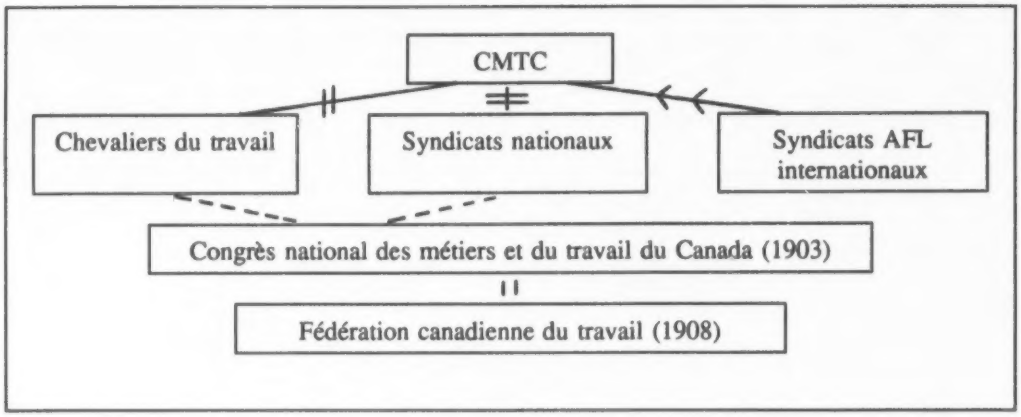

affiliation - - - - - fusion/création
scission changement d'appellation

Mais devant la force financière et organisationnelle du Congrès des métiers et du travail du Canada, la Fédération canadienne du travail est, à la fin de la Première Guerre mondiale, complètement dépassée. Dans les grandes villes, les syndicats nationaux se transforment en syndicats internationaux, alors que dans la ville de Québec apparaît un syndicalisme catholique et ce, aux dépens de la Fédération canadienne du travail.

LES RACINES DU SYNDICALISME CATHOLIQUE AU QUÉBEC

Dès le début du XX^{e} siècle, le clergé catholique voit la montée des syndicats internationaux comme une menace à la stabilité de la société québécoise. Le contrôle qu'exercent les fédérations américaines sur leurs syndicats canadiens et québécois, et leur refus de considérer les questions culturelles, religieuses ou politiques sont des sources importantes d'inquiétude pour le clergé québécois. Ce dernier désire de plus mettre l'accent sur la complémentarité entre le patronat et la classe ouvrière.

Le développement économique en régions favorise l'émergence d'une nouvelle classe ouvrière, composée majoritairement de Canadiens français. Ces derniers sont attirés par l'action syndicale. Devant l'expansion des unions internationales, le clergé doit réagir car il risque de perdre son influence sur les travailleuses et les travailleurs canadiens-français.

Au début des années 20, le syndicat dominé par l'Église est de plus en plus structuré. Il profite alors de l'affaiblissement de la Fédération canadienne du travail et de la croissance des syndicats internationaux comme l'AFL.

L'événement qui marque le début du syndicalisme catholique remonterait, selon certains auteurs, à 1901, au conflit de la chaussure qui se produisit dans la ville de Québec.

Pour résoudre leurs différends, les deux parties avaient alors accepté l'arbitrage de Mgr Bégin, évêque de Québec. Celui-ci avait reconnu le droit aux travailleuses et aux travailleurs de s'organiser, mais il les avait invités à adapter leur organisation syndicale aux enseignements de l'Église. Il s'agissait de la première tentative de l'Église pour contrôler les syndicats et s'opposer au syndicalisme américain.

Le premier syndicat catholique ne sera toutefois formé qu'en 1907, parmi les travailleurs de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. En 1911, Mgr Lapointe fondera à Chicoutimi la Fédération mutuelle des ouvriers du Nord, qui aura une orientation clairement catholique.

1.2 EXERCICE 43

A) À l'occasion de quel conflit le syndicalisme catholique fit-il son apparition en 1901?

_____

B) Qui sera le fondateur de la Fédération mutuelle des ouvriers du Nord?

_____

Dès 1912, des conseils centraux seront créés dans diverses villes du Québec, dont Hull, Trois-Rivières et Thetford-Mines.

Au moment de la Première Guerre mondiale, la croissance économique permettra une poussée exceptionnelle du mouvement syndical. Cette expansion se reflétera aussi dans le syndicalisme catholique.

Des syndicats nationaux qui avaient une tradition de luttes ouvrières se joignent à cette époque au mouvement catholique. Il s'agit d'un apport important, car cette tradition avait fait défaut aux premiers syndicats catholiques.

Au début des années 20, ces syndicats se regrouperont pour former la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC).

1.2 EXERCICE 44

A) Vrai ou faux : Au début du XX^{e} siècle, la formation des syndicats repose encore sur les métiers? Expliquez.

_____

B) Quelles sont les conséquences de la conception du syndicalisme qu'avaient le CMTC-AFL et les Chevaliers du travail sur l'organisation syndicale au début du XX^{e} siècle?

_____

_____

_____

_____

C) Donnez des motifs qu'a le clergé pour intervenir dans le mouvement syndical.

_____

_____

_____

D) Pourquoi le CMTC expulse-t-il les syndicats nationaux?

_____

_____

_____

Nous pouvons constater, qu'au début du XX[e] siècle, deux conceptions de syndicalisme s'affrontent : l'une représentée par le CMTC, qui regroupe les syndicats affiliés aux syndicats américains, et l'autre représentée par un regroupement de syndicats nationaux dans lequel les Chevaliers du travail sont majoritaires.

La divergence portait sur l'organisation des ouvriers : fondée sur le métier (CMTC-AFL) ou sur l'entreprise (Chevaliers du travail). En 1902, les Chevaliers du travail sont expulsés du CMTC à cause de leur volonté d'autonomie à l'égard des syndicats américains. C'est dans ce contexte qu'apparaît le syndicalisme catholique au Québec.

Selon certains historiens, la défaite de la Fédération canadienne du travail s'accompagne, en général, d'un transfert vers les syndicats américains. En 1914, sur les 166 000 syndiqués que compte le Canada, 134 348, soit 81 p. 100, sont membres de syndicats américains*.

Le débat semble réglé avec la prédominance des syndicats internationaux. Mais la mécanisation accrue entraînée par le développement économique est un mouvement irréversible. La déqualification de la main-d'oeuvre en sera le résultat. Le débat est donc reporté et on assistera à une opposition croissante au syndicalisme de métiers défendu par l'AFL.

---

* P.-A. LINTEAU, et autres. Histoire du Québec contemporain, de la Confédération à la crise, 1867-1929, 1979, p. 470.

TABLEAU 8 - ORGANISATIONS SYNDICALES, CANADA, 1896-1929

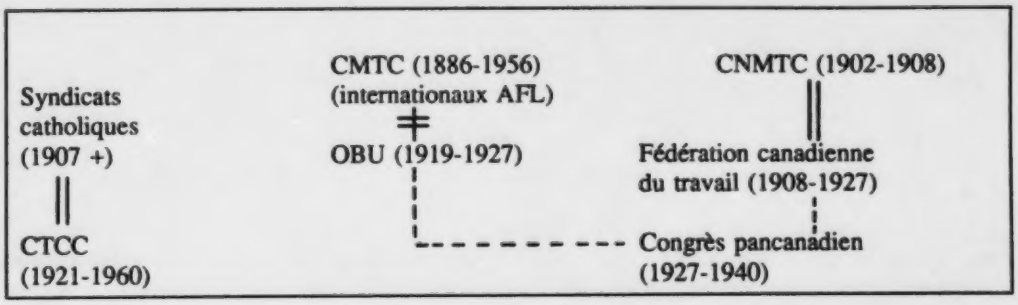

scission
fusion/création
changement d'appellation

L'OPPOSITION CROISSANTE AU SYNDICALISME AMÉRICAIN

La défaite de la Fédération canadienne du travail au milieu des années 10 n'a pas découragé l'opposition aux syndicats internationaux. Diverses centrales syndicales canadiennes ont continué la lutte, et ce en dépit de la force du CMTC. Parmi ces centrales, il faut citer la One Big Union (OBU), formée dans l'Ouest canadien en 1919, et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), formée au Québec en 1921. Si ces deux centrales sont d'accord en ce qui concerne l'autonomie des syndicats canadiens par rapport aux syndicats internationaux (CMTC et AFL), elles divergent néanmoins sur toutes les autres questions, notamment en ce qui concerne le rapport entre la classe ouvrière et le patronat.

LA ONE BIG UNION (OBU)

À la suite de la conférence ouvrière qui eut lieu dans l'Ouest canadien, certains délégués décidèrent, en 1919, de former une centrale canadienne en se désaffiliant du CMTC : c'est la naissance de la One Big Union. Au début de sa formation, cette centrale remporte des succès importants. À la fin de 1919, elle compte 40 000 membres, dont la plupart sont dans l'Ouest canadien. De nombreux syndicats en Colombie-Britannique et en Alberta ont rompu leurs liens avec les syndicats internationaux et se sont affiliés à la One Big Union.

Les revendications de cette centrale sont nombreuses :

- le syndicalisme d'entreprise;
- la syndicalisation de tous les non-syndiqués;
- l'autonomie des syndicats canadiens;
- la reconnaissance des organisations syndicales;
- la diminution de la journée de travail;
- la protection du revenu salarial en cas de maladie, de chômage ou de retraite.

Contrairement aux autres centrales, la One Big Union inscrit ses luttes syndicales dans un objectif de transformation sociale. Au cours de son deuxième congrès, en 1920, elle définit clairement sa conception du rapport entre ouvriers et patrons :

> «La société industrielle moderne est divisée en deux classes: ceux qui possèdent et ne produisent pas, ceux qui produisent et ne possèdent pas (...) La «One Big Union» cherche en conséquence à organiser les travailleurs salariés en fonction de leurs besoins... de classe, et appelle tous les travailleurs, quels que soient leur nationalité, leur sexe et leur métier, à adhérer à une organisation ouvrière qui leur fournit les moyens de mener plus efficacement les luttes relatives au salaire et à la durée du travail, et de se préparer pour le jour où la production pour le profit sera remplacée par la production selon les besoins*.»

La One Big Union est donc hostile aux syndicats américains et dénonce la société basée sur le profit.

C'est pour ces raisons que la One Big Union sera, dès le début des années 20, la cible d'attaques violentes de la part des syndicats internationaux, des gouvernements et des employeurs. On assiste même, dans certaines entreprises, à la constitution de coalitions entre l'American Federation of Labor et les employeurs pour briser la One Big Union.

Cette offensive aboutit à l'écrasement total de la One Big Union, de telle sorte qu'à la fin de 1922, il ne lui reste qu'environ 5 000 membres.

Officiellement, la One Big Union ne disparaît qu'à la fin des années 50, mais sa disparition en tant que force politique et syndicale date de 1922.

La One Big Union laisse comme héritage toute une tradition de luttes contre les syndicats américains et pour l'amélioration des conditions de vie de la classe ouvrière. D'ailleurs, c'est dans l'Ouest canadien qu'est née la One Big Union, là où les premières lois sociales canadiennes (gratuité scolaire, interdiction du travail des enfants, gratuité des soins de santé, etc.) ont vu le jour. Cette région du Canada était un lieu important de bouleversements sociaux.

---

* Cité par C. LIPTON. Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec 1827-1959, 1976, p. 336.

LA DIVERGENCE FONDAMENTALE ENTRE LA ONE BIG UNION ET LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA

Le point sur lequel s'entendent la One Big Union et la Confédération des travailleurs catholiques du Canada est la lutte contre les syndicats internationaux, représentés par le Congrès des métiers et du travail du Canada.

Les raisons qui motivent cette lutte sont néanmoins différentes pour chacune des deux centrales. Alors que la OBU dénonce le colonialisme des syndicats internationaux et leur refus d'admettre les ouvriers sans métier, la CTCC dénonce le fait que ces syndicats ne respectent pas les principes du catholicisme et font trop souvent appel à la grève.

LA CONSTITUTION DE LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA (CTCC)

C'est en 1921, à la Bourse du travail de Hull, que la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) est née. La constitution de la CTCC illustre bien sa conception, à la fois religieuse et réformiste, des problèmes de la classe ouvrière :

> «La CTCC réprouve en principe et en pratique la théorie de ceux qui prétendent que le capital, les capitalistes et les employeurs sont des ennemis-nés du travail, des travailleurs et des salariés. Elle prétend au contraire, qu'employeurs et employés doivent vivre en s'accordant, en s'aidant et en s'aimant (...).
>
> «L'unité de principes directeurs et de doctrines fondamentales, voilà la première et indispensable condition de l'accord entre patrons et ouvriers. Mais qui fera cette unité? Qui proclamera la doctrine définissant les droits et les devoirs réciproques des patrons et ouvriers? Quelle puissance surtout l'imposera à l'un ou l'autre?
>
> «La CTCC professe, pour sa part, que cette fonction appartient en propre à l'Église catholique qui a reçu de Dieu même la mission d'enseigner toutes les nations comme celle de délier la conscience de tous les hommes (...)
>
> «La CTCC est catholique parce que l'Église veut que les ouvriers catholiques, s'ils s'associent, se fassent des organisations catholiques (...)*».

---

* Cité par L.-M. TREMBLAY. Le syndicalisme québécois : idéologies de la CSN et de la FTQ, 1940-1970, 1972, p. 25-26.

De plus, la grève est jugée par la CTCC comme une arme dangereuse; seuls la conciliation et l'arbitrage sont acceptés comme moyens de résoudre les conflits. Cette position favorise un rapprochement entre la CTCC et le gouvernement Taschereau (1920-1936), particulièrement au moment où celui-ci cherche à maintenir un climat de travail propice aux investissements étrangers. En ce sens, les syndicats internationaux, relativement plus combatifs que les syndicats catholiques, sont considérés par Taschereau comme étant dangereux pour la stabilité économique de la province. Lors de la grève de l'Union internationale des typographes, en 1922, il déclara à la chambre : «Le Québec ne veut pas des unions internationales[1].» Et pour cause : les ateliers du gouvernement avaient été paralysés par la grève!

Il convient de mentionner un autre point important, qui aura des répercussions sur la démocratie au sein de la CTCC : la place qu'occupe l'aumônier dans les organes décisionnels.

Comme représentant de l'Église dans le conseil central de la CTCC, l'aumônier joue un rôle prépondérant dans toutes les décisions importantes pour les travailleuses et les travailleurs (grèves, finance, arbitrage, etc.). Jusqu'au milieu des années 40, il avait, en effet, le droit de veto[2], c'est-à-dire le droit absolu de refuser les décisions prises au conseil central. C'est donc dire que l'Église pouvait contrôler l'ensemble du mouvement syndical et éviter toute radicalisation des luttes.

Le rôle de plus en plus important de l'aumônier dans le processus de décision de la CTCC finit par créer des conflits et des divisions au sein du conseil central de Québec dans les années 1932-1933. Le syndicaliste et futur président de la CTCC, Alfred Charpentier, qui avait pourtant été un des bâtisseurs du syndicalisme catholique au Québec, écrit alors un article dans lequel il dénonce la mainmise de l'aumônier sur l'ensemble du mouvement.

> «(...) la fonction de conseiller moral, par conséquent, n'a rien à faire avec toutes les questions d'ordre matériel ou indifférentes à la morale dans un syndicat. Ainsi en est-il des questions de la finance, des règles de procédure, des lois et griefs du métier, des moyens de recrutement et de propagande. Faut-il dire cependant que l'aumônier étant considéré aussi comme ami, ses vues sur ces choses sont généralement désirées, mais il n'est pas nécessairement obéi... Aussi se garde-t-il d'insister pour faire accepter son point de vue (...)[3]».

---

1 J. HAMELIN. Histoire du Québec, 1976, p. 445.

2 Droit de veto : droit qui permet à un groupe ou à un individu de s'opposer à une décision et d'empêcher que cette décision soit appliquée. Dans le cas de la CTCC, les aumôniers pouvaient grâce à ce droit de veto s'opposer à toute décision votée par les membres d'un syndicat et empêcher le recours à la grève.

3 A. CHARPENTIER. «Cinquante ans d'action ouvrière», Les mémoires d'Alfred Charpentier, 1971, p. 102.

1.2 EXERCICE 45

A) Quels sont les moyens proposés par la CTCC pour résoudre les conflits de travail?

_____

_____

B) Quel est le rôle de l'aumônier?

_____

_____

1.2 EXERCICE 46

A) Sur quelle question la OBU et la CTCC sont-elles d'accord?

_____

B) Sur quoi porte leur divergence fondamentale?

_____

_____

_____

_____

C) Quel élément nouveau est introduit par l'OBU dans le discours syndical?

_____

_____

LE CONGRÈS PANCANADIEN DU TRAVAIL (CPT)

Les syndicats affiliés à la One Big Union avaient été expulsés du Congrès des métiers et du travail du Canada en 1919. En 1927, un autre courant, proche de la One Big Union, est expulsé du CMTC, ce qui donne naissance au Congrès pancanadien du travail (CPT).

Les syndicats réunis au sein du CPT avaient comme objectif de réunir les travailleuses et les travailleurs sur la base du syndicalisme industriel et de lutter contre l'hégémonie du CMTC et de son alliée américaine, l'AFL. Cependant, en dépit du travail intense de ses organisateurs, le CPT n'arrive pas à entamer le pouvoir du CMTC; il réussit tout de même à attirer plus de 54 000 membres à travers le Canada.

1.2 EXERCICE 47

Quel est l'objectif des syndicats réunis au sein du CPT?

_____

_____

_____

Le CMTC, affilié à la centrale américaine AFL, appuie les syndicats internationaux. Deux syndicats, la One Big Union et le CTCC, s'opposeront au CMTC et préconiseront l'autonomie du syndicalisme canadien. La One Big Union est un syndicat qui dénonce le profit comme valeur dominante. Le CTCC, implanté au Québec, prône une conception religieuse et réformiste de l'action syndicale. L'aumônier joue dans son conseil central un rôle clé.

En 1927, le CMTC expulse un courant qui avait pour objectif de réunir les travailleuses et les travailleurs sur la base du syndicalisme industriel.

1.2 EXERCICE 48

A) Laquelle des centrales syndicales dont il a été question dans le présent chapitre vous paraît la plus apte à défendre les intérêts des travailleuses et des travailleurs? Expliquez votre réponse.

B) Expliquez la naissance d'une centrale syndicale comme la CTCC au Québec.

LA LÉGISLATION SOCIALE

Nous aborderons les aspects de la législation sociale qui portent sur les conditions de travail, les conditions de vie et la reconnaissance syndicale.

LES PREMIÈRES INTERVENTIONS DES GOUVERNEMENTS EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE TRAVAIL

Au début du siècle, les politiques sociales sont presque inexistantes, non seulement au Canada et au Québec mais dans l'ensemble des pays occidentaux. La liberté de l'entreprise est considérée comme une condition essentielle au progrès social. Toute intervention gouvernementale en matière de conditions de travail est considérée comme une atteinte à la libre entreprise.

C'est le mythe de la liberté pour tous: l'ouvrière et l'ouvrier sont libres de vendre leur force de travail et le patron est libre de les faire travailler dans les conditions qu'il juge avantageuses pour son entreprise. Rien n'empêche ce dernier de diminuer les salaires, de changer les conditions de travail du jour au lendemain, de licencier des centaines de travailleuses et de travailleurs. Après tout, chacun est libre de faire ce qu'il veut de ce qu'il possède.

Cependant, l'ouvrière et l'ouvrier pour leur part ne possèdent que leur force de travail. Leur seule liberté est en fait de vendre ou non leur force de travail pour pouvoir vivre. Puisque l'intervention sociale du gouvernement est jugée nuisible pour la libre entreprise, il ne leur reste qu'à se tourner vers la famille ou vers les oeuvres charitables pour être pris en charge.

Pour ne pas nuire à la libre entreprise, le gouvernement fédéral refuse, en dépit des pressions syndicales, de légiférer sur la réduction à huit heures de la journée de travail dans la fonction publique fédérale ainsi que sur la création d'une caisse de retraite.

1.2 EXERCICE 49

Quelle mesure importante le gouvernement fédéral prit-il au début du siècle en ce qui concerne le monde du travail?

_____

_____

Gouvernement du Québec (Lois provinciales, avant 1920)

Diverses lois sociales ont été adoptées par le gouvernement québécois avant 1920.

La Loi des accidents de travail

Les conséquences du développement du machinisme et de l'expansion de la grande industrie sur les conditions de travail sont à l'origine de l'intervention de l'État qui vote différentes lois relatives aux accidents de travail.

Jusqu'en 1909, l'ouvrière ou l'ouvrier accidenté doit prouver la responsabilité de son employeur. Le 29 mai 1909, le gouvernement pose les premiers jalons de la Loi sur les accidents de travail, reconnaissant par ce geste la notion de «risque professionnel» : peu importe que la faute revienne à l'ouvrière ou à l'ouvrier, ou à l'employeur, l'accidenté a le droit d'être indemnisé.

Le TAUX D'INDEMNISATION est cependant faible, car il est fixé à 50 p. 100 du salaire. En cas de mort par accident, cette loi fixe un maximum de 2 000 dollars comme indemnité pour la famille. En outre, les employeurs ne sont pas obligés d'obtenir d'une compagnie d'assurance une police protégeant l'ouvrière ou l'ouvrier en cas d'accident mortel.

Nombre de travailleuses et de travailleurs sont exclus des dispositions de cette loi, notamment les employées et employés du gouvernement provincial et des corporations municipales et scolaires. Cependant, la loi sera amendée à différentes reprises, en 1926 et en 1928. Les amendements apportés en 1926 comportent diverses améliorations importantes, dont : l'élargissement de l'application de la loi aux employés du gouvernement provincial, des corporations municipales et scolaires ainsi que l'indemnisation des accidents survenus hors de la province, lorsque l'accidenté est résident du Québec, qu'il y a été embauché et qu'il ne reçoit pas d'autres indemnités. Les taux d'indemnisation sont également modifiés : de la moitié, ils passent aux deux tiers du salaire; de plus, les employeurs sont désormais obligés d'obtenir d'une compagnie d'assurance une police protégeant la famille de l'ouvrier en cas d'accident mortel.

Cette loi n'en demeure pas moins timide sous certains aspects, particulièrement parce qu'elle permet aux employeurs, dans certains cas, d'être leur propre assureur. C'est seulement en 1931, après une seconde refonte, que les employeurs seront obligés de contribuer à un fonds d'accident créé par la loi.

Sauf en ce qui concerne la maladie professionnelle, la législation relative aux accidents de travail est sans doute la plus avancée parmi celles adoptées avant les années 40.

La loi sur les accidents de travail adoptée en Ontario en 1914 est beaucoup plus progressiste que celle du Québec. En effet, elle oblige les employeurs à contribuer à un fonds d'assurance afin de garantir le versement d'indemnités en cas d'accidents. Il s'agit d'un gain appréciable pour les ouvrières et ouvriers ontariens, puisque cette loi les protège contre l'annulation des indemnités en cas de faillite. C'est seulement en 1928 que le Québec adoptera la même mesure.

1.2 EXERCICE 50

Expliquez ce qu'est la Loi sur les accidents de travail au Québec.

_____

_____

_____

_____

La durée de la journée de travail

À la fin du XIX[e] siècle, certaines lois limitaient la semaine normale de travail à 60 heures et à 72 avec les heures supplémentaires. C'est seulement en 1910 que le gouvernement québécois décide de réduire la longueur de la semaine de travail.

La disposition adoptée par le gouvernement laquelle limitait la semaine de travail à 58 heures, ne concerne toutefois que les femmes et les enfants. En 1906, le gouvernement fédéral avait voté une loi pour interdire le travail le dimanche.

Le travail des enfants

La réglementation encadrant le travail des enfants en 1910 vient en somme confirmer les critiques des syndicats, notamment celles des Chevaliers du travail, en ce qui concerne l'utilisation abusive de cette main-d'oeuvre.

Déjà en 1908, l'Ontario interdit le travail des enfants âgés de moins de quatorze ans dans les usines. Au Québec, en 1909, la Loi des établissements industriels est adoptée. Elle met un terme à l'embauche des enfants de moins de quatorze ans. Tous les enfants de moins de seize ans qui travaillent en usine et qui ne savent ni lire ni écrire devront, conformément à cette loi, suivre des cours du soir.

L'obligation de scolariser les enfants de moins de seize ans s'explique par les qualifications que les méthodes tayloriennes exigent de la main-d'oeuvre. En effet, antérieurement, rappelons-le, l'apprentissage du métier se faisait en milieu de travail. Avec l'ère taylorienne, c'est l'école qui se charge de l'apprentissage, d'où la création d'écoles techniques. Il est évident par conséquent que la formation d'ouvrières et d'ouvriers qualifiés nécessite désormais un minimum de connaissances scolaires, dont la lecture et l'écriture.

1.2 EXERCICE 51

Que prévoit la Loi des établissements industriels pour les enfants de moins de seize ans qui travaillent en usine?

_____

_____

_____

Le salaire minimum

À cette époque il y a une différence énorme entre le salaire des femmes et celui des hommes. La Loi du salaire minimum, adoptée en 1919 et mise en application seulement en 1925, vient en quelque sorte corriger cet écart sans pourtant l'éliminer. En effet, cette loi ne concerne que la main-d'oeuvre féminine et permet au gouvernement d'imposer un niveau minimum de salaire et de le faire respecter par tous les employeurs du secteur manufacturier. Le secteur des services n'est pas touché par cette loi. En pratique donc, une grande partie des femmes en sont exclues puisque la main-d'oeuvre féminine est concentrée dans le secteur des services.

En outre, la loi ne reconnaît pas à la femme le statut de chef de famille. Son salaire est calculé en fonction de sa seule personne, comme si elle ne pouvait avoir à sa charge un enfant ou une famille.

Malgré la timidité de cette loi, le patronat ne tarde pas à entrer en croisade contre le gouvernement, l'accusant de vouloir limiter la liberté de l'entreprise. L'opposition du patronat au salaire minimum n'est donc pas un fait nouveau.

LES CONDITIONS DE VIE

La Loi d'assistance publique

La première intervention d'importance de l'État québécois dans le secteur de la santé date de l'année 1921; il s'agit de l'institution de la Loi d'assistance publique. Cette loi toutefois est doublement limitée : elle ne concerne que les établissements hospitaliers (l'assistance à domicile est laissée aux organisations de charité) et ne touche que les individus dont l'état d'indigence est reconnu par l'assistance publique. L'adhésion des hôpitaux aux principes de cette loi est, par ailleurs, volontaire et libre.

Cette intervention de l'État dans le domaine de la santé n'ouvre nullement la voie à la reconnaissance du droit universel aux services de santé. C'est ce que révèle la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social, dans ce commentaire sur les assises sociales de la loi de 1921:

> «Sur le plan pratique, la loi prolonge le système en usage dans la société traditionnelle. La famille et la paroisse continuent d'exercer leur fonction traditionnelle d'entraide, mais les institutions, tels les hospices, hôpitaux, crèches, sanatoriums, refuges et orphelinats, sans modifier leur rôle supplétif traditionnel, recevront l'appui financier du gouvernement et de l'organisation municipale*.»

1.2 EXERCICE 52

Qui pouvait bénéficier de la Loi de l'assistance publique?

_____

_____

La pension de vieillesse

Le refus de reconnaître les problèmes sociaux entraînés par l'urbanisation et la rupture des liens familiaux refait surface une fois de plus en 1927, à l'occasion de l'adoption par le gouvernement fédéral de la Loi sur les pensions de vieillesse.

Pour bénéficier des retombées de cette loi, il faut être citoyen britannique, avoir résidé au Canada depuis 20 ans et dans la province contribuant au programme depuis cinq ans. De plus, la loi ne touche que les personnes âgées de 70 ans et plus, dont le revenu annuel est inférieur à 365$; par ailleurs, la pension mensuelle maximale ne peut en aucun cas dépasser 20$.

Ce programme n'est pas un système d'assurance obligatoire, il s'agit plutôt d'une forme d'assistance aux personnes âgées à faible revenu, autofinancée à partir des taxes. La contribution du gouvernement fédéral au financement de ce programme est établie à 50 p. 100. Au début des années 30, elle passera à 70 p. 100, le reste étant fourni par la province.

---

* GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. Les services sociaux, tome I, 1971, p. 42.

Cette loi soulève un grand débat au Québec sur le respect par l'État fédéral des champs de compétence provinciale; jusqu'en 1936, le premier ministre Taschereau refusera catégoriquement d'y adhérer, justifiant ce refus par le fait qu'une «telle loi mine la charité privée et risque d'encourager l'irresponsabilité des individus face à leur avenir et face à l'obligation des enfants d'aider leurs parents*.»

1.2 EXERCICE 53

A) En vertu de la Loi sur les pensions de vieillesse, à quels critères doit-on répondre pour devenir prestataire?

_____

_____

_____

B) Quelle réaction suscita au Québec l'adoption par le gouvernement fédéral de la Loi sur les pensions de vieillesse?

_____

_____

Nous reviendrons sur cette question dans le prochain objectif intermédiaire.

LA RECONNAISSANCE SYNDICALE

Du point de vue numérique comme du point de vue politique, le mouvement syndical canadien se développe considérablement au début du XX[e] siècle. Ainsi, de 1900 à 1919, le nombre de syndiquées et de syndiqués au Canada passe de 50 000 à 378 000. Les grèves touchent tous les secteurs. Entre 1900 et 1915, on compte environ 1 712 270 jours-homme de travail perdus à cause des grèves.

---

* P.-A. LINTEAU, et autres. Op. cit., 1979, p. 503.

Ce mouvement aboutit en 1919 à la grève historique de Winnipeg, qui se transforme en quelques jours en une véritable occupation de la ville par les grévistes et les sympathisantes et sympathisants venus de tous les coins du pays. Certains croient à une révolution socialiste, d'autant plus que les communistes venaient de prendre le pouvoir en Russie deux ans plus tôt.

Au Québec, le mouvement syndical gagne également du terrain, puisque le nombre des ouvrières et des ouvriers syndiqués passe de 25 200 en 1911 à 97 800 en 1921.

TABLEAU 9 - EFFECTIFS SYNDICAUX AU QUÉBEC, 1901-1931

ANNÉES	NOMBRE DE SYNDICATS	EFFECTIFS DÉCLARÉS	EFFECTIFS ESTIMÉS	% DES EFFECTIFS ESTIMÉS PAR RAPPORT À LA POPULATION ACTIVE NON AGRICOLE
1901	136		(10 000)	(3,1)
1911	228	13 868	25 200	5,6
1921	492	52 060	97 800	17,3
1931	501	58 620	72 100	9,0

TABLEAU 10 - RÉPARTITION DES SYNDICATS SELON L'ALLÉGEANCE, QUÉBEC, 1901-1916

ANNÉES	INTERNA-TIONAUX	NATIONAUX INDÉPENDANTS	CATHOLIQUES	TOTAL
1901	74	62	--	136
1906	155	81	--	236
1922	190	38	--	228
1916	236	70	23	329

Source : J. ROUILLARD. Histoire du syndicalisme québécois, 1989, p. 75 et p. 89.

1.2 EXERCICE 54

Prenez connaissance du tableau 10.

A) Quelle est la place des syndicats internationaux au Québec?

_____

B) Qu'indique ce tableau sur la croissance des syndicats nationaux et catholiques?

_____

_____

_____

_____

_____

Malgré la montée du syndicalisme, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial hésitent à reconnaître les organisations syndicales. Ainsi, abstraction faite de la modification du Code criminel en 1872, qui visait à supprimer la clause qui définissait les actions syndicales comme des conspirations en vue d'entraver la production, le gouvernement fédéral n'intervient de façon marquante en matière de syndicalisme que dans les années 20.

Le gouvernement québécois, quant à lui, adopte en 1901 la Loi des différends ouvriers. Celle-ci encourage, sans toutefois le rendre obligatoire, le recours à l'arbitrage en cas de conflits de travail. En 1909, cette loi est modifiée de façon à rendre obligatoire la formation d'un tribunal d'arbitrage en cas de conflit.

La Loi des différends ouvriers ne reconnaît aucunement l'organisation syndicale. Le gouvernement québécois n'interviendra de façon significative dans les rapports de travail qu'en 1924, sous la pression de la jeune Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). C'est par la Loi des syndicats professionnels qu'il reconnaît la possibilité aux salariés, de même qu'aux employeurs, de constituer des associations.

Toutefois, le syndicat demeure, selon cette loi, une association volontaire; il en est de même du contrat de travail. Par contre, une fois signée, une CONVENTION COLLECTIVE devient un acte juridique, c'est-à-dire que son application dans un secteur industriel ou dans une région devient obligatoire.

L'employeur a de plus le droit, malgré la loi, d'utiliser «l'arme du congédiement» contre les travailleuses et les travailleurs militants. Pour assister à la reconnaissance des syndicats, il faudra attendre les années 30.

1.2 EXERCICE 55

En cas de conflit de travail, qu'est-ce que la Loi des différends ouvriers rend obligatoire?

_____

_____

Ainsi, l'État est obligé d'intervenir pour améliorer les conditions de travail, mais il le fait de façon très limitée pour ne pas nuire à la libre entreprise. Le gouvernement fédéral légifère sur les salaires et crée un ministère du Travail en 1909. Au Québec, on légifère sur les conditions de travail des enfants et sur le salaire minimum.

À l'image du système capitaliste qui vit une période d'expansion, le syndicalisme entre donc dans une phase de croissance.

Mais les syndicats ne sont pas encore reconnus, malgré des luttes importantes comme la grève de Winnipeg en 1919.

La crise économique de 1929 mettra un frein à cette période de croissance et de consolidation. Elle aura des conséquences désastreuses sur les conditions de vie et de travail de la classe ouvrière.

1.2 EXERCICE 56

A) Au début du XX^{e} siècle, qui intervient pour aider les défavorisés, les pauvres, les chômeurs?

_____

_____

B) Nommez au moins trois aspects des conditions de travail sur lesquels le gouvernement du Québec a légiféré au début du XX^{e} siècle?

_____

_____

_____

C) Vrai ou faux : C'est après la grève de Winnipeg, en 1919, que les syndicats canadiens eurent droit à la reconnaissance légale.

_____

_____

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

La période de 1896 à 1929 est marquée par une activité économique intense. L'économie québécoise se développe grâce à : l'exploitation des richesses naturelles, la croissance de nouvelles régions, l'urbanisation et la mise en place de plus grandes unités de production. Certains industriels se plaignent cependant du faible taux de productivité. De nouvelles méthodes de travail sont introduites afin de régler ce problème.

De nouvelles formes d'organisation du travail voient le jour aux États-Unis : le taylorisme et le fordisme. Ces méthodes seront importées au Canada afin d'augmenter la productivité des manufactures.

Les objectifs du taylorisme sont d'augmenter la production en simplifiant les tâches grâce à l'utilisation de machines spécialisées. La faiblesse du taylorisme tient au nombre de contremaîtres et de surveillants qu'une telle organisation nécessite.

Le fordisme, grâce à l'introduction de la chaîne de montage, résoudra le problème. La chaîne de montage impose son rythme à la main-d'oeuvre ouvrière. Son utilisation a également pour conséquence de déqualifier la main-d'oeuvre qui avait jusque-là réussi à préserver son savoir-faire. Les tâches sont désormais tellement simplifiées que la formation ne dure en moyenne qu'une journée. Les nouvelles méthodes de travail ont amené l'introduction du salaire au rendement et ont accéléré la déqualification du travail.

Pour soutenir les besoins de l'industrie en matière de main-d'oeuvre, deux types de cours techniques sont créés. Ils établissent deux classes d'ouvriers : techniciens et hommes de métier. Dès lors, il existe deux types d'ouvriers, tous deux qualifiés. Il s'agit d'un moment important dans la formation de la classe ouvrière au Canada et au Québec.

(SUITE)

Cette situation donne naissance à deux tendances dans le mouvement syndical. La divergence entre ces deux tendances porte sur l'organisation des ouvriers : fondée sur le métier ou sur l'entreprise. Le CMTC opte pour le métier, et les Chevaliers du travail et certains autres syndicats indépendants, pour l'entreprise.

Malgré la victoire des syndicats internationaux pour le contrôle du CMTC, l'opposition s'accroit. Deux organisations syndicales en seront les principaux porte-parole : l'OBU et la CTCC.

Parallèlement, l'État fait ses premières interventions dans le monde du travail en adoptant diverses lois destinées à limiter les abus du libéralisme économique. Les gouvernements québécois successifs refusent toute intervention sur le plan social.

Seules quelques lois encore très limitées seront adoptées : la Loi d'assistance publique (Québec, 1921), à laquelle ripostera l'Église; la Loi des pensions de vieillesse (Ottawa, 1927), à laquelle le gouvernement québécois refuse d'adhérer jusqu'en 1936; la Loi des accidents de travail (Québec, 1909).

EXERCICES DE SYNTHÈSE 1.2

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Décrire l'introduction des méthodes de travail tayloriennes dans les structures productives au Canada et au Québec

1.2 EXERCICE 57

A) Expliquez les différences entre le taylorisme et le fordisme sur les points suivants :

	TAYLORISME	FORDISME
Travail de l'ouvrier	_____	_____
	_____	_____
Importance du métier	_____	_____
	_____	_____
But des nouvelles méthodes de travail	_____	_____
	_____	_____

B) Quel changement Taylor apporte-t-il au mode de rémunération?

_____

_____

C) Comment appelle-t-on l'étude que fait Taylor sur les tâches effectuées en usine?

_____

D) Quelle innovation est introduite par Ford?

_____

_____

E) Quels problèmes cette innovation devait-elle régler?

_____

_____

1.2 EXERCICE 58

Expliquez la divergence entre le CMTC-AFL et les Chevaliers du travail sur la question de l'organisation syndicale.

_____

_____

_____

_____

_____

1.2 EXERCICE 59

Comment justifie-t-on l'inégalité des salaires entre femmes et hommes?

_____

_____

_____

1.2 EXERCICE 60

En quelle année les premières écoles techniques sont-elles créées au Québec?

_____

1.2 EXERCICE 61

Quel était le rôle des écoles techniques?

_____

_____

1.2 EXERCICE 62

Quel changement dans les relations de travail la loi de 1901 sur les différends ouvriers introduit-elle?

_____

_____

_____

_____

1.2 EXERCICE 63

Pourquoi le clergé intervient-il dans le mouvement syndical?

_____

_____

_____

_____

1.2 EXERCICE 64

Quelle est la position du clergé en ce qui concerne les relations entre le patronat et les syndicats?

_____

_____

_____

_____

1.2 EXERCICE 65

En quoi le développement des richesses naturelles aura-t-il une influence sur le mouvement ouvrier?

_____

_____

_____

_____

_____

1.2 EXERCICE 66

Pourquoi les syndicats internationaux affiliés à l'AFL refusaient-ils le dualisme syndical?

_____

_____

_____

_____

1.2 EXERCICE 67

Quelles sont les particularités de la OBU?

_____

_____

_____

FICHE DE PARTICIPATION COURS GSD-143

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Décrire l'introduction des méthodes de travail tayloriennes dans les structures productives au Canada et au Québec

ÉVALUATION

J'ai répondu correctement à _____ exercices sur l'ensemble des exercices de synthèse de l'objectif intermédiaire. Selon moi, j'ai réussi cet objectif à _____ p. 100.

EFFORTS

	Cochez
J'ai fait tous les efforts nécessaires pour réussir.	_____
J'ai fait plus ou moins d'efforts pour réussir.	_____
J'ai fait peu d'efforts pour réussir.	_____

PRISE EN CHARGE

J'ai eu peu recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu régulièrement recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu très souvent recours à la formatrice ou au formateur.	_____

DÉMARCHES ENTREPRISES

_____
_____
_____
_____

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

_____
_____
_____
_____

SUITES

Je peux poursuivre mon apprentissage. _____

Avant de poursuivre mon apprentissage, je dois revoir les parties suivantes de l'objectif intermédiaire :

_____

_____

LECTURES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES

Pour celles et ceux qui désirent poursuivre leur réflexion, nous suggérons les ouvrages* suivants :

BABCOCK, Robert. «Samuel Gompers et les travailleurs québécois, 1900-1914», dans Fernand HARVEY. Le mouvement ouvrier au Québec, Boréal Express, Montréal, 1980, p. 131-149.

COPP, Terry. Classe ouvrière et pauvreté, les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1897-1929, Boréal Express, Montréal, 1978, 213 p.

DEBONVILLE, Jean. Jean-Baptiste Gagnepetit, les travailleurs montréalais à la fin du XIX[e] siècle, L'Aurore, Montréal, 1975, 253 p.

ROUILLARD, Jacques. «L'action politique ouvrière au début du XX[e] siècle», dans Fernand HARVEY. Le Mouvement ouvrier au Québec, Boréal Express, Montréal, 1980, p. 185-213.

Bandes vidéo / Films :

Vous pouvez également prendre le temps d'organiser le visionnement du film Les tisserands du pouvoir, de Claude FOURNIER et d'en discuter entre amis.

---

* Ces ouvrages ne sont pas matière à examen.

OBJECTIF INTERMÉDAIRE 1.3

Décrire la dynamique politique et économique de la reconnaissance des organisations ouvrières

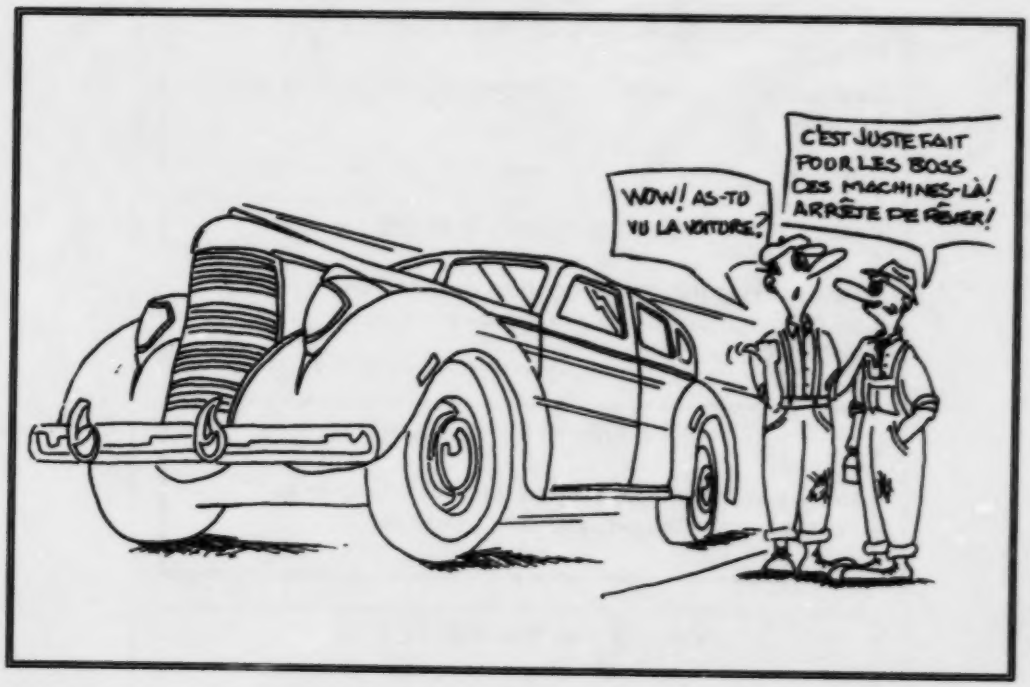

OBJECTIF TERMINAL 1

Expliquer l'impact des transformations de la division du travail sur la législation ouvrière ainsi que sur l'organisation des travailleuses et des travailleurs

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Décrire la formation de la classe ouvrière au Canada et au Québec

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Décrire l'introduction des méthodes de travail tayloriennes dans les structures productives au Canada et au Québec

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.3

Décrire la dynamique politique et économique de la reconnaissance des organisations ouvrières

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.4

Décrire les facteurs politiques et économiques entourant les organisations syndicales depuis 1960

LIGNE DE TEMPS

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.3 : 1929-1959

Événements historiques		Lois ouvrières
Crise économique Krach, Bourse de New York	1929	
	1931	Création du ministère du Travail (Québec) Loi instituant la Commission des accidents de travail (Québec)
Loi des secours directs (Québec)	1934	Loi d'extension juridique des conventions collectives (Québec)
Loi des pensions de vieillesse (Québec)	1936	
	1937	Loi des salaires raisonnables (Québec) Loi du cadenas (contre les communistes) (Québec)
	1938	Loi sur la semaine normale de 48 heures (Québec)
Le Canada déclare la guerre à l'Allemagne	1939	Loi privant du droit de grève les employés des hôpitaux (Québec)
Obtention du droit de vote pour les femmes (Québec)	1940	Loi de l'assurance-chômage (Ottawa) Loi sur le gel des salaires (Ottawa) Loi du salaire minimum (Québec)
Plébiscite sur la conscription (Ottawa); le Québec se prononce contre	1942	
École obligatoire jusqu'à 14 ans (Québec)	1943	
Loi des allocations familiales (Québec)	1944	Loi des relations ouvrières (loi 3): premier code du travail (Québec) Loi des différends entre les services publics et leurs salariés (supprime le droit de grève et rend l'arbitrage obligatoire) (projet de loi n° 2) (Québec)

Événements historiques (suite)		Lois ouvrières (suite)
	1944	Arrêté* CP 1003 Recours obligatoire à la conciliation avant de faire grève Ébauche d'un code du travail (Ottawa)
Fin de la Deuxième Guerre mondiale Allocations familiales (Québec)	1945	
	1946	Congé annuel payé pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs.
Adoption par le Québec du Fleurdelisé comme drapeau	1948	
Guerre de Corée - début	1950	
- fin	1953	Adoption des projets de lois n[os] 19 et 20 restreignant la liberté syndicale (Québec)
Création de l'impôt sur le revenu (Québec)	1954	
Inauguration de la Voie maritime du Saint-Laurent	1959	

* Arrêté : Décision prise par l'Administration publique, en l'occurence le gouvernement fédéral, et qui s'applique comme une loi.

1931

- *«Wow! T'as vu la voiture? Avant que je puisse m'en payer une, les poules vont avoir des dents, dit Serge, un ouvrier spécialisé dans un chantier naval de Sorel.*

- *C'est juste fait pour les boss ces machines-là, arrête de rêver, lui dit son compagnon, avec un fond de rancoeur dans la voix.*

- *De toute façon, ils ferment le chantier, c'est à cause de la crise il paraît.*

- *Faut croire que ça prendrait une guerre pour nous faire travailler.*

- *Mon père m'a dit qu'en 1916, c'était presque le paradis et ça a duré un bout de temps.*

- *Ouais, mais là c'est le «krach» comme ils disent. Qu'est-ce que tu vas faire, toi?*

- *Je ne sais pas. J'ai remarqué qu'ils donnaient de la soupe dans la rue principale. Je pense bien que bientôt, ça va être mon seul recours.*

- *Si on descendait aux États-Unis comme Paul a fait ou bien dans l'Ouest, on pourrait travailler sur une terre, peut-être?*

- *On part quand?»*

Nous verrons dans le présent objectif intermédiaire une nouvelle période de l'histoire ouvrière. De la crise économique de 1929 à la fin du régime du premier ministre Maurice Duplessis en 1959, la classe ouvrière fait face à de nombreux défis.

Nous tenterons d'abord de souligner les grands moments qui ont marqué le développement économique : la crise économique, l'entrée du Canada dans le deuxième conflit mondial, les réajustements de l'après-guerre. Nous analyserons les effets de ces événements sur la société en général et sur la classe ouvrière en particulier.

Nous aborderons ensuite les organisations ouvrières et la mise en place des structures syndicales qui font maintenant partie de notre quotidien.

Nous verrons enfin les interventions de l'État en matière de législation sociale.

À la fin du présent objectif intermédiaire, vous serez à même de comprendre les étapes de la consolidation des structures syndicales encore en place aujourd'hui et les principaux acquis de cette période.

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, 1929-1959

Durant les années 1910, le Canada augmente sa capacité de production agricole et industrielle pour répondre, notamment, à la demande de biens des pays européens. Des sommes importantes sont investies pour soutenir cet effort de production, ce qui entraîne un niveau d'endettement élevé pour les petits producteurs.

Au lendemain du premier conflit mondial (1918), les pays européens travaillent à rebâtir leur économie et ferment peu à peu leurs frontières aux autres pays. Chacun vise alors à protéger ses propres producteurs de biens et de denrées agricoles.

Les producteurs canadiens, tout comme leurs confrères à l'étranger, continuent de produire au même rythme que durant la guerre.

On assiste alors à une crise de surproduction. Il y a trop de biens par rapport à la demande des consommatrices et des consommateurs. Quand un bien est produit en plus grande quantité que ce qui est demandé, il y a une baisse des prix. C'est ce qu'on appelle la loi de l'offre et de la demande.

Cela a pour effet de déstabiliser les divers secteurs de l'économie et d'amener à la faillite de nombreux petits producteurs.

Soulignons aussi que la prospérité ne peut durer indéfiniment dans un pays où le pouvoir d'achat de la majorité est limité par des salaires peu élevés.

1.3 EXERCICE 68

Quel lien faites-vous entre la fin de la guerre et la crise de surproduction?

_____

_____

_____

_____

LA CRISE ÉCONOMIQUE DE 1929

À l'automne 1929, les cours de la bourse de Wall Street, à New York, s'effondrent. La panique se répand partout dans le monde. La crise économique la plus sérieuse de l'histoire moderne commence. Selon les statistiques officielles, le taux de chômage au Canada, qui n'était que de 2,9 p. 100 en 1929, grimpe à près de 25 p. 100 en 1933*. Ces chiffres ne concernent que les ouvrières et les ouvriers, mais la misère frappe toutes les couches sociales, même celles qui ont profité des années de prospérité.

La crise des années 1930 révèle les contradictions de l'économie : les usines produisent à pleine capacité des biens que la population ouvrière ne peut acquérir, faute d'argent. Il y a surproduction d'un côté et sous-consommation de l'autre.

---

* P.-A. LINTEAU, et autres. Histoire du Québec contemporain, le Québec depuis 1930, 1986, p. 14.

Pour décrire ce paradoxe, un auteur anonyme déclare en 1931 :

> «Conçoit-on ce qu'il y a de paradoxal dans l'expression «crise de surproduction»? Des milliers de chômeurs n'ont rien à se mettre sous la dent, le malaise règne dans toutes les classes de la société, bref le monde souffre parce qu'il y a trop de blé, trop de sucre, trop de nouilles, trop d'à peu près tous les articles nécessaires à la vie! [...]. N'avoir pas à se nourrir, à se vêtir, à se chauffer, parce qu'il y a dans le monde trop de produits alimentaires, de textiles, de nouilles et de bois, c'est bien en effet le plus paradoxal des paradoxes que la civilisation contemporaine ait enfanté[1].»

Les divers gouvernements (fédéral, provincial et municipal) croient alors que la crise se résorbera d'elle-même. Cependant, il devient vite évident que la récession économique n'a rien du simple ajustement économique qui se produit de façon cyclique et qui permet d'assainir l'économie.

Il manque alors une politique d'ensemble des divers gouvernements, une harmonisation des efforts pour lutter contre les effets de la crise et contre la crise elle-même.

C'est pourquoi, dans ce drame, l'entraide dans la famille ou la paroisse devient essentielle à la survie. Des réseaux de solidarité sont créés ici et là pour se charger de ce que l'État et la libre entreprise refusent de faire : aider les victimes de la crise.

> «Devant les coupures de courant électrique à Montréal, certains électriciens se font une spécialité de «jumper» les compteurs en échange d'autres services... On cite des cas de saisies rendues difficiles sinon impossibles à cause de l'intervention des voisins. Lors des ventes aux enchères, on s'entend pour racheter le mobilier à un prix dérisoire pour le remettre ensuite à son ancien propriétaire[2].»

Les femmes ont été la force motrice de ces réseaux de solidarité. À la maison, elles inventent des mets économiques (le pouding-chômeur), retaillent les vêtements, gèrent avec ingéniosité le budget familial. Dans les paroisses, les religieuses soulagent les malades, abritent les pauvres, organisent des soupes populaires et s'occupent des personnes âgées.

---

1 Anonyme. «Une nouvelle misère», dans Actualité économique, février 1931, p. 429-430.

2 P.-A. LINTEAU, et autres. Op. cit., 1986, p. 77-78.

1.3 EXERCICE 69

Comment expliquez-vous le fait que la crise de 1929 soit à la fois une crise de surproduction et de sous-consommation?

_____

_____

_____

_____

_____

Les effets de la crise se font sentir tout au long des années 30; la reprise s'effectue faiblement à partir de 1934. Mais ce n'est que lors de l'entrée du Canada en guerre que l'économie connaît une reprise réelle.

L'ENTRÉE DU CANADA EN GUERRE

Le 10 septembre 1939, le Canada, se joignant à la France, à l'Angleterre et à la Belgique, déclare la guerre à l'Allemagne. L'entrée du Canada en guerre aura des effets favorables sur l'économie du pays. Soulignons-en deux : l'amélioration de la structure industrielle et le plein emploi.

L'amélioration de la structure industrielle

Les industries qui produisaient des biens de consommation courante avant le conflit mondial doivent se recycler pour soutenir l'effort de guerre des Alliés*. Le Canada devient l'un des principaux fournisseurs d'armement. Beaucoup de secteurs industriels voient leurs activités s'accroître, que ce soit dans l'industrie légère (confection, textile, alimentation) ou dans l'industrie lourde (transport, acier). Des sommes importantes sont investies pour améliorer la capacité de production des industries. La plupart de celles qui sont liées à l'effort de guerre appartiennent à des intérêts privés, mais le gouvernement fédéral, comme grand investisseur, devient le maître des opérations. C'est toute l'économie qui est stimulée par la guerre.

---

* Les Alliés : Pays qui allièrent leurs forces pour contrer les armées allemandes, italiennes et japonaises lors de la Deuxième Guerre mondiale, soit la France, la Grande-Bretagne, l'URSS, les États-Unis et la Chine. Les pays membres du Commonwealth, comme le Canada et l'Australie, se joignirent plus tard aux forces alliées.

Cette reprise économique a bien entendu un effet sur l'emploi.

Le plein emploi

Après la crise de 1929 qui avait entraîné chômage et détérioration des conditions de vie et de travail, la guerre renverse la situation. On assiste à une croissance économique sans précédent.

Les années de guerre (1939-1945) vont permettre au mouvement syndical d'avoir une influence de plus en plus grande dans les rapports de travail. L'industrie canadienne fait alors face à une pénurie de main-d'oeuvre. En effet, la mobilisation de milliers de jeunes Canadiens et l'augmentation de la production obligent le gouvernement à faire appel aux femmes pour participer à la production industrielle. Elles sont employées notamment dans les usines d'armement et de confection d'uniformes militaires. La pénurie de main-d'oeuvre masculine permet aussi à de nombreuses femmes d'occuper des emplois en soudure, en électricité et en mécanique, emplois qui étaient traditionnellement réservés aux hommes. Certaines d'entre elles choisissent de participer directement à la guerre en s'engageant dans les forces armées où des sections féminines sont créées. «En 1942, plus de 17 000 femmes de partout au Canada font partie des forces armées. À la fin de la guerre, elles seront 45 000*.» Loin de nuire aux mouvements de revendication, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail coïncidera avec une radicalisation du mouvement ouvrier.

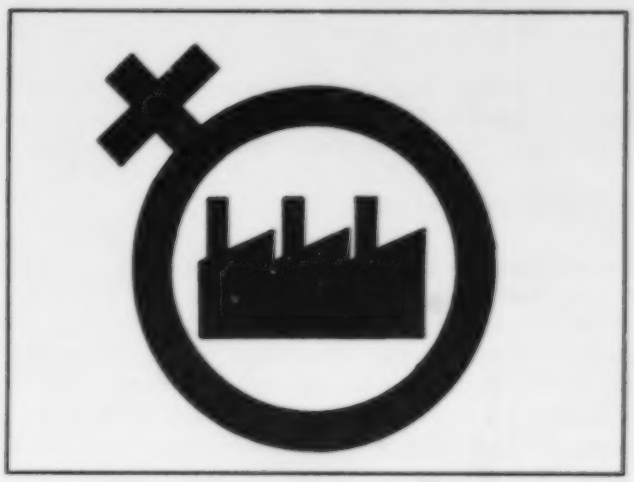

* COLLECTIF CLIO. L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, 1982, p. 365.

Le travail des femmes est cependant condamné, même par les organisations syndicales. Certains députés de l'Assemblée législative réussissent, en 1942, à faire adopter à l'unanimité une motion demandant au gouvernement d'Ottawa de ne pas augmenter la main-d'oeuvre féminine. Selon les députés, le travail des femmes met en danger les foyers québécois, c'est-à-dire l'équilibre au sein de la famille, voire le rôle directeur du mari.

1.3 EXERCICE 70

Pourquoi le travail des femmes est-il dénoncé au Québec dans les années 40?

_____

_____

La guerre a permis une ouverture sur le monde. Des contacts sont établis avec de nouveaux marchés. La participation canadienne à l'effort de guerre favorise la modernisation des industries, modernisation qui facilite la réorientation de l'économie au sortir de la guerre.

LA RECONVERSION INDUSTRIELLE, 1945-1959

L'État et ses partenaires industriels ont investi des sommes importantes dans la structure industrielle durant les années de guerre. Ces investissements ont permis la modernisation des équipements et des hausses de production.

Dans la grande industrie, la mécanisation est désormais généralisée. Cette industrie se caractérise de plus par les conditions de travail avantageuses faites aux employés.

Au sortir de la guerre, l'économie se réajuste; le retour des soldats entraîne une hausse du chômage, mais ce phénomène n'est que temporaire.

En effet, divers éléments sont réunis et faciliteront la reprise économique.

C'est la période de reconstruction de l'Europe : les pays européens ont encore besoin des produits canadiens, du moins le temps de rebâtir leur économie nationale.

Après les privations de la crise de 1929 et les rationnements de la guerre qu'a connus la population canadienne, beaucoup de familles recommencent à acheter des biens durables (meubles, appareils ménagers etc).

Durant la guerre, les salaires ont augmenté. Durant la période d'après-guerre, ils continuent d'augmenter à un taux plus élevé que l'inflation. Cela signifie une hausse du pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs.

Le rationnement des biens durant la guerre, les hausses de salaires et l'achat de Bons de la Victoire ont eu pour effet une augmentation de l'épargne des particuliers. Cette épargne permettra à la fin de la guerre une hausse de la consommation.

En fait, la période d'après-guerre est marquée par l'entrée du Québec et du Canada dans la société dite de consommation. Sur le plan économique, cela favorise le développement du secteur tertiaire, le secteur des services (commerce de détail, hôpitaux...).

1.3 EXERCICE 71

Pouvez-vous nommer deux facteurs qui favorisent la reprise économique? Expliquez.

_____

_____

_____

_____

Cette période de croissance économique a des répercussions sur la vie syndicale. L'amélioration des conditions de production et de travail ainsi que la mécanisation des unités de production constituent de nouvelles préoccupations pour les syndicats.

ESSOR ÉCONOMIQUE ET DIVISION DU TRAVAIL

LE TAYLORISME

Il est difficile d'avoir une idée juste des transformations qui se produisirent dans l'organisation du travail au Canada. Cependant, les conflits de travail portant sur la restructuration et le chronométrage des tâches ou sur les licenciements entraînés par l'automatisation des méthodes de production semblent s'intensifier dès la fin des années 1940. Cela peut nous servir d'indice pour évaluer l'importance de la division du travail.

Voici quelques exemples de ces conflits : le chronométrage des tâches est au coeur du conflit de travail des employés de l'Alcan de Shawinigan, en 1951; en 1956, c'est au tour des travailleuses et travailleurs de la Dominion Textile de Sherbrooke de s'opposer par la grève au changement dans les méthodes de tissage imposées par la direction; la même année, les travailleuses et les travailleurs de la Dominion Textile de Drummondville protestent contre un projet visant à modifier le temps de travail consacré à chacune de leur tâche.

1.3 EXERCICE 72

Nommez trois indices de l'intensification des méthodes tayloriennes dans les industries durant les années 1940?

_____

_____

_____

L'AUTOMATISATION

L'automatisation préoccupe de plus en plus les organisations syndicales. Les différents mémoires syndicaux présentés aux deux gouvernements ainsi que le contenu des débats des congrès syndicaux témoignent des problèmes posés par l'automatisation dans l'organisation du travail.

L'automatisation, depuis la fin de la guerre, a réduit énormément le nombre de contremaîtres dans les usines. Cette transformation oblige l'employeur à trouver des moyens de contrôler les techniques fordistes qui soient plus puissants que le simple chronométrage. Le contrôle du rythme et de la vitesse de travail est désormais assuré directement par le convoyeur et la chaîne

de montage. Les nouvelles machines sont plus perfectionnées : elles exécutent diverses tâches sans l'intervention d'une travailleuse ou d'un travailleur, ce qui entraîne la perte de certains emplois. De plus en plus, les syndicats veulent négocier des réaffectations pour les ouvrières et les ouvriers touchés par l'automatisation qui envahit les industries canadiennes. Ainsi, entre 1940 et 1960, la valeur des installations reliées à l'automatisation de la production est multipliée par sept.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Les organisations syndicales au cours de cette période voient leurs effectifs fluctuer au rythme de l'évolution économique.

C'est une période où l'on assiste à la syndicalisation de nouveaux groupes d'ouvrières et d'ouvriers, tant dans la grande industrie que dans le secteur tertiaire (notamment la santé et l'éducation).

De 1929 à 1959, le syndicalisme canadien et québécois en arrive à une étape de consolidation : c'est l'aboutissement du débat entourant le syndicalisme industriel ainsi que la mise en place des structures syndicales actuelles.

L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DE MEMBRES

Les années de crise

Années de crise, les années 1930 sont également une période au cours de laquelle de nouvelles conceptions de l'organisation syndicale se forgent progressivement.

L'ampleur du mouvement pour le syndicalisme industriel commence à donner des résultats appréciables depuis la fin des années 30. Le syndicalisme ne peut continuer à ignorer les travailleuses et les travailleurs sans métier qui, avec l'automatisation de la production, constituent une force importante dans le monde ouvrier. Enfin, le syndicalisme catholique commence à être contesté par la base, particulièrement en ce qui concerne le droit de veto de l'aumônier et le refus de la grève comme moyen de pression. Dès la fin des années 1930, le syndicalisme catholique tend à se durcir.

Les licenciements et les fermetures d'usines entraînés par la crise ont eu des conséquences néfastes sur la syndicalisation. Prenez connaissance du tableau 9 de l'objectif intermédiaire 1.2. Vous remarquerez qu'environ 17 p. 100 de la population active est syndiquée en 1921, contre seulement 9 p. 100 en 1931.

L'essor économique favorisé par la guerre entraîne le développement de la grande industrie, liée à l'industrie lourde. Les organisations syndicales orientent leurs efforts vers la syndicalisation des ouvrières et des ouvriers de ce secteur.

Pendant les années de guerre (1939-1945), le mouvement ouvrier canadien connaît de grands succès sur le plan des revendications et obtient la reconnaissance des gouvernements.

La nécessité dans laquelle se trouvait le gouvernement fédéral d'obtenir le soutien des syndicats dans ses efforts de guerre, la pénurie relative de main-d'oeuvre et l'augmentation du volume de la production pour appuyer les gouvernements européens dans leur lutte contre les Forces de l'Axe*, tout cela conduisit le gouvernement canadien à céder à certaines revendications des organisations syndicales.

De plus, la diminution des conflits intersyndicaux et la popularité du syndicalisme industriel contribuent à augmenter le pouvoir syndical et à accroître la main-d'oeuvre syndiquée au Canada.

---

* Les Forces de l'Axe : L'Allemagne, l'Italie et le Japon sont les trois principaux pays qui composent les Forces de l'Axe. D'autres pays, bien qu'indépendants en théorie, étaient des alliés de l'Axe : l'Espagne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Serbie et la Bulgarie. La Suède et la Turquie étaient des alliées commerciales de l'Allemagne.

TABLEAU 11 - EFFECTIFS SYNDICAUX AU QUÉBEC, 1941-1961

Années	Effectifs syndicaux (estimation)	Pourcentage des salariés
1941	157 700	20,7
1946	259 700	29,3
1951	270 800	26,5
1956	352 500	28,7
1961	399 800	30,5

Source : J. ROUILLARD. Histoire du syndicalisme québécois, 1989, p. 201.

1.3 EXERCICE 73

Prenez connaissance du tableau ci-dessus.

A) Que remarquez-vous en ce qui concerne l'augmentation du nombre de syndiqués pendant la période de 1941 à 1961?

_____

_____

_____

B) En quoi l'année 1946 marque-t-elle une étape importante?

_____

_____

_____

La progression de la syndicalisation ralentit, une fois terminées les campagnes de recrutement des ouvrières et des ouvriers de la grande industrie.

LE CONGRÈS DES MÉTIERS ET DU TRAVAIL DU CANADA (CMTC)

Complètement dominé par l'AFL, le CMTC continue de se fermer à toutes les tendances opposées au syndicalisme de métiers. Mais de loin, il demeure le regroupement syndical le plus important au Canada pour ce qui est du nombre de membres, de sorte que les expulsions qu'il pratique depuis la fin des années 1910 n'ont que peu de conséquences sur son effectif.

L'influence de l'AFL continue à marquer les prises de position politiques et syndicales du CMTC. Si, dans le passé, on avait expulsé les tendances prônant le syndicalisme industriel, au cours des années 40, les tendances qui condamnaient les politiques étrangères américaines (l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN)), la guerre de Corée, le PLAN MARSHALL, etc.) devinrent l'objet d'expulsion.

Le durcissement du CMTC à l'égard des critiques de la politique étrangère américaine se manifeste clairement à l'occasion de son congrès de 1950 où débuta une chasse impitoyable aux communistes. Tous les syndicats dirigés par des communistes seront alors exclus du CMTC. Comme leurs collègues américains l'avaient fait précédemment, les congressistes canadiens appuient l'intervention américaine en Corée. D'ailleurs, le conseil exécutif du CMTC adopte le point de vue des syndicats américains et va même jusqu'à condamner l'appel des pacifistes pour interdire l'utilisation de la bombe atomique. Selon le CMTC, toute opposition au militarisme aurait des effets néfastes sur l'emploi.

Le syndicalisme de métiers, prôné par l'AFL et le CMTC, sera contesté de l'intérieur par le Committee for Industrial Organization (CIO).

Le CIO est né aux États-Unis, en 1935, à la suite d'un congrès de l'AFL. Depuis le début de la crise des années 30, un front de lutte plus radical et plus critique en ce qui concerne la situation des chômeuses et des chômeurs ainsi que des travailleuses et des travailleurs sans métier commence à se constituer au sein de l'AFL. Cette dernière a beau chercher, comme d'habitude, à briser le mouvement, elle n'y peut rien : les temps ont changé!

L'ouvrière et l'ouvrier de métier sont de plus en plus rares dans les nouvelles industries (automobile, raffinage, électro-ménager, etc.). Désormais, il faudra compter sur la force de la main-d'oeuvre sans qualification. De plus, l'indifférence traditionnelle de l'AFL à l'égard des chômeuses et des chômeurs est de plus en plus inacceptable compte tenu de la gravité du chômage et de la misère dans les années 30.

Aussi, dès son éclosion, le CIO devient le porte-parole des démunis ainsi que des travailleuses et des travailleurs sans métier. Il organise des conférences, des manifestations, des grèves pour pousser le gouvernement américain à mettre sur pied des programmes sociaux et à faciliter l'organisation syndicale par secteurs industriels. En fait, au cours des années 30, le CIO représentait sans doute la tendance la plus militante et la plus sensible aux problèmes sociaux de la classe ouvrière aux États-Unis.

Au Canada, le CIO demeure, jusqu'en 1938, intégré au CMTC. L'influence des dirigeants de l'AFL sur le CMTC finit néanmoins par amener les dirigeants syndicaux canadiens à expulser le CIO. Au moment de fusionner, en 1940, avec le Congrès pancanadien, le CIO comptait environ 50 000 membres.

LE CONGRÈS CANADIEN DU TRAVAIL (CCT)

En 1940, le Congrès pancanadien du Travail (expulsé en 1927 du CMTC) et le CIO (expulsé du CMTC en 1939) fusionnent et créent le CCT. Ce syndicat prône le syndicalisme industriel et devient en 1947 la deuxième grande force ouvrière au Canada après le CMTC. Le CCT comprend divers syndicats nationaux et internationaux affiliés au CIO.

Le CCT en vient progressivement à prendre les mêmes positions politiques que le CMTC et à tomber sous la coupe du syndicalisme américain.

À partir de 1947, le CCT adopte la même stratégie que le CMTC dans les années 20 et 30. Toute tendance syndicale qui revendique l'autonomie par rapport aux syndicats américains est alors taxée de communisme. De nombreux syndicats sont ainsi expulsés du CCT. En 1956, ces syndicats décideront d'unir leurs forces avec les syndicats affiliés au CCT pour ne former qu'une seule centrale : Le Congrès du travail du Canada (CTC).

TABLEAU 12 - ORGANISATIONS SYNDICALES, CANADA, 1921-1956

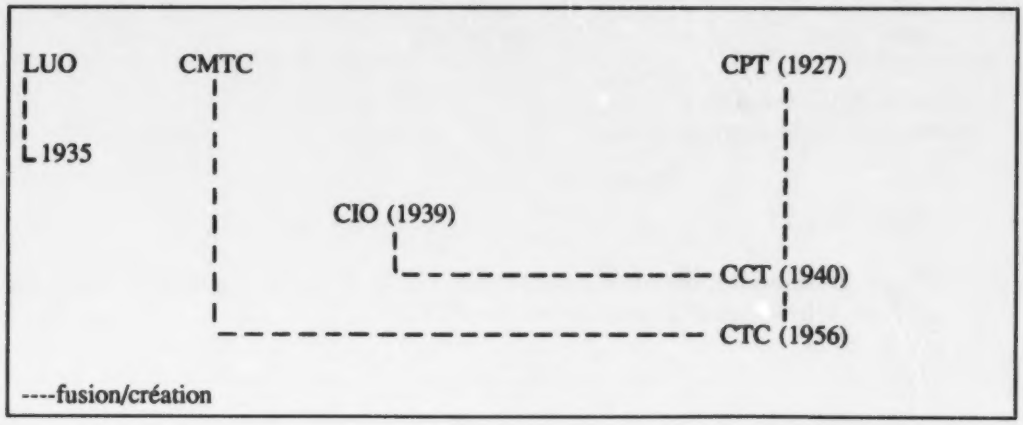

LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA (CTCC)

L'effectif

La CTCC connaît une certaine baisse de son effectif au moment de la crise économique de 1929. Dès 1934, cependant, elle voit augmenter le nombre de ses membres.

Elle est bien implantée en province, dans les régions mal desservies par les syndicats internationaux. Son ouverture à la syndicalisation sur une base industrielle lui permet d'attirer toute une partie de la classe ouvrière: la main-d'oeuvre spécialisée.

La CTCC s'implante dans les nouveaux secteurs industriels tels la métallurgie et l'aluminerie. Elle est aussi présente parmi une nouvelle catégorie de travailleuses et de travailleurs : les «cols blancs» des services publics (hôpitaux, commissions scolaires, municipalités).

La fin des luttes entre les syndicats internationaux sur la question du syndicalisme industriel et l'ouverture de ces syndicats aux non-qualifiés ont des répercussions sur l'effectif de la CTCC.

TABLEAU 13 - ORGANISATIONS SYNDICALES, QUÉBEC, 1921-1967

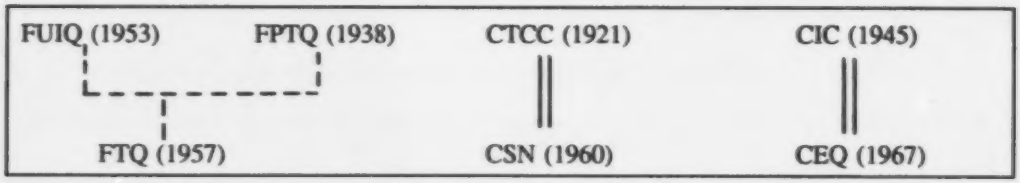

– – – – fusion/création
═══ changement d'appellation

1.3 EXERCICE 74

D'après le tableau 13, comment l'effectif de la CTCC évolue-t-il par rapport à celui des syndicats internationaux à partir des années 1950?

_____

_____

_____

TABLEAU 14 - RÉPARTITION DES SYNDICATS SELON L'ALLÉGEANCE, QUÉBEC, 1931-1961

	Syndicats internationaux		Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC)	
	Nombre de syndicats	% des syndicats québécois	Nombre de syndicats	% des syndicats québécois
1931	286	58,2	121	24,6
1936	275	48,0	190	33,1
1940	306	42,8	239	34,2
1946	437	44,1	338	34,1
1951	459	40,7	439	39,0
1955	601	44,4	441	32,6
1961	725	45,1	469	29,2

Source : J. ROUILLARD. Op. cit., 1989, p. 210.

La radicalisation

Les temps changent au Québec. La CTCC, qui avait été jusqu'à la fin des années 30 l'une des centrales les moins combatives, modifie peu à peu ses positions politiques au point où elle deviendra, dans les années 50, l'une des forces syndicales les plus radicales au Canada.

Rejet du corporatisme

La CTCC avait bâti son projet syndical autour du regroupement corporatiste de la main-d'oeuvre d'une industrie, selon lequel tous les corps de métier doivent s'unir au sein de l'entreprise pour favoriser son développement. Cet esprit corporatiste était très lié aux valeurs défendues par les fascistes européens (allemands, italiens). La CTCC rejette donc au cours des années 40 ce modèle qui avait été à l'origine de sa fondation.

Au sortir de la guerre, soit vers 1945, la CTCC parle d'un nouveau projet économique : la cogestion, c'est-à-dire la participation des ouvrières et des ouvriers à la gestion des entreprises. Cette idée sera fermement combattue par le patronat qui ne voit dans ce projet qu'une atteinte à la propriété privée et à son droit de gestion.

La cogestion et le droit de regard sur les conditions de travail sont au coeur des grandes grèves de cette période, que ce soit la grève du textile en 1947, celle de l'amiante de 1949 ou celle de l'aluminium, qui eut lieu à Shawinigan en 1951.

Bien que la centrale syndicale continue de demander le droit de regard sur certains changements dans les conditions de travail, elle abandonne, en 1952, son projet d'autogestion.

Elle dénonce de plus en plus ouvertement les abus du système économique qu'elle entend combattre. Elle fait aussi des pressions sur l'État afin qu'il accepte de jouer un véritable rôle dans l'économie.

La CTCC devient plus combative; elle se radicalise. La première étape de cette radicalisation est la contestation du pouvoir de l'Église.

Dès la formation de la CTCC, en 1921, les syndicats s'interrogent sur le rôle du clergé dans leur organisation. Cette démarche aboutit au début des années 40 à une véritable remise en question du rôle du clergé et du caractère religieux de la centrale.

En 1943, à l'occasion d'un congrès de la CTCC qui a lieu à Granby, le droit de veto de l'aumônier est aboli. Le mouvement de contestation du pouvoir de l'Église au sein des organisations syndicales ne cessera de prendre de l'ampleur pour aboutir, au congrès de septembre 1955, à une tentative de déconfessionnalisation de la CTCC. C'est toutefois en 1956, à l'occasion du congrès de la Fédération de la métallurgie, que sera posée clairement cette question.

1.3 EXERCICE 75

Quels sont les deux grands changements d'orientation que connaît la CTCC entre les années 30 et 50?

_____

_____

_____

LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ) : SES ANCÊTRES

La Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ)

La FPTQ a été formée vers 1938 à la suite d'une décision prise par le Congrès des métiers et du travail du Canada. La création de cette fédération avait pour but de faire connaître dans la province la législation sociale du travail et de défendre les intérêts des travailleuses et des travailleurs auprès du gouvernement québécois.

La FPTQ restera très marginale au sein du mouvement syndical. Elle ne regroupait en effet qu'un petit nombre de syndicats qui jouissaient d'une autonomie presque absolue en ce qui avait trait aux négociations et aux moyens de pression. Selon Louis-Marie Tremblay*, la FPTQ aurait souffert également d'un manque de ressources financières, tant et si bien qu'en 1956, ses revenus ne dépassaient pas les 15 000 $. Elle n'avait alors aucun permanent salarié à son service.

De plus, sa dépendance absolue à l'égard des syndicats internationaux ainsi que sa faiblesse numérique la poussent à pactiser avec le gouvernement Duplessis pour obtenir des privilèges, ce qui la marginalise davantage auprès des autres centrales.

La Fédération des unions industrielles du Québec (FUIQ)

La FUIQ est créée en 1953. Il s'agit d'un regroupement de syndicats affiliés au Congrès canadien du travail. Son orientation est directement liée au courant syndical industriel, représenté par le Committee for Industrial Organisation. En ce sens, elle est exactement l'opposé de la FPTQ qui, elle, défend le syndicalisme de métiers, dans la tradition du CMTC.

Dès sa création, la FUIQ se distingue par des positions politiques et syndicales progressistes. Elle joue un rôle important dans l'adoption de lois sociales au Québec et elle s'oppose aux lois antisyndicales du gouvernement Duplessis. En 1955, la FUIQ se prononce clairement pour un gouvernement social-démocrate et condamne le gouvernement pour avoir vendu les richesses naturelles de la province aux Américains.

La fusion des deux fédérations

Fusion inattendue, et même étrange, de deux fédérations qui n'ont rien en commun. En réalité, cet événement est né de la volonté du Congrès du travail du Canada qui vient d'être créé en 1956.

---

* L.M. TREMBLAY. Le syndicalisme québécois : idéologies de la CSN et la FTQ, 1940-1970, 1972.

Après de longs pourparlers, les deux fédérations s'unissent en 1957 pour former l'actuelle Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Dès sa création, celle-ci se montre combative, à l'exemple de la FUIQ. Elle revendique une assurance-maladie financée par le gouvernement et se prononce pour l'unité des organisations ouvrières.

Contrairement à la CSN, la FTQ est le produit du syndicalisme de métiers. Aussi, ses rapports avec le patronat demeurent, comme cela avait été le cas du CMTC, fondés sur la concertation. Elle accepte les notions de profit, de changement technique, de rendement du travail, etc., pourvu que l'enrichissement de l'entreprise se traduise par l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail de ses membres.

1.3 EXERCICE 76

En 1957, la FPTQ et la FUIQ fusionnent. Quel est le nom de la nouvelle fédération syndicale?

LES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT

Dès le milieu du XIX[e] siècle, il existe au Québec des associations d'institutrices et d'instituteurs laïcs. Ces regroupements sont créés autour de préoccupations professionnelles et on n'y fait pas de revendications syndicales.

Il y eut cependant, au sortir de la Première Guerre mondiale, des demandes concernant les conditions de travail. Du côté francophone, une association regroupant les 380 instituteurs et institutrices de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) réclame des augmentations des salaires, des contrats d'embauche, etc.* Du côté anglophone, la Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec (PAPTQ) fait les mêmes revendications.

Le véritable mouvement de syndicalisation dans l'enseignement ne s'amorce qu'en 1936. Laure Gaudrault, enseignante à la Malbaie, en est l'instigatrice. Un premier syndicat, regroupant 30 institutrices du milieu rural, est créé. Ce mouvement s'étendra à l'ensemble du Québec, et en juillet 1937 une première fédération naîtra. Il s'agit de la Fédération catholique des institutrices rurales; Laure Gaudrault en sera la présidente. Les instituteurs emboîteront le pas en créant leur

---

* J. ROUILLARD. Op. cit., 1989, p. 227.

propre fédération en 1939*. De leur côté, les institutrices et instituteurs des villes s'étaient déjà orientés vers la création d'un syndicat en 1936.

Les trois fédérations en viennent à la conclusion qu'il est nécessaire de fusionner pour créer un organisme provincial. En 1945, la Corporation des instituteurs et des institutrices catholiques du Québec (CIC) est fondée. Cette corporation regroupe donc les fédérations d'enseignantes et d'enseignants des milieux urbains et ruraux.

Tout comme la CTCC, la CIC défend la doctrine sociale de l'Église et croit à la bonne entente entre les patrons, les travailleuses et les travailleurs. Outre le corps professoral, elle regroupe le personnel cadre et les directeurs d'école. Son ouverture au personnel administratif démontre son esprit corporatiste. La centrale désire défendre ses membres, qu'elle considère comme des professionnels, au même titre que les médecins ou les avocats, d'où sa structure corporatiste. Dans les faits, cependant, les enseignantes et les enseignants n'ont pas l'indépendance sur le plan de l'emploi qu'ont les professionnels de la santé ou du droit. Ils doivent négocier avec les commissions scolaires leurs conditions d'emploi et de travail. Il semble d'ailleurs que ces conditions de travail s'apparentaient à celles des ouvrières qualifiées, d'où le caractère syndical de l'organisation. À cause de cette ambiguïté, pendant de nombreuses années la CIC restera en marge du mouvement syndical.

La fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 14 ans, votée par le parlement québécois en 1943, stimule l'emploi d'enseignantes et d'enseignants ainsi que leur syndicalisation. On estime à 10 000 le nombre de membres de la CIC en 1945, et à 16 000 en 1959. La CIC est l'ancêtre de l'actuelle Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ).

1.3 EXERCICE 77

A) Quel est le nom de la première fédération des institutrices et instituteurs catholiques?

_____

B) Qui fut l'instigatrice de la syndicalisation dans l'enseignement?

_____

* Les femmes et les hommes n'étaient pas membres des mêmes organisations syndicales. De plus, il existait des organisations distinctes pour les femmes mariées et pour les femmes célibataires.

Chez les anglophones, les instituteurs et institutrices sont regroupés dans des organismes professionnels distincts selon leur confessionnalité. Les catholiques anglophones ont des liens étroits avec leurs confrères et consoeurs francophones. Quant au personnel enseignant protestant, il crée en 1864 la Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec (PAPTQ). Le dilemme entre les orientations professionnelles et syndicales existe dans les deux communautés enseignantes. L'ouverture aux questions syndicales se fera dans les deux cas vers la fin des années 30.

Dans le secteur protestant, on a néanmoins de meilleures conditions de travail qui serviront d'ailleurs de modèle aux revendications des enseignants et enseignantes catholiques du Québec. L'écart entre les deux groupes linguistiques ne disparaîtra qu'au cours des années 60.

LE SYNDICALISME DE TENDANCE COMMUNISTE : LA LIGUE POUR L'UNITÉ OUVRIÈRE

Ce tour d'horizon serait incomplet sans quelques mots sur le syndicalisme communiste.

L'incohérence de l'action syndicale du CMTC et la montée des luttes ouvrières à la fin des années 20 donnent naissance en 1930 à une centrale de tendance communiste : la Ligue pour l'unité ouvrière (LUO). Dès sa naissance, la LUO a essayé d'éviter de s'isoler comme l'avaient fait certaines centrales militantes, la Fédération canadienne du travail et la One Big Union entre autres. Aussi, malgré son attitude critique envers le CMTC, la LUO n'a jamais coupé les liens avec cette organisation, comme l'avait fait la One Big Union.

Le fait qu'elle ne compte qu'un nombre relativement peu élevé de membres (40 000) ne diminue en rien l'ardeur du militantisme de la LUO. Selon l'historien Charles Lipton*, la LUO serait responsable de 90 p. 100 des grèves déclenchées en 1934 et d'une première expérience de militantisme chez les ouvrières et les ouvriers du vêtement.

En plus, elle met sur pied dans tout le pays de nombreuses organisations et associations de chômeuses et de chômeurs. Enfin, fidèle à la tradition du syndicalisme canadien, elle contribue activement au développement du syndicalisme industriel.

La vie de la LUO sera très courte: la Ligue sera en effet dissoute en 1935. Une grande partie de ses membres intègrent le CMTC et influencent le syndicat dans le sens du syndicalisme industriel prôné par la CIO.

---

* C. LIPTON. Op. cit., 1976, p. 389.

L'après-guerre amène un accroissement du nombre de membres des organisations syndicales. La présence de plus en plus importante des ouvriers spécialisés force les syndicats internationaux de métiers à réévaluer leur position. Un rapprochement s'effectue entre les syndicats affiliés à l'AFL et ceux affiliés à la CIO. Ce rapprochement aura des répercussions au Canada (création du CTC) et au Québec (création de la FTQ).

La CTCC remet en question son projet corporatiste et se radicalise.

Quels effets aura cette évolution syndicale sur les législations sociale et ouvrière? C'est ce que nous aborderons dans le prochain thème.

UNE LÉGISLATION OUVRIÈRE DE PLUS EN PLUS INFLUENCÉE PAR LES LUTTES SYNDICALES ET POPULAIRES

LES SYNDICALISMES CANADIEN ET QUÉBÉCOIS : DEUX VOIES

Le nombre de grèves augmente au cours des années de crise, mais on n'aboutit souvent qu'à de maigres résultats. En général, les lois sociales votées au cours de cette période sont davantage le résultat du lobbying* des syndicats auprès des gouvernements et de la misère tragique que la conséquence d'une radicalisation de la classe ouvrière. Abstraction faite de la grande marche des chômeurs vers Ottawa en 1935, il y a en effet peu de mouvements de masse d'envergure nationale.

---

* Lobbying : Terme anglais qui désigne les représentations que font les groupes de pression (lobbies) auprès des autorités gouvernementales.

Au Québec, la crise économique a aussi entraîné une stagnation de la lutte ouvrière. Alors que le mouvement ouvrier canadien anglais ne cesse de gagner du terrain sur le plan des mesures sociales et rassemble autour de lui les diverses couches défavorisées de la société, au Québec, l'Église et les intellectuels nationalistes continuent à tenir un discours moraliste, qui entrave toute intervention gouvernementale efficace. Leur influence sur la scène politique se fait sentir sur la vie syndicale, notamment sur la CTCC. Mais la crise touche tous les membres de la classe ouvrière, catholique ou non, et un vent d'insatisfaction souffle sur le Québec.

Consciente du danger que comportent les réformes revendiquées par le mouvement ouvrier canadien-anglais, l'Église ne tarde pas à trouver un épouvantail, le monstre communiste, qu'elle agitera pour dénoncer les conséquences néfastes de telles réformes sur les traditions québécoises.

En 1930, à Montréal, Mgr Gauthier faisait le constat suivant :

> «Je vous invite à songer à la gravité de la situation : d'un côté le Communisme qui se propage au sein de notre bonne population ouvrière, aidé par ce chômage cruel qui sévit actuellement dans toutes les branches de l'industrie; de l'autre , cette véritable persécution qu'exercent les Unions neutres à l'endroit des ouvriers catholiques qui veulent demeurer dans leurs traditions*.»

1.3 EXERCICE 78

Que pensez-vous des affirmations de Mgr Gauthier sur la vie syndicale?

_____

_____

_____

Les gouvernements québécois successifs profitent de ces prises de position pour justifier leur indifférence à l'égard des problèmes de la classe ouvrière. Toute intervention sociale est jugée comme contraire à la tradition québécoise et les valeurs du passé sont défendues par l'ensemble des intellectuels nationalistes. Henri Bourassa, fondateur et éditorialiste du journal Le Devoir, n'écrit-il pas en 1931 :

---

* M. PELLETIER, et Y. VAILLANCOURT. Les politiques sociales et les travailleurs, 1974, p. 115.

> «Tout le monde ne pense qu'à augmenter la dette en réclamant des subsides, des travaux. C'est piller le trésor public [...]. Il y a vingt ans que dure ce régime de quémandage. Il faut lui substituer l'habitude de l'économie et de l'effort individuel. Il faut régénérer les caractères pour reconstituer les forces morales de notre race[1].»

Cette conception de l'économie et des forces morales de la race n'est d'aucun secours pour la classe ouvrière québécoise pendant ces années de crise.

LES PLUS IMPORTANTES LOIS SOCIALES

Les pensions de vieillesse

Le gouvernement fédéral a adopté en 1927 une nouvelle mesure sociale: les pensions de vieillesse. Mais le Québec soucieux de son autonomie refuse cette réforme.

Les recommandations faites à ce sujet par la Commission des assurances sociales du Québec (1931) contrastent avec la position du gouvernement québécois. Certes, la Commission reconnaît les limites du programme fédéral et va jusqu'à le confondre avec «une prime à l'imprévoyance, à la négligence et à la paresse qui habitue l'individu à ne compter que sur l'État[2].» Mais la Commission ne s'enferme pas pour autant dans la même logique que le gouvernement.

Elle recommande la mise sur pied d'un programme d'assurance pour tous les travailleurs et les travailleuses, y compris les cultivateurs, système qui, selon la Commission, contribuera à encourager «dès les années de jeunesse, celui ou celle qui sera appelé plus tard à en bénéficier, à économiser et à prévoir pour ses vieux jours[3].»

Mais en attendant la réalisation de ce programme d'assurance, et compte tenu de l'urgence des problèmes sociaux à la ville comme à la campagne, la Commission «verrait favorablement, mais incontestablement comme mesure transitoire, l'acceptation par la province de Québec de la loi fédérale de 1927[4].»

Il faudra pourtant attendre l'automne de 1936 pour que, sous le gouvernement de l'Union nationale dirigé par le premier ministre Duplessis, le programme soit enfin mis en oeuvre.

---

1 Journal Le Devoir, 21 octobre 1931.

2 É. MONTPETIT. Commission d'assurances sociales du Québec, 1932, p. 149.

3 É. MONTPETIT. Op.cit., 1932, p. 149.

4 Ibid., p. 2.

1.3 EXERCICE 79

Pourquoi le gouvernement québécois refusait-il de mettre sur pied un programme de pensions de vieillesse?

_____

_____

L'aide aux chômeuses et aux chômeurs

Les solutions pour diminuer le fardeau du chômage qui sont proposées par la Commission des assurances sociales (1931) rappellent étrangement celles de Keynes* : l'accroissement du secteur public; la réduction de la journée de travail; le partage du travail; la limitation du travail des enfants et des personnes âgées; le retour à la terre et l'assurance-travail. Mais, jusqu'au début de la crise des années 30, les mécanismes étatiques mis en place pour régler le problème du chômage se limitent pratiquement aux bureaux de placement, dont le rôle consiste, en quelque sorte, à assurer l'ajustement de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre sur le marché du travail.

La montée du chômage dans les années 30 obligera le gouvernement fédéral à intervenir davantage pour soutenir les chômeuses et chômeurs. La Loi remédiant au chômage, adoptée par Ottawa en 1930, partage cette responsabilité entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités. Elle comprend deux volets : le secours direct et la création d'emplois dans le secteur public.

Ces politiques sociales n'étaient cependant conçues que comme mesures provisoires et devaient être abandonnées une fois la crise terminée. Cela montre clairement l'opposition du gouvernement et de l'entreprise privée à toute intervention gouvernementale durable.

Entre 1930 et 1935, le gouvernement fédéral consacre à lui seul pas moins de 20 millions de dollars pour soutenir les chômeuses et les chômeurs. Le premier ministre canadien Richard Bennett (1930-1935) justifie son intervention dans des domaines de compétence provinciale par la gravité de la crise. Il promet de s'en retirer dès que l'économie et l'entreprise privée seront capables de voler de leurs propres ailes.

---

* KEYNES, John Maynard, (Lord) : économiste anglais, dont les propositions socio-économiques auront, à partir de 1935, une influence importante sur les interventions de l'État visant à réglementer le marché du travail et à améliorer les conditions de vie de la population.

Les critiques du Québec ne tardent pas à venir. Dans le même esprit qu'Henri Bourassa, qui avait condamné l'interventionnisme de l'État, le premier ministre québécois Alexandre Taschereau (1920-1936) déclare en 1931 :

> «En ce moment, nous ne devons pas compter seulement sur les gouvernements et les municipalités, il faut compter sur la charité privée. Ne serait-il pas possible de lancer un mouvement, à l'occasion de l'hiver qui vient, par lequel tous les citoyens capables de le faire diraient à la Société Saint-Vincent-de-Paul ou à toute autre société de charité : «Moi, je suis prêt pendant l'hiver, à avoir soin d'une famille. Vous irez la trouver et lui donnerez cet argent.» Je vous demande de lancer ce mouvement dans Montréal, et si vous ne trouvez pas cinq mille citoyens capables de donner cinq dollars par semaine par famille, je ne reconnais plus Montréal, je ne reconnais plus la charité*.»

Certaines critiques concernant les mesures d'aide aux chômeuses et aux chômeurs rappellent les propos que l'on entend actuellement sur les assistés sociaux. Émile Benoit, un intellectuel québécois, déclarait dans Le Devoir du 9 octobre 1931 :

> «Que l'on secoure les miséreux, très bien. Mais qu'on leur rende la vie si belle qu'ils en perdent le désir de rentrer dans la vie normale, c'est-à-dire de travailler pour gagner leur subsistance, c'est autre chose».

Secourir les chômeurs, c'est un acte de charité soit, mais il ne faut pas en faire trop, car ceux-ci refuseraient de travailler. De tels propos transforment les victimes de la grande crise en coupables paresseux.

La gravité de la crise et la peur de la montée du communisme finissent par convaincre le gouvernement québécois d'aider les travailleuses et les travailleurs. Le gouvernement fédéral, sous la direction de Richard Bennett, fait une volte-face en 1935 en reprenant à son compte les idées défendues depuis longtemps par le mouvement syndical : l'intervention de l'État doit être durable pour limiter les abus de l'entreprise privée.

---

* Journal Le Devoir, 21 octobre 1931.

1.3 EXERCICE 80

A) Quelle opinion les gouvernements avaient-ils des chômeurs?

_____

_____

B) Quel type d'aide estimaient-ils devoir aux chômeuses et aux chômeurs?

_____

_____

En réalité, Richard Bennet était encouragé dans son initiative par le gouvernement américain de F.D. Roosevelt, qui venait de mettre sur pied (en 1933) une politique contre le chômage et pour la croissance économique : «le New Deal»[1].

LA RECONNAISSANCE DES ORGANISATIONS OUVRIÈRES

L'année 1934 marque un tournant dans l'histoire de la reconnaissance légale des organisations syndicales. Par la Loi relative à l'extension juridique de la convention collective, le gouvernement vise l'uniformisation des conditions de travail dans une région ou dans une industrie. Il veut ainsi mettre un terme à la concurrence déloyale entre les employeurs qui sont signataires d'une convention collective et les employeurs qui ne le sont pas.

Cette loi permet au gouvernement de rendre obligatoire «pour tous les salariés et employeurs d'un même métier, d'une même industrie ou d'une même région, les dispositions d'une convention collective particulière en rapport avec les taux de salaires et la durée du travail[2]».

---

1 Le New Deal comprend une série de mesures socio-politiques et économiques dont l'objectif est de rebâtir l'économie sur de nouvelles assises. Un nouveau contrat social est appliqué. Les divers partenaires économiques, le patronat et les syndicats sont invités à participer à son élaboration. Les buts d'une telle démarche sont l'harmonisation des rapports et un meilleur contrôle économique pour éviter que ne se répète la crise de 1929. L'assurance-chômage, l'assistance sociale, la reconnaissance des organisations syndicales, les conditions de travail minimales, le salaire minimum sont parmi les mesures sociales que le New Deal va progressivement mettre sur pied au cours des années 30 et 40.

2 J.-H GAGNÉ, et O. TRUDEL. La législation du travail dans la province de Québec, 1955, p. 24.

En 1937, ce processus d'extension juridique de la convention collective est appliqué à toutes les clauses concernant l'apprentissage, la proportion entre ouvriers qualifiés et apprentis, les congés payés, les allocations familiales, etc.

Quant au congédiement pour activités syndicales, c'est seulement en 1937, par la Loi relative aux salaires ouvriers, qu'il est déclaré illégal. Les sanctions imposées à ceux qui ne respectent pas la loi ne constituent cependant pas une véritable entrave pour les employeurs*.

Malgré l'originalité de ces lois par rapport à celles adoptées avant la grande crise, il faut souligner leur limite quant à la reconnaissance des syndicats, puisqu'aucune clause n'oblige l'employeur à traiter avec un syndicat.

1.3 EXERCICE 81

Qu'est-ce que la Loi relative à l'extension juridique de la convention collective?

* Amende de 25 $ pour le premier congédiement et de 50 $ au plus pour tout congédiement subséquent.

L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'État canadien profite de la Seconde Guerre mondiale pour briser l'hégémonie des provinces dans le champ des relations de travail. Par ses différentes interventions* limitées aux industries de guerre, mais dont les effets touchent l'ensemble des secteurs industriels, le gouvernement fédéral joue un rôle déterminant dans la législation des relations de travail, y compris au Québec.

En pratique, la législation fédérale adoptée au début de 1940 obtient peu de succès dans son application et ce, particulièrement, à cause du refus du patronat de reconnaître les syndicats. Aussi, entre 1941 et 1943, assiste-t-on à une recrudescence des conflits de travail, dont l'objet principal est le non-respect du droit de représentation des organisations syndicales et la timidité des lois relatives au droit de négociation collective. La crainte d'une détérioration du climat social en temps de guerre amène le gouvernement fédéral à adopter des règlements relatifs aux relations de travail plus complets que ceux de 1940.

Citons entre autres l'Arrêté fédéral CP 1003, entré en vigueur le 17 février 1943. Il oblige pour la première fois l'employeur à négocier de bonne foi les contrats de travail avec les représentantes et les représentants des travailleuses et des travailleurs reconnus par la Commission des relations ouvrières (CRO), créée par ce même arrêté pour veiller à l'application de la loi. A l'exception du Québec, toutes les provinces ont intégré cet arrêté fédéral à leur législation du travail.

L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Bien que refusant de suivre l'exemple des autres provinces, le Québec reproduit l'essentiel de cet arrêté dans la Loi des relations ouvrières, qui entre en vigueur en 1944. Les clauses de la convention collective sont désormais applicables à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs représentés par un syndicat détenant un certificat de la CRO. Cette loi constitue le premier code du travail élaboré au Québec. Elle oblige le patronat à négocier de bonne foi avec un syndicat reconnu par la CRO. En cas d'échec des négociations, les deux parties sont obligées de recourir à la conciliation avant d'user du droit de grève ou de lock-out.

---

* 1940 - CP 2685 : affirmation de la liberté syndicale.
CP 7440 : gel des salaires au niveau le plus élevé atteint entre 1926 et 1939, et indemnité de vie chère.
1941 - CP 8523 : gel des prix et des salaires au niveau atteint le 15/11/41; mesures obligatoires.
1943 - CP 1003 : obligation de négocier de bonne foi les contrats de travail avec les représentants reconnus des syndiqués.

1.3 EXERCICE 82

Quel est le nom de la loi qui constitue le premier code du travail du Québec?

En pratique, le pouvoir absolu que le gouvernement Duplessis confère à la CRO permet à celle-ci de poser des gestes arbitraires ayant pour conséquence d'annuler une bonne partie des dispositions de la loi de 1944.

Il faut mentionner ici quelques points importants concernant le pouvoir de la CRO. En premier lieu, le délai nécessaire pour rendre une sentence arbitrale n'est pas fixé par la loi. Le déroulement des divers conflits de travail et les mémoires syndicaux présentés au gouvernement indiquent que cette omission désavantage généralement les travailleuses et les travailleurs, de sorte que le droit de grève devient à toute fin pratique inopérant. La CRO n'est pas tenue par la loi de justifier son refus de reconnaître une organisation syndicale ni de rendre publique sa décision. Il semble que certaines décisions aient été prises pour des motifs clairement anti-syndicaux. Cela est d'autant plus grave que la nomination des cinq membres de la CRO est faite unilatéralement par le gouvernement. Certes, parmi ces membres, il y a deux représentants du mouvement syndical, mais ils ne sont ni élus, ni nommés par les organisations syndicales.

Les limites de cette loi n'empêchent pas le gouvernement Duplessis de revenir à la charge contre les syndicats en 1949, en tentant d'adopter un code du travail limitant encore davantage l'autonomie syndicale. Mais devant l'opposition de l'ensemble du mouvement ouvrier, Duplessis doit retirer le projet de loi.

Duplessis introduit en 1953 deux projets de loi amendant la loi de 1944 : les projets de loi n^{os} 19 et 20. Le premier interdit à toute association syndicale de tolérer parmi ses organisatrices et ses organisateurs une personne soupçonnée d'appartenir à un parti communiste, sous peine d'être considérée comme une association illégale. Le second prévoit que toute organisation syndicale du secteur public qui recourt à la grève perd automatiquement son certificat d'accréditation. En dépit d'une forte opposition syndicale, Duplessis ne recule pas cette fois et adopte les deux projets de loi le 28 janvier 1953. Il s'agit là d'une sérieuse défaite pour le syndicalisme québécois qui marque un point de non-retour dans la rupture des liens entre le gouvernement Duplessis et les travailleuses et les travailleurs. On assistera alors à une radicalisation du mouvement syndical.

1.3 EXERCICE 83

Duplessis fait adopter deux lois qui restreignent l'autonomie syndicale.

Quels sont-elles? Quelle est leur portée?

_____

_____

_____

LA FORMULE RAND

L'importance de la formule Rand dans le processus de reconnaissance du mouvement syndical au Canada justifie un rappel historique de son origine. En 1945, les acquis obtenus par les syndicats au cours de la guerre sont remis en question.

Diverses entreprises profitent de la baisse de la production et du retour des soldats pour imposer des conditions de travail inférieures à celles prévues par l'Arrêté fédéral CP 1003 de 1943. Le danger d'un retour aux conditions de travail de la fin des années 30 hante alors le mouvement syndical.

De nombreuses grèves éclatent partout dans le pays en réponse à l'intransigeance des employeurs et à leur refus de reconnaître le syndicat comme partenaire social. Parmi les grèves qui ont marqué cette période, c'est celle des ouvrières et des ouvriers de Ford à Windsor (Ontario) qui attire surtout l'attention du mouvement syndical. L'importance de cette grève réside dans le fait qu'une des revendications qui en est à l'origine porte sur la sécurité syndicale. Déclenchée en septembre, cette grève durera environ deux mois et demi, mais elle n'atteindra son point culminant qu'au début de novembre, lorsque le gouvernement fédéral décidera de faire évacuer les lieux de travail par la Gendarmerie royale. Les ouvrières et les ouvriers empêchent alors la police d'entrer dans l'usine. C'est une victoire pour les grévistes. Des comités Ford s'organisent dans tout le pays pour appuyer la grève.

L'intensité de ce mouvement pousse le gouvernement et la direction de Ford à trouver une solution équitable. Le juge Ivan Rand est alors nommé par le gouvernement fédéral comme médiateur entre les parties en conflit. L'entente finale, que Rand réussit à faire entériner par les ouvrières et les ouvriers et par l'employeur, prévoit le versement obligatoire de cotisations syndicales pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs, cotisations qui seraient prélevées sur le salaire par l'employeur. Cette mesure permet aux syndicats une consolidation de leur financement et de leur organisation.

Par contre, cette mesure peut avoir comme conséquence une baisse du militantisme des membres. Ces derniers, en échange de la cotisation syndicale, pourraient devenir de simples consommateurs de services syndicaux et perdre de vue la nécessité d'un véritable engagement syndical.

La reconnaissance du syndicalisme vient de marquer, grâce à cette grève, un pas décisif, mais le Québec n'adoptera la formule Rand que 30 ans plus tard, soit en 1977.

1.3 EXERCICE 84

Qu'accorde aux syndicats la formule Rand?

_____

_____

_____

LES AUTRES LÉGISLATIONS

La notion d'état-providence s'impose progressivement au Canada depuis la mise sur pied par le gouvernement fédéral, en 1935, de nombreux programmes sociaux. La radicalisation du mouvement syndical et les nouvelles réalités socio-économiques découlant de la Seconde Guerre mondiale rendent urgente l'intervention de l'État dans des champs sociaux jusqu'alors laissés à l'initiative privée.

Le rapport de la Commission Rowell-Sirois sur l'hygiène publique, publié en 1939, révèle le retard du Canada par rapport aux autres pays dans le domaine des mesures sociales. C'est l'occasion pour Ottawa de reprocher aux provinces leur «individualisme» et d'affirmer la compétence du gouvernement fédéral dans le domaine social. La situation de guerre facilite au gouvernement fédéral sa tâche d'unification. Elle lui permet d'invoquer la sécurité nationale pour intervenir dans de nombreux domaines, notamment le travail.

Ainsi, dès 1940, l'État canadien amende l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour pouvoir légiférer en matière d'assurance-chômage. Ce geste marque le début d'un véritable processus de dépossession des provinces de leurs compétences en matière de secours aux sans-travail. La loi fédérale sur l'assurance-chômage ne s'applique cependant pas à l'ensemble de la classe ouvrière. Plusieurs catégories de travailleuses et de travailleurs en sont exclues, notamment les travailleuses et travailleurs de l'agriculture, de la pêche, des administrations fédérales, provinciales et municipales, des hôpitaux, des institutions de charité sans but lucratif, des services de

garde-malades*. La refonte de la loi, en 1956, corrige certaines de ses lacunes, mais la mise sur pied d'un système d'assurance-chômage universel ne sera réellement complétée qu'en 1971.

Le gouvernement fédéral ne se limite pas à intervenir dans ce domaine, il met également sur pied, en dépit des protestations des provinces, les allocations familiales, l'assurance-vieillesse, l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie, etc. Mais ce ne sera pas sans heurts. Différents projets, comme les allocations familiales et les pensions de vieillesse, seront en effet soit retardés dans leur application, soit repris et adaptés par les gouvernements des provinces.

LES GRÈVES

Soulignons brièvement, avant d'aborder une nouvelle période de l'histoire ouvrière, quelques-unes des grèves qui ont marqué l'histoire syndicale québécoise :

- grève de l'amiante, 1949;
- grève de Louiseville, 1952;
- grève de Murdochville, 1957.

Qu'ont en commun ces grèves? Trois revendications principales; un contexte politique identique.

Elles portent sur trois revendications :

- la reconnaissance syndicale;
- la négociation de «bonne foi» avec les employeurs;
- l'application de la cotisation syndicale obligatoire : la formule Rand.

Dans le cas de la grève de l'amiante, les grévistes demandaient un droit de regard sur les nominations, la participation à la gestion de l'entreprise et la mise en lumière des risques de maladies industrielles.

Ces trois grèves ont lieu dans le même contexte politique, soit sous le gouvernement Duplessis. Elles touchent des compagnies importantes. Duplessis utilisera les faiblesses de la Loi des relations ouvrières pour affaiblir les syndicats et freiner leur action. Il apporte tout le soutien possible aux compagnies victimes de ces conflits.

Les étapes à franchir pour déclarer la grève sont longues et ardues. La moindre incartade des syndicats peut leur coûter leur accréditation. En fait, c'est l'existence légale du syndicat qui est en jeu. Si la grève est déclenchée sans l'autorisation de la CRO, elle est déclarée illégale. L'employeur fait appel à des briseurs de grève. La police provinciale est chargée de protéger les briseurs de grève et les locaux de la compagnie. Une longue guerre d'usure commence.

---

* GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Annuaire statistique du Québec, 1960.

Les résultats pour les syndiquées et les syndiqués

En général, malgré le peu de gains matériels, ces grèves ont développé chez les grévistes un sentiment de solidarité qui leur a permis de mettre sur pied un réseau d'entraide.

Elles ont favorisé dans la population une prise de conscience par rapport aux injustices commises par le gouvernement Duplessis ainsi que des débats sur ce que devrait être le Québec en cette fin des années 50.

Ces grèves démontrent une radicalisation du discours et de l'action des syndicats, particulièrement de la CTCC. Elles donnent aussi lieu à une certaine effervescence, qui annonce la révolution tranquille des années 60.

CURIEUSES ET CURIEUX

La grève de l'amiante, 1949

Pourquoi parler de la grève de l'amiante? Parce que cette grève marque un tournant important non seulement dans le mouvement syndical mais aussi dans l'histoire du Québec.

Les ouvriers de l'amiante avaient entrepris des négociations avec leurs employeurs, négociations qui piétinaient. Devant l'impossibilité de faire débloquer la situation, les syndiqués se trouvent devant un choix, soit avoir recours à un arbitre* qui pourrait décider de la prochaine convention comme le stipule la Loi des relations ouvrières, soit déclencher une grève illégale.

Les grévistes sont pleinement conscients que sous le gouvernement Duplessis, les causes d'arbitrage sont souvent à l'avantage des patrons et ils mettent en doute l'impartialité des tribunaux auxquels ces causes sont confiées.

Ils décident de déclencher la grève. L'illégalité de leur décision permet à la Commission des relations ouvrières, qui applique la loi, de retirer au syndicat affilié à la CTCC son accréditation.

C'est le début d'une série de mesures (emploi de briseurs de grève, injonction pour interdire le piquetage, envoi de la police provinciale), qui ne feront qu'envenimer le climat social.

---

* Arbitre : Tiers nommé pour évaluer les demandes patronales et syndicales et définir le contenu de la convention. Sa décision est finale et sans appel.

Un mouvement de solidarité en faveur des grévistes se développe au sein de la population. Des collectes sont effectuées, non seulement auprès d'autres syndicats mais aussi dans les paroisses. «Plus de 500 000 $ en argent et 75 000 $ de vivres sont recueillis*.»

Le clergé dans son ensemble appuie l'action des grévistes malgré l'illégalité de leur geste. Mgr Charbonneau, alors archevêque du diocèse de Montréal, condamne l'attitude des patrons et les politiques antisyndicales du gouvernement Duplessis.

Des intellectuels, comme Pierre Elliot Trudeau, manifesteront aussi leur opposition au gouvernement Duplessis.

Cette grève révèle le bouillonnement social qui se développe au sein de la société québécoise et qui aboutira au début des années 60 à la révolution tranquille.

---

* J. ROUILLARD. Op. cit., 1989, p. 281.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.3

Trois grandes étapes marquent l'évolution économique de 1929 à 1959 : la crise économique, l'entrée en guerre et l'après-guerre. La structure industrielle se modernise, avec comme conséquence une plus grande capacité de production. Les privations de la guerre et les hausses salariales ont permis d'augmenter l'épargne des familles. Cette épargne permet d'entrer de plain-pied, à la fin de la guerre, dans la société de consommation.

Avec l'implantation des méthodes de travail tayloriennes et fordiennes après la Deuxième Guerre mondiale, le mouvement syndical se consolidera. Les syndicats obtiendront une amélioration des conditions de travail pour les travailleuses et les travailleurs. En effet, ils profiteront, après 1945, de la croissance économique sans précédent que l'on connaît au Québec et au Canada.

Au Québec, dans les années 1950 et 1960, le syndicalisme se radicalise et se déconfessionnalise. La CSN, la FTQ, et la CEQ, les grandes centrales d'aujourd'hui, naissent de ces changements.

Cependant, pour en arriver là, les syndicats ont d'abord dû obtenir la reconnaissance de l'État. Dans les annés 1940, le gouvernement fédéral prendra l'initiative de reconnaître juridiquement les organisations syndicales. Mais au Québec, il faudra attendre l'arrivée au pouvoir, en 1960, des libéraux de Jean Lesage pour que les syndicats soient enfin reconnus dans l'effervescence d'un contexte politique axé sur de profondes réformes sociales.

En 1945 sera instauré au pays un mécanisme de première importance pour la consolidation des organisations syndicales : la formule Rand, qui garantit aux syndicats le versement obligatoire de cotisations syndicales par toutes les travailleuses et tous les travailleurs syndiqués.

De grandes grèves éclatent sous le gouvernement Duplessis. Elles sont l'expression d'un grand mouvement de solidarité au sein de la population et d'une remise en question de certaines valeurs et institutions traditionnelles, prélude à la révolution tranquille.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 1.3

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.3

Décrire la dynamique politique et économique de la reconnaissance des organisations ouvrières

1.3 EXERCICE 85

En quoi la Deuxième Guerre mondiale modifia-t-elle la structure industrielle? Expliquez.

1.3 EXERCICE 86

Quelles seront les revendications des syndicats en rapport avec l'automatisation de la production dans les usines?

1.3 EXERCICE 90

Maurice Duplessis fera adopter les lois n^{os} 19 et 20. Expliquez brièvement en quoi consiste chacune de ces lois.

1.3 EXERCICE 91

Quel effet a eu la reprise économique sur les effectifs syndicaux? Expliquez.

1.3 EXERCICE 92

Qu'est-ce que le Committee for Industrial Organization? Quelle est sa principale revendication?

1.3 EXERCICE 93

Qu'est-ce qui mit fin à la controverse qui opposait syndicalisme industriel et syndicalisme de métiers?

EXERCICES DE SYNTHÈSE 1.3

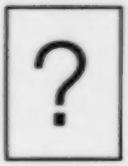

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.3

Décrire la dynamique politique et économique de la reconnaissance des organisations ouvrières

1.3 EXERCICE 85

En quoi la Deuxième Guerre mondiale modifia-t-elle la structure industrielle? Expliquez.

_____

_____

_____

1.3 EXERCICE 86

Quelles seront les revendications des syndicats en rapport avec l'automatisation de la production dans les usines?

_____

_____

_____

_____

1.3 EXERCICE 87

Nommez deux éléments de l'idéologie de la CTCC qui sont remis en question durant cette période.

_____

_____

_____

_____

1.3 EXERCICE 88

Qu'est-ce que la formule Rand?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

1.3 EXERCICE 89

Nommez un secteur du monde du travail qui s'est ouvert au syndicalisme pendant la période de 1929 à 1959.

_____

_____

1.3 EXERCICE 94

Quelles sont les principales revendications syndicales lors de la grève de l'amiante et de la grève de Murdochville?

1.3 EXERCICE 95

Remplissez le tableau suivant.

Sur la scène	Syndicats de métiers	+	Syndicats industriels	=	Résultat de la fusion
internationale	AFL	+		=	
canadienne		+	CCT	=	
québécoise	FPTQ	+		=	

FICHE DE PARTICIPATION COURS GSD-143

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.3

Décrire la dynamique politique et économique de la reconnaissance des organisations ouvrières

ÉVALUATION

J'ai répondu correctement à _____ exercices sur l'ensemble des exercices de synthèse de l'objectif intermédiaire. Selon moi, j'ai réussi cet objectif à _____ p. 100.

EFFORTS

	Cochez
J'ai fait tous les efforts nécessaires pour réussir.	_____
J'ai fait plus ou moins d'efforts pour réussir.	_____
J'ai fait peu d'efforts pour réussir.	_____

PRISE EN CHARGE

J'ai eu peu recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu régulièrement recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu très souvent recours à la formatrice ou au formateur.	_____

DÉMARCHES ENTREPRISES	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

SUITES

Je peux poursuivre mon apprentissage. _____

Avant de poursuivre mon apprentissage, je dois revoir les parties suivantes de l'objectif intermédiaire :

_____

_____

LECTURES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES

Pour celles et ceux qui désirent poursuivre leur réflexion, nous suggérons les ouvrages* suivants :

AUGER, Geneviève, et autres. De la poêle à frire à la ligne de feu, la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre 39-45, Boréal Express, Montréal, 1981, 232 p.

BROADFOOT, Barry. La grande dépression, témoignages des années perdues, Éd. Québec-/Amérique, Montréal, 1978, 395 p.

DUMAS, Évelyne. Dans le sommeil de nos os, recherches sur l'homme, Leméac, Montréal, 1971, (à consulter sur les grèves survenues au Québec de 1934 à 1944), 170 p.

LAVIGNE, Marie et Y. PINARD. Travailleuses et féministes, les femmes dans la société québécoise, Boréal Express, Montréal, 1983, 430 p.

TREMBLAY, Louis-Marie. Le Syndicalisme québécois : idéologies de la CSN et de la FTQ, 1940-1970, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1972, 288 p.

TRUDEAU, Pierre Elliot. La grève de l'amiante, Cité libre, Montréal, 1956, Réimpression, Éd. du Jour, Montréal, 1970, 430 p.

Bandes vidéo/films

Vous pouvez également visionner la série Le 30/60, sous la direction de P.-A. LINTEAU, R. DUROCHER et J.-C. ROBERT produite par RADIO QUÉBEC, Service de la diffusion.

---

* Ces ouvrages ne sont pas matière à examen.

OBJECTIF INTERMÉDAIRE 1.4

Décrire les facteurs politiques et économiques entourant les organisations syndicales depuis 1960

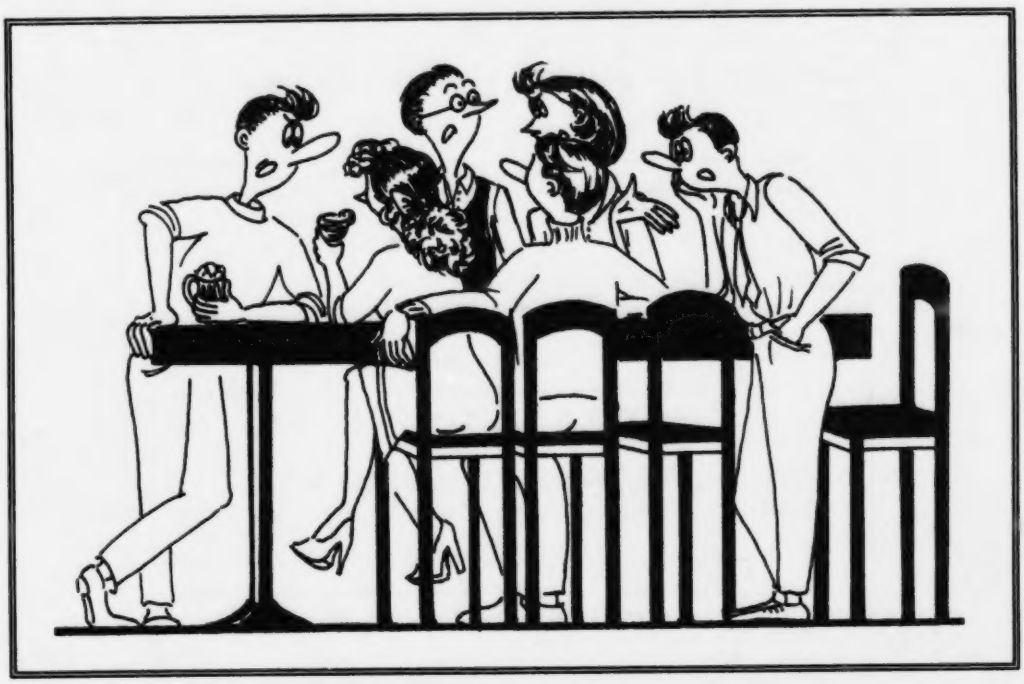

OBJECTIF TERMINAL 1

Expliquer l'impact des transformations de la division du travail sur la législation ouvrière ainsi que sur l'organisation des travailleuses et des travailleurs

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

Décrire la formation de la classe ouvrière au Canada et au Québec

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

Décrire l'introduction des méthodes de travail tayloriennes dans les structures productives au Canada et au Québec

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.3

Décrire la dynamique politique et économique de la reconnaissance des organisations ouvrières

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.4

Décrire les facteurs politiques et économiques entourant les organisations syndicales depuis 1960

LIGNE DE TEMPS

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.4: 1960-1990

Événements historiques		Lois ouvrières
	1959	Projet de loi n° 154 : adhésion obligatoire à la CIC (Québec)
Victoire libérale; début de la révolution tranquille	1960	
Loi sur l'assurance-hospitalisation Création du ministère de la Famille et du Bien-Être	1961	
Nationalisation des compagnies d'électricité Création de la Société générale de financement	1962	
Création du ministère de l'Éducation et de la Régie des rentes	1964	Code du travail
Création de la Caisse de dépôt et de placement	1965	
Instauration de l'assurance-maladie pour les assistés sociaux	1966	
Exposition universelle de Montréal Allocations familiales Création des cégeps Inauguration du métro de Montréal Manicouagan 5, nouveau barrage d'Hydro-Québec	1967	Projet de loi spéciale n° 25 : instaure un régime de négociation à l'échelle nationale dans l'enseignement (Québec)
Mai 68 : mouvement de contestation en France	1968	
Fondation du Parti québécois Création de Loto-Québec	1969	Refonte du Code du travail (Québec)

Événements historiques (suite)		Lois ouvrières (suite)
Crise d'octobre : enlèvement du diplomate britannique James R. Cross et assassinat du ministre du Travail, Pierre Laporte par le Front de libération du Québec (FLQ) Loi de l'aide sociale (Québec) Loi de l'assurance-maladie (Québec) Création du ministère des Affaires sociales (Québec)	1970	Loi sur le salaire minimum (Québec) Loi réglementant les licenciements collectifs (Québec) Loi réglementant l'industrie de la construction (Québec)
Société d'énergie de la Baie James	1971	Loi sur le régime de négociations collectives dans les secteurs de l'éducation et de la santé (Québec)
Début des travaux à la Baie James	1972	Premier front commun intersyndical; emprisonnement des chefs syndicaux
Charte des droits et libertés (Québec)	1974	
	1975	Projet de loi n° 64 : contrôle des salaires
Jeux olympiques de Montréal Élection du Parti québécois Charte québécoise des droits et libertés	1976	Deuxième front commun (Québec)
	1977	Loi anti-briseurs de grève; formule Rand (Québec)
	1979	Loi sur les Normes minimales de travail (semaine de 44 heures) (Québec) Troisième front commun (Québec) Loi sur la santé et sécurité au travail (Québec)
Référendum sur la souveraineté du Québec Victoire des partisans du fédéralisme	1980	

Événements historiques (suite)		Lois ouvrières (suite)
Charte des droits et libertés (Ottawa)	1981	
Rapatriement de la Constitution canadienne	1982 1983	Projets de loi n[os] 68, 70, 105 et 111: décrets touchant les employées et les employés des secteurs public et para-public (réductions de salaire pouvant aller jusqu'à 20 p. 100) (Québec)
Défaite du Parti québécois, Élection du Parti libéral	1985	
Accords du lac Meech	1987 1989	Loi concernant les syndiqués du secteur public québécois
Échec des négociations entourant les Accords du lac Meech	1990	

Montréal en 1980

Dans une brasserie, un samedi soir, un groupe d'amis philosophent sur leurs problèmes de travail.

Louise est employée dans une banque : elle n'est pas syndiquée et les chances de promotion sont difficiles pour les femmes dans ce secteur.

Son ami François est en chômage. L'usine où il travaillait a fermé. Les propriétaires ont choisi de déménager en Ontario. Il n'arrive pas à trouver un emploi dans son domaine.

Pierre, lui, est étudiant au cégep. Il hésite encore quant au choix d'une carrière. Avec toutes les transformations techniques, il doit choisir un secteur d'avenir et pourtant il est passionné d'histoire. Réussira-t-il à trouver un emploi? L'avenir lui paraît incertain.

Frédérique vit seule avec ses deux enfants. Elle suit des cours à l'éducation des adultes, car elle désire terminer son secondaire pour obtenir le diplôme tant désiré. Elle reçoit des prestations d'aide sociale et souhaite ardemment trouver un métier intéressant.

Quant à Guillaume, il enseigne dans une polyvalente : il y fait de la suppléance. Bien qu'il ait terminé ses études en éducation, il ne peut obtenir de poste permanent. Chaque année, il se demande s'il y aura encore du travail pour lui.

Toutes ces personnes sont dans la vingtaine et connaissent la même insécurité dans leur vie professionnelle. Elles pourraient facilement en arriver au même constat quant à leur situation et dire, comme d'autres avant elles : «Si on s'organisait...»

Dans le présent objectif intermédiaire, nous commencerons par aborder l'évolution économique du Québec depuis les années 60 et nous en soulignerons les grandes caractéristiques pour les décennies 60, 70 et 80.

Par la suite, nous nous pencherons sur les principales organisations syndicales québécoises en tentant d'en cerner les caractéristiques. Nous mettrons en lumière l'évolution des revendications syndicales et des conditions de travail au regard des changements techniques.

Dans un dernier temps, nous examinerons la législation ouvrière.

Le contenu de l'objectif vous fera connaître les principaux acquis syndicaux des dernières décennies et vous aidera à comprendre les nouveaux défis que doit relever le mouvement syndical.

L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DEPUIS 1960

Nous aborderons l'évolution économique en faisant ressortir trois étapes.

- Les années 1960 : les années de rattrapage économique et social.
- Les années 1970 : les années de ralentissement économique.
- Les années 1980 : les années de remise en cause des acquis sociaux.

Le Québec est en pleine mutation. Des changements importants se produisent dans toutes les sphères de la société québécoise. Mais ces changements ne s'effectuent pas de façon identique au cours des 30 années que nous étudierons ici.

D'abord, comment peut-on décrire le Québec des années 1960?

Faisons un bref rappel.

Maurice Duplessis est au pouvoir depuis 1944[1]. De nombreuses mesures pour freiner l'action syndicale l'ont rendu impopulaire. De vives tensions surgissent entre le gouvernement et les syndicats, les intellectuels...

En 1959, Maurice Duplessis meurt. Paul Sauvé lui succède à la tête de l'Union nationale et comme chef du gouvernement. Le gouvernement Sauvé apportera certaines réformes en matière de relations de travail. Mais 100 jours après avoir succédé à Duplessis, Paul Sauvé meurt à son tour, ce qui suscite de nouveaux remaniements au sein du gouvernement. Il sera remplacé par Antonio Barrette.

L'opposition au régime en place et à l'Union nationale prend de l'ampleur. De toutes les couches de la société parviennent des critiques virulentes. Cette contestation se canalise au sein du Parti libéral, qui devient l'option électorale de tous ceux et celles qui remettent en question les politiques de l'Union nationale.

Le Parti libéral, dirigé par Jean Lesage, prend le pouvoir en 1960. C'est le début de ce qu'on appelle la révolution tranquille[2].

---

1 Avant l'élection de 1944, Maurice Duplessis avait déjà dirigé le gouvernement de 1936 à 1939.

2 Période de profonds changements sociaux, que certains historiens associent à la vague de réformes sociales, politiques et économiques entreprises par le gouvernement Lesage de 1960 à 1966. Plusieurs auteurs considèrent que la révolution tranquille recouvre également les années 1970, car c'est durant ces années que les réformes furent appliquées et expérimentées.

1.4 EXERCICE 96

Quel événement marque dans les années 60 le début d'une mutation profonde du Québec? Donnez les éléments clés.

_____

_____

_____

_____

CURIEUSES ET CURIEUX

Savez-vous d'où provient l'expression «révolution tranquille?»

En fait, elle fut utilisée pour la première fois par un journaliste torontois employé au quotidien The Globe and Mail et fut rapidement reprise par les intellectuels québécois.

Ne trouvez-vous pas que «révolution tranquille» est une expression ambiguë?

En fait, une révolution est essentiellement un changement social qui est brusque et important. La révolution, c'est la remise en cause profonde de l'ordre social, des rapports qui existent entre les individus au sein de la société. Cela entraîne des transformations importantes.

Une révolution en général peut donc difficilement être qualifiée de tranquille, puisqu'elle entraîne de profondes mutations.

Au Québec, le bouillonnement social et les réformes importantes des années 60 et 70 justifient qu'on parle de révolution. Par rapport à l'époque de Duplessis, ces années sont marquées par une ouverture sur le monde.

En même temps, tous ces changements constituent une sorte de rattrapage; ils ne mettent pas en cause les fondements même de la société. C'est la raison pour laquelle on qualifie cette «révolution» de «tranquille».

LES ANNÉES 60 : LE RATTRAPAGE

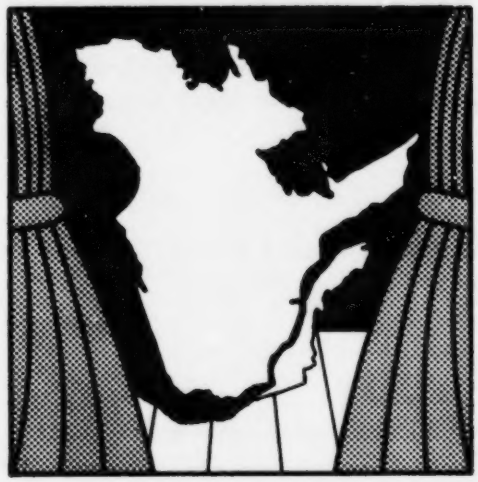

La misère provoquée par la crise économique de 1929 avait forcé l'État à jouer un rôle plus grand dans l'économie. Peu à peu, l'État tente, par diverses mesures sociales et économiques, de régulariser l'économie.

Nous avons retenu trois aspects importants pour décrire cette période :

- le rôle de l'État;
- la croissance économique;
- la composition de la main-d'oeuvre.

Le rôle de l'État

Au cours des années 1960, l'État commence à être considéré comme un levier important du développement économique et social. L'État n'est plus seulement un régulateur, mais devient un instigateur du développement économique.

Durant les années 1960, les gouvernements québécois (libéral de 1960 à 1966 et d'Union nationale de 1966 à 1970) auront un objectif commun : la mise en place d'institutions gouvernementales qui, par leur action dans l'économie, permettront au Québec d'atteindre une plus grande autonomie par rapport à l'étranger.

Nous avons souligné dans les objectifs intermédiaires précédents que l'économie québécoise était largement sous le contrôle de l'étranger (États-Unis, Grande-Bretagne) et du Canada anglais. L'État utilisera donc ces nouvelles institutions non seulement pour moderniser les structures de la société mais aussi pour s'assurer un meilleur contrôle sur le développement de son territoire et de ses ressources.

Les entreprises publiques favoriseront l'émergence d'experts et de spécialistes. Une nouvelle classe d'entrepreneurs verra le jour grâce à ces leviers économiques.

1.4 EXERCICE 97

Pourquoi le gouvernement québécois décide-t-il de jouer un plus grand rôle dans le développement économique?

Que dans les années 1960, l'État devienne agent de développement économique, voilà une première constatation. Mais il ne faut pas oublier que l'État veut aussi moderniser les services à la population. Il lui faut offrir plus de services et faire en sorte qu'ils soient accessibles à toutes et à tous. L'accessibilité totale, voilà ce que signifie l'expression «universalité des programmes».

Si le rôle de plus en plus important que joue le gouvernement fédéral dans les politiques sociales révèle la volonté de ce dernier d'uniformiser les conditions de vie de la population canadienne, il traduit également une tendance centralisatrice beaucoup plus marquée que dans le passé.

Le Québec des années 1940 et 1950, pour s'opposer au centralisme fédéral, refusait toute politique sociale. Le Québec moderne ne peut se permettre d'utiliser la même stratégie. S'il poursuit sa résistance aux politiques fédérales de centralisation, le Québec des années 1960 et 1970 adopte une attitude plus réaliste en ce qui concerne les besoins de sa population. Aussi, tout en acceptant de participer aux programmes sociaux mis sur pied par le gouvernement fédéral[1], le Québec crée ses propres programmes[2], donnant ainsi aux Québécoises et aux Québécois les mêmes garanties quant aux conditions de vie que celles qu'ont les citoyennes et les citoyens des autres provinces.

---

1 Assurance-hospitalisation (1961); Loi de l'aide sociale (1970); Loi de l'assurance-maladie (1970); etc.

2 Allocation scolaire pour les jeunes de 16 à 17 ans (1961); Régime de rentes (1965); Assurance-maladie pour les assistés sociaux (1966).

Au Québec, comme partout dans le monde, on remet en cause l'élitisme de certaines institutions économiques, politiques... Les revendications portent principalement sur la gratuité de l'enseignement et des soins de santé.

L'État décide de prendre en charge les services de santé, les services sociaux et l'éducation, retirant à l'Église catholique la responsabilité qu'elle avait eue jusqu'alors dans ces secteurs. On assiste à la modernisation et à la démocratisation de ces trois services à la communauté ainsi qu'à un accroissement de l'appareil gouvernemental et, par conséquent, du nombre d'emplois.

L'accroissement de la fonction publique et du secteur parapublic (santé, éducation) s'inscrit dans un courant plus large : l'accroissement du secteur des services, le secteur tertiaire.

1.4 EXERCICE 98

A) Nommez deux secteurs où l'État intervient directement.

_____

B) Qui était auparavant responsable de ces secteurs?

_____

La croissance économique

Depuis 1957, un certain ralentissement frappe l'économie québécoise; le chômage est en hausse. Cette situation sera cependant de courte durée. En effet, dès 1962, on enregistre des signes de reprise économique.

Cette reprise se concrétise par de nouveaux investissements dans l'industrie manufacturière, dans les travaux publics et dans la construction résidentielle.

Le gouvernement investit dans la construction de routes, d'écoles et d'hôpitaux pour réaliser ses objectifs de modernisation. Ces grands travaux publics stimulent les investissements et la création d'emplois.

C'est aussi durant cette période qu'on assiste à la mise en oeuvre de projets importants «qui stimulent non seulement l'économie mais aussi l'imagination populaire et la fierté nationale : le Métro de Montréal en 1966, l'Exposition universelle de Montréal en 1967 et le barrage de Manic 5, inauguré en 1968[1]».

La phase de croissance économique qui caractérise l'économie canadienne au cours des années 60 se traduit par une amélioration des conditions de travail et par des hausses de salaires sans précédent. Au Québec, par exemple, le salaire hebdomadaire moyen dans les industries manufacturières passe de 70 dollars en 1960 à 125 dollars en 1970. En même temps, le salaire horaire minimum passe d'environ 65 cents à 1,30 $. Le taux de chômage en 1968 n'est que de 5,6 p. 100.

1.4 EXERCICE 99

Comment l'État québécois contribue-t-il à la reprise économique des années 60?

_____

_____

_____

La composition de la main-d'oeuvre

Les années 1960 sont marquées par la présence grandissante des femmes sur le marché du travail. Le développement du secteur tertiaire (emplois de bureau, assurances, restauration) et plus encore celui du secteur public (hôpitaux, écoles) favorisent l'embauche des femmes.

La composition de la main-d'oeuvre change considérablement. En fait, la proportion de femmes au travail ne cesse d'augmenter depuis le début des années 60.

En 1960, 26,5 p. 100 des femmes sont sur le marché du travail et la proportion atteindra 48 p. 100 en 1983. Quant aux hommes, 81,5 p. 100 d'entre eux sont sur le marché du travail en 1960 et cette proportion chutera à 75 p. 100 en 1983[2].

---

1 P.-A. LINTEAU, et autres. Histoire du Québec contemporain, le Québec depuis 1930, 1986, p. 395.

2 P.-A. LINTEAU, et autres. Op. cit., 1986, p. 522.

Nous traiterons cette question dans un autre thème, mais il est important de retenir dès maintenant que la présence féminine sur le marché du travail augmente de façon significative et que, nous le verrons aussi, son influence s'étend aux structures syndicales et aux revendications ouvrières.

1.4 EXERCICE 100

Quelle modification importante se produit dans la composition de la main-d'oeuvre au cours des années 1960?

À la fin des années 1960, le mouvement de réforme s'essouffle. Des tensions se font jour entre les divers groupes qui avaient soutenu le projet de révolution tranquille et le mouvement de modernisation. Le Parti libéral de Jean Lesage met peu à peu un frein aux interventions de l'État, alors que les groupes de pression et les syndicats veulent poursuivre les réformes qu'ils jugent encore trop timides.

LES ANNÉES 70 : LE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE

La croissance économique que l'on connaît à partir de 1971 est plus modérée que celle des années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale.

Comme l'ensemble des pays occidentaux, le Québec subit les contrecoups de la crise du pétrole de 1973. Cette crise et les hausses de prix qu'elle entraîne modifient les habitudes de consommation. Les gouvernements fédéral et provinciaux commencent à parler d'«économies d'énergie», et mettent sur pied des programmes spéciaux.

Le Québec envisage alors l'exploitation de l'une de ses plus importantes richesses naturelles : l'eau. L'hydro-électricité apparaît comme la solution aux problèmes d'approvisionnement en pétrole.

Les industries doivent composer avec des hausses importantes et souvent imprévisibles du prix du pétrole. Ces hausses se répercutent sur les prix à la consommation et entraînent une augmentation du coût de la vie.

L'augmentation générale des prix (inflation) s'accompagne d'une hausse de chômage. Ce phénomène, que les économistes appellent STAGFLATION, est nouveau. Auparavant les hausses de prix se produisaient pendant des périodes de croissance intense de l'économie.

Au cours des années 1970, les entreprises ne peuvent maintenir leur rythme de production. Les consommateurs voient les prix des produits augmenter plus rapidement que leur salaire, donc que leur pouvoir d'achat. La baisse de la consommation entraînera une hausse du chômage.

Les investissements sont en baisse comparativement aux années 60. C'est durant cette période qu'on assiste à une vague de déménagements des sièges sociaux d'entreprises de Montréal vers Toronto.

Finalement, soulignons que durant la décennie 70, les investissements de l'État sont véritablement le moteur du développement économique. Certains grands projets servent de stimulant économique. Citons notamment le chantier de la Baie James, l'amélioration du réseau d'autoroutes et les Jeux olympiques de Montréal.

Ces investissements font de l'État le chef de file du développement économique, mais ils n'entraînent pas automatiquement un accroissement des revenus publics.

C'est pourquoi, au moment d'atteindre les années 1980, on remet sérieusement en question la poursuite des réformes entreprises dans les années 1960.

1.4 EXERCICE 101

A) Qui est le moteur du développement économique durant les années 1970?

_____

B) Quel phénomène économique nouveau fait son apparition durant cette période? Expliquez.

_____

_____

LES ANNÉES 80 : LA REMISE EN QUESTION DES ACQUIS SOCIAUX

Les années 80 sont marquées par une crise économique, amorcée dès 1981, qui frappe l'ensemble du monde occidental. Cette crise sera la plus grave depuis la crise économique de 1929.

Fermetures d'usines, pertes d'emplois, faillites sont autant de conséquences de cette crise. La reprise se fait lentement. L'État, qui avait profité des périodes de croissance économique pour financer ses projets, voit diminuer les rentrées de fonds.

Le manque de revenus aura pour conséquence d'alourdir le déficit des gouvernements et de mettre en veilleuse à court terme les grands projets économiques. Très rapidement, ce sont les acquis même de la révolution tranquille qui sont remis en cause.

Les gouvernements augmentent les impôts et effectuent des compressions, tant dans les emplois de la fonction publique que dans les salaires des fonctionnaires.

Des services jusqu'alors considérés comme essentiels pour tous sont l'objet d'une remise en question. Qui n'a pas entendu parler de privatisation des soins de santé, de ticket modérateur?

Les années 80 et également le début des années 90, sont synonymes de privatisation, de déréglementation, de retrait de l'État au profit du secteur privé. Pour les gouvernements fédéral comme provincial, il faut mettre fin au rôle de chef de file de l'État et laisser aux entreprises privées l'initiative du développement économique.

1.4 EXERCICE 102

Comment les gouvernements perçoivent-ils le rôle de l'État dans les années 80?

_____

_____

LES ORGANISATIONS SYNDICALES

LES EFFECTIFS

Au cours des 30 dernières années, les effectifs syndicaux connaissent des fluctuations selon la santé de l'économie.

Grâce à la croissance économique, les effectifs syndicaux sont en progression jusqu'au milieu des années 70. Les syndicats profitent de l'expansion du secteur tertiaire pour syndiquer une partie de la nouvelle main-d'oeuvre.

TABLEAU 15 - RÉPARTITION DES EFFECTIFS SELON L'AFFILIATION SYNDICALE, QUÉBEC, 1961-1988

	1961	1966	1971	1976	1981	1985	1988
CTC/-FTQ	201 235 (57 %)	300 179 (48,2 %)	364 004 (49,9 %)	403 155 (51,5 %)	425 850 (48 %)	450 000 (46,3 %)	450 000
CSN	90 733 (25,7 %)	190 454 (30,5 %)	184 925 (25,3 %)	151 951 (19,2 %)	189 295 (21,5 %)	209 000 (21,5 %)	204 562
CEQ	33 840	54 258 (8,7 %)	70 000 (9,6 %)	82 548 (10,4 %)	81 033 (9,2 %)	91 586 (9,4 %)	99 114
CSD				37 922 (4,8 %)	49 581 (5,6 %)	39 885 (4,1 %)	16 749
Autres	61 076 (17,7 %)	77 887 (12,5 %)	109 334 (15,0 %)	113 092 (14,3 %)	134 440 (15,2 %)	189 429 (18,5 %)	
TOTAL	353 044	662 778	728 263	788 668	880 199	970 900	

Source : J. ROUILLARD. Histoire du syndicalisme québécois, 1989, p. 302, et GOUVERNEMENT DU CANADA, Travail Canada. Répertoire des organisations de travailleuses et travailleurs au Canada, 1988, p. 20.

TABLEAU 16 - EFFECTIFS SYNDICAUX AU QUÉBEC, 1961-1985

	Effectifs déclarés	% des effectifs par rapport au total des salariés
1961	353 300	30,5
1966	591 551	35,7
1971	728 263	37,6
1976	788 668	34,8
1981	880 199	35,4
1985	970 900	38,2

Source : J. ROUILLARD. Op. cit., 1989, p. 289.

1.4 EXERCICE 103

À l'analyse du tableau 16, quelle constatation faites-vous quand vous voyez l'évolution de la main-d'oeuvre syndiquée au Québec?

_____

_____

_____

Les difficultés économiques se répercutent sur les effectifs syndicaux. Les fermetures d'usines, les mises à pied entraînent des pertes pour les syndicats : un chômeur n'est pas syndiqué. De plus, la création d'emplois dans la fonction publique est en régression au cours des années 70. Le secteur public et le secteur privé auront recours de plus en plus à des travailleuses et à des travailleurs occasionnels, temporaires ou contractuels, notamment pour lutter contre la syndicalisation.

Au début des années 1960, il existe trois grandes associations ouvrières au Québec :

- la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ);
- la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC/CSN);
- la Corporation des instituteurs et des institutrices catholiques (CIC/CEQ).

Dans l'ensemble, les organisations ouvrières ont participé aux grands changements qui ont bouleversé la société québécoise. À des degrés divers, elles ont soulevé des débats, proposé des projets de société et connu, de l'intérieur, des remises en question.

Dans l'ensemble, elles ont profité de l'existence d'une fonction publique importante. Certaines, comme la CSN, seront profondément marquées par le développement du secteur public, et d'autres, comme la FTQ, verront dans la syndicalisation de ce secteur un moyen d'accentuer leur présence sur la scène syndicale.

LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)

La FTQ, au début des années 1960, est un organisme provincial représentant le Congrès du travail du Canada.

Nous nous attacherons à deux aspects particuliers de la FTQ :
- sa lutte pour l'autonomie;
- sa contestation au sein des syndicats internationaux.

Lutte pour l'autonomie

Un des faits les plus importants de cette période est la lutte que la FTQ entreprend à partir des années 1960 pour obtenir plus d'autonomie au sein du CTC.

Mais pourquoi cette lutte?

D'abord, en 1960, la FTQ représente 40 p. 100 de l'effectif québécois des syndicats internationaux et elle voudrait bien augmenter ce pourcentage. Pour ce faire, elle doit démontrer aux syndiquées et syndiqués l'intérêt et la nécessité d'adhérer à son organisation. L'adhésion à un syndicat étant volontaire, la FTQ doit faire ses preuves comme organisme représentatif au Québec. Elle doit s'imposer devant les autres organisations syndicales québécoises. Il faut donc qu'elle s'assure de conserver son effectif et même de l'accroître.

En 1964, lors d'une période de MARAUDAGE, la Confédération des syndicats nationaux* réussit à enlever près de 10 000 membres aux syndicats affiliés au CTC, donc susceptibles d'adhérer à la FTQ. Ce moment marque un changement au sein de la FTQ. Les dirigeants soulèvent alors le problème du manque d'autonomie de leur organisation et du peu de moyens dont ils disposent pour répliquer aux autres organisations qui tentent de lui soutirer des membres affiliés.

---

* La Confédération des travailleurs catholiques du Canada devient en 1960, la Confédération des syndicats nationaux.

Des campagnes d'organisation ont lieu et remportent de nombreux succès, entre autres la syndicalisation des 7 500 employés d'Hydro-Québec en 1966. Même si la FTQ désire mener de nombreuses campagnes de syndicalisation, elle est toujours limitée par son rôle de porte-parole du CTC au Québec. Elle doit donc lutter pour acquérir un statut particulier par rapport au CTC. Elle entreprend alors des négociations sur cette question et une entente intervient en 1973.

La FTQ se dote alors de moyens plus efficaces. Elle obtient plus de pouvoirs pour assurer elle-même des services à ses membres, par exemple :

- l'organisation de stages de formation sur le syndicalisme;
- la mise en place de conseils de travail;
- l'embauche de personnel permanent pour offrir ces services.

1.4 EXERCICE 104

Laquelle de ces affirmations est fausse? _____

A) La FTQ réagit à la perte de 10 000 membres : elle se refuse à n'être que le porte-parole du CTC.

B) La FTQ négocie pour obtenir un statut particulier au sein du CTC.

C) La FTQ se sépare du CTC.

D) La FTQ cherche à élargir l'éventail des services offerts à ses membres affiliés.

La perte de membres affiliés a fait sentir à la FTQ l'urgence d'être mieux équipée et plus active. D'ailleurs, elle regroupe de plus en plus de syndicats pancanadiens.

La contestation au sein des syndicats internationaux

Un vent de contestation souffle sur les locaux* canadiens de certains syndicats internationaux. Le reproche principal qui est fait porte sur le peu d'autonomie laissé aux locaux canadiens par leur fédération, établie aux États-Unis.

Les décisions concernant les revendications, les programmes d'action et les grèves sont prises aux États-Unis, souvent en tenant compte surtout du contexte américain. En fait, les locaux canadiens ne sentent aucun intérêt de la part de leur fédération pour les particularités canadiennes.

Ils veulent, tout comme la FTQ l'a fait avec le CTC, négocier un statut particulier et un droit de regard sur les décisions qui les concernent. Ils veulent pouvoir adopter des politiques différentes, plus appropriées au contexte canadien.

Citons, à titre d'exemple, le syndicat des travailleurs de l'automobile qui, en 1984, se désaffilie du syndicat international. Les membres canadiens exigeront de récupérer une partie des cotisations payées au fil des ans et qui étaient restées aux États-Unis.

Le CTC, pour le Canada, et la FTQ, pour le Québec, accueillent ces nouveaux syndicats. Cela leur permet de solidifier leurs assises et d'accroître leur autonomie à l'égard des syndicats américains.

---

* Prenons quelques instants pour expliquer ce qu'est un local, à partir de l'exemple de l'Amalgamated Clothing and Textile Workers of America (ACTWA) dans le secteur de la confection pour hommes.

Si vous travaillez dans un atelier comme coupeuse ou comme coupeur, vous faites partie du Local des coupeurs. Ce local regroupe toutes vos consoeurs et tous vos confrères qui font le même métier que vous, dans votre région.

Tous les locaux qui regroupent les emplois du secteur de la confection (coupeur, presseur, finisseur) sont réunis au sein d'un bureau conjoint d'une région. Exemple : le Bureau conjoint de Montréal, ou celui de Toronto...

Les bureaux conjoints ainsi que les représentants des locaux sont représentés au sein de la Fédération (Bureau central) dont les bureaux sont aux États-Unis. Des congrès ont lieu régulièrement (par exemple à tous les quatre ans), où les déléguées et les délégués de tous les locaux canadiens et américains se rencontrent pour déterminer des orientations du syndicat international.

1.4 EXERCICE 105

A) Quels sont les deux reproches que font les syndicats canadiens aux fédérations internationales auxquelles ils sont affiliés?

_____

_____

B) Si des syndicats québécois choisissent de se désaffilier de leur fédération internationale, quel statut auront-ils au sein du CIC et de la FTQ?

_____

_____

La FTQ voit son effectif progresser régulièrement. Alors qu'elle ne représente que 40 p. 100 de l'effectif québécois des syndicats internationaux en 1960, elle en regroupe plus de 80 p. 100 en 1983*. Cela démontre bien qu'elle a réussi à s'imposer.

Sa présence est importante dans le secteur manufacturier et dans la construction. Ces deux secteurs sont particulièrement touchés par les récessions économiques, surtout par celle de 1981.

La FTQ privilégiera trois moyens d'action syndicale :

1- **L'action politique**

Il est important de faire pression sur les gouvernements et les partis politiques. La FTQ choisit de soutenir aux élections le parti qui semble le plus près de ses intérêts. Elle appuie notamment le Parti québécois au Québec et le Nouveau Parti démocratique à Ottawa.

2- **L'accroissement du rôle de l'État**

L'État doit assurer un contrôle de l'épargne collective pour stimuler l'économie, mettre sur pied de nouveaux projets dans l'industrie et conserver les emplois menacés. Consciente du rôle primordial de l'épargne collective, la FTQ crée le Fonds de solidarité, en 1982.

---

* P.-A. LINTEAU, et autres. Op. cit., 1986, p. 526.

3- **La syndicalisation massive**

Les travailleuses et les travailleurs doivent se syndiquer pour créer un meilleur rapport de force avec le patronat et tenter d'obtenir leur part de la richesse collective. Cette préoccupation prend de l'ampleur à cause des récessions économiques, du nombre croissant d'emplois à temps partiel et de petites unités de production.

1.4 EXERCICE 106

Pourquoi la FTQ s'intéresse-t-elle à la gestion de l'économie et à l'utilisation de l'épargne collective?

_____

_____

La FTQ, déjà présente dans le secteur public (santé, affaires sociales et éducation), s'implante dans le secteur secondaire et y exerce une influence grandissante.

La FTQ ne remet pas en question le système économique lui-même : elle souhaite plutôt que des mesures soient prises en vue d'une meilleure répartition de la richesse. En ce sens, elle n'atteindra jamais le radicalisme d'une autre centrale syndicale, la Confédération des syndicats nationaux.

LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (CSN)

Le premier octobre 1960, à l'occasion du congrès de Montréal, les déléguées et délégués optent pour la déconfessionnalisation de la centrale. La nouvelle déclaration de principe ne fait aucune allusion à l'Église. Désormais, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada portera le nom de Confédération des syndicats nationaux.

La CSN adhère aux idées de la révolution tranquille et apporte son soutien au gouvernement libéral. L'affirmation du rôle de l'État dans l'économie et les questions sociales amènent la CSN à participer à divers comités gouvernementaux pour y défendre l'idée de la redistribution des richesses. Elle sera la grande bénéficiaire de l'accroissement du rôle de l'État.

Au moment de l'essoufflement des réformes, c'est-à-dire à partir de 1966, elle posera un regard critique sur l'attitude du gouvernement. Elle se radicalisera et deviendra de plus en plus sévère à l'égard du gouvernement.

Retenons trois aspects de l'évolution de la CSN entre 1960 et 1990 :

- l'importance du secteur tertiaire;
- la radicalisation;
- la vision politique : le deuxième front.

L'importance du secteur tertiaire

La CSN profite plus que les autres centrales de la syndicalisation des services publics.

Elle occupe une place de plus en plus importante dans le secteur de la santé et des services sociaux et dans celui de l'éducation (principalement les cégeps et les universités). Cette implantation dans le secteur des services influence la composition de la CSN.

Alors qu'en 1960, les trois quarts de son effectif provenaient du secteur secondaire, ce secteur ne représente plus que le tiers des membres de la centrale en 1973. Le secteur secondaire est en chute : des fédérations autonomes telles que celles du vêtement, du textile et de la chaussure ont fusionné faute de membres. Il n'y a plus assez d'effectifs pour maintenir les services. La CSN fera alors une percée importante dans le secteur tertiaire grâce à la fonction publique. Dans le secteur tertiaire, la CSN recrute un nombre de plus en plus grand de femmes qui influenceront petit à petit les orientations de la centrale, principalement grâce aux comités sur la condition féminine.

1.4 EXERCICE 107

En s'imposant dans le secteur tertiaire, quelle nouvelle catégorie de membres la CSN recrute-t-elle?

_____

_____

La composition de la CSN se modifie donc, et les syndiquées et syndiqués du secteur secondaire, de majoritaires qu'ils étaient, deviennent petit à petit minoritaires.

La radicalisation

Le discours de la CSN se radicalise notamment dans le manifeste «*Ne comptons que sur nos propres moyens*», publié en 1971, dans lequel la centrale fait, pour la première fois, une analyse de la situation sociale et économique dans la perspective de la lutte des classes. La CSN propose alors le rejet du système capitaliste et l'instauration du socialisme, considéré comme le seul système politique valable pour la classe ouvrière.

Cette nouvelle orientation est loin d'être partagée par l'ensemble des membres; ce sont ceux du secteur secondaire qui s'y opposent le plus. La politisation des débats est pour plusieurs d'entre eux superflue. L'amélioration de leurs conditions de travail passe par la négociation au sein de leur entreprise. Au contraire des fonctionnaires et employés du secteur public, les ouvriers du secteur secondaire ne sont pas directement touchés par les lois spéciales et autres interventions de l'État dans leurs conditions de travail. Ils jugent donc que l'accent mis sur la lutte des classes et la politique est exagéré et sans lien avec leurs préoccupations.

1.4 EXERCICE 108

Quel système économique la CSN rejette-t-elle?

Divers événements susciteront le mécontentement des membres. Soulignons notamment le front commun de 1972 : 210 000 travailleuses et travailleurs de tout le secteur public sont en grève. Le gouvernement vote une loi spéciale que les chefs syndicaux veulent défier, ce qui entraînerait de lourdes amendes. Certains membres sont contre une telle action et croient que la centrale ne devrait pas s'engager dans une confrontation avec le gouvernement. D'autant plus que les amendes pourraient toucher le Fonds de défense professionnelle auquel tous les syndicats participent.

En 1972, environ 30 000 membres, venant surtout du secteur secondaire, quittent les rangs de la CSN pour créer la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).

Ils seront suivis par 30 000 fonctionnaires provinciaux, par les 6 000 travailleurs de l'Alcan et les 3 000 chauffeurs d'autobus de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

En 1975, la CSN connaît une nouvelle vague de départs. Environ 20 000 travailleuses et travailleurs, principalement du secteur public (infirmières et infirmiers, professionnelles et professionnels du gouvernement, employées et employés de la Société des alcools du Québec), quittent la centrale. À l'inverse des membres du secteur secondaire, qui lors de la scission, ont choisi de se doter d'une nouvelle centrale (la CSD), tous les autres groupes de syndiqués dissidents forment des syndicats indépendants : chacun se sent suffisamment fort pour négocier seul et pour faire des revendications axées avant tout sur les intérêts professionnels de ses membres*.

Reprenez le tableau 15 et portez attention aux effectifs de la CSN entre 1971 et 1981 : il faudra dix ans pour que la CSN récupère les pertes causées par cette vague de départs et qu'elle atteigne une nouvelle fois le niveau de son effectif de 1971, soit plus de 185 000 membres.

1.4 EXERCICE 109

Quelle centrale naît de la scission au sein de la CSN?

Depuis les années 1970, la CSN s'interroge sur l'indépendance du Québec. En fait, la centrale associe le développement du Québec à une certaine autonomie politique. Mais ce n'est qu'en mai 1990, à son 55e congrès, que la CSN fera sien le projet d'indépendance et s'engagera dans sa promotion.

Il est important de préciser que la CSN se distingue de la FTQ quant à la politique partisane. Il est stipulé en effet dans les statuts et règlements de la CSN qu'elle doit demeurer neutre à l'égard des organisations politiques : elle doit garder son indépendance. Elle appuie des projets, et non pas des partis, se gardant ainsi de tout lien de dépendance.

La CSN s'allie à des groupes populaires et à des comités de citoyens pour faire valoir son projet de répartition des richesses et la remise en question du système capitaliste.

Fortement associée au secteur tertiaire, elle s'est quand même imposée par des luttes importantes dans le secteur secondaire. Pensons à la grève de Marine Industries à Sorel au début des années 80.

---

* Citons notamment la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (37 000 membres en 1988) et le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (40 000 membres en 1988).
GOUVERNEMENT DU CANADA, Travail Canada. Op. cit., 1988, p. 68-69 et p. 139-140.

1.4 EXERCICE 110

Qu'est-ce qui caractérise les groupes dissidents qui ont choisi de quitter la CSN?

_____

_____

Elle est, de toutes les centrales syndicales, celle qui est perçue comme la plus audacieuse. Elle met l'accent sur l'importance d'élargir le débat syndical et de s'allier aux groupes sociaux qui désirent des réformes.

La vision politique : le deuxième front

En 1968, le président de la CSN, Marcel Pépin, parlait de l'ouverture d'un deuxième front : celui de l'action politique. Les années 1960 et 1970 sont marquées par des vagues importantes de contestation. L'analyse que fait la CSN de la société l'amène à élaborer un projet d'action politique. Elle tente de jeter les bases d'un pouvoir de masse et s'allie aux comités de citoyens, aux associations de locataires, de consommateurs et aux coopératives d'habitation pour créer un front d'action capable de faire face aux gouvernements et à l'entreprise privée.

La CSN crée également à cette époque des comités d'action politique (CAP). Ces comités demeureront indépendants des partis politiques afin d'éviter de perdre leur autonomie.

Quels seront leurs champs d'action?

D'abord, les CAP ne doivent pas se limiter au politique mais agir à tous les niveaux de la vie sociale : lutte pour de meilleurs logements, un meilleur accès à l'enseignement, la qualité de vie, les conditions de travail, la francisation des entreprises.

À travers ces revendications, c'est le système capitaliste même et ses injustices qu'on dénonce.

La mise en place des CAP est considérée comme un premier pas vers la création d'un parti des travailleurs.

Mais l'apparition du Parti québécois viendra semer le doute au sein des organisations syndicales quant à la nécessité de créer un parti voué aux intérêts de la classe ouvrière.

Une aile du mouvement ouvrier voit en effet dans le Parti québécois l'agent qui canalisera l'opposition au gouvernement libéral d'alors et qui sera le moteur du changement désiré.

Jamais les syndicats ne réussiront à canaliser les énergies et à mettre sur pied un parti des travailleurs. Ce projet est peu à peu relégué aux oubliettes à mesure qu'on avance dans les années 1980, bien que la récession économique frappe durement la classe ouvrière.

1.4 EXERCICE 111

Par la création d'un «deuxième front», dans quel domaine la CSN entend-elle agir?

_____

_____

LA CORPORATION DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES CATHOLIQUES DU QUÉBEC, qui devient en 1967 LA CENTRALE DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC (CEQ)

Nous avons retenu deux aspects de l'évolution de la CIC et de la CEQ :

- l'effectif;
- les orientations syndicales.

L'effectif

À partir de 1964, avec la création du ministère de l'Éducation et le mouvement de démocratisation de l'enseignement qui s'ensuit, la CIC connaît un énorme essor.

La croissance sans précédent du réseau scolaire permettra à la corporation de voir son effectif passer de 28 000 à 70 000 membres en 10 ans. La CEQ s'intéressera au cours des années 70 et 80 à la syndicalisation d'autres secteurs que celui de l'éducation, élargissant ainsi sa base.

1.4 EXERCICE 112

Quel effet sur la syndicalisation des enseignantes et des enseignants la démocratisation de l'éducation a-t-elle eu?

_____

_____

Les orientations syndicales

Comme vous l'avez vu dans l'objectif intermédiaire 1.3, la CIC est avant tout un organisme de défense des intérêts professionnels du corps enseignant. Elle a un discours corporatiste et ne se sent guère d'affinités avec les autres organisations ouvrières.

Dans les années 1950, elle défendra le principe de la fréquentation scolaire obligatoire, s'inscrivant ainsi dans le courant des réformes de la révolution tranquille. Mais contrairement à la CSN et à la FTQ, elle ne revendiquera pas la gratuité scolaire, élément essentiel de l'accès à l'éducation. Dans les années 60, la CIC décide de faire sienne cette revendication, mais elle défend encore la confessionnalité du système d'éducation, c'est-à-dire le fait qu'il existe deux secteurs : l'un catholique, l'autre protestant.

En 1964, le gouvernement du Québec adopte un nouveau code du travail. Les enseignantes et les enseignants de la CIC font alors front commun avec la CSN et la FTQ pour obtenir la reconnaissance du droit de grève dans les secteurs public et parapublic. Ils ne veulent pas faire l'objet d'une loi d'exception et veulent les mêmes droits que les autres employées et employés du secteur public. Les membres de la CIC tendent de plus en plus à privilégier les questions syndicales (conditions de travail) par rapport aux aspects purement professionnels.

À partir de 1966, la CIC s'intéresse à des questions qui concernent toute la société. Ses membres souhaitent qu'elle intervienne dans des domaines autres que l'enseignement et que le terme «catholique» n'apparaisse plus dans le nom de l'organisation. Ils désirent élargir la syndicalisation à toutes les enseignantes et à tous les enseignants de la province, sans égard à leur langue ou à leur religion. La CIC devient en 1967 la Centrale des enseignantes et des enseignants du Québec.

En 1969, les membres décident de modifier la constitution de leur centrale. Désormais, il ne sera plus fait mention de la doctrine sociale de l'Église : la CEQ devra fonder son action sur les principes de la Charte des droits de l'homme.

1.4 EXERCICE 113

A) Quelle est la nouvelle appellation que prendra la CIC en 1967?

_____

B) Sur quels principes la nouvelle centrale devra-t-elle fonder son action?

_____

_____

À son congrès de 1970, la CEQ entreprendra une nouvelle étape dans la réforme de ses structures, qu'elle doit adapter à ses nouvelles orientations. Elle entend désormais tenir compte des préoccupations sociales et politiques.

Son orientation idéologique rejoint celle de la CSN. À partir de 1971, la CEQ devient une organisation vraiment syndicale. On y défend l'urgence de l'unité ouvrière et l'analyse de la société se fait comme à la CSN, dans une optique socialiste : lutte des classes et syndicalisme militant sont les mots d'ordre des années 1970.

En 1972, la Centrale des enseignantes et des enseignants du Québec devient la Centrale de l'enseignement du Québec. Ce changement d'appellation s'inscrit dans un mouvement de syndicalisation qui déborde le seul corps enseignant. La CEQ regroupe désormais d'autres catégories d'emplois (secrétariat, personnel d'entretien), non seulement dans les commissions scolaires mais aussi dans le secteur des loisirs.

En 1974, la CEQ présentera, dans un document intitulé *École et luttes de classes au Québec*, une analyse du système scolaire. L'école y est décrite comme une institution qui reproduit les inégalités sociales et dans laquelle les enfants n'ont pas tous les mêmes chances de réussite.

1.4 EXERCICE 114

À quelle autre centrale syndicale la CEQ s'apparente-t-elle sur le plan idéologique?

_____

_____

Arrivé au pouvoir en 1976, le Parti québécois dit avoir un préjugé favorable envers la classe ouvrière et se propose de faire des réformes importantes en appui au mouvement syndical.

Dès lors, à la CEQ, des tensions surgissent entre l'aile dite radicale, qui a une attitude critique, et l'aile réformiste, très proche du Parti québécois. Ces divergences existent dans toutes les organisations syndicales, mais elles sont plus marquées au sein de la CEQ. L'aile réformiste est surtout représentée par les enseignantes et les enseignants.

La récession économique des années 1980 affecte le milieu de l'enseignement. En 1982, à la CEQ, comme dans les autres centrales, les membres sentent le besoin de s'unir au moment où le gouvernement du Parti québécois menace de ne pas respecter les conventions collectives et d'imposer de nouvelles conditions de travail qui menacent les acquis du mouvement syndical.

Dans les années 1980, l'écart se creuse entre la base et la direction, dont l'idéologie est jugée trop radicale. Les membres de la CEQ s'interrogent sur l'intérêt de défendre un projet de société qui ne touche guère les enseignantes et les enseignants dans leurs fonctions. Le malaise ira grandissant, à un point tel qu'un congrès d'orientation sera convoqué. Les positions de la centrale y seront révisées : il ne sera désormais plus question de lutte des classes ni d'abolition du système capitaliste.

La CEQ opte donc pour la transformation de la société par des réformes: elle abandonne la confrontation.

1.4 EXERCICE 115

Quel parti politique a eu dans les années 80 une influence marquante sur l'orientation de la CEQ?

Les organisations ouvrières se sont radicalisées entre 1960 et 1990. Elles ont élargi leur champ d'action et ont participé aux grands débats de notre société : droit à l'avortement, libre échange, accords du lac Meech, etc.

Les centrales parlent beaucoup d'unité syndicale. Bien que leur vision de la société ne soit pas la même, elles tenteront, sur les grandes questions qui concernent tous les Québécois et les Québécoises, d'adopter une position commune.

Rappelons qu'au moment des discussions sur le libre-échange, les trois centrales, CSN, CEQ et FTQ, se sont alliées à l'Union des producteurs agricoles pour dénoncer l'accord et présenter des recommandations communes.

DIVISION DU TRAVAIL ET REVENDICATIONS SYNDICALES

Nous traiterons dans un premier temps des grands changements survenus sur le plan des méthodes de travail depuis les années 60. Puis nous verrons l'évolution des revendications syndicales au cours des trois périodes ou décennies déjà utilisées pour décrire l'évolution économique:

- le rattrapage (les années 1960);
- le ralentissement économique (les années 1970);
- la remise en question des acquis sociaux (les années 1980).

LA CRISE DES MÉTHODES DE TRAVAIL TAYLORIENNES ET FORDIENNES

Les méthodes de travail tayloriennes et fordiennes, qui ont été à l'origine de l'augmentation de la productivité du travail dans les années 1950 et 1960, entrent vers la fin des années 1960 dans une période d'épuisement. Depuis le début des années 1970, la faiblesse de la productivité caractérise les économies québécoise et canadienne.

Bien des raisons peuvent expliquer cela. Tout d'abord, le rejet de ces méthodes par les travailleuses et les travailleurs, rejet qui se manifeste par le sabotage de la production, les grèves, le ralentissement du rythme de travail, etc.

Enfin, il faut souligner un autre point qui a contribué à la remise en question des méthodes de travail tayloriennes et fordiennes. Au début des années 1950, en échange de leur accord à l'introduction de nouvelles méthodes dans les usines, les syndicats avaient obtenu des augmentations substantielles de salaire ainsi que des garanties contre les licenciements. Or, avec le temps, ces acquis syndicaux finissent par ronger les profits des entreprises.

La diminution de la productivité et la rigidité des ententes syndicales* conclues dans les années 1950 et 1960 amènent les employeuses et les employeurs à recourir de plus en plus souvent à l'embauche de personnel à temps partiel. Les rapports de cette main-d'oeuvre avec le syndicalisme traditionnel seront examinés ultérieurement.

---

* Sécurité d'emploi, ancienneté, indexation des salaires, avantages sociaux, etc.

Division du travail et changements techniques

La division du travail telle que proposée par Taylor ne disparaît cependant pas des lieux de travail. En fait, elle est adaptée au fil des ans aux besoins de l'économie.

Rappelez-vous : quand Taylor élabore son système de mesure du temps d'exécution d'un travail et sa théorie de la division scientifique du travail, son but est d'améliorer la productivité dans les usines. Pourtant, les méthodes de Taylor ne se limitent pas à l'industrie mais peuvent être appliquées dans l'ensemble des secteurs de l'économie.

Au cours des années 1960, 1970 et 1980, la division scientifique du travail sera appliquée dans tous les secteurs. Dans le secteur tertiaire, par exemple, les emplois de bureau sont de plus en plus spécialisés : chacun a une tâche bien précise à exécuter.

Dans le secteur de la santé, où l'on tenta également d'appliquer les méthodes de Taylor, les employeuses et les employeurs durent rapidement faire face à l'opposition des travailleuses et des travailleurs.

L'instauration des méthodes tayloriennes dans le secteur de la santé a été nommée PRN*.

On tenta d'imposer aux infirmières et aux infirmiers des plans de travail conformes aux méthodes de Taylor. Le temps consacré à chaque acte médical était strictement mesuré et l'horaire de travail de l'infirmière était organisé sans égard au temps passé auprès du malade pour le réconforter.

1.4 EXERCICE 116

Comment nomme-t-on l'application des méthodes tayloriennes dans le secteur de la santé?

_____

_____

Le PRN fut combattu par l'ensemble des organisations ouvrières (qu'elles regroupent ou non des infirmières), qui craignaient non seulement la déshumanisation des soins de santé mais également les pertes d'emplois. Les syndicats appréhendent en effet que les employeuses et les employeurs profitent de la rationalisation pour diminuer le nombre de postes à temps plein.

---

* Programme visant la rationalisation des soins de santé, du «Nursing».

On assiste à la même époque à une révolution des techniques qui modifiera l'ensemble des conditions de travail.

Vers 1960, l'ordinateur fait son apparition et envahit peu à peu notre quotidien.

Dans les bureaux, l'ordinateur est aujourd'hui aussi nécessaire que le calepin et le crayon. Une nouvelle science du travail voit le jour : l'ergonomie. Il s'agit de l'application de l'informatique aux activités de bureau.

Dans l'industrie, l'informatique donnera naissance à la robotique, qui consiste à automatiser entièrement certaines tâches et à les faire effectuer par des machines, les «robots». La robotique entraîne donc la mise à pied ou le recyclage du personnel devenu inutile pour l'entreprise.

Faisons un petit retour en arrière. Ford voulait, avec la chaîne de montage, simplifier les tâches et ainsi permettre à l'employeur d'embaucher des ouvrières et des ouvriers sans qualification.

La révolution technique vise un objectif bien différent, soit la réduction du personnel et des coûts reliés aux avantages consentis aux syndicats. Un robot n'est jamais malade et ne fait pas la grève!

1.4 EXERCICE 117

Quelle est la technologie qui est introduite dans le monde du travail à partir de 1960?

_____

_____

LES REVENDICATIONS SYNDICALES

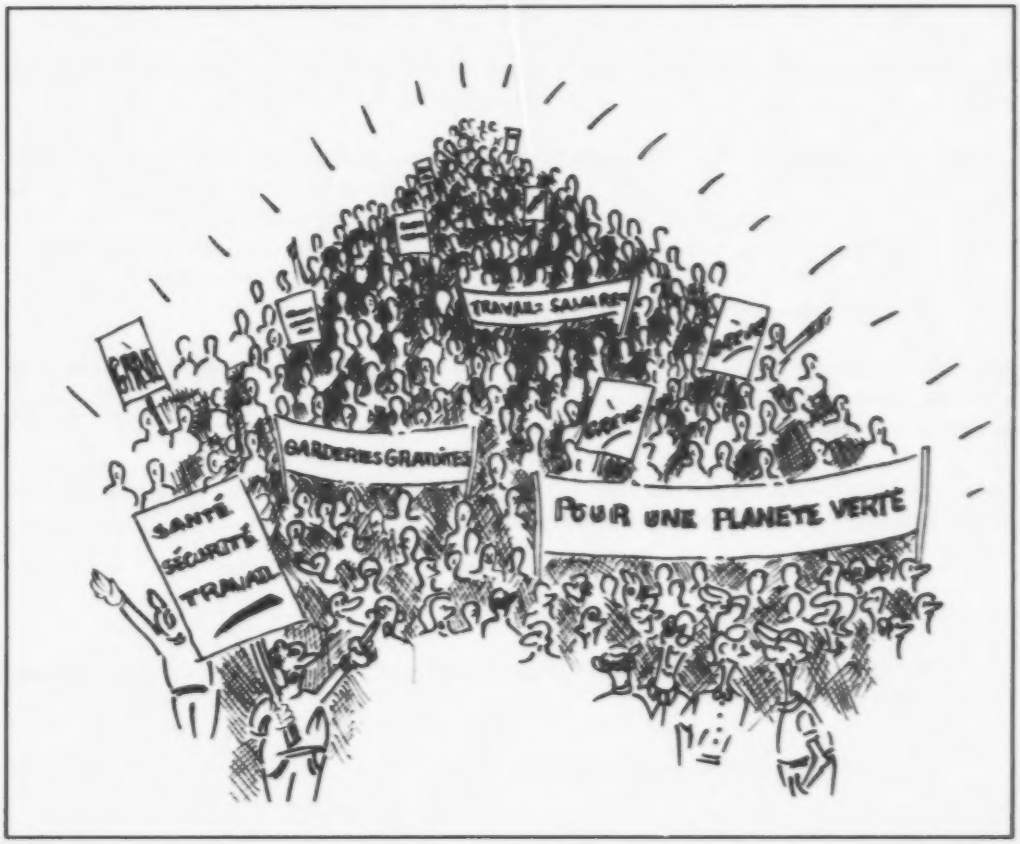

Le rattrapage : les années 1960

Les années 1960 sont marquées par une reprise économique importante. L'État prend en main le développement économique du Québec. Il prend le contrôle des secteurs de la santé et de l'éducation, assurant ainsi à la population un meilleur accès à ces services. On assiste alors à une croissance importante de la fonction publique. Les revendications syndicales seront influencées par cette période de réformes sociales et de développement économique.

L'une des principales revendications de l'époque est le droit de se syndiquer et de faire grève dans le secteur public. Divers groupes de travailleuses et de travailleurs décident de se syndiquer et tentent de négocier un contrat de travail. Le gouvernement est réticent devant cette vague de syndicalisation et Jean Lesage, alors premier ministre, lance sa phrase célèbre : «La Reine ne négocie pas avec ses sujets», espérant faire comprendre aux fonctionnaires que l'État n'a pas l'intention de négocier avec eux. Mais le gouvernement, devant l'augmentation du nombre de grèves illégales, doit se résigner à négocier avec les syndiquées et les syndiqués.

Les revendications portent sur les salaires, la durée de la journée de travail, la sécurité d'emploi, les promotions, les vacances, les caisses de retraite, la définition des tâches.

La période de croissance économique facilite les gains des syndicats, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. La multiplication des grands travaux (métro, barrages, bâtiments publics) favorise l'augmentation des salaires des ouvriers de la construction, qui demeurent toutefois dépendants du caractère saisonnier de l'industrie et qui n'ont aucune sécurité d'emploi. De plus, il existe dans cette industrie de fortes disparités régionales en ce qui concerne les conditions de travail.

À la fin des années 1960, les revendications portent de plus en plus souvent sur la sécurité d'emploi. Dans certaines industries, comme chez General Motors à Boisbriand, la francisation devient une revendication.

Les syndicats commencent à parler de congés de maternité et de garderies, mais ces questions ne feront véritablement l'objet de revendications qu'au cours des années 1970.

1.4 EXERCICE 118

Quelle est la principale revendication des fonctionnaires du secteur public au début des années 60?

Le ralentissement : les années 1970

On peut définir les années 1970 comme étant des années de ralentissement sur le plan économique. L'État a pris la direction du développement économique et est le maître d'oeuvre de nombreux projets, dont l'exploitation des ressources hydro-électriques de la Baie James. L'État investit donc des sommes considérables alors que le ralentissement économique se fait sentir. On commence dès lors à parler de l'augmentation du déficit gouvernemental. La stagflation sévit dans tous les secteurs d'activités. Les fermetures d'usines et les départs d'entreprises pour l'Ontario commencent à toucher sérieusement l'économie québécoise.

Quelles seront les revendications syndicales dans un tel contexte? Elles seront bien sûr centrées sur le maintien des acquis.

Les ouvrières et les ouvriers voient diminuer leur pouvoir d'achat. Ils tenteront par des revendications salariales d'obtenir une protection. Le phénomène de stagflation, dont nous avons parlé précédemment, et qui, rappelez-vous, est la conjonction d'une hausse générale des prix et du chômage, menace bon nombre d'emplois. Les syndicats tenteront de protéger leurs membres. Ils revendiquent l'INDEXATION des salaires au coût de la vie, qui permettrait au moins de maintenir le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs.

Les syndicats réclament pour les femmes un SALAIRE ÉGAL pour un TRAVAIL ÉQUIVALENT (on ne parle plus de travail «égal»). En effet les femmes sont cantonnées dans des emplois où les salaires sont de beaucoup inférieurs à ceux des hommes. (Lors de la négociation de 1988-1990, les syndicats du secteur public donnaient l'exemple des garderies, où les femmes gagnaient un salaire inférieur aux hommes qui étaient gardiens d'animaux dans les zoos.) En parlant de travail équivalent, on ouvre la porte à une évaluation des emplois selon la compétence et à une hausse progressive des salaires des femmes.

Cette question est toujours d'actualité : elle fut l'une des revendications principales de la négociation du secteur public de 1987-1990.

À mesure que la crise économique s'aggrave, les revendications entourant la sécurité d'emploi se font plus pressantes. Il est intéressant de noter aussi que les syndicats réclament la «nationalisation des régimes de retraite et des fonds d'assurance privée et ce afin de favoriser l'augmentation des investissements productifs dans l'économie*». Cela rejoint l'idée du contrôle de l'épargne collective, défendue par la FTQ.

1.4 EXERCICE 119

Nommez deux revendications qui visent à contrer les effets de la stagflation?

_____

_____

* CSN/CEQ. Histoire du mouvement ouvrier, cent cinquante ans de luttes, 1984, p. 257.

Des gains seront enregistrés quant aux congés de maternité. En 1972, l'assurance-chômage prévoit un congé de quinze semaines, payé aux deux tiers du salaire assurable. Plus tard, en 1979, les travailleuses du secteur public obtiennent un congé de maternité rémunéré à 100 p. 100 pendant 20 semaines, et un congé sans solde pour une période de 2 ans. Depuis ces gains, les syndicats ont réitéré leur demande afin que toutes les travailleuses québécoises aient droit aux mêmes avantages.

Au cours des années 1970, le mouvement syndical commence à réclamer une amélioration des conditions de travail pour tous les membres de la classe ouvrière, qu'ils soient syndiqués ou non. Le nombre élevé d'accidents de travail amène les syndicats à faire pression sur le gouvernement pour qu'il fasse des lois qui soient plus sévères à l'endroit des employeuses et des employeurs. Des protections contre les nombreuses maladies industrielles telles l'amiantose et la silicose seront aussi réclamées par les centrales syndicales.

En 1971, la grève au quotidien La Presse, de Montréal, fait ressortir le malaise provoqué par les changements techniques qui menacent certains emplois.

Des grèves importantes ont lieu dans des compagnies multinationales. Elles sont longues et ardues. Citons-en trois :

- Canadian Gypsum à Joliette (20 mois);
- Firestone à Joliette (10 mois);
- United Aircraft à Longueuil (22 mois).

Ces trois grèves eurent lieu en 1973 et en 1974. Elles furent très difficiles : embauche de briseurs de grève, injonction pour empêcher le piquetage, recours à la police, etc. Le mouvement syndical réclame alors une loi qui interdirait l'embauche de briseurs de grève.

La structure économique se modifie. De plus en plus, c'est la petite et moyenne entreprise qui crée les emplois. Les organisations syndicales demandent des mesures facilitant la syndicalisation rendue difficile par la multitude de petites entreprises. La solution proposée par les syndicats : l'accréditation multi-patronale. Les ouvrières et les ouvriers de plusieurs petites entreprises d'un même secteur pourraient se regrouper au sein d'un syndicat pour négocier une convention collective, peu importe le nombre d'employeurs.

Il faut souligner ici un fait important de cette période : l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, en particulier dans le secteur tertiaire, celui des services. À la fin des années 1970, près de huit femmes sur dix* travaillent dans les services. L'accroissement de la fonction publique, l'ouverture de nombreuses écoles et de postes dans les services sociaux et les services de santé sont autant de facteurs qui expliquent la présence imposante des femmes dans le secteur

---

* CSN/CEQ. Op.cit., 1984, p. 253.

des services. Les travailleuses de ce secteur participeront à la période de syndicalisation des années 1960 et elles seront de plus en plus actives dans le syndicalisme des années 1970. Des comités de condition féminine sont mis sur pied dans les centrales syndicales.

La présence de militantes aura une influence sur la nature des revendications des syndicats. Peu à peu, ceux-ci intègrent à leurs négociations les revendications des femmes : congé de maternité, salaire égal, abolition de la discrimination dans l'emploi, promotions. Les demandes des femmes débordent le cadre du syndicalisme et s'intègrent dans le projet social défendu, spécialement, par la CSN : revendications concernant l'obtention d'un réseau universel et gratuit de garderies, le droit à l'avortement, l'élimination des stéréotypes sexistes.

Les comités de condition féminine ont un rôle de plus en plus grand à jouer dans les syndicats, particulièrement à la Fédération des affaires sociales (affiliée à la CSN) ou à la CEQ, où les femmes sont majoritaires. Leur influence ne sera pas aussi grande dans des organisations où la main-d'oeuvre est majoritairement masculine : pensons aux nombreux syndicats du secteur secondaire (aéronautique, construction...). Ces syndicats ne sont pas très sensibilisés à la question des femmes, d'où la lenteur des progrès en matière de condition féminine dans bon nombre de syndicats affiliés à la FTQ.

1.4 EXERCICE 120

A) Comment appelle-t-on les organismes créés dans les syndicats pour s'occuper de la condition des femmes?

_____

B) Nommez deux des revendications faites par ces organismes.

_____

_____

Les années 1970 sont marquées par un ralentissement de l'économie. Les syndicats tenteront de faire face à la situation en réclamant des mesures de protection du revenu et de l'emploi. On assiste aussi à l'élargissement des revendications à l'ensemble de la classe ouvrière.

1.4 EXERCICE 121

Nommez une des revendications du mouvement syndical qui touche l'ensemble de la classe ouvrière.

_____

La remise en question des acquis sociaux : les années 1980

La récession des années 80 a grandement nui au mouvement syndical. Pertes d'emplois, réouverture des conventions collectives sont choses courantes durant cette période. L'État se retire peu à peu de l'économie, redonnant l'initiative à l'entreprise privée. Une ère de déréglementation commence. Les entreprises affirment que les réglementations gouvernementales pèsent trop lourd et demandent à l'État de les assouplir. Les programmes sociaux et les mesures de sécurité au travail sont remis en question sous prétexte qu'ils sont trop coûteux.

Dans beaucoup de secteurs, les employeuses et les employeurs décident de réouvrir les contrats de travail et, dès lors, ce sont eux qui posent leurs conditions : baisse des salaires, remise en question des pensions et autres avantages sociaux. En cela, le secteur privé s'est vu cautionné par le gouvernement du Québec qui, en 1982, décide unilatéralement de réouvrir les conventions des employés de l'État et d'imposer ses conditions par décret.

Les syndicats se trouvent dans une position défensive. Ils luttent alors non plus pour améliorer la situation des travailleurs, mais pour maintenir les acquis. Ils reprendront néanmoins l'offensive, mais toujours en mettant l'accent sur les acquis plutôt que sur les gains.

Dans les années 1980, les syndicats proposent des améliorations importantes, notamment en ce qui concerne la sécurité au travail. Même si la question des maladies industrielles n'est pas réglée, les syndicats se penchent sur de nouveaux problèmes de santé et de sécurité : mauvaise ventilation des immeubles, problèmes relatifs à l'utilisation des écrans cathodiques, etc. Les syndicats luttent pour obtenir le droit au retrait préventif pour l'ouvrière ou l'ouvrier qui croit sa santé menacée.

1.4 EXERCICE 122

Au début des années 1980, au moment de la récession, quelle fut l'attitude des employeurs - et parmi eux, de l'État - à l'égard des syndiquées et des syndiqués?

_____

_____

L'emploi précaire, un défi pour les syndicats

La crise économique n'a pas pour seule conséquence d'entraîner une augmentation du chômage, elle est également à l'origine d'un développement sans précédent du nombre d'emplois précaires comme les emplois à temps partiel. Tout emploi qui n'assure à celui ou à celle qui l'occupe aucune garantie quant à sa durée est un emploi précaire.

Prenons l'exemple d'une infirmière qui depuis cinq ans travaille toutes les semaines, en moyenne 35 heures. Toutefois, l'hôpital où elle travaille n'utilise ses services qu'au besoin. Même si elle n'a pas manqué de travail au cours des cinq dernières années, cette infirmière a un emploi précaire, puisqu'elle n'a aucune garantie quant à l'avenir.

L'intégration croissante d'employées et d'employés à temps partiel dans son entreprise permet à l'employeuse et à l'employeur de diminuer le coût de la main-d'oeuvre, puisqu'elle lui permet d'éviter les charges qui découlent des acquis syndicaux des années 1960. Ce type de main-d'oeuvre n'a pas droit à l'ensemble des avantages sociaux dont bénéficie la main-d'oeuvre employée à plein temps. En outre, elle n'est généralement pas syndiquée, et lorsqu'elle l'est, les syndicats qui la représentent sont souvent incapables de faire valoir ses revendications.

La multiplication des emplois à temps partiel constitue un moyen de modifier les conditions de travail de la main-d'oeuvre employée à temps plein et, partant, de la pratique syndicale.

La question du travail à temps partiel est au centre des préoccupations actuelles des syndicats qui ne condamnent pas cette forme de travail, mais qui craignent qu'elle contribue à faire diminuer le nombre d'emplois à temps plein et rende encore plus précaires les conditions de travail de ceux qui les occupent.

Les syndicats ont toujours revendiqué le droit pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs de se syndiquer et de profiter des acquis syndicaux, qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel.

1.4 EXERCICE 123

De quelle manière le travail à temps partiel peut-il être une option souhaitable pour d'aucuns, mais en même temps parfois néfaste pour l'ensemble des travailleurs?

_____

_____

Au cours de cette période (1960-1990), l'État intervient comme jamais auparavant dans le développement économique du Québec. En tant qu'employeur, il décide des conditions de travail d'un nombre important de travailleuses et de travailleurs. Les organisations syndicales ont mené de nombreuses luttes dans tous les secteurs économiques, mais principalement dans le secteur public. Contrairement aux périodes précédentes, ce sont les syndiquées et les syndiqués des secteurs public et parapublic qui sont aux premières lignes dans les luttes syndicales. Leurs victoires et leurs défaites auront des conséquences dans tous les autres secteurs de l'économie.

Alors que le mouvement syndical tente de rejoindre par ses demandes le plus de gens possible et qu'il espère voir les effets de ses gains se répercuter sur toute la classe ouvrière, l'État de son côté cherche de plus en plus à calquer les conditions de travail du secteur public sur le secteur privé.

Durant les années 1980, l'État fait marche arrière alors que les syndicats souhaitent qu'il s'engage davantage dans tous les domaines qui concernent non seulement la qualité du travail, mais aussi la qualité de vie.

LA LÉGISLATION OUVRIÈRE

Nous abordons maintenant la législation ouvrière au Québec. L'État, par diverses lois, décide de régir les relations entre le patronat et les syndicats et d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des salariées et des salariés.

LE CODE DU TRAVAIL (1964)

Dès leur arrivée au pouvoir en 1960, les libéraux québécois, dirigés par Jean Lesage, adoptent une attitude conciliante à l'égard des organisations syndicales et font des réformes importantes concernant leur statut. En juin 1961, ils corrigent en effet certaines dispositions de la loi de 1944, entre autres en limitant la durée de la période de négociation obligatoire avant le recours à la grève. Ces réformes aboutissent, en 1964, à l'élaboration du premier véritable Code du travail. Ce Code reconnaît le syndicalisme et le recours à la grève dans le secteur public. Il oblige les employeuses et les employeurs à percevoir les cotisations syndicales des ouvrières et des ouvriers qui le désirent et à transmettre les montants perçus à l'unité syndicale concernée.

De telles réformes tranforment profondément la nature des relations de travail au Québec, en ce qui concerne la force numérique de la CSN qui concentrera désormais ses efforts sur la syndicalisation des salariées et des salariés du secteur public. Aussi, de 1960 à 1969, l'effectif de la CSN passe-t-il de 101 942 à 207 983 membres.

En dépit de ses effets bénéfiques pour les organisations syndicales, la réforme du Code du travail ne garantit pas leur sécurité financière. Certes, les cotisations syndicales à la source sont rendues obligatoires, mais les membres sont rétissants à les payer.

En 1977, une nouvelle réforme du Code du travail est entreprise. Que retient-on de cette réforme? Surtout que la formule Rand est adoptée au Québec, rendant désormais obligatoire la cotisation syndicale pour toute employée et employé travaillant dans une entreprise où un syndicat est accrédité. Le Parti québécois vient, par cette mesure, de satisfaire une revendication ouvrière qui remonte aux années 1930.

De plus, il est désormais interdit d'embaucher des briseurs de grève.

1.4 EXERCICE 124

Quels sont les deux changements apportés au Code du travail par la réforme de 1977?

LA LOI DU SALAIRE MINIMUM (1964)

Le gouvernement Lesage, par cette loi, veut augmenter le salaire minimum, ce qui permet un certain rattrapage à bon nombre de petits salariés. En 1970, une nouvelle loi sera adoptée. En 1979, le gouvernement du Parti québécois votera la Loi sur les normes minimales de travail. Cette loi réglemente le travail de la main-d'oeuvre non syndiquée, déterminant entre autres la durée maximale de la semaine de travail (fixée à 44 heures), le nombre d'heures supplémentaires, de jours de vacances et de congés fériés. Cette loi, comme son nom l'indique, établit le «minimum» acceptable en matière de conditions de travail, minimum qui doit être respecté par toutes les employeuses et tous les employeurs.

LA LOI SUR LES LICENCIEMENTS COLLECTIFS (1970)

En 1970, la vague de départs d'entreprises pour l'Ontario et de fermetures d'usines s'accentue. Le gouvernement, à la suite des pressions syndicales, vote la Loi sur les licenciements collectifs. Aucune loi du genre n'existe sur le continent nord-américain. Les employeuses et les employeurs sont désormais obligés de donner un préavis de licenciement variant de deux à quatre mois selon le nombre d'employées et d'employés en cause. La formation d'un comité chargé de voir au reclassement de la main-d'oeuvre est une autre exigence de cette loi.

LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (1979)

En 1979, le gouvernement vote la Loi sur la santé et la sécurité au travail. Cette loi remplace l'ancienne Loi sur les accidents de travail.

Elle prévoit le retrait préventif et le paiement des assurances en totalité par les employeuses et les employeurs. Le retrait préventif permet à toute travailleuse et à tout travailleur d'abandonner son travail s'il croit qu'il présente un danger pour sa santé. Quant aux assurances, désormais payées en totalité par l'employeuse ou l'employeur, elles serviront à payer les indemnités aux victimes d'accidents de travail. La Commission de la santé et de la sécurité au travail est chargée de gérer le programme d'indemnisation.

Quelques années auparavant, en 1975, le gouvernement avait adopté le projet de loi n° 52 qui indemnisait les victimes d'amiantose et de silicose.

1.4 EXERCICE 125

Nommez deux aspects du monde du travail sur lesquels le gouvernement a légiféré.

_____

_____

Tous les gouvernements ont légiféré pour réglementer les relations de travail. Mais avec la révolution tranquille, l'État s'est engagé dans tous les secteurs de l'économie et est devenu le principal employeur au Québec. Il joue donc désormais un double rôle : il est à la fois arbitre et employeur, juge et partie.

Dès la première ronde de négociation dans le secteur public en 1967, le gouvernement intervient pour mettre fin à la grève dans l'enseignement : il adopte le projet de loi spécial n° 25. Cette loi marque une étape importante : l'État n'est plus seulement le législateur, il est aussi le patron, un patron qui peut, par la capacité qu'il a de légiférer, imposer les conditions de travail.

Que ce soit dans les secteurs public et parapublic ou dans le secteur de la construction, les divers gouvernements utiliseront des lois spéciales pour mettre fin aux arrêts de travail. Ils promulgueront aussi des décrets pour imposer de nouvelles conditions de travail. Dans toutes les négociations du secteur public, il y a eu soit des décrets, soit des lois spéciales.

Peu à peu, le gouvernement impose des conditions supplémentaires pour régir ces négociations. De nombreuses exigences (délais plus longs pour le déclenchement d'une grève, modalités concernant les services essentiels) viennent restreindre l'exercice du droit de grève. Des sanctions extrêmement sévères sont prévues en cas de désobéissance (perte d'ancienneté, abolition du droit de percevoir les cotisations syndicales, amendes).

Les gouvernements utiliseront l'arme législative pour déterminer les conditions de travail de leurs employées et employés. Il s'agit d'un pouvoir qu'aucun autre employeur ne possède et qui fausse le jeu de la libre négociation. Le recours de plus en plus répandu aux lois spéciales et aux décrets force les syndicats à remettre en question leurs tactiques.

1.4 EXERCICE 126

Quelles mesures législatives les gouvernements utilisent-ils quand les négociations sont infructueuses dans le secteur public?

_____

_____

DE NOUVELLES ORIENTATIONS ET DE NOUVEAUX DÉFIS

Depuis les débuts de la révolution tranquille, le mouvement syndical a connu des changements majeurs dans ses orientations. Il se refuse à n'être qu'un négociateur de conditions de travail. Il élargit son champ d'action et considère qu'il doit prendre part aux grands débats sociaux. De nouvelles orientations émergent aussi de l'intérieur du mouvement. Ainsi, à son congrès de mai 1990, la CSN semble mettre en veilleuse sa politique de confrontation pour adopter une politique de participation à la gestion des entreprises. Le mouvement syndical, avec la montée du travail à temps partiel, le retour à la sous-traitance et l'emploi massif de contractuels, est devant de nouveaux défis. Il s'interroge sur ses tactiques et ses priorités.

Le désintérêt général des syndiquées et syndiqués envers la vie syndicale ne facilite pas la tâche du mouvement.

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.4

De 1960 à 1990, on distingue sur le plan économique trois grandes périodes.

Le rattrapage (les années 1960) : l'État devient un agent important du développement économique et il s'engage directement dans les secteurs de la santé et de l'éducation : on parle d'État-providence.

Le ralentissement économique (les années 1970) : l'État est encore plus présent, au point où le secteur privé est à sa remorque. La diminution de l'activité économique entraîne une hausse du chômage, accompagnée d'une hausse des prix : on parle alors de stagflation.

La remise en question des acquis sociaux (les années 1980) : la récession des années 80 a atteint une ampleur telle qu'on parle de la pire crise économique depuis 1929. L'État remet en question sa capacité de payer les services sociaux : le déficit gouvernemental ne cesse de croître et, à cause des difficultés économiques, les revenus de l'État diminuent. L'État tend à laisser l'initiative du développement économique au secteur privé.

Quant aux syndicats, ils profitent tous, à des degrés divers, de la croissance de l'État-providence.

Trois centrales syndicales s'imposent : la Fédération des travailleurs du Québec, la Confédération des syndicats nationaux et la Centrale de l'enseignement du Québec. Toutes ces centrales, bien que présentant des particularités, considèrent l'unité syndicale comme essentielle. Elles s'allieront sur certains grands dossiers pour présenter une position commune, par exemple, dans le débat sur le libre-échange.

La nature des revendications syndicales est grandement influencée par l'état de l'économie. Les syndicats cherchent à obtenir des améliorations des conditions de travail dans les périodes de croissance. Mais quand le ralentissement économique et l'inflation se font sentir, ils tentent de protéger leurs membres en réclamant l'indexation des salaires et la sécurité d'emploi.

(SUITE)

La récession des années 1980 aura pour effet de placer les syndicats dans une position défensive. Les employeurs prennent alors l'offensive, en réclamant une baisse des salaires et une diminution des avantages sociaux.

L'État légifère au cours de cette période et procède à une refonte du Code du travail : salaire minimum, normes minimales de travail, santé et sécurité au travail, licenciements collectifs sont autant de questions sur lesquelles l'État a légiféré. On peut parler ici du rôle d'arbitre de l'État, qui décide pour le plus grand bien de la collectivité.

Mais l'État est aussi le plus important employeur au Québec. Il a donc la double fonction d'arbitre et d'employeur. Il utilisera ses pouvoirs législatifs pour mettre fin aux conflits de travail dans les secteurs public et parapublic et pour imposer, par décrets, des conditions de travail à ses employées et à ses employés.

EXERCICES DE SYNTHÈSE 1.4

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.4

Décrire les facteurs politiques et économiques entourant les organisations syndicales depuis 1960

1.4 EXERCICE 127

Quel est le nouveau rôle de l'État durant les années de rattrapage que sont les années 1960? Dans quels secteurs de l'économie l'État joue-t-il ce rôle?

1.4 EXERCICE 128

Au cours des années 70, quel est le phénomène économique qui a eu des conséquences négatives sur les conditions de vie de la classe ouvrière? Expliquez en quoi il consiste.

1.4 EXERCICE 129

Associez à chacun des énoncés suivants le nom d'une centrale syndicale.

A) Les syndicats adhèrent à notre organisation volontairement.

_____

B) Nos membres ont décidé d'agir sur un «deuxième front».

_____

C) Nous misons beaucoup sur l'épargne collective pour assurer le développement économique.

_____

D) Depuis 1967, nous fondons notre action sur la Charte des droits de l'homme et non plus sur la doctrine sociale de l'Église.

_____

E) Nous avons connu des scissions importantes en 1972 et en 1975.

_____

F) Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, deux courants s'opposent à l'intérieur de notre organisation.

_____

G) Nous nous sommes opposées au traité de libre-échange.

_____

1.4 EXERCICE 130

A) Qu'entend-on par canadianisation des syndicats internationaux?

B) Quelles sont les centrales syndicales qui profitent de cette canadianisation?

1.4 EXERCICE 131

A) Dans quel domaine la CSN entend-elle agir par la création d'un deuxième front?

B) Quels organismes seront créés dans le cadre de l'ouverture de ce deuxième front?

1.4 EXERCICE 132

Quelles ont été les conséquences de l'avènement de la robotique sur les conditions de travail en usine?

1.4 EXERCICE 133

Indiquez à quelle période (soit les années 1960, 1970 ou 1980) correspondent les revendications suivantes.

A) Congé de maternité pour toutes les travailleuses, sans égard au secteur d'emploi.

_____

B) Indexation du salaire au coût de la vie.

_____

C) Interdiction d'embaucher des briseurs de grève.

_____

D) Droit de se syndiquer et de faire grève dans le secteur public.

_____

E) Lutte aux maladies industrielles.

_____

F) Accréditation multi-patronale.

_____

G) Salaire égal pour un travail équivalent.

_____

H) Retrait préventif.

_____

1.4 EXERCICE 134

Qu'est-ce que la Loi sur les licenciements collectifs?
Pourquoi représente-t-elle une nouveauté?

1.4 EXERCICE 135

En quoi la réforme du Code du travail faite en 1964 est-elle importante pour les employées et les employés du secteur public?

1.4 EXERCICE 136

Quelles sont les deux nouvelles mesures prévues par la Loi sur la santé et la sécurité au travail en 1979?

FICHE DE PARTICIPATION COURS GSD-143

OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.4

Décrire les facteurs politiques et économiques entourant les organisations syndicales depuis 1960

ÉVALUATION

J'ai répondu correctement à _____ exercices sur l'ensemble des exercices de synthèse de l'objectif intermédiaire. Selon moi, j'ai réussi cet objectif à _____ p. 100.

EFFORTS

	Cochez
J'ai fait tous les efforts nécessaires pour réussir.	_____
J'ai fait plus ou moins d'efforts pour réussir.	_____
J'ai fait peu d'efforts pour réussir.	_____

PRISE EN CHARGE

J'ai eu peu recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu régulièrement recours à la formatrice ou au formateur.	_____
J'ai eu très souvent recours à la formatrice ou au formateur.	_____

DÉMARCHES ENTREPRISES	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

SUITES

Je peux poursuivre mon apprentissage. _____

Avant de poursuivre mon apprentissage, je dois revoir les parties suivantes de l'objectif intermédiaire :

_____

_____

LECTURES ET ACTIVITÉS PROPOSÉES

Pour celles et ceux qui désirent poursuivre leur réflexion, nous suggérons les ouvrages* suivants :

DEMERS, François. Chroniques impertinentes du 3e Front commun syndical, Nouvelle Optique, Montréal, 1982, 170 p.

FAVREAU, L. et P. L'HEUREUX. Le Projet de société de la CSN, de 1966 à aujourd'hui, Centre de formation populaire/vie ouvrière, Montréal, 1984, 269 p.

Sous la direction de LESAGE, Marc et F. TARDIF. 30 ans de révolution tranquille, Bellarmin, Montréal, 1990.

LINTEAU, P.-A., R. DUROCHER, J.-C. ROBERT et F. RICARD. Histoire du Québec contemporain, Le Québec depuis 1930, Boréal Express, Montréal, 1986, 739 p.

Bandes/vidéo/films

Vous pouvez également visionner la série Le 60/80, sous la direction de P.-A. LINTEAU, R. DUROCHER, J.-C. ROBERT et A. RICARD produite par RADIO QUÉBEC.

Activités

Dans les journaux et les revues, vous pouvez relever des articles pour constituer des dossiers sur divers aspects de la vie syndicale.

Contactez les conseils centraux des syndicats de votre région afin d'organiser des colloques, des conférences, des débats avec des militantes et des militants.

---

* Ces ouvrages ne sont pas matière à examen.

TROISIÈME SECTION

EXERCICES DE RÉVISION

RÉSUMÉ DE L'OBJECTIF TERMINAL 1.

Quatre grandes périodes marquent l'histoire des organisations ouvrières.

Le XIX^e^ siècle :

Le travail a changé à travers l'histoire. D'abord limité aux activités nécessaires à la survie, le travail devient au fil des siècles facteur de distinction sociale. Le travail manuel est, dans cette optique, dévalorisé. Mais l'artisanat, mode de production axé sur l'autonomie et le savoir-faire des producteurs (artisanes et artisans) contribue à redonner au travail manuel une certaine valeur sociale.

Le capitalisme redéfinit les rapports de travail et de production. Désormais, celui qui possède le capital est propriétaire des moyens de production et achète le savoir-faire des producteurs. Les artisanes et les artisans deviennent alors des ouvriers salariés. On assiste à la naissance de la classe ouvrière.

Les rapports de production instaurés par le capitalisme sont le produit d'une révolution des techniques qu'on appelle la révolution industrielle. Le processus d'industrialisation s'effectue en trois étapes : l'artisanat, la manufacture et l'industrie. Diverses conditions générales favorisent le développement de l'industrialisation : réseaux de transport, capitaux, réservoir de main-d'oeuvre, etc.

En réaction aux changements majeurs provoqués par l'industrialisation, les ouvrières et les ouvriers se regroupent en associations de défenses de leurs droits.

Deux syndicats pancanadiens ont, au XIX^e^ siècle, une influence importante sur la classe ouvrière : les Chevaliers du travail et le Congrès des métiers et du travail du Canada. Le débat entourant le syndicalisme de métiers devient de plus en plus d'actualité à mesure que l'industrie embauche une main-d'oeuvre sans qualifications. L'État légalise les syndicats.

(SUITE)

1896-1929 :

De nouvelles formes d'organisation du travail voient le jour aux États-Unis : le taylorisme et le fordisme. Ces méthodes de travail sont implantées au Canada afin d'améliorer la productivité des entreprises. Elles ont pour effet d'accentuer la division et la déqualification du travail. Pour soutenir les besoins de l'industrie, des écoles techniques sont créées.

Il existe deux tendances au sein du mouvement syndical : les syndicats internationaux prônent le syndicalisme de métiers et les syndicats canadiens, le syndicalisme industriel ouvert aux non-qualifiés. Les tensions se font de plus en plus vives entre ces deux tendances. Les premières lois sur le travail font leur apparition pour freiner certains abus du libéralisme économique.

1929-1959 :

Trois grandes étapes marquent cette période : la crise économique, la guerre et l'après-guerre. On assiste à la modernisation des industries et, au sortir de la guerre, à une croissance économique sans précédent. Les syndicats profitent de cette croissance et obtiennent une amélioration des conditions de travail de leurs membres.

Cette période est marquée aussi par la fin des luttes entre les deux grandes tendances au sein du mouvement syndical. On assiste à des fusions entre syndicats de métiers et syndicats industriels. Au Québec, dans les années 1950 et 1960, le syndicalisme se radicalise et se déconfessionnalise. La CSN, la FTQ et la CEQ, les trois grandes centrales d'aujourd'hui, naissent de ces changements.

Le gouvernement fédéral reconnaît légalement les organisations syndicales au cours des années 1940, mais il faut attendre les années 1960 pour qu'une telle reconnaissance soit obtenue de la part du gouvernement québécois.

En 1945 est instauré au pays un mécanisme de première importance pour la consolidation des organisations syndicales : la formule Rand.

De 1960 à aujourd'hui :

Fortement influencées par le développement économique, les organisations syndicales vivent des périodes d'effervescence (les années 1960), d'adaptation (les années 1970) et de remise en question (les années 1980).

(SUITE)

Les organisations syndicales profitent, chacune à des degrés divers, de la mise en place de l'État-providence. Trois grandes centrales marquent le monde syndical québécois : la CSN, la FTQ et la CEQ, qui ont élargi leur champ d'action, refusant de se limiter aux questions de relations de travail. Elles participent à tous les grands débats qui animent la société québécoise et canadienne. Elles ne craignent pas de s'unir pour présenter une position commune, comme elles l'ont fait sur la question du libre-échange.

L'avènement de l'informatique constitue une véritable révolution dans le monde du travail. Mais dans bien des secteurs de l'économie, on utilise encore les méthodes de travail tayloriennes.

L'État légifère au cours de cette période pour adapter certaines lois au nouveau contexte québécois : refonte du Code du travail, nouvelle loi des accidents de travail, mesure concernant les licenciements collectifs et l'embauche de briseurs de grève.

L'État, c'est aussi le plus important employeur au Québec. Juge et partie, il remplit la double fonction d'arbitre et d'employeur. Il peut utiliser ses pouvoirs de législateur pour mettre fin aux conflits de travail dans le secteur public et pour imposer par des décrets les conditions de travail des fonctionnaires.

Ainsi se termine ce survol de l'histoire syndicale. Vous avez pris connaissance des grandes luttes menées par les organisations ouvrières et ces luttes sont loin d'être terminées.

La mondialisation de l'économie, le recours aux emplois à temps partiel, les inégalités salariales entre femmes et hommes sont autant de questions qui retiennent aujourd'hui l'attention des syndicats.

EXERCICES DE RÉVISION

OBJECTIF TERMINAL 1

Expliquer l'impact des transformations de la division du travail sur la législation ouvrière ainsi que sur l'organisation des travailleuses et des travailleurs

1. Les artisanes et les artisans sont regroupés dans un même lieu de travail.
   Ils fabriquent le produit au complet; ils conservent leur savoir-faire.
   Ils ne sont plus propriétaires de leurs outils.

   De quelle étape de l'industrialisation s'agit-il?

   _____

2. Nommez trois facteurs qui ont favorisé, au XIX[e] siècle, le développement industriel au Canada.

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

   _____

3. En 1872 se produit un événement majeur qui aura des répercussions sur l'ensemble du mouvement ouvrier. De quoi s'agit-il?

_____

_____

_____

_____

4. De quel syndicat s'agit-il?

A) Ne croit pas que les métiers doivent être la base de l'organisation ouvrière.

_____

B) Ses buts, en 1886, se résumaient à unifier le mouvement ouvrier et à améliorer la législation du travail.

_____

C) La journée de neuf heures fut au centre de la grève qu'il mena en 1872.

_____

5. Dans sa volonté d'éliminer les contraintes dues aux techniques traditionnelles du métier, Taylor suggère plusieurs mesures. Lesquelles?

_____

_____

_____

_____

_____

6. Malgré les transformations de l'organisation du travail introduites par Taylor, les ouvrières et les ouvriers conservent un moyen de pression. Lequel?

_____

_____

7. Quelle est la principale innovation apportée par Ford dans l'organisation du travail?

_____

8. Quels sont les objectifs de Ford lorsqu'il introduit cette innovation dans ses usines?

_____

_____

_____

9. Expliquez comment le passage de la manufacture à la fabrique, en modifiant l'organisation du travail, a contribué à l'effritement du métier.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

10. A) Qu'est-ce que la formule Rand?

_____

_____

_____

B) En quoi est-elle importante pour les organisations ouvrières?

_____

_____

_____

11. Quelle a été la plus grande contribution des Chevaliers du travail au mouvement syndical canadien?

_____

_____

_____

_____

12. Les méthodes tayloriennes modifient les conditions de travail. Indiquez laquelle parmi les affirmations suivantes est fausse.

L'introduction des méthodes tayloriennes entraîne :

A) une spécialisation accrue du travail
B) une diminution du nombre de contremaîtres
C) l'emploi de femmes et d'enfants
D) l'introduction du salaire à la pièce

_____

13. L'État, entre 1896 et 1929, intervient timidement en légiférant en matière de conditions de travail.

Nommez deux questions sur lesquelles il a légiféré. Expliquez brièvement.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

14. Le mouvement syndical de 1929 à 1959.

Qui suis-je?

A) Je suis née de la fusion de deux fédérations québécoises : l'une regroupant des syndicats internationaux de métiers et l'autre, des syndicats industriels.

_____

B) Au cours des années 1940, je rejette le corporatisme et je me radicalise. Je remets en question le rôle du clergé au sein de mon organisation.

_____

C) Formée en 1945, je regroupe trois syndicats d'institutrices et d'instituteurs francophones.

_____

D) Je suis le résultat de la fusion de deux centrales canadiennes : le Congrès des métiers et du travail du Canada et le Congrès canadien du travail.

_____

15. La crise économique de 1929 frappe durement la classe ouvrière.

A) Quelle fut la réaction des organisations syndicales à la misère provoquée par cette crise?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

B) Quelles furent les conséquences de la crise en ce qui concerne la législation ouvrière?

_____

_____

_____

16. Quelle a été la technique à l'origine de la révolution technique des années 1970 et 1980?

_____

17. Les années 1960 marquent un changement dans l'orientation des syndicats. Les trois grandes centrales, CSN, FTQ et CEQ, malgré leurs différences sur le plan idéologique, n'en sont pas moins d'accord sur le rôle des syndicats dans la société. Expliquez.

18. Pourquoi la FTQ lutte-t-elle pour obtenir plus d'autonomie au sein du Congrès du travail du Canada?

19. En 1968, que propose la CSN pour élargir son champ d'action et quel est son but?

20. Donnez deux mesures introduites dans le Code du travail à la suite de la refonte de 1977.

21. De quelle manière la période de ralentissement économique des années 1970 a-t-elle influencé les revendications syndicales?

FICHE DE PARTICIPATION — COURS GSD-143

(POUR L'ENSEMBLE DU COURS)

Date du début	Date de fin prévue	Date de fin réelle
_____	_____	_____

TEMPS REQUIS

J'ai consacré _____ heures sur un total de _____ heures à l'apprentissage du présent cours.

J'y ai consacré suffisamment de temps. _____
J'y ai consacré plus ou moins de temps. _____
Je n'y ai pas consacré assez de temps. _____

ÉVALUATION

Selon moi, j'ai réussi les exercices de révision à _____ p. 100.

RENDEMENT

Je suis hautement satisfaite ou satisfait de mes résultats. _____
Je suis très satisfaite ou satisfait de mes résultats. _____
Je suis moyennement satisfaite ou satisfait de mes résultats. _____
Je suis peu satisfaite ou satisfait de mes résultats. _____
Je ne suis pas du tout satisfaite ou satisfait de mes résultats. _____

EFFORTS

J'ai fait tous les efforts nécessaires pour réussir. _____
J'ai fait plus ou moins d'efforts pour réussir. _____
J'ai fait peu d'efforts pour réussir. _____

SUITES

Je peux me présenter à l'examen du ministère de l'Éducation. _____

Avant de me présenter à l'examen du Ministère, je dois revoir les parties suivantes du cours :

_____

_____

QUATRIÈME SECTION

ANNEXES

CORRIGÉ DES EXERCICES DES OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

OBJECTIF INTERMÉDAIRE 1.1

Décrire la formation de la classe ouvrière au Canada et au Québec

1.1 EXERCICE 1

A) Vous avez pu nommer :
- Déqualification, perte de compétence.
- Cadences de production élevées.
- Revenus inférieurs.
- Revenus insuffisants pour subvenir aux besoins de la famille.

B) Il y a introduction de machines, donc d'une nouvelle technique de production.
Cela entraîne des changements majeurs dans les méthodes de travail.

1.1 EXERCICE 2

A) Discutez de votre définition avec votre formatrice ou votre formateur; échangez vos points de vue avec les autres élèves.

B) Pistes de réflexion pour questions 2 b).
Le travail doit-il être rémunéré?
Quand vous produisez ou faites quelque chose, est-ce toujours du travail?

1.1 EXERCICE 3

La propriété privée remplace la propriété collective, avec comme conséquence la hiérarchisation de la société (classes sociales).
Le travail n'est plus uniquement relié à la survie de la communauté, mais vise aussi l'enrichissement d'un groupe privilégié.

1.1 EXERCICE 4

A) Réponse personnelle :
horloger, potier, etc.

B) Réponse personnelle.
Pistes : L'existence actuelle de grandes unités de production pour répondre à la consommation de masse. L'artisanat ne peut répondre aux besoins croissants des consommateurs.

C) Le travail est indépendant : l'artisan travaille seul ou avec quelques compagnons.
L'acquisition de connaissances= niveau élevé de compétence.
Il y a valorisation du savoir-faire, du travail de l'artisan.

1.1 EXERCICE 5 L'introduction de la machine permet de produire beaucoup plus rapidement et d'augmenter considérablement la production.

1.1 EXERCICE 6 L'autonomie du travail, la liberté pour les personnes de faire fructifier leurs capacités intellectuelles et manuelles : leur force de travail.

1.1 EXERCICE 7 La manufacture, par la division du travail et les nouvelles méthodes de production qu'on y applique.

1.1 EXERCICE 8

A) Perte d'autonomie, perte de contrôle de leur travail; perte du lien avec leur clientèle; ils travaillent désormais pour un employeur, ils ne sont plus indépendants.

B) Les artisans-ouvriers réagissent négativement à cette perte d'autonomie. Ils essaient de maintenir leur compétence, leur savoir-faire : ils résistent à la perte de contrôle de leur métier.

C) La nouvelle division du travail; l'ouvrier ne fabrique plus qu'une partie du produit (segmentation). La perte du savoir-faire; l'ouvrier spécialisé remplace l'ouvrier-artisan. Facteur nouveau : la machine, qui par son rythme imposera des cadences à l'ouvrier et contrôlera ses gestes.

1.1 EXERCICE 9 Chacun de ces éléments permet la création d'industries, donc d'une production sur une plus grande échelle.

Les capitaux : leur accumulation permet d'acquérir de la machinerie, des bâtiments etc.

Les canaux : par leur construction, on relie villes et villages, on peut faire circuler les biens qui seront produits et acheminer les matières premières nécessaires à la fabrication de biens.

L'immigration : permet la création d'un réservoir de main-d'oeuvre pour les usines et de consommateurs pour les biens produits.

1.1 EXERCICE 10

1861 : 1. Bois (4 155 693 $)
2. Alimentation (3 830 307 $)
3. Fer et acier (1 472 680 $)
4. Cuir (1 206 527 $)

1891 : 1. Alimentation (34 700 000 $)
2. Cuir (18 900 000 $)
3. Bois (18 500 000 $)
4. Vêtement (13 600 000 $)

1.1 EXERCICE 11

Lorsqu'on commence à fabriquer certains biens, on peut profiter de l'expérience acquise ailleurs et bénéficier de la technique qui est déjà au point, pour passer directement à l'étape industrielle.

1.1 EXERCICE 12

Réponse personnelle.
Pistes : pour défendre leurs droits; pour se protéger des congédiements; pour améliorer leurs conditions de travail.

1.1 EXERCICE 13

S'opposer aux aspects négatifs du libéralisme économique et préserver les métiers menacés par les nouvelles méthodes de travail imposées dans les manufactures.

1.1 EXERCICE 14

Réponse personnelle.
Pistes : grèves très difficiles; intervention de l'armée pour briser la grève de Beauharnois; révolte contre des conditions de travail inhumaines.

1.1 EXERCICE 15

A) Le machinisme et la spécialisation des tâches ont permis l'intégration des femmes et des enfants.

B) L'amélioration des réseaux de transport a favorisé le développement industriel et a permis de mieux structurer le capitalisme canadien.

C) D'utiliser la grève, qui sème la division au sein de la société, de susciter des animosités entre les individus, de servir les intérêts américains et d'être une association franc-maçonne.

1.1 EXERCICE 16

Toronto Trades Assembly
Il regroupe cinq syndicats de métiers de la ville de Toronto.

1.1 EXERCICE 17

A) La revendication pour l'obtention de la journée de 9 heures : grèves dans plusieurs villes, dont la plus connue est la grève des typographes de Toronto.

B) Le gouvernement fédéral, à la suite des pressions du mouvement syndical, vote la Loi des unions ouvrières, qui légalise les activités syndicales.

C) Non, puisque des poursuites criminelles peuvent être intentées contre quiconque (syndicat ou individu) intimide ou moleste des ouvriers qui veulent franchir un piquet de grève; mais l'existence des syndicats est tolérée.

1.1 EXERCICE 18

A) La Canadian Labour Union, fondée à Toronto en 1873.

B) Cette récession économique entraîne la détérioration des conditions de travail : chômage, baisse des salaires.
Plusieurs luttes sont menées pour maintenir les salaires mais la crise met en péril l'existence même des syndicats.

1.1 EXERCICE 19

Réponse personnelle.
Voyez votre formatrice ou votre formateur.

1.1 EXERCICE 20

A) De nouveaux secteurs se créent, ce qui permet une reprise de l'activité économique : ouverture de l'Ouest canadien et agrandissement du marché intérieur canadien.

B) Toute reprise économique s'accompagne de la création d'emplois; les syndicats peuvent plus facilement négocier et améliorer les conditions de travail en période de croissance économique. Deux organisations ouvrières naîtront durant cette période : les Chevaliers du travail et le Congrès des métiers et du travail du Canada.

1.1 EXERCICE 21

A) Les Chevaliers du travail ne considèrent pas le métier comme devant servir de base au regroupement des travailleurs.

B) Ils syndiqueront tous les travailleurs et toutes les travailleuses, sans égard à leur métier ou à leur qualification.

1.1 EXERCICE 22

Réponse personnelle.
Voyez votre formatrice ou votre formateur.

1.1 EXERCICE 23

A)

Bâtiment	21
Cuir	15
Industrie métallique primaire	11
Canaux	11
Chemins de fer	11

B)

Bâtiment	1876-1880
Cuir	1886-1890
Industrie métallique primaire	1881-1895
Canaux	1876-1880
Chemins de fer	1876-1880

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.1

1.1 EXERCICE 24

Le machinisme entraîne un déplacement du savoir-faire de l'artisan vers la machine. De plus en plus, la machine impose son rythme, sa cadence, contrôle les gestes de l'artisan, lui faisant peu à peu perdre son savoir-faire.

1.1 EXERCICE 25

Dans l'économie capitaliste, les ouvrières et les ouvriers ne sont pas propriétaires des moyens de production, des outils. En échange de leur travail, ils reçoivent un salaire.

Le salariat est l'élément fondamental qui modifie les rapports de travail dans le système capitaliste.

1.1 EXERCICE 26

Économique : accumulation de capitaux; création de réseaux de crédit, de transport (canaux, chemins de fer); développement des connaissances scientifiques.

Politique : volonté politique de création d'un marché; union du Haut et du Bas-Canada.

Social : vague d'immigration; émigration des ruraux vers les villes; création d'un réservoir de main-d'oeuvre et de consommateurs éventuels.

1.1 EXERCICE 27

A) L'introduction de la machine est la dernière étape du processus d'industrialisation, celle de l'industrie mécanisée.

B) Division accrue du travail; l'ouvrier-artisan est remplacé par l'ouvrier spécialisé. Ce dernier est dépendant de la machine, qui impose le rythme de travail et la cadence d'exécution. L'ouvrière et l'ouvrier n'effectuent plus qu'une partie de la production, il y a perte de savoir-faire.

1.1 EXERCICE 28

Le textile : au moment où des entrepreneurs décidèrent de produire du textile au Québec, ils purent importer la technique mise au point à l'étranger. Donc, ils purent ouvrir des usines sans avoir à passer par toutes les étapes de l'industrialisation.

Il existe d'autres réponses.
Consultez votre formatrice ou votre formateur.

1.1 EXERCICE 29

A) Les Chevaliers du travail visent l'organisation de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses sans égard à leur métier ou à leur qualification.

B) Il rejette le métier comme seul critère sur lequel fonder l'organisation syndicale et, à cause de ce choix, il s'oppose aux syndicats de métiers.

OBJECTIF INTERMÉDAIRE 1.2

Décrire l'introduction des méthodes de travail tayloriennes dans les structures productives au Canada et au Québec

1.2 EXERCICE 30 Le syndicalisme de métiers. Un des personnages soulève la question du refus de syndiquer les ouvrières et les ouvriers des manufactures à cause de leur faible qualification.

1.2 EXERCICE 31 Réponse personnelle.
Voyez votre formatrice ou votre formateur.
Pistes : Compagnies minières : Gaspésie
Pâtes et papier, Aluminium : Saguenay-Lac Saint-Jean
Pâtes et papier : Bois-Francs, Outaouais
Extraction minière : Thetford Mines

1.2 EXERCICE 32 Les nouvelles compagnies embauchent des ouvrières et des ouvriers qui vont se loger à proximité de l'usine, des chantiers.
Il se créera alors de nouvelles villes aux abords de ces industries.

1.2 EXERCICE 33 Les nouvelles industries, surtout celles qui sont liées à l'exploitation des richesses naturelles, sont de grande taille. Des complexes industriels voient le jour, entraînant la mise en place de grandes unités de production.

1.2 EXERCICE 34 Les besoins créés par la guerre (demande locale et demande des pays alliés) favorisent une hausse de la production industrielle; la production augmente pour combler les demandes.

1.2 EXERCICE 35 Taylor souligne qu'elles ont été introduites sans planification, d'où la faiblesse de la productivité.

1.2 EXERCICE 36

A) Une organisation du travail dans laquelle on segmente les tâches qui peuvent ainsi être exécutées par des ouvrières et des ouvriers sans qualification, à l'aide d'outils spécialisés. La sélection et la formation des ouvrières et des ouvriers en fonction de l'exécution de ces tâches. Le contrôle systématique de l'exécution des tâches par des contremaîtres.

B) À la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle.

1.2 EXERCICE 37 La chaîne de montage.

1.2 EXERCICE 38

A) L'ouvrière et l'ouvrier ne déterminent plus le rythme de travail, c'est la chaîne de montage qui impose rythme et cadence.

B) Division du travail plus accentuée et déqualification du travail.

C) Pour Ford, la déqualification systématique est nécessaire pour favoriser l'emploi pour tous, sans égard aux habiletés intellectuelles.

1.2 EXERCICE 39 Moins une ouvrière ou un ouvrier est qualifié plus il est facilement remplaçable. Cela entraîne une précarité de l'emploi.
Les salaires sont plus faibles pour la main-d'oeuvre spécialisée que pour les ouvrières et les ouvriers qualifiés, forts des connaissances de leur métier.

Réponse personnelle.
Voyez votre formatrice ou votre formateur.

1.2 EXERCICE 40

Le cours technique : trois ans de cours théoriques et des stages; cela permet l'accès à l'université.

Le cours de métier : deux ans après la 6e année du cours primaire.

1.2 EXERCICE 41

A) 1. celui et celle qui feront de bons ouvriers.
2. celui et celle qui grâce à leurs aptitudes et à leur position sociale pourront accéder à des postes intermédiaires dans l'industrie.

B) Pour surveiller les ouvriers de métier qui, pour protester contre la perte de leur savoir-faire entraînée par l'application des méthodes tayloriennes, ralentissaient le rythme de travail.

C) Le taylorisme a divisé la classe ouvrière en ouvriers qualifiés et non qualifiés, et favorisé de ce fait l'intégration des femmes et des enfants dans les usines.

1.2 EXERCICE 42

A) La base de tout regroupement syndical est le «métier» afin de pouvoir établir un meilleur rapport de force avec le patronat, lors de négociations.

B) La main-d'oeuvre spécialisée est perçue comme un danger car elle peut entrer en compétition avec les ouvrières et les ouvriers qualifiés, ce qui aurait pour conséquence d'abaisser les conditions de travail.

1.2 EXERCICE 43

A) La grève de la chaussure à Québec.

B) Mgr Lapointe.

1.2 EXERCICE 44

A) Faux. L'apparition de la main-d'oeuvre non qualifiée a modifié les bases de l'organisation des syndicats.

B) CMTC-AFL : Limiter l'organisation syndicale aux ouvrières et ouvriers de métier et faire abstraction des changements importants qui surviennent dans la composition de la main-d'oeuvre.

Chevaliers du travail : Lutter avec les syndicats de métiers. Tenter d'élargir les bases du syndicalisme aux ouvrières et aux ouvriers spécialisés.

C) Pistes : La montée des syndicats internationaux est jugée comme une menace à la stabilité de la société québécoise :

- Les syndicats internationaux refusent de tenir compte des questions culturelles, religieuses ou politiques.
- La neutralité de ces syndicats est jugée dangeureuse.
- La peur de perdre son influence auprès des ouvrières et des ouvriers canadiens-français.

D) Pour assurer la prédominance des syndicats de métiers.
Pour éliminer toute dualité syndicale.

1.2 EXERCICE 45

A) La conciliation et l'arbitrage comme seuls moyens de résoudre les conflits.

B) Il est le représentant de l'Église au conseil central de la CTCC.
Il a le droit de veto sur les décisions prises au conseil.

1.2 EXERCICE 46

A) La lutte contre les syndicats internationaux.

B) OBU : Critique les syndicats internationaux parce qu'ils refusent de syndiquer les ouvrières et les ouvriers sans métier.

CTCC : Critique les syndicats internationaux parce qu'ils refusent les principes du catholicisme et font souvent appel à la grève.

C) La critique de la société capitaliste, fondée sur le profit.

1.2 EXERCICE 47

Regrouper les travailleuses et les travailleurs sur la base du syndicalisme industriel et lutter contre l'hégémonie du CMTC.

1.2 EXERCICE 48

A) Réponse personnelle.
Voyez votre formatrice ou votre formateur.

B) Pistes : Cette naissance se fait :

- En réaction contre les syndicats internationaux et avec le soutien du clergé catholique.
- Pour sauvegarder la culture canadienne française contre la neutralité des syndicats internationaux.
- Pour maintenir la bonne entente avec le patronat afin d'éviter les tensions causées par l'utilisation de la grève.

D'autres réponses sont possibles, voyez votre formatrice ou votre formateur.

1.2 EXERCICE 49 Le gouvernement fédéral créa le premier ministère du Travail.

1.2 EXERCICE 50 Cette loi donne à l'accidenté du travail le droit d'être indemnisé. Elle reconnaît la notion de risque professionnel.

1.2 EXERCICE 51 La loi oblige les enfants de moins de seize ans à fréquenter l'école, s'ils ne savent ni lire ni écrire. S'inscrit dans le processus d'application du taylorisme, qui exige de la main-d'oeuvre une certaine qualification.

1.2 EXERCICE 52 Seuls les individus dont l'état de pauvreté est reconnu par l'assistance publique peuvent en bénéficier.
Cette loi ne concerne que les institutions hospitalières.

1.2 EXERCICE 53

A) Être citoyen britannique.
Demeurer au Canada depuis au moins 20 ans et dans la province contribuant au programme depuis cinq ans.

B) Le Québec refuse d'y adhérer jusqu'en 1936. Cette question soulève un grand débat, puisque le domaine des pensions est de compétence provinciale; cette loi est perçue comme une ingérence du gouvernement fédéral.

1.2 EXERCICE 54

A) Ils représentent plus de la moitié

en 1901, 74 internationaux sur		136
en 1906, 155	"	236
en 1911, 190	"	228
en 1916, 236	"	329

B) Ces syndicats :
- sont en croissance jusqu'en 1906;
- subissent une perte importante en 1911;
- effectuent une remontée en 1916, au moment de la reprise économique due à la Première Guerre mondiale.

1.2 EXERCICE 55 La formation d'un tribunal d'arbitrage.

1.2 EXERCICE 56

A) Les organismes de charité.
L'État n'interviendra qu'en 1921.

B) Les accidents de travail.
La durée de la journée de travail.
Le salaire minimum, le travail des enfants.

C) Faux. Il faudra attendre quelques années.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.2

1.2 EXERCICE 57 **A)**

	TAYLORISME	FORDISME
Travail de l'ouvrier	Division acrrue du travail Meilleure productivité	Dépendant de la chaîne de montage qui impose rythme et cadence
Importance du métier	Déqualification	Déqualification plus poussée
But des nouvelles méthodes de travail	Meilleure productivité	Éliminer les pertes de temps

B) Il introduit le salaire au rendement.
Plus le travailleur produit, plus son salaire augmente.

C) Étude de temps et de mouvements.

D) La chaîne de montage.

E) Permet d'éviter les temps morts et d'éliminer la manutention.
Diminue la surveillance qu'ont à effectuer les contremaîtres.

1.2 EXERCICE 58 Essentiellement, cette opposition porte sur la place du métier comme base de l'organisation syndicale. Le CMTC exclut tout travail d'organisation parmi les ouvrières et les ouvriers non qualifiés, alors que les Chevaliers du travail optent pour des syndicats englobant toutes les ouvrières et tous les ouvriers d'une entreprise dans un même syndicat.

1.2 EXERCICE 59 Par le fait qu'on ne reconnaît pas à la femme le statut de chef de famille.

1.2 EXERCICE 60 En 1911.

1.2 EXERCICE 61 Elles devaient former deux types de main-d'oeuvre pour répondre aux besoins de l'organisation taylorienne du travail : une pour le travail manuel et l'autre pour le travail de conception et de direction.

1.2 EXERCICE 62 Elle favorise l'arbitrage, mais ne le rend pas obligatoire. En 1901, un amendement à la loi le rendra obligatoire.

1.2 EXERCICE 63 Pour limiter la croissance des syndicats internationaux qui menacent la stabilité de la société québécoise et qui refusent de tenir compte de la culture et de la religion.

1.2 EXERCICE 64 Ces relations devraient être basées sur la bonne entente. Pour le clergé il n'existe pas d'opposition entre le patronat et les ouvrières et les ouvriers. Le syndicat doit tendre à la conciliation.

1.2 EXERCICE 65 Le développement des richesses naturelles entraîne la mise en place de complexes industriels importants, ce qui stimule la création d'emplois. La croissance économique favorise le développement du syndicalisme.

1.2 EXERCICE 66 Parce que la présence d'autres syndicats était perçue comme un danger, le patronat pouvant dresser les syndicats les uns contre les autres et ainsi tenter d'abaisser les conditions de travail.

1.2 EXERCICE 67 La OBU vise, outre l'amélioration des conditions de travail, une transformation radicale de la société. Elle dénonce la société fondée sur le profit.

OBJECTIF INTERMÉDAIRE 1.3

Décrire la dynamique politique et économique de la reconnaissance des organisations ouvrières

1.3 EXERCICE 68

À la fin de la guerre il y a baisse de la demande, mais la capacité de production demeure à son maximum. Donc les industries produisent plus que la demande, d'où surproduction.

1.3 EXERCICE 69

L'introduction du machinisme dans les industries et la rationalisation de l'organisation du travail selon les méthodes tayloriennes ont permis un essor phénoménal de la productivité du travail.

Cependant, les ouvrières et les ouvriers ne peuvent profiter des nouvelles richesses à cause des bas salaires, du chômage, etc. Ils ne peuvent donc consommer les biens produits.

Les usines produisent à pleine capacité des richesses que la population ouvrière ne peut acquérir faute d'argent.

1.3 EXERCICE 70

Parce qu'on dit que le travail des femmes met en danger les foyers québécois, c'est-à-dire l'équilibre de la famille.

1.3 EXERCICE 71

Vous avez pu répondre :

La reconstruction de l'Europe.

Les privations et rationnements qui entraînent un rattrapage dans les achats de biens au sortir de la guerre.

L'amélioration des salaires et la hausse du pouvoir d'achat.

Réponse personnelle.
Voyez votre formatrice ou votre formateur.

1.3 EXERCICE 72

Les motifs de grève peuvent être de bons indices :

restructuration des tâches;

chronométrage des tâches;

licenciements causés par l'automatisation.

1.3 EXERCICE 73

A) Les effectifs augmentent pour atteindre 29,3 % des salariés en 1946. Ils chuteront à 26,5 % en 1951. Les effectifs connaîtront une nouvelle hausse dès 1956. Même si le nombre de syndiqués ne cesse d'augmenter, le pourcentage des effectifs syndicaux fluctue.

B) On remarque un pourcentage très élevé de syndiqués en 1946. Il faut attendre 1961 pour que le pourcentage de syndiqués soit plus élevé que celui de 1946.

1.3 EXERCICE 74

De 1951 à 1961, il ne cesse de diminuer : il n'est plus que 29,2 % du total des effectifs des syndicats québécois, en 1961.

1.3 EXERCICE 75

La contestation du rôle de l'Église.
Le rejet du corporatisme.

1.3 EXERCICE 76

Fédération des travailleurs du Québec.

1.3 EXERCICE 77

A) Fédération catholique des institutrices rurales.
B) Laure Gaudrault.

1.3 EXERCICE 78

Réponse personnelle.
Voyez votre formatrice ou votre formateur.

1.3 EXERCICE 79

Le gouvernement québécois voit l'action du gouvernement fédéral dans le domaine des pensions comme une intrusion dans son champ de compétence.

1.3 EXERCICE 80

A) Le chômage est perçu comme un état difficile mais temporaire : certains élus mettent en doute la bonne volonté des chômeurs.

B) Deux types d'aide : le secours direct et la création d'emplois dans le secteur public. Le gouvernement encourage aussi la charité privée. (Soulignons que ces mesures ne doivent être perçues que comme des actions provisoires).

1.3 EXERCICE 81

La Loi d'extension juridique des conventions collectives permet au gouvernement de rendre obligatoire «pour tous les salariés et employeurs d'un même métier, d'une même industrie ou d'une même région, les dispositions d'une convention collective particulière».

1.3	**EXERCICE 82**	La Loi des relations ouvrières.
1.3	**EXERCICE 83**	Le projet de loi n° 19 : interdiction à toute association syndicale de tolérer des membres communistes sous peine de perdre son accréditation syndicale. Le projet de loi n° 20 : tout syndicat du secteur public qui recourt à la grève perd son accréditation.
1.3	**EXERCICE 84**	Le versement obligatoire de cotisations syndicales pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs d'une industrie donnée. Le prélèvement sera effectué par l'employeur. Cette mesure permet une consolidation du financement des syndicats et assure la survie de leur organisation.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.3

1.3 EXERCICE 85

La demande de biens accrue.
Cette demande provient du Canada et des pays alliés. La structure industrielle doit alors s'adapter aux besoins tant de consommation courante que de matériel militaire, ce qui a pour effet de la moderniser.

1.3 EXERCICE 86

Des garanties contre les licenciements et la possibilité de réaffectations des ouvrières et des ouvriers touchés par l'automatisation.

1.3 EXERCICE 87

Le rejet du corporatisme.
La contestation du rôle de l'Église.

1.3 EXERCICE 88

La formule Rand rend obligatoire pour toutes les syndiquées et tous les syndiqués le versement d'une cotisation prélevée sur leur salaire. Cette mesure permet aux syndicats de consolider leur financement, et donc leur organisation.

Cependant, elle peut diminuer le militantisme chez les syndiquées et syndiqués, qui, ayant payé, s'attendent à recevoir des services de leur organisation syndicale sans avoir à s'engager dans les luttes.

1.3 EXERCICE 89

La grande industrie (exemple : secteur de l'automobile.)

Réponse personnelle.
Voyez votre formatrice ou votre formateur.

1.3 EXERCICE 90

Le projet de loi n° 19 interdit à toute association syndicale de tolérer parmi ses organisatrices et ses organisateurs une personne soupçonnée d'appartenir à un parti communiste, sous peine d'être considérée comme une association illégale.

Le projet de loi n° 20 prévoit que toute organisation syndicale du secteur public qui recourt à la grève perd automatiquement son accréditation.

1.3 EXERCICE 91

Une hausse des effectifs syndicaux.

Reprise économique = hausse de l'emploi = période importante d'adhésion syndicale.

1.3 EXERCICE 92

Ce comité syndical fut expulsé des rangs de l'AFL parce que ses membres prônaient le syndicalisme industriel, c'est-à-dire la syndicalisation de toutes les ouvrières et de tous les ouvriers d'une usine, sans égard à leur métier ou qualification.

1.3 EXERCICE 93

À cause de la montée croissante de la main-d'oeuvre spécialisée, même les syndicats de métiers devront s'adapter, et soit ouvrir leurs rangs à cette main-d'oeuvre sans qualification, soit fusionner avec une centrale qui déjà syndique les non-qualifiés.

Ce syndicalisme s'imposera par le nombre accru de ses adhérents.

1.3 EXERCICE 94

La reconnaissance syndicale.
La négociation de «bonne foi» avec les employeurs.
L'application de la formule Rand.
Et aussi, en ce qui concerne la grève de l'amiante, la participation à la gestion de l'entreprise et la lutte aux maladies industrielles.

1.3 EXERCICE 95

Sur la scène	Syndicats de métiers		Syndicats industriels		Résultat de la fusion
internationale	AFL	+	CIO	=	AFL-CIO
canadienne	CMTC	+	CCT	=	CTC
québécoise	FPTQ	+	FUIQ	=	FTQ

OBJECTIF INTERMÉDAIRE 1.4

Décrire les facteurs politiques et économiques entourant les organisations syndicales depuis 1960

1.4 EXERCICE 96

La révolution tranquille:
Élection du Parti libéral, en 1960, sous la direction de Jean Lesage.
Bouillonnement social et réforme des institutions québécoises.

1.4 EXERCICE 97

Vous avez pu répondre :
Pour donner au Québec une plus grande autonomie en tant que société.
Pour participer à la modernisation de ses structures.
Pour assurer un meilleur contrôle de son développement global.

1.4 EXERCICE 98

A) Santé; services sociaux; éducation.
B) Le clergé catholique.

1.4 EXERCICE 99

Par des investissements importants dans les travaux publics : routes, bâtiments...
Par la prise en main de domaines tels l'éducation, ce qui créa beaucoup d'emplois.

1.4 EXERCICE 100

Présence grandissante des femmes sur le marché du travail.

1.4 EXERCICE 101

A) L'État.
B) La stagflation : une hausse des prix (inflation) accompagne une hausse du chômage.

1.4 EXERCICE 102

L'État doit céder son rôle de chef de file à l'entreprise privée.

1.4 EXERCICE 103

Bien que le nombre de syndiqués ne cesse d'augmenter, leur pourcentage par rapport à l'ensemble des salariés diminue à partir de 1976. On note une légère augmentation du nombre de syndiqués en 1985.

1.4 EXERCICE 104

C.

1.4 EXERCICE 105

A) Le manque d'autonomie et les décisions prises sans égard au contexte canadien.

B) Ils pourront joindre alors les rangs de ces organisations comme syndicats canadiens ou nationaux.

1.4 EXERCICE 106 Par ces moyens, la FTQ veut jouer un rôle dans le développement de l'économie et éviter des fermetures d'usines et des pertes d'emplois.

1.4 EXERCICE 107 La main-d'oeuvre féminine, de plus en plus présente dans le secteur tertiaire.

1.4 EXERCICE 108 La CSN rejette le système capitaliste.

1.4 EXERCICE 109 La Confédération des syndicats démocratiques.

1.4 EXERCICE 110 Ils ne s'affilieront pas à une autre centrale; ils préféreront former des syndicats indépendants. Ils se sentent assez forts pour demeurer autonomes.

1.4 EXERCICE 111 Dans le domaine politique.

1.4 EXERCICE 112 Une hausse importante des effectifs syndicaux à cause de l'embauche de milliers de professeurs.

1.4 EXERCICE 113 A) La Centrale de l'enseignement du Québec.
B) Sur la Charte des droits de l'homme.

1.4 EXERCICE 114 À la Confédération des syndicats nationaux.

1.4 EXERCICE 115 Le Parti québécois.

1.4 EXERCICE 116 Le PRN.

1.4 EXERCICE 117 L'informatique.

1.4 EXERCICE 118 Le droit de négociation et de grève.

1.4 EXERCICE 119 La sécurité d'emploi (contre le chômage) et l'indexation au coût de la vie (contre l'inflation).

1.4 EXERCICE 120 A) Comités de condition féminine.

B) Congé de maternité; travail équivalent, salaire égal; abolition de la discrimination à l'emploi; réseau universel de garderies gratuit; droit à l'avortement; élimination des stéréotypes sexistes.

1.4 EXERCICE 121 Congé de maternité; réseau de garderies gratuit; mesures plus sévères en santé et sécurité au travail; interdiction d'embaucher des briseurs de grève; accréditation multi-patronale.

1.4 EXERCICE 122 Ils remettent en question les acquis syndicaux et veulent réouvrir les conventions collectives.

1.4 EXERCICE 123 Il peut être souhaitable si la travailleuse ou le travailleur en a fait le choix, mais il peut être néfaste quand il est imposé et qu'il menace la qualité de vie des travailleuses et des travailleurs, notamment par les baisses de revenus qu'il entraîne par rapport au travail à temps plein.

1.4 EXERCICE 124 La formule Rand : rend obligatoire la retenue de la cotisation syndicale;
l'interdiction d'employer des briseurs de grève : loi «anti-scab».

1.4 EXERCICE 125 La syndicalisation;
les normes minimales de travail;
le salaire minimum;
la santé et la sécurité au travail;
les licenciements collectifs.

1.4 EXERCICE 126 Les décrets pour déterminer les conditions de travail; les lois spéciales, pour forcer le retour au travail.

EXERCICES DE SYNTHÈSE DE L'OBJECTIF INTERMÉDIAIRE 1.4

1.4 EXERCICE 127 Il est un instigateur du développement économique. Il crée des institutions économiques pour faciliter la prise en charge du développement du Québec. Il prend en charge des secteurs comme la santé et l'éducation et se dote d'une importante fonction publique.

1.4 EXERCICE 128 La stagflation.
C'est un phénomène nouveau où la hausse générale des prix (inflation) est accompagnée d'une augmentation du chômage.

1.4 EXERCICE 129
A) FTQ
B) CSN
C) FTQ
D) CEQ
E) CSN
F) CEQ
G) CSN - CEQ - FTQ - UPA

1.4 EXERCICE 130
A) Mouvement de contestation dans les locaux canadiens des syndicats internationaux. Certains décident de se désaffilier parce qu'ils affirment ne pas avoir assez d'autonomie et reprochent aux dirigeants leur peu d'intérêt pour le contexte canadien. Ils adhèrent alors comme syndicats canadiens au CTC ou à la FTQ.

B) La FTQ au Québec et le CTC au Canada.

1.4 EXERCICE 131
A) Dans le domaine politique.

B) Les comités d'action politique.

1.4 EXERCICE 132 Les gestes répétitifs sont maintenant effectués par des robots, ce qui entraîne des pertes d'emplois.

1.4 EXERCICE 133
A) les années 1970
B) les années 1970
C) les années 1970
D) les années 1960
E) les années 1970
F) les années 1970
G) les années 1970
H) les années 1980

1.4 EXERCICE 134 Loi qui prévoit l'obligation pour tout employeur qui met fin à ses activités de donner un préavis de licenciement variant de 2 à 4 mois selon le nombre de travailleurs en cause et de mettre sur pied un comité de reclassement.
C'est la première loi du genre dans tout le continent nord-américain.

1.4 EXERCICE 135 Il reconnaît le droit à la syndicalisation et à la grève dans ce secteur.

1.4 EXERCICE 136 Le droit au retrait préventif.
Les assurances contre les accidents de travail sont payées entièrement par les employeurs.

CORRIGÉ
DES EXERCICES DE RÉVISION

OBJECTIF TERMINAL 1

Expliquer l'impact des transformations de la division du travail sur la législation ouvrière ainsi que sur l'organisation des travailleuses et des travailleurs

1. La manufacture.

2. Facteurs économiques : capitaux;
réseaux de transport;
création d'un marché intérieur.

   Facteur politique : union du Haut-Canada et du Bas-Canada en 1840.

   Facteurs sociaux : création d'un important réservoir de main-d'oeuvre, principalement formé par une immigration importante et la venue des ruraux dans les villes nouvellement créées.

3. Une loi fédérale est votée en 1872 afin de soustraire les membres de syndicats ouvriers aux poursuites criminelles pour cause de conspiration : on tend à la légalisation des organisations ouvrières.

4. A) Les Chevaliers du travail.
   B) Le Congrès des métiers et du travail du Canada.
   C) L'Union des typographes de Toronto.

5. Taylor propose de :

   - réorganiser le métier en décomposant les tâches et en les faisant exécuter à l'aide d'outils spécialisés par une main-d'oeuvre sans qualification;
   - sélectionner la main-d'oeuvre et l'entraîner à ces tâches simplifiées;
   - faire contrôler l'exécution de ces tâches par des contremaîtres.

6. Ils peuvent collectivement décider de ralentir le rythme de travail.

7. La chaîne de montage.

8. Il veut éviter les pertes de temps au travail et diminuer le contrôle exercé par les contremaîtres.

9. Le passage de la manufacture à la fabrique a accentué la division du travail. L'ouvrier et l'ouvrière ne font plus qu'une partie précise de la production. Cela amène une simplification des tâches. La main-d'oeuvre n'a plus besoin de connaître le métier; elle n'a qu'à bien assimiler la tâche à effectuer. La connaissance du métier s'effrite et peu à peu disparaît.

10. A) La formule Rand garantit à tous les syndicats du Canada des cotisations syndicales, directement prélevées sur les salaires des syndiquées et des syndiqués.

    B) Elle permet une consolidation du financement des syndicats, ce qui facilite la survie de ces organisations.

11. Ils ont syndiqué des milliers d'ouvrières et d'ouvriers non qualifiés, ouvrant ainsi la voie au syndicalisme industriel.

12. B.

13. - Les accidents de travail;
    - la durée de la journée de travail;
    - le travail des enfants;
    - le salaire minimum.

    Discutez de votre réponse avec votre formatrice ou votre formateur.

14. A) Fédération des travailleurs du Québec
    B) Confédération des travailleurs catholiques du Canada
    C) Corporation des institutrices et instituteurs catholiques du Québec
    D) Congrès du travail du Canada

15. A) Les organisations ouvrières font du «lobbying», des pressions auprès des gouvernements pour qu'ils interviennent et mettent en place des programmes d'aide aux démunis.

B) Certaines lois sociales seront votées à la suite de ces pressions; par exemple, pour le Canada, la Loi des pensions de vieillesse et l'aide aux chômeurs.

16. L'informatique.

17. Les organisations syndicales ont élargi leur champ d'action; elles refusent de se limiter aux questions de relations de travail. Elles participent désormais à tous les grands débats qui animent la société.

Elles voient aussi comme essentielle l'union du mouvement syndical et n'hésitent pas à s'unir pour défendre des causes importantes.

Voyez votre formatrice ou votre formateur.

18. Elle lutte pour obtenir plus d'autonomie afin de s'imposer au sein du mouvement syndical comme une centrale capable de répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs québécois.

19. Le deuxième front, c'est-à-dire le fait de s'allier aux groupes populaires pour la création de comités d'action politique.
Elle vise la création d'un Parti des travailleurs.

20. Le règlement concernant l'embauche de briseurs de grève.
La formule Rand.

21. La situation économique au cours des années 70 est instable à cause, entre autres, de la crise du pétrole et d'un phénomène nouveau appelé stagflation.

Fermetures d'usines et hausse du chômage inciteront les organisations ouvrières à la prudence.

Les revendications porteront sur la sécurité d'emploi et l'indexation des salaires, deux mesures protégeant les syndiquées et les syndiqués contre l'instabilité économique.
Voyez votre formatrice ou votre formateur.

BIBLIOGRAPHIE

ANONYME. «Une nouvelle misère», dans Actualité économique, Février 1931.

AUGER, Geneviève, et autres. De la poêle à frire à la ligne de feu, la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre 39-45, Boréal Express, Montréal, 1981.

BABCOCK, Robert. «Samuel Gompers et les travailleurs québécois, 1900-1914» dans HARVEY, Fernand. Le mouvement ouvrier au Québec, Boréal Express, Montréal, 1980.

BÉLANGER, Noël, et autres. Les travailleurs québécois, 1851-1896, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1975.

BOILY, Raymond. Les Irlandais et le canal de Lachine, Leméac, Montréal, 1980.

BOUDREAU, Émile, et L. ROBACK. Histoire de la FTQ, FTQ, Montréal, 1988.

BROADFOOT, Barry. La grande dépression, témoignages des années perdues, Éd. Québec/Amérique, Montréal, 1978.

BUTEAU, M. «L'apprentissage», dans Semaine sociale du Canada, 1922.

CHARPENTIER, Alfred. «Cinquante ans d'action ouvrière», dans Les Mémoires d'Alfred Charpentier, Presses de l'Université Laval, Québec, 1971.

CHARPENTIER, Louise, et autres. Nouvelle histoire du Québec et du Canada, Boréal / Centre Éducatif et culturel, Montréal, 1985.

COLLECTIF CLIO. L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, Éd. Boréal, Montréal, 1982.

COPP, Terry. Classe ouvrière et pauvreté, les Conditions de vie des travailleurs montréalais, 1897-1929, Boréal Express, Montréal, 1978.

CORIAT, Benjamin. L'atelier et le chronomètre, 1979.

CSN/CEQ. Histoire du mouvement ouvrier, cent cinquante ans de luttes, CSN/CEQ, Montréal, 1984.

De BONVILLE, Jean. Jean-Baptiste Gagnepetit, les travailleurs montréalais à la fin du XIX[e] siècle, L'Aurore, Montréal, 1975.

DEMERS, François, Chroniques impertinentes du 3e Front commun syndical, Nouvelle Optique, Montréal, 1982.

DESROSIERS, R., et HÉROUX, D. Le travailleur québécois et le syndicalisme, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1973.

Journal Le Devoir. Montréal, Édition du 21 octobre 1931.

DUMAS, Évelyne. Dans le sommeil de nos os, recherches sur l'homme, Leméac, Montréal, 1971.

FAVREAU, L., et L'HEUREUX, P. Le Projet de société de la CSN, de 1966 à aujourd'hui, Centre de formation populaire / vie ouvrière, Montréal, 1984.

FORD, Henry. Le Progrès, 1930.

FOURNIER, M. Entre l'école et l'usine, Éd. Albert ST-MARTIN et CEQ, Montréal, 1980.

GAGNÉ, J.-H., et TRUDEL, O. La législation du travail dans la province de Québec, 1955.

GOUVERNEMENT DU CANADA, Travail Canada. Répertoire des organisations de travailleuses et de travailleurs au Canada, 1988.

GOUVERNEMENT DU CANADA, Parc Canada. Canal de Lachine, Atlas historique, 1983.

GOUVERNEMENT DU CANADA. Rapport sur le système de pressuration de l'ouvrier au Canada, sixième session du septième Parlement du Canada, Vol. 29, N° 11, session 1896.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Annuaire statistique du Québec, 1960.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Annuaire du Québec, 1931, 1942, 1943.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social. Les services sociaux, Tome I, 1971.

HAMELIN, Jean. Histoire du Québec, Privat, Toulouse, 1976.

HAMELIN, Jean, et autres. Répertoire des grèves dans la province de Québec au XIX[e] siècle, Presses de l'École des Hautes Études commerciales, Montréal, 1970.

HAMELIN, Jean, et ROBY, Y. Histoire économique du Québec, 1851-1896, Fides, Montréal, 1971.

HARVEY, Fernand. Le mouvement ouvrier au Québec, Boréal Express, Montréal, 1980.

HARVEY, Fernand. Révolution industrielle et travailleurs. Une enquête sur les rapports entre le capital et le travail au Québec à la fin du XIX[e] siècle, Boréal Express, Montréal, 1978.

KERR, D.G.G. Atlas historique du Canada, Don Mills, Éd. Nelson, 1979.

LAVIGNE, Marie, et PINARD, Y. Travailleuses et féministes, les femmes dans la société québécoise, Boréal Express, Montréal, 1983.

LESAGE, Marc, et TARDIF, F. 30 ans de révolution tranquille, Bellarmin, Montréal, 1990.

LINHARD, R. Lénine, les paysans, Taylor, Éd. du Seuil, Paris, 1976.

LINTEAU, P.-A., et autres. Histoire du Québec contemporain, de la Confédération à la crise, 1867-1929, Boréal Express, Montréal, 1979.

LINTEAU, P.-A., et autres. Histoire du Québec contemporain, le Québec depuis 1930, Boréal Express, Montréal, 1986.

LIPTON, Charles. Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec, 1827-1959, Parti Pris, Collection Aspects N° 32, Montréal, 1976.

MNASRI, Noureddine. Le travail à temps partiel : un quasi-rapport salarial, Thèse de Doctorat, Université Laval, Québec, 1986.

MONTPETIT, Édouard. Commission d'assurances sociales du Québec, 1932.

PELLETIER, M., et VAILLANCOURT, Y. Les Politiques sociales et les travailleurs, Cahiers I, II et IV, Montréal, 1974.

ROUILLARD, Jacques. Histoire du syndicalisme québécois, Boréal Express, Montréal, 1989.

ROUILLARD, Jacques. Histoire de la CSN, 1921-1981, Boréal Express/CSN, Montréal, 1981.

ROUILLARD, Jacques. «L'action politique ouvrière au début du XX[e] siècle», dans HARVEY, F. Le mouvement ouvrier au Québec, Boréal Express, Montréal, 1980.

SAINT-PIERRE, J., et BERNIER, P. Les travailleurs québécois, 1940-1971.

TAYLOR, W.F. Scientific Management, New York, Harper Bros, 1911. Traduit par P. SIMON, et R. LAROSE. La gestion des organisations, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1976.

TREMBLAY, Louis-Marie. Le syndicalisme québécois: idéologies de la CSN et de la FTQ, 1940-1970, Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1972.

TRUDEAU, Pierre Elliot. La grève de l'amiante, Cité libre, 1956, réimpression, Éd. du Jour, Montréal, 1970.

TRUDEL, Marcel. L'esclavage au Canada français, Histoire et conditions de l'esclavage, Presses de l'Université Laval, Québec, 1960.